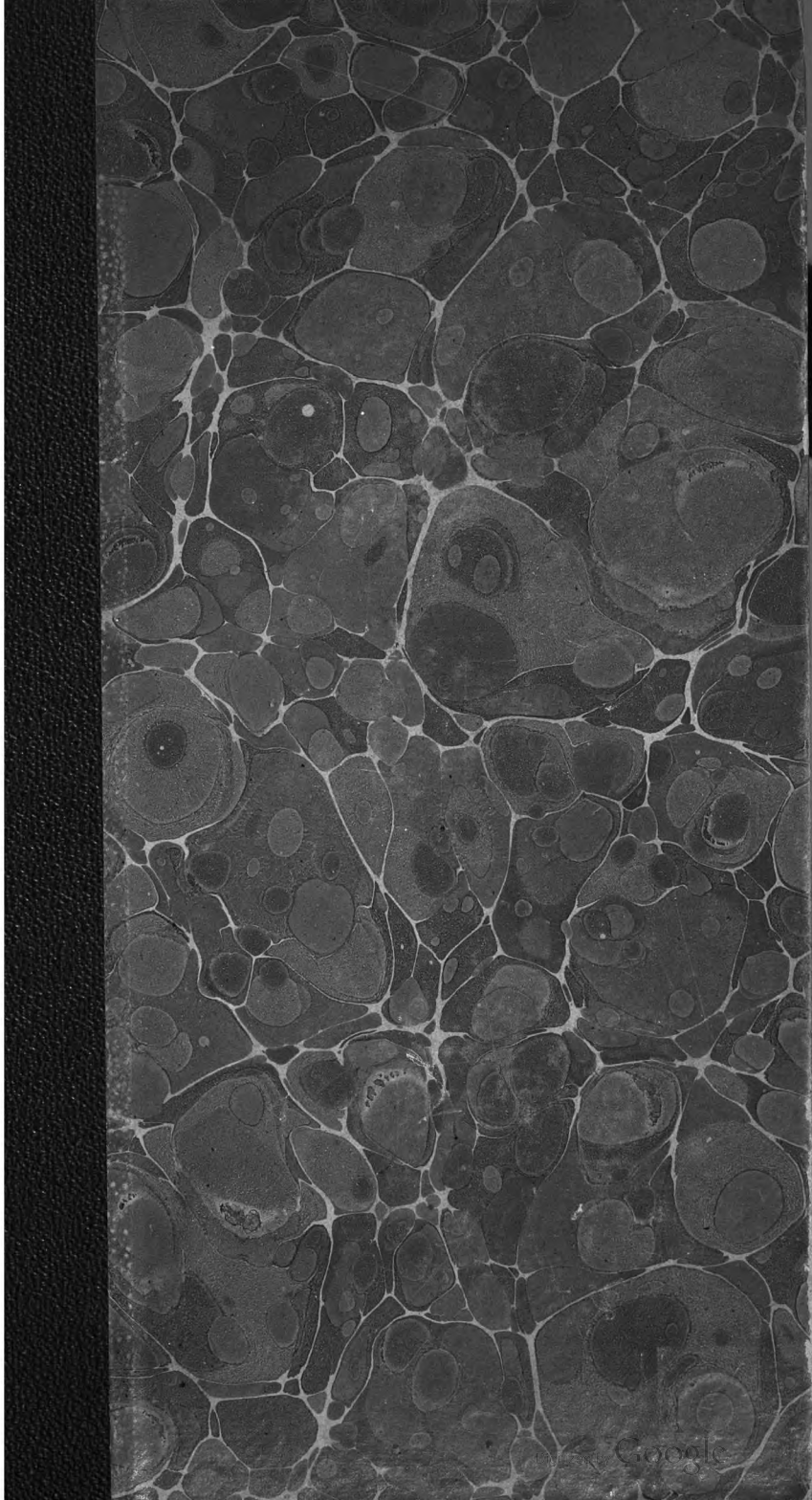
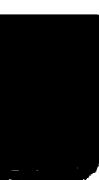


MEMOIRES ET DOCUMENTS
PUBLIÉS
PAR LA
SOCIÉTÉ SAVOISIENNE
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE



7-8







MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

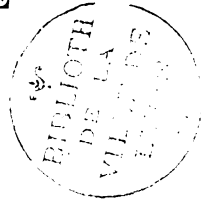
MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE
ET D'ARCHÉOLOGIE

—————
TOME HUITIÈME
—————



DON MARCHÉ PONS



CHAMÉRY

ALBERT BOTTERO, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE
PLACE SAINT-LÉGER

—
1864

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ SAVOISIENNE
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

—*~*—
1864

I
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

La Société n'a pas tenu de séance générale cette année, mais le comité a continué à fonctionner comme par le passé, et les travaux, pour le volume annuel, n'ont pas été ralentis.

Le local où se tiennent ses réunions a été en partie démoli; il a fallu transporter sa bibliothèque, déjà volumineuse, dans une autre salle qui s'est trouvée encombrée. Telle est la cause qui a empêché la tenue régulière des séances.

Les relations de la Société se sont étendues, et le nombre de ses membres s'est accru.

La Société a reçu, depuis la dernière séance générale, les dons et les échanges suivants :

Revue des Sociétés savantes. Décembre 1863 et 1^{er} semestre 1864.

Revue savoisiennne. Mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre 1864.

Revue du Lyonnais. XXX^e année, tome XXIX, juillet et août.

L'Institut. Février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre 1864.

Société centrale d'agriculture du département de la Savoie. Mars, avril, mai, juin 1864.

Société des antiquaires de la Morinie. Tome V, 1853 à 1863.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agén. 2^e série, tome I^{er}.

Mémoires de l'Institut national genevois. Tome VIII, 1861-1862, et tome IX, 1862-1863.

Atti della Società ligure di storia patria. Volume II^o, parte 1^a, 2^a, 3^a.

Société d'histoire de la Suisse romande. Tome XVIII, 2^e livraison, et tome XIX, 2^e livraison.

Mémoires de la Société des antiquaires de France. Tome XXVII, 3^e série, VII.

Mémoires de l'Institut archéologique de l'Orléanais. Tome VI.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. Tome XIX.

Bulletins de l'Académie delphinale. 2^e série, tome II, 1862-1863, et tome III, 1^{re} partie.

Bulletin historique de la Société des antiquaires de

la Morinie. Livraisons 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. Tome XIII, 3^e et 4^e livraisons; tome XIV, 1^{re} livraison.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France. 1863, 3^e et 4^e trimestres; 1864, 1^{er} trimestre.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. Tome XVI.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. N^{os} 40, 41, 42, 43, 44.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 1864, 1^{er} trimestre.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. 1864, n^{os} 1 et 2.

Bulletin de l'Institut national genevois. N^{os} 20 et 21.

Fin du premier volume du *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges*, par l'abbé Joseph Nadaud, curé de Teyjac, publié, sous ses auspices, par l'abbé J.-R.-L. Roy de Pierrefitte.

Réflexions à propos de la Note présentée au Conseil d'Etat par quelques médecins inspecteurs. — Don de M. le docteur Louis Guillaud.

Acte d'investiture du marquis de la Roche, le 27 avril 1776. — Donné par M. Nicoud, avoué.

Le cavalier de Savoye ou Response au soldat françois, ensemble l'apologie savoysienne, imprimé à Chambéry en 1605 par Geoffroy Dufour. — Don de M. Albert Bottero, imprimeur à Chambéry.

Notes et deux chartes inédites relatives aux chevaliers tireurs de Rumilly, des années 1742 et 1827. — Don de M. Croisollet, notaire à Rumilly.

M. le ministre de l'instruction publique a enrichi des volumes suivants notre collection de documents inédits relatifs à l'histoire de France : Abel Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, tome II; — Cheruel, *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson, 1643-1672*, 2 volumes; — Bouchitté, *Négociations, lettres et pièces relatives à la conférence de Loudun*, 1 volume; — Francisque Michel, *Histoire de la guerre de Navarre de 1276 et 1277*, 1 volume.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues les 21, 22, 23 novembre 1863.

De M. I. Garnier : 1° *Journal historique de Jehan Patte, bourgeois d'Amiens*; 2° *Rapport sur les travaux de la Société des antiquaires de Picardie, pendant les années 1861-1862*; 3° *Notice sur une découverte d'objets romains faite à Saint-Acheul-les-Amiens en 1864*; 4° *Rapport sur le prix offert par M. Thélou à l'auteur de la meilleure histoire de Doullens.*

De M. E. Buisson de Mavergnier : *Origines gallo-romaines des Lémoviques.*

De M. l'abbé I. Corblet : *Les manuscrits à miniature de la bibliothèque de Laon.*

Organisation de la Société d'agriculture des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

De M. Auguste Bernard : *Lettres à M. Haureau, à propos de son rapport sur le concours des antiquités nationales lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 29 juillet 1864.*

De M. le chevalier Gal, prieur de la collégiale de

Saint-Pierre et de Saint-Ours d'Aoste : *Notice sur cette insigne collégiale.*

— M. Martin Jules, employé aux douanes à Cruseilles, a remis de la part de M. Ducimetièrre, d'Arvillard, deux vases de l'époque gallo-romaine trouvés à la Rochette : l'un, en terre rouge, fine et vernissée, a huit centimètres de haut et affecte une forme parfaitement ronde, avec un pied et un col légers et gracieux ; l'autre, en terre noire assez grossière et sans vernis, a onze centimètres de hauteur ; il est gracieusement évasé et pourvu d'un col. Ce dernier vase porte un nom d'ouvrier :

CASSIO. F.

Ils ont été déposés dans le musée de la Société.

— M. Rabut (François) envoie la copie de lettres du prince Charles I^{er}, duc de Savoie, données à Chambéry le 9 décembre 1484, par lesquelles, renouvelant de nombreuses (*multiplices*) lettres de ses prédécesseurs les ducs Louis et Amédée IX, il confirme pour les abbé et moines de la bazoche de Chambéry les privilèges qui leur sont accordés par les lettres antérieures. M. Rabut met cette copie à la disposition de M. Perrin pour le travail qu'il a entrepris sur les Compagnies de tir. Il fait aussi connaître son intention de déposer aux archives de la ville l'original, qui paraît en être sorti il y a

x

un demi-siècle environ, et qu'il a eu le bonheur de sauver d'une destruction imminente.

— M. Perrin, chargé de l'examen de quelques pièces transmises à la Société par M. Baillieux, notaire à Saint-Jean-de-Maurienne, a présenté le rapport suivant :

Les documents communiqués par M. Baillieux offrent tous un intérêt historique, et je crois utile de les analyser dans le Bulletin, en en reproduisant textuellement quelques parties.

Le premier en date est un factum de spectacle Jacques Albriex, juge courrier de la province de Maurienne, pour s'opposer à l'union de la charge de juge maje à celle de juge de l'évêque (1713). On y trouve la limite entre la juridiction du prince et celle de l'évêque, indiquée dès 1327 :

« Dans la province de Maurienne il y a (dit-il) des terres purement royales, dans lesquelles le souverain « a toute sorte de juridictions qu'il donne à son juge « maje.

« Il y a des terres episcopales où le R^{mo} seigneur « euêque seul a juridiction, appelées dans le pays terres limitées, où il y a son juge particulier.

« Et enfin il y a des terres communes entre le souverain et le seigneur euêque, ensuite du contract du « 2 feurier 1327, reçu et signé par M^e Vuanduieux, notaire de la ville de Chambéry, passé dans l'église de « Ste-Catherine d'Ayguebelle, par lequel un Aymond « des Urtières, euêque de Maurienne, associa à sa ju-

« ridiction omnimode Edouard, comte de Savoie, dans
 « lesquelles terres communes le souverain nomme et
 « crée son juge courrier, et ledit seigneur euéque nomme
 « son même juge qui est pour lesdites terres limitées. »

Un article de ce contrat laissa la liberté aux habitants de ces terres communes de plaider devant celui des deux juges qu'ils voudraient.

Les raisons qu'il avance en faveur de sa cause n'ont qu'un intérêt secondaire. J'en extrais seulement les noms des lieutenants de juges majes qui ont en même temps occupé la place de juge courrier :

Noble Jean-François d'Aurieux, établi par patentes du 15 août 1634;

Spectable Michaeli, décédé en 1680;

D'Albert, juge maje, commis temporairement aux deux fonctions le 22 février 1684;

Jacques Clair, nommé en mars 1684, mort en 1707;

Balthasar Clair, fils du susdit, nommé le 29 juillet 1708, décédé peu après;

Varcin, juge maje, commis à la courrierie le 2 mai 1707;

Spectable Jacques Albrieu, nommé juge courrier le 22 septembre 1713, et débouté de sa demande d'occuper en même temps la place de lieutenant du juge maje que l'on voulait joindre à celle de juge de l'évêque.

Le second et le quatrième, par ordre de date, sont des copies des testaments de deux évêques qui se sont succédé sur le siège épiscopal de Saint-Jean-de-Maurienne. La formule est la même pour les deux, et dans l'un et l'autre on retrouve le même attachement pour les pauvres et l'exclusion de leurs parents de tous les biens

XII

provenant de l'église. Dans le second se trouve la formule de refus de legs en faveur des hôpitaux des saints Maurice et Lazare ; tous deux limitent à 3 sols les legs en faveur des prétendants avoir droit à leur hoirie, non portés dans leurs testaments, qui feraient conster de leurs droits.

L'un est le testament de François-Hyacinthe de Valpergue, évêque de Maurienne, prince du saint empire romain, abbé de St-Pierre de Châlon, comte de Masin, de Valpergue, etc., fait le 4 septembre 1736. Il mourut le 5 septembre de la même année.

L'autre est celui de l'évêque Ignace-Marie Grisella de Cunico (Montferrat), des marquis de Rosignano, son successeur ; il le fit le 24 mars 1756, et mourut le 22 septembre 1756. Les articles principaux sont dans tous deux :

Nomination de plusieurs chanoines pour exécuteurs testamentaires ; demande d'être inhumés dans le tombeau de leurs prédécesseurs avec le moins de pompe possible, en observant cependant le décor qui convient à leur dignité ;

Messes pour le repos de leur âme, à célébrer dans leur cathédrale par les Pères Capucins de St-Jean et par les prêtres de leur diocèse que les exécuteurs testamentaires fixeront, en ayant soin d'y comprendre les chapitres d'Aiguebelle et de la Chambre et les révérends Pères Cordeliers de ce dernier lieu ;

Legs au chapitre pour fondation d'un obit annuel, où les syndics, le juge maje de l'évêché et le procureur fiscal seront invités ; et, dans le cas d'assistance, le

chapitre devra délivrer à chacun d'eux un pain de sucre de trois livres ;

Legs aux Bernardins ; le second y ajoute un petit crucifix d'ivoire ;

Legs au chapitre de la moitié de leur chapelle ; le second y joint un grand crucifix d'ivoire ;

Legs aux Pères Capucins d'un tonneau de 4 charges rempli de leur meilleur vin ;

Legs aux domestiques.

Le premier donne ensuite sa bibliothèque à son grand séminaire, à la mense épiscopale tous les fiefs acquis rière les terres de son évêché, et institue ses héritiers universels les pauvres de son diocèse, à qui ses biens, effets, etc., devront être distribués dans l'espace de dix ans.

Le second lègue 500 livres aux pauvres de St-Jean ; 500 autres livres à l'hôpital ; à tous ses successeurs le tableau qui représente Notre Sauveur portant la croix ; à son successeur immédiat son autel portatif. Viennent ensuite des legs aux parents et chanoines, et, en faveur de la mense épiscopale, d'une somme provenant en partie de son prédécesseur, et non employée en réparations. — Il établit pour son héritier universel le grand séminaire, à la charge par les administrateurs de faire donner annuellement deux retraites spirituelles, l'une par douze prêtres du diocèse, l'autre par douze séculiers de la ville. Retraites de huit jours, conformes à la méthode de S. Ignace, et auxquelles on devra faire assister deux Jésuites de Chambéry, de Grenoble ou Lyon, qui seront défrayés de tous leurs frais ; à leur défaut, deux Lazaristes d'Annecy. Il fixe de plus

50 livres de récompense aux deux sujets qui se seront le plus distingué dans chacune de ces retraites.

Le troisième document par rang de date est un placet présenté à S. M. C. Philippe V, roi d'Espagne, par les peuples du duché de Savoie en 1745.

Les seigneurs délégués et MM. les députés des provinces exposent les maux intolérables dont leur pays est accablé, et le poids d'une multitude d'impôts qu'ils espèrent voir diminuer et soulager quand ils seront parvenus à la connaissance de Sa Majesté.

C'est un tableau des misères que notre pays eut à souffrir au milieu des fréquentes invasions qui le bouleversèrent, et des excès auxquels se livrèrent les gouverneurs aussi bien que les troupes du très chrétien roi d'Espagne, qui portèrent partout le meurtre et l'incendie, sans respecter le clergé ni les églises (1).

Ils représentent humblement que depuis trois ans leurs maux ont augmenté, sans recevoir le moindre soulagement. La guerre est une punition des peuples, mais il est de justes bornes aux droits des vainqueurs; d'ailleurs le pays s'étant soumis volontairement, les habitants devaient être traités en sujets. Le marquis de la Incenada l'avait déclaré, après la prestation de serment entre les mains de l'infant don Philippe, par édit public du 8 avril 1743, disant « que l'intention de

(1) Notes du curé Dumollard et du chapitre de Saint-Jeoire. *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie*, II^e série, tome I.

Notes inédites sur la guerre des Espagnols en Savoie pendant la campagne de 1742, par l'abbé Bonnefoy, lieu cité, 1^{re} série, tome IX, page 209.

« S. A. R. estoit que les estats de Sauoye ne fussent
 « point surchargés , les voulant traicter tout comme
 « l'auoit fait S. M. le roy de Sardaigne. »

Qu'avons-nous fait dès lors ? Nous sommes restés dans la soumission , sans mériter en rien les rigueurs dont on nous accable. Pour juger de la vérité de nos plaintes, il est nécessaire de donner une idée générale de la Savoie, comparer ce qu'elle produisait chaque année à son souverain , aux Français qui l'occupèrent, avec ce qu'on en exige depuis qu'elle est sous la domination espagnole, et démontrer l'importance, pour le salut de cet état et l'intérêt de S. M., d'y apporter un prompt et efficace remède.

La Savoie était plus considérable avant les démembrements faits en faveur de la Suisse et de la France; elle n'est plus composée que de six provinces, renfermant 600 et quelques paroisses , dont quelques-unes ont à peine 30 ou 40 maisons. Le terrain est rude, peu fertile, entrecoupé de montagnes, ravagé par des torrents; il se cultive avec peine; l'irrégularité des saisons y amène des gelées et des grêles qui enlèveraient toute nourriture si l'on n'en tirait de France , et si une partie des habitants n'allait chercher son pain en pays étranger. En temps de paix , les hommes d'état n'ont pas cru pouvoir l'imposer de plus de 2 millions et 2 ou 3 cents livres de Piémont, et en temps de guerre on n'y a mis qu'une capitation qui n'a pas dépassé 300 mille livres, et avait été remplacée en 1742 par une augmentation de 325 mille livres sur les tailles. Quand les troupes françaises occupèrent notre pays, elles augmentèrent l'imposition et la portèrent à 4 millions de livres par an, y compris les sels et gabelles; mais la régularité

avec laquelle se payaient toutes les dépenses, frais, transports, etc., faisait une abondante compensation.

Maintenant, loin de proportionner les charges à nos moyens, on exige plus de nous qu'on ne le ferait d'un pays trois fois plus étendu et plus riche. On nous accable de fournitures, et, au lieu de nous les payer, on évalue leur valeur, qu'on nous contraint ensuite à payer; on prend les marchandises et leur prix, ce qui achève de désoler le pays, dont on comble les maux par la rigueur extrême apportée à l'exaction des impôts.

L'imposition en argent est de plus de 5 millions de livres de Savoie, et les tailles montent à plus de 4500 mille livres par an; de plus, la capitation établie dès le mois d'août 1743 pour équivaler des fourrages et des ustensiles de l'armée, nonobstant qu'on ait obligé à les fournir en nature, est de 8455 pistoles d'or d'Espagne par mois, ce qui fait près de 2 millions de livres par an.

C'est environ 5 millions que le pays a à fournir annuellement, et depuis que les troupes ont quitté le pays on n'a cessé d'en tirer l'or et l'argent sans rien y verser. Le peu de troupes qui sont restées tirent le grain de France, et toutes les dépenses à la charge des royales finances sont suspendues; les appointements des magistrats et des officiers qui administrent la justice ne sont point payés, et les professeurs des collèges sont forcés d'abandonner l'instruction de la jeunesse.

Le commerce du bétail, source principale de notre revenu, a cessé complètement, par suite de la consommation qu'en a fait l'armée espagnole et des ravages causés par l'épidémie; aussi une grande partie des habitants désertent le pays pour aller se fixer à l'étranger.

Pour achever le récit de nos malheurs, donnons les détails des fournitures immenses qu'on nous a fait supporter : en septembre 1742, on nous a fait livrer pendant six semaines tous les grains, les farines et le pain nécessaires à l'armée, ce qui a dépassé 400 mille sacs de blé, dont nous n'avons pas tiré une obole, malgré toutes les promesses. Les fourrages, la paille et le foin ont été exigés sans mesure et en quantité inconcevable, et ont donné lieu à un commerce de la part des gens de guerre, tellement qu'en 1743 la province de Savoie fut dans la nécessité d'en tirer de France. Quant au bois fourni, on s'en fera une idée, sachant que la ville de Chambéry en a acheté plus de 400 mille quintaux dans l'hiver de 1743, sans tenir compte de ce qui a été brûlé aux frais des particuliers, ce qu'il en a fallu pour cuire le pain des troupes et approvisionner les forteresses de Montmélian, Miolans et Charbonnières, et rien n'a été payé, malgré les promesses contenues dans les lettres de l'intendant général d'Aviles du 22 janvier 1744.

L'obligation de loger toutes les troupes a entraîné à des frais énormes de location, réparation et fourniture d'huile et chandelle; achat et entretien des lits; après même qu'on eut pris ceux des particuliers pour servir à la troupe, on les fit contribuer de leurs deniers pour en tirer du dehors, ainsi que des milliers de couvertures et quantité de toiles. On vient d'en faire une répartition sur les provinces de Genevois, de Tarentaise et de Maurienne, et d'établir un nouvel impôt en argent sur tout le pays pour acheter des lits neufs que demande l'intendant général don Julien Amorin de Velasco, pendant qu'il retient la valeur de ceux qu'il a fait retirer des casernes pour remettre aux entrepreneurs des hôpitaux.

XVIII

On doit comprendre par le poids et le nombre de ces vexations quelles devaient être les charges des particuliers.

Les villes et les provinces ont été contraintes à entretenir les hôpitaux militaires à 14 sols de Savoie par jour et par place, outre l'obligation de fournir des lits, des denrées et des médicaments, tandis que les entrepreneurs qui ont soumissionné ceux de Chambéry reçoivent 22 sols, et on leur donne les bâtiments et la paille.

Sur le parcours des troupes on a dû fournir des voitures sans nombre et faire des corvées gratuites qui ont abimé bœufs et bêtes de charge, et causé la mort d'un grand nombre d'hommes pendant la campagne de 1743; les chevaux et mulets ont été emmenés à la suite de l'armée sans aucun remboursement aux propriétaires. Une rigueur extrême accompagne toutes ces exactions. L'impôt en argent est exigé mois par mois et par avance, au lieu de l'être par année, ce qui amène de nombreux frais de contrainte qui se renouvellent sans fin.

Suivent les supplications à Sa Majesté de mettre fin à cet état de souffrance de tout un pays; requête sans résultat, malgré la profonde misère dans laquelle notre pays était plongé, et dont les années de paix de la fin du règne de Charles-Emmanuel III eurent peine à faire disparaître les traces.

— M. Rabut fait part à la Société que le beau vase antique en verre qui a été trouvé à Montagne par M. Vissol, et qui a été l'objet d'une notice insérée dans le second volume des Mémoires de la Société, vient d'être enlevé à la Savoie à un

prix très élevé. Pour dédommager les amateurs de cette perte, nous donnons aujourd'hui deux dessins de ce vase que l'état de nos finances ne nous avait pas permis de joindre dans le temps à la notice (1). Dans un de ces dessins, M. Laurent Rabut a reproduit le vase de grandeur naturelle, et, dans le second, le développement du pourtour.

II

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

Pour les membres qui ne résident pas à Chambéry, les bulletins et les volumes que nous publions viennent seuls leur faire connaître le résultat des travaux de la Société. Le comité croit de son devoir de publier pour eux les rapports présentés sur nos œuvres au Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, et les récompenses qu'elles nous ont valu.

A la suite du rapport fait chaque année, depuis

(1) *Mémoires de la Société*, tome II, page 26.

l'annexion, un subside a été alloué à notre Société par le ministre de l'instruction publique, et, cette année, est venue s'y joindre une distinction honorifique pour la Société et pour l'un de ses membres, auteur d'un mémoire sur des recherches dont elle avait pris l'initiative.

Quelques-uns de nos membres ont pris part aux séances et aux discussions du Congrès scientifique qui eut lieu l'année passée à Chambéry ; le questionnaire, à la rédaction duquel notre Société n'avait pas pris part, n'a permis à aucun d'eux d'y présenter un travail complet.

Au Congrès des Sociétés savantes de cette année, la Société avait délégué, pour la représenter, l'un de nos présidents honoraires, M. Rabut François, professeur d'histoire à Dijon.

Nous extrayons du tome III, 3^e série de la *Revue des Sociétés savantes des départements*, ce qui concerne notre Société.

« Sans quitter les Alpes (1), je passerai dans une nouvelle province de France, qui était française par les mœurs, les idées, le langage, l'esprit, bien avant les traités ; une province dont les grammairiens venaient régenter notre langue au dix-septième siècle, et qui, dans ces derniers temps, nous donnait encore, malgré

(1) Rapport de M. Amédée Thierry, sénateur, membre de l'Institut, président de la section d'histoire et de philologie du Comité.
Page 347.

la différence des drapeaux politiques, plus d'un modèle admiré de la prose française. Nos nouveaux départements savoisiens nous ont doté de Sociétés savantes qui ne le cèdent à leurs sœurs aînées ni en ardeur ni en vérité. Le département de la Savoie en renferme trois vouées aux études historiques.....

« La Société savoisienne ne montre pas moins de zèle à chercher, à recueillir, à publier. Elle a inséré dans un de ses derniers bulletins un fragment de l'histoire de Chambéry, par M. François Rabut; c'est le commencement d'une série de documents inédits, encadrés dans des développements historiques qui les relie entre eux avec bonheur..... »

« La Société savoisienne (1) a adressé pour le concours de 1863 un mémoire sur les habitations lacustres (2). OEuvre d'une commission dont le rapporteur est M. Laurent Rabut, ce mémoire a obtenu une mention très honorable. En signalant sur le lac du Bourget sept emplacements d'habitations lacustres, il ouvre une large voie à des explorations qui promettent des résultats semblables à ceux qu'a obtenus M. Troyon sur le lac Léman. Le talent avec lequel M. Rabut a rendu compte des recherches exécutées, fait regretter qu'elles soient incomplètes, faute de fonds et d'instruments assez puissants pour extraire des objets enfouis dans une vase épaisse et compacte. Mais cette question, par sa nouveauté même, offre assez d'intérêt pour que M. le Mi-

(1) Rapport de M. le marquis de la Grange, sénateur, membre de l'Institut, président de la section d'archéologie du Comité.

(2) Publié dans ce VIII^e volume des *Mémoires* de la Société.

nistre, si bon juge en ces matières, veuille bien prendre sous sa haute protection les efforts de nos compatriotes de Savoie; nous espérons donc que de nouvelles fouilles seront entreprises et étendues non seulement aux emplacements qui n'ont été que superficiellement explorés, mais à tous ceux que l'on pourra reconnaître encore. »

« Une troisième compagnie (1), qui siège au milieu d'une noble population, dont la France a été heureuse d'inscrire de nouveau le nom parmi ceux de ses enfants, la Société savoissienne paraît aspirer à se placer bientôt au niveau de ses émules de la vieille patrie gauloise..... Dans le rapport sur les habitations lacustres de la Savoie....., votre commission a remarqué des considérations sur les peuplades qui habitaient, à des époques indéterminées, les lacs de la Savoie; une excellente description des habitations du lac du Bourget et d'autres lacs de la contrée; enfin, un catalogue raisonné des antiquités trouvées dans les vestiges d'habitations lacustres. La question est encore trop neuve pour que les conclusions du rapport soient dès à présent explicites; elles nous apprennent cependant que les bords du lac du Bourget ont été habités pendant une longue série de siècles, puisqu'on y a remarqué des antiquités d'âges très divers. Le travail de cette Société n'a pas paru (p. 479) pouvoir être placé sur le même rang que ceux des Sociétés proposées pour le prix. Cependant, votre commission est bien heureuse de proclamer que

(1) Rapport fait à la section d'archéologie au nom de la commission du concours des Sociétés savantes de l'année 1863, par M. Chabouillet. Page 475.

le rapport sur les fouilles du lac du Bourget a montré que nos compatriotes de la Savoie connaissent et mettent en pratique la véritable méthode scientifique..... En conséquence, la commission demande une *mention très honorable* pour la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambéry. »

De nouvelles recherches faites par M. Laurent Rabut et quelques autres membres de la Société lui ont permis de donner un plus grand développement à son travail, et d'y ajouter de curieuses découvertes. Il fera partie du VIII^e volume.

— A l'une des séances extraordinaires tenues à la Sorbonne les 30, 31 mars et 1^{er} avril 1864, M. Rabut François, président honoraire de la Société, a lu quelques pages d'un travail important qui, nous l'espérons, formera bientôt un des plus intéressants volumes de nos Mémoires. Voici l'analyse qu'en a donné la *Revue*, page 444 :

« M. Rabut, professeur d'histoire au lycée de Dijon, a communiqué quelques pages d'un long travail, intitulé : *Histoire de l'imprimerie en Savoie*. Ce travail sera publié avec des planches et avec des documents inédits, qui ont été tirés pour la plupart des archives publiques et de la bibliothèque du roi, à Turin, par M. Dufour, colonel d'artillerie. Il expose en peu de mots son plan, divisé en trois parties :

« 1^o *Histoire des livres en Savoie avant l'imprimerie*. Cette partie contient d'intéressants détails sur

les copistes, les enlumineurs, les miniaturistes et les relieurs du moyen âge, et sur les bibliothèques des princes, des couvents et des particuliers en Savoie.

« 2^o *Histoire générale de l'imprimerie en Savoie.*

« 3^o *Histoire particulière de l'imprimerie dans les diverses localités de la Savoie.*

« M. Rabut lit quelques passages relatifs à l'introduction de l'imprimerie dans ce pays et au premier imprimeur de Chambéry, Antoine Neyret, qui publiait, en 1484 et les années suivantes, des livres en langue française et des livres illustrés de gravures sur bois. Il fait observer entre autres que quatre villes seulement en France avaient, avant cette date, vu produire chez elles des livres en roman : Paris, Lyon, Angers et Vienne, et qu'ainsi la ville savoisienne précédait dans ce genre de publications : Rennes, Rouen, Toulouse, Nantes, Troyes, etc. ; il signale les causes d'interruption et celles qui ont amené la réouverture des ateliers typographiques dans cette ville, les circonstances qui ont favorisé l'établissement des imprimeries dans les autres localités, et il fait connaître deux endroits où l'imprimerie n'a existé que momentanément : l'abbaye d'Hautecombe, où Delbene a entrete nu à ses frais, pour éditer ses œuvres, un imprimeur pendant douze ans, de 1581 à 1593 ; et le hameau de Favrat, entre Chambéry et Montmélian, où les chartreux ont fait imprimer, dans une petite maison qu'ils y possédaient, un beau missel, avec un matériel et un personnel empruntés à Louis Dufour, imprimeur de Son Altesse Royale à Chambéry. Il termine en rappelant que ce fut dans les bâtiments de la Sorbonne que Guillaume Fichet, recteur

de l'Université, introduisit la première imprimerie en France; què ce recteur était savoisien, et que le premier livre qui a été à la fois composé et imprimé à la Sorbonne par Ulric Gering et ses compagnons a été la *Rhétorique* de Guillaume Fichet, précédée d'un panégyrique de l'auteur par le célèbre Gaguin. »

III

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1864-1865

Composition du Bureau.

MM. Guillermin Charles, avocat, président.
 Henri Victor, vice-président.
 Dessaix Joseph }
 Dufour Auguste } présidents honoraires.
 Rabut François }
 Hudry-Menos }
 Martin Joseph } secrétaires.
 Montagnole Joseph, trésorier.
 Perrin André, bibliothécaire.

Commission de publication.

MM. Bottero Albert.		MM. Rabut François.
Perrin André.		Sevez Laurent.

Commission pour la recherche des chartes et documents historiques.

MM. Bonnefoy, notaire à Sallanches.		MM. Dufour Auguste. Lanfrey Pierre.
Burnier Eugène.		Meurianne Charles.

Commission pour l'étude des anciens monuments.

MM. Dufour François. Duverney Hector.		MM. Guinard. Rabut Laurent.
Fivel Théodore.		Revel Samuel.

Membres honoraires.**MM.**

Adriani, professeur d'histoire à l'université de Turin.
 Bernard Auguste, de la Société des antiquaires de France, à Paris.
 Bertini, professeur de philosophie à l'université de Turin.
 Caumont (de), directeur de l'Institut des provinces, à Caen.
 Cibrario Louis, sénateur du royaume d'Italie, à Turin.
 Cochet (l'abbé), inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, à Dieppe.
 Crottet, pasteur à Yverdon (Suisse).
 Cuisine (de la), président de l'Académie des sciences de Dijon.

- Daguet Alexandre, professeur à Fribourg (Suisse).
 Danjou, président du tribunal civil de Beauvais (Oise).
 Dessaix Joseph, homme de lettres, à Thonon.
 Diégerik, archiviste, professeur à l'Athénée d'Anvers (Belgique).
 Dufour Auguste, général d'artillerie à Bologne (Italie).
 Dupuis, président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
- Forel François, président de la Société de la Suisse romande, à Lausanne (Suisse).
- Gal (chanoine), président de la Société académique d'Aoste (Italie).
 Garnier Joseph, secrétaire de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
- Guichard, avocat à Cousance (Jura).
- Jussieu (de), archiviste du département de la Savoie, à Chambéry.
- Keller, président de la Société des antiquaires de Zurich (Suisse).
 Kerkhove-Varent (le comte), président de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Bruxelles.
- Macé Antonin, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble.
- Pilot, archiviste à Grenoble.
- Promis Dominique, conservateur du musée des médailles, à Turin.
- Rabut François, professeur d'histoire au lycée de Dijon.
 Revilliod Gustave, bibliophile à Genève.
- Ricotti Hercule, professeur à l'université de Turin.
- Sclopis (le comte), président de la Députation d'histoire nationale à Turin.
- Soret Frédéric, numismate à Genève.
- Taillar, conseiller à la cour impériale de Douai.
- Troyon Frédéric, conservateur du musée cantonal, à Lausanne.
- Violet-Leduc, architecte du gouvernement, à Paris.

Membres effectifs.**MM.**

- Albert Joseph, docteur-médecin à Evian (Haute-Savoie).
 Arminjon Ernest, substitut-procureur général à Chambéry.
 Beauregard Alexandre, percepteur à Aix-les-Bains.
 Beauregard Paul, greffier du tribunal à Aoste (Italie).
 Bécherat Louis, horloger à Chambéry.
 Bel François, avocat, maire de Montmélian.
 Blanc Louis, clerk d'avoué à Chambéry.
 Blanchard Claudius, avocat à Chambéry.
 Bochet Jean-Marie, pharmacien à Chambéry.
 Bocquin Claude, ancien avoué à Chambéry.
 Borson Francisque, colonel d'état-major à Paris.
 Bottero Albert, imprimeur de la préfecture à Chambéry.
 Burnier Eugène, juge au tribunal civil de St-Jean-de-Maurienne.
 Burnier-Fontanel, propriétaire à Reignier (Haute-Savoie).
 Caffé Paul-Louis-Balthasar, médecin à Paris.
 Castellazzo Louis, propriétaire à Turin.
 Chaboud Claudius, agent de compagnies d'assurances à Chambéry.
 Claret, employé à la mairie de Chambéry.
 Collomb Jean-Marie, directeur de la banque de Savoie à Chambéry.
 Corcellet Pierre, caissier de la caisse d'épargnes de Chambéry.
 Curt-Comte, avocat à Thonon (Haute-Savoie).
 Despine Constant (le baron), médecin à Aix-les-Bains.
 Domenge Joseph, vice-directeur du comptoir d'escompte à Chambéry.
 Dubouloz Ernest, propriétaire à Thonon (Haute-Savoie).
 Dufour François, agent-voyer à Chambéry.
 Dumas Joseph, notaire à Yenne.
 Dupraz, docteur-médecin à Evian (Haute-Savoie).
 Dupraz Jean-Pierre, à Annecy.
 Duverney Camille, entrepreneur à Chambéry.
 Duverney Hector, architecte à Chambéry.

Fattoud, propriétaire à Montmélian.

Finet Auguste, avoué à Chambéry.

Fivel Théodore, architecte à Chambéry.

Gaillard César, médecin à Aix-les-Bains.

Glover Melville, professeur d'anglais à Lyon.

Gojon Henri, propriétaire à Francin.

Gotteland Antoine, procureur impérial à Espalion (Aveyron).

Guilland Louis, médecin à Aix-les-Bains.

Guillermin Charles, avocat à Chambéry.

Guinard, ingénieur des ponts et chaussées à Chambéry.

Henri Victor, propriétaire à Chambéry.

Hudry-Menos, homme de lettres à Chambéry.

Jacquier, percepteur à Chambéry.

Jacquier Jean-Baptiste, notaire à Bonneville.

Jallabert J.-J.-C., employé des douanes à Thonon.

Lachat Hippolyte, ingénieur des mines à Chambéry.

Lacoste Fleury, propriétaire à Cruet.

Lanfrey Pierre, homme de lettres à Paris.

Leyat Louis, inspecteur des écoles primaires à Grenoble (Isère).

Lubin Antoine, avoué à Chambéry.

Marchand Henri, notaire à Chambéry.

Martelet E., professeur à l'Ecole centrale à Paris.

Martin Joseph, avocat à Chambéry.

Martin Jules, employé des douanes à Cruseilles (Haute-Savoie).

Meurianne Charles, commis de banque à Chambéry.

Michaud, médecin à Chambéry.

Monet Hyacinthe, greffier de simple police à Chambéry.

Montagnole Joseph, à Chambéry.

Mossière François, agent d'affaires à Chambéry.

Mugnier François, procureur impérial à Embrun (Hautes-Alpes).

Nicoud Jean-Baptiste, avoué à Chambéry.

Parent Nicolas, avocat à Chambéry.

Pepin Joseph, propriétaire à Gilly.

Perrin André, libraire à Chambéry.

Perrin Jean-Jacques, ancien juge de paix, à Yenne.

XXX

- Pinget, médecin à Bonneville (Haute-Savoie).
Pomereu Alexis (le comte de), avocat, à Aix-les-Bains.
Python Jean-Jacques, avoué à Chambéry.
Rabut Jean-Jacques, orfèvre à Paris.
Rabut Laurent, professeur de dessin à Chambéry.
Revel Samuel, architecte à Chambéry.
Rey Jean-Jacques, avocat à Chambéry.
Robesson, avocat à Chambéry.
Roissard Charles, avocat à Chambéry.
Ronzière Charles, négociant à Chambéry.
Saluces, pharmacien au Pont-Beauvoisin (Savoie).
Serand Eloi, négociant à Annecy.
Sevez Laurent, à Grenoble (Isère).
Simon Joseph, greffier de la justice de paix du Biot (Haute-Savoie).
Trenca Joseph, maître de chapelle à Chambéry.
Vallet Jean, sculpteur à Chambéry.
Vallier, agent d'assurances à Chambéry.
Vanni Bernard, architecte à Turin.

Sociétés correspondantes.

- Agen*..... Société centrale d'agriculture, sciences et arts.
Amiens..... Société des antiquaires de Picardie.
Annecy..... Association florimontane.
Anvers..... Académie de Belgique.
Aoste..... Société académique.
Auzerre..... Sociétés des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beauvais..... Société académique du départem^t de l'Oise.
Bruzelles..... Académie royale.
Caen..... Société française d'archéologie.
Cagliari..... Società archeologica sarda.
Castres..... Société littéraire et scientifique du Tarn.

<i>Chambéry</i>	Académie impériale de Savoie.
—	Société centrale d'agriculture.
—	Société d'histoire naturelle.
—	Société médicale.
<i>Châlons-sur-Saône</i> ...	Société d'histoire et d'archéologie.
<i>Constantine</i>	Société archéologique.
<i>Dijon</i>	Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres.
<i>Douai</i>	Société impériale d'agriculture, sciences et arts.
<i>Dunkerque</i>	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences et des arts.
<i>Gènes</i>	Société ligure di storia patria.
<i>Genève</i>	Société d'histoire et d'archéologie.
—	Institut national genevois.
<i>Gratz (Styrie)</i>	Comité historique.
<i>Grenoble</i>	Académie delphinale.
—	Société de statistique du département de l'Isère.
<i>Hâvre (le)</i>	Société havraise d'études diverses.
<i>Lausanne</i>	Société d'histoire de la Suisse romande.
<i>Limoges</i>	Société archéologique du Limousin.
<i>Lyon</i>	Société littéraire.
<i>Moulins</i>	Société d'émulation de l'Allier.
<i>Nancy</i>	Société d'archéologie.
<i>Orléans</i>	Société archéologique.
<i>Paris</i>	Société des antiquaires de France.
<i>St-Jean-de-Maurienne</i> .	Société d'histoire et d'archéologie.
<i>St-Omer</i>	Société des antiquaires de la Morinie.
<i>Soissons</i>	Société archéologique, historique et scientifique.
<i>Toulon</i>	Société des sciences, lettres et arts du département du Var.
<i>Troyes</i>	Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube.
<i>Turin</i>	Regia deputazione sovra gli studii di storia patria.
<i>Vienne (Autriche)</i>	Société impériale et royale de géographie.
<i>Zurich</i>	Société des antiquaires.



MÉLANGES

DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A LA SAVOIE

EXTRAITS DE DIVERSES ARCHIVES DE TURIN

ET PUBLIÉS

PAR AUGUSTE DUFOUR

colonel d'artillerie



HUITIÈME DÉCADE



**Les Dominicains des Etats du duc de Savoie
situés en deçà des monts.**

Mon collègue et ami François Rabut a publié dans les deux premiers volumes des *Mémoires et documents de la Société savoissienne d'histoire et d'archéologie* des notices sur les Dominicains de Chambéry. Il a indiqué dans une introduction quels étaient les autres couvents du même ordre qui avaient existé dans la Savoie, à Chambéry, à Montmélian, à Annecy et aux Voirons, et le peu que l'on savait de ces couvents. Cela m'a donné l'idée de faire des recherches dans les archives de Turin pour découvrir quelque chose, et j'ai trouvé des documents sur ces maisons et sur celles de Lausanne et de Genève, à une époque où la première de ces villes appartenait aux ducs de Savoie et où ces ducs avaient une certaine juridiction sur la seconde ; j'ai enfin trouvé quelque chose sur un autre établissement en Tarentaise.

Réservant pour l'œuvre qui a été commencée par mon collègue, et que nous poursuivrons en-

semble, les pièces relatives au couvent de Chambéry, je ne publie aujourd'hui que celles qui se rapportent aux autres localités.

De ces documents, trois ont rapport à la maison de Montmélian. Le premier, sous numéro d'ordre de mes décades LXXI, est un mémoire rédigé en français, au milieu du dix-septième siècle, par un Père de St-Dominique. Il n'est pas long, mais tout ce qu'il renferme est inédit et complète bien ce que l'on savait sur l'origine de ce couvent (1) et sur la protection que lui accordaient les ducs de Savoie. Il permettra aussi de rectifier quelques erreurs. Le second, sous numéro LXXII, est un acte de donation, du 22 mai 1334, par lequel le comte Aimon de Savoie abandonne aux religieux un jardin et ses dépendances, pour y reconstruire leur église qu'un incendie venait de détruire. Le troisième (n° LXXIII) est un abandon fait par les Dominicains de Montmélian au duc de Savoie, Amédée VIII, de tous droits sur la succession de Jean Lageret, de Chambéry, docteur en droit, dont le fils Claude Lageret avait été religieux dudit couvent. Cet acte contient les noms de tous les Pères de cette communauté en 1449 (l'année où fut établi le couvent de Chambéry), et se trouve lié à

(1) Voyez tome I des *Mémoires de la Société*, pages 10 et 11. — Voyez aussi à la page 71, à la table des noms de lieux, le mot *Montmélian*.

la déplorable condamnation de Jean Lageret (1).

Je n'ai qu'une pièce à produire sur le couvent de Genève : c'est une donation par les Dominicains à Mathilde de Bologne, comtesse de Genève, d'une chapelle située près de leur église. Elle est du 9 avril 1353, et figure sous le numéro LXXIV. Amédée VIII logeait volontiers dans le couvent des Dominicains de Genève, qui était le plus riche de cette ville. On sait que ce couvent avait été fondé vers l'an 1260.

J'en ai trois sur les Dominicains de Lausanne. Elles sont réunies sous les numéros LXXV et LXXVI de cette décade, et sont relatives à une rente annuelle de deux muids de froment que ces religieux avaient acquise de Catherine de Savoie, dame de Vaud, et qu'on refusait de leur payer.

La suivante (n° LXXVII) est une note sur la fondation du couvent des Pères de St-Dominique dans la ville d'Annecy. On y trouve un ou deux détails

(1) Voici en quelques mots ce fait, sur lequel je pense avoir occasion de revenir. Jean Lageret, jurisconsulte et peintre distingué, dont j'ai déjà parlé (voyez tome V de ces *Mémoires*, page 392), fut condamné à mort en 1417, le 27 septembre, comme coupable de sortilèges et de lèse-majesté; il s'agissait de *crime de mathématique et d'enchantement de certaines figures*. Le jugement fut prononcé par Jean Tardi, licencié en droit, juge des appels de Bresse, dans la galerie du château du Bourget. Les biens de Lageret furent naturellement confisqués, et voilà pourquoi le duc Amédée VIII a sollicité l'abandon de leur droit sur ces biens, de la part des religieux de Montmélian, chez lesquels avait vécu et était mort le fils de ce Lageret. L'année suivante (1420), le duc céda pour 88 florins d'or, à son frère naturel Humbert, les biens possédés auparavant par Lageret, et acquis par confiscation.

qui ne sont pas consignés dans le livre de Besson, et une ou deux différences entre son texte et celui du curé de Chapeiry.

Les deux numéros suivants sont relatifs à la maison des Voirons, dans l'ancien Faucigny, sur laquelle on sait peu de chose jusqu'à ce jour. L'un, le numéro LXXVIII, est une courte notice sur sa fondation, rédigée par un Dominicain au milieu du dix-septième siècle ; l'autre (LXXIX) comprend l'acte d'association et d'union des Pères de N.-D.-des-Voirons aux Pères Dominicains d'Annecy, l'approbation de l'évêque Juste Guerin, les lettres-patentes d'approbation de la duchesse de Savoie, Christine, et les ordonnances d'enregistrement du sénat et de la chambre des comptes de Savoie (1643-1644). Cet acte d'union contient de nombreux détails, pour la plupart inconnus, sur les ermites des Voirons, sur les clauses et les conditions de leur association.

Enfin, le dernier document de cette décade (n° LXXX) est une lettre relative à une maison de St-Dominique en Savoie, dont il n'a pas été parlé jusqu'à présent, Villette en Tarentaise. Il est vrai qu'établie tard, elle n'a jamais été importante ; il est bon néanmoins d'en constater l'existence ; comme celle des Voirons, elle fut formée des débris d'une ancienne association d'ermites.

DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A LA SAVOIE

—
LES DOMINICAINS DES ÉTATS DU DUC DE SAVOIE
SITUÉS EN DEÇA DES MONTS
—

LXXI

— 17^me siècle —

*Mémoire touchant l'établissement des Dominicains
à Montmélian.*

—
Turin, archives du royaume. Paquet 12, n° 13.
—

Le 6 avril 1346 à la requisicion des frères Michel de Cruet et Jaque Moiren tous deux Religieux du couvent de S^t Dominique de la ville de Grenoble, un nommé discret Mermet de Marcellaz habitant et bourgeois de Monmeillan, fit donation au predict couvent de S^t Dominique de Grenoble d'un sien iardin a luy appartenant et situé au dit Monmeillan proche la porte de la ville du dit lieu par ou l'on sort pour aller contre la valdore,

sous cette condicion neanmoins que si a l'aduenir il arriuoit qu'on batit et fonda un couuent du predit ordre audit lieu de Monmeillan, le dit iardin appartinsse au couuent qui y seroit etably. Ce qui aduint peu de temps après scauoir en 1318 en laquelle année Amedee 4 Comte de Sauoye accorda une patente detablissement au dit ordre a la requete des habitans du dit lieu de Monmeillan et dont il en fit meme part au Reuerendissime pere general qui estoit pour lors, lequel ecriuit aussytost au Reuerend pere prouincial de France nommé frere Jaque de Lausanne d'accepter la donation faite par le prenommé Mermet de Marcellaz du dit iardin en execution de quoy le dit Reverend pere prouincial enuoya quelques religieux de sa prouince au dit Monmeillan et entre autres un nommé Hugue de Marechal qu'il etablit recteur du dit lieu, ou il demeura en cette qualité assés longtemps après auoir pris possession du susdit iardin. l'année d'après scauoir le 40 may 1319 (1) du consentement de tous les habitans et bourgeois du dit lieu de Monmeillan, le prédit frere Hugue Marechal qui auoit acquis une maison et quelques places proche le iardin du dit Mermet de Marcelaz et commencé une espèce d'establissement, fit benir une partie de ce qu'il auoit aquis pour seruir de cimitière par le R^d pere en Jesus Christ Henry eueque de [en blanc] apparemment passant pour lors par hazard par le dit lieu de Monmeillan.

(1) Besson a donc trop reculé l'époque de la fondation de cette maison en la portant au treizième siècle. (*Mém. pour l'hist. ecclés.*, page 322.)

Sept années après ou environ, scavoir en 1326, le Chapitre prouvincial ayant esté conuoqué a Auxerre, le predit establissement, qui n'auoit esté regardé jusquelors que comme espèce de vicariat fut erigé par le dit chapitre en couuent, auquel il assigna pour subsister toute la Tarantaise pour y faire la quête malgré l'opposition du couuent du dit ordre etably pour lors à Genève.

Edouard Comte de Sauoye qui succeda a son père Amedé 4 affranchit le terrain maison et places que le dit frère Hugue Marechal et ses compagnons auoient achetés pour leur établissement après leur auoir donné la permission de rompre les murs de ville pour aller de leur refectoir à l'endroit ou ils faisoient pour lors le seruice diuin, lequel lieu avec tout ce qu'ils auoient de batiment ayant peu de temps après pery par le moyen d'une incendie generale qui arriua, le Comte Aymon qui regna après la mort du dit Edouard son frère, acheta un iardin de noble et puissant seigneur Pierre de Marechal, le 22 mai 1334, dont il en fit donation le meme iour au dit couuent pour y batir une eglise (1). Le dit Comte Aymon fils d'Amedé 4 qui bailla cent florins d'or pour batir une eglise dans le dit iardin qu'il auoit deia auparauant donné, comme se uoit par la teneur du contract cy deuant enoncé, mit la premiere pierre de la dicte eglise le 17 may 1336 (2).

(1) Voyez cette donation sous le n° suivant, LXXII.

(2) On voit quelle a été l'erreur de Grillet, qui a pris cette date pour celle de la fondation du couuent de Montmélian. (*Dict. hist.*, tome I, page 136.)

De plus le même Comte Aymon étant dans le château du Cret appartenant présentement à Monsieur Lazary, et qui n'est distant de Monmeillan que d'environ la portée d'une carabine, et se trouvant dangereusement malade fit son testament en présence de deux religieux du dit couvent de Monmeillan nommés Jaque de Cognino et Pierre Bordonis et encore de plusieurs seigneurs de la cour, par lequel testament il ordonna à son héritier Amedée cinq et successeurs d'iceluy à perpétuité que toutefois et quant qu'iceluy ou les siens se trouveroient demeurer pendant un iour ou plusieurs dans le dit lieu de Monmeillan ou bien de Riuole, ils eussent à faire bailler aux Religieux des dits deux endroits soit à celui des deux ou ils se trouveroient le pain et le vin nécessaires pour la sustentation et entretien d'iceux.

Tout ce que dessus avec la teneur de patentes émises en dernier lieu de Charles Emanuel duc de Savoie le 24 janvier 1649 et cy-jointes (1) prouvent très bien et conformément à ce qui en est écrit dans l'histoire de ce pays comme la royale maison de Savoie a toujours pris avec beaucoup de justice et de raison le titre de fondateur du susdit couvent de St Dominique de Monmeillan lequel ose espérer de sa Majesté qui règne à présent et de ses descendants, qu'ils auront pour les religieux en iceluy ses fidèles sujets les mêmes bontés que leurs prédécesseurs de glorieuse mémoire, pour le repos de l'ame desquels ils chantent solennellement une

(1) Les patentes indiquées ici comme jointes à ce mémoire n'y sont pas réunies aujourd'hui.

messe a haute uoix chaque iour de S' Maurice, ainsy quont fait leurs predecesseurs depuis l'année 1435 que monseigneur Louïs de Sauoye prince de Piemont fils ainé et lieutenant general du Duc Amé prit le dit couuent les Religieux en iceluy et leurs biens en sa sauuegarde et protection.



LXXII

— 22 mai 1334 —

Patentes du comte Aimon portant donation en faveur des Dominicains de Montmélian d'un jardin et de ses dépendances, pour rebdtir leur église qui venait d'être incendiée.

Turin, archives du royaume. Paquet 12, n° 13.

Nos Aymo Comes Sabaudie notum facimus uniuersis presentes litteras inspecturis quod cum dominus petrus Marescalci miles fidelis et familiaris noster dilectus, nobis uendiderit et titulo perpetue uenditionis concesserit quoddam suum curtile situm apud Montemmelianum iuxta terram et conuentum fratrum predicatorum Montismeliani ex tribus partibus et iuxta terram Joannis Marescalci ex alia parte prout continetur in

quodam publico instrumento die presenti per Joannem
 mistralis clericum nostrum recepto. quod nos pia deu-
 otione commoti considerantes quod nuper ecclesia fra-
 trum predicatorum dicta villa nostra Montismeliani
 domusque et habitatio eorum incendio totaliter con-
 sumpta fuit : damus et concedimus Deo et beate Marie
 et fratribus in dicta villa nostra Montismeliani degentibus et pro ipsorum ecclesia ibidem construenda curtile
 predictum cum suis pertinentiis et dependentiis uni-
 uersis promittentes pro nobis et nostris heredibus et
 successoribus uniuersis dictam donationem ratam et
 firmam nos et nostros successores habituros dictisque
 fratribus licentiam et auctoritatem plenam prebemus
 accipiendi possessionem curtulis predicti et ibidem con-
 struendi ecclesiam. in cuius rei testimonium sigillum
 nostrum presentibus iussimus apponi. Datum riuolis (1)
 die 22^a mensis maii 1331.



LXXIII

— 31 aout 1419 —

*Quittance et rémission faites par le prieur et par les
 religieux du couvent de l'ordre des Prédicateurs de
 Montmélian, en faveur du duc Amé de Savoie, de*

(1) Rivoles en Piémont.

tous droits de succession sur les biens de feu le docteur Jean Lageret, de Chambéry, dont le fils, Claude Lageret, avait été religieux dudit couvent.

Turin, archives du royaume. Paquet 4, n° 14.

In nomine domini nostri Jhu Xpi amen. Anno a natiuitate eiusdem Domini millesimo quatercentesimo decimo nono indicione duodecima et die vltima mensis augusti per huius instrumenti publici seriem Notum sit omnibus presentibus pariter et futuris quod in mei notarii publici et testium subscriptorum presentia venerabiles et religiosi viri fratres Johannes de Aleysina prior. religiosi conuentus fratrum predicatorum ville Montismeliani. Petrus Gontereti lector. Franciscus Bonerei. Johannes Gonterei. Gorgius Duacti. Falco Francisci. Dominicus Bozonis. Guigo Berruerii. Dei filius Mugnerii. Johannes Leroli. Anthonius Dalphini. Johannes de Merunilla. et Glaudius hospitis. Omnes simul conmorantes et Deo seruientes in dicto conuentu Montismeliani. ac etiam omnes supranominati existentes in capitullo dicti conuentus ad sonum campane simul conuocati vt moris est capitulantes et capitulum tenentes. Vnus de voluntate et consensu alterius ad plenum certificati de iuribus suis et dicti sui conuentus et suorum successorum in dicto suo conuentu. Vt asserunt scientes et spontanei gratis ac suis voluntatibus spontaneis nominibus suis et suorum successorum in dicto eorum conuentu. Considerantes amorem affectionem et

magnam dilectionem quem et quas ipsi Religiosi fratres habent et habere nictuntur de die in diem erga Illustrissimum et magnificum principem Dominum Amedeum Dominum nostrum Sabaudie Ducem et suos et quia Illustrissimo et magnifico principi Domino nostro Duci non solum de infrascriptis sed in omnibus que eidem et dominationi eiusdem complacere totis viribus suis possent. Et sic eisdem fratribus et cuilibet ipsorum facere placet erga eundem Dominum. Soluunt quictant perpetuo et remictunt prout melius et fortius dici inteligi et denotari de jure potest et valere prelibato illustrissimo et magnifico principi Domino nostro Sabaudie Duci licet absentis. et michi notario publico infrascripto more publice persone presenti stipullanti et solempne recipienti vice nomine et ad opus prelibati Illustrissimi principis Domini nostri Ducis et suorum et omnium et singullorum quorum interest intererit, aut interesse poterit in futurum. Videlicet quicquid juris actionis portionis partis proprietatis drayture atque frarechie et successionis que quod et quas ipsi Religiosi fratres habent de presenti et habere possent in futurum et que sibi competunt seu competere de jure possent in omnibus et singulis bonis mobilibus immobilibus juribus et actionibus quibuscumque Domini Johannis Lagereti legum doctoris de Chamberiaco quondam patris fratris Glaudii Lagereti ordinis et conuentus predicti que eisdem fratribus pertinent et pertinere de jure debent ex successione mortis dicti fratris Glaudii Lagereti quecumque bona et res sint vbicumque sint et quocumque nomine censeantur et nuncupentur siue sint in terris pratis vineis nemoribus domibus grangiis hominibus seruitiis

redditibus censis molendinis jocalibus libris garmentis utensilibus domus debictis bestiis et aliis quibuscumque. De quibus juribus et actionibus supradictis supranominati religiosi fratres et ipsorum quelibet se et suos successores in dicto conuentu deuestiunt et me notarium vt supra stipullantem inuestiunt tradicionem unius calami vt moris est nichil juris actionis et proprietatis in dictis bonis vt supra quitatis et remissis retinendo sed omnia iura in predictis eisdem fratribus competentia in prelibatum illustrissimum et magnificum principem Dominum nostrum Sabaudie Ducem absentem et me notarium vt supra stipullantem totaliter transfendo. Promittentes supranominati Religiosi fratres et ipsorum quelibet et omnes simul michi iam dicto notario vt supra stipullanti per se et suos successores in dicto conuentu sub voto religionis sue ponendo manus ad pectora eorumdem, vt moris est dictis Religiosis jurare presentem quitationem et omnia et singula in presenti instrumento contenta et inserta ratam rata gratam grata firmam et firma validam atque valida habere perpetuo et tenere et inuiolabiliter penitus obseruare et nunquam per se vel per alium de iure vel de facto nullatenus contrafacere dicere vel venire nec alicui contra venire volenti in aliquo consentire. Renuntiantes in hoc facto dicti Religiosi fratres omnes simul et ipsorum quilibet ex sua certa scientia et sub voto religionis sue vt supra omni actioni et exceptioni dicte quitacionis non facte dicteque promissionis et omnium et singulorum supradictorum non sic non ritte et non legitime actorum dictorum et gestorum ita per quod deceptis in suis contractibus subuenitur et omni alteri iuri canonico et ciuili

per quod contra premissa possent facere dicere vel venire aut in aliquo se tuheri et juri dicenti generalem renunciationem non valere nisi precesserit specialis. Volentes et expresse concedentes dicti Religiosi fratres omnes simul et ipsorum quilibet quod presens instrumentum leuatum vel non in judicio productum vel non si necesse fuerit possit leuari semel vel pluries dictari reffici et emendari. Consillio et dicta nunc peritorum facti tamen substantia in aliquo non mutata. Actum fuit hoc in villa Montismelliani videlicet in capitullo dicti Religiosi conuentus Montismelliani testibus presentibus magistro Girardo de fabricii carpentatore Jaquemeto barodi de Albino petro caliacti parochie S^{ci} Johannis de porta et Johanne malieti marescalco de Montemelliano ad premissa vocatis et rogatis. Et ego petrus miribelli habitator Montismelliani clericus auctoritate imperiali et Domini nostri Sabaudie comictis notarius publicus qui hoc instrumentum rogatus recepi scribi et leuari feci de protocollis meis manu francisci miribelli filii mei coadjutoris mei ex commissione generali michi data per prefatum dominum comictem ipsumque manu mea propria subscripsi signoque meo solito signaui fideliter et tradidi.



LXXIV

— 9 avril 1353 —

Donation, faite par le prieur et les Pères Dominicains de Genève, à Mathilde de Bologne, épouse d'Amé III, comte de Genève, d'une chapelle sous l'invocation des SS. Dominique et Pierre, martyr, existant dans leur dite église, avec une messe quotidienne perpétuelle, en récompense des services que ladite Mathilde a rendus à leur couvent.

Avec l'approbation de cette donation par leur Père provincial, le samedi après Pentecôte de la même année.

Turin, archives du royaume. Paquet 5, n° 1.

Donatio facta per priorem predicatorum gebennensium domine blanche comitisse gebennarum de capella beati dominici in eorum ecclesia fondata ad unam missam per diem.

Nos frater hemarus de Ruppecula (1) prior conuentus fratrum predicatorum gebennensium totusque eiusdem loci conuentus ad sonitum campane. more solito in capitulo congregati. Volentes. Vt ordo gratitudinis exigit.

(1) La Rochette, en Savoie.

magnifica et larga beneficia temporalia de sancto nostro conuentui impensa. et vt confidimus. ad huc miseritcorditer impendenda. per illustrem et spectabilem. dominam dominam Mathildam de Bononia consortem magnifici et potentis domini domini. amedei comitis gebennensis vicissitudine beneficiorum spiritualium compensare sponte et vnanimiter offerimus eidem domine capellam. Sanctorum dominici patris nostri et beati petri martiris infra nostram ecclesiam situatam. et eam. sibi. cum vna missa. qualibet die celebranda. perpetue. applicamus. et ita obligamus nos et successores nostros quantum possumus. sicque bona. fide. obseruare promictimus infuturum. In quorum testimonium presentes duximus sigillis predictorum prioris et conuentus munimine roborari. Datum gebennis in nostro capitulo. die nona. mensis aprilis. anno domini millesimo ccc^o quinquagesimo tertio. indicione sexta.

Et ego frater Bartholomeus prior prouincialis. prouincie francie ordinis predicatorum prelibati predicta approbo ratifico et confirmo. In cuius rei testimonium sigillum nostrum duxi presentibus apponendum. datum Bisuncii (1) sabbato post penthecostem. anno domini millesimo ccc^o quinquagesimo tertio et indicione quarta supra.

(Avec trois sceaux pendants.)

(1) Besançon.



LXXV

— 5 octobre 1498 —

Requête des Dominicains de Lausanne au duc Philibert, et ordonnance de ce prince enjoignant au châtelain de Romont de leur payer une rente annuelle de deux muids de froment qu'ils avaient acquise de Catherine de Savoie, dame de Vaud.

Turin, archives du royaume. Paquet 5, n° 1.

Illustrissime princeps vestre ducati celsitudini humiliter exponitur parte humilium oratorum vestrorum prioris et conuentus beate marie magdalene lausanensis ordinis fratrum predicatorum verum esse quod nuper Illustris domina Catherina de sabaudia protunc domina patrie Vaudi (1) dictis priori et conuentui et eorum successoribus vendidit pure et perpetue certo precio legitimo duo modia puri et receptibilis frumenti ad mensuram Rotondi montis soluenda et adducenda singulis annis et perpetue in festo sancti andree apostoli

(1) C'était la fille de Louis II de Vaud. Elle avait épousé successivement Azzo Visconti, Raoul de Brienne et Guillaume de Flandre. Héritière du comté de Vaud par la mort de son frère Jean en 1339. Elle mourut sans enfants, après avoir vendu le pays de Vaud à Amédée VI.

apud dictum conuentum, sumptibus ipsius venditricis et suorum Quam quidem censam assignauit percipiendi et soluendi super castellania sua Rotondi montis prout continetur in instrumento dicte venditionis debite sigillato, quod exhibetur. Quod quidem instrumentum, et in eo contenta licet aliquando fuerint obseruata dictusque census debite solutus, tam vigore dicti instrumenti, quam vigore confirmationum et aliorum mandatorum, que super hoc facta fuerunt de quibus fit perempta fides Nichillominus tamen ad presens nobilis vice castellanus dicti loci et nonnulli alii peruersi homines recusant prout indebite recusarunt dictum frumentum ita purum et pulcrum sicut debetur et fuit venditum integre soluere sed solum presentant eisdem exponentibus quoddam bladum non receptibile et insuper recusant ipsum censum adducere tempore suo omnifesto sancti andree apostoli apud lausanem secundum tenorem ipsius instrumenti venditionis. Supplicanti propterea dicti exponentes cum qua possint reuerentia quatenus mandare dignetur Vestra dominatio eisdem castellano Rotondi montis et aliis ducalibus officariis ad quos spectat et de ipsa censa et retentis eiusdem si que sint in pulcro et receptibili frumento debite satisfaciant secundum formam et tenorem instrumenti supradicte venditionis, quod requirent obseruare in omni suo puncto et alias sibi circa premissa opportune provideri vestram Illustrem dominationem humiliter implorando quam altissimus conservare dignetur amen.

Philibertus dux Sabaudie &c. Dilecto moderno castellano Rotondi montis seu eius locumtenenti. Salutem.

Visis supplicationibus subannexis etiam parte supplicantium fuit nobis relata querela eorum pensionem eis per Illustrissimos nunquam delende memorie predecesores nostros in remedium animarum nostrarum datam in ipsis sub anexis descriptam soluere recusare aut saltem in solutionem ipsius te morosum reddere ymo et bladum tale que ipsis personis eis expedire, quod egre ferimus Quapropter tibi harum serie mandamus sub pena indignationis nostre et centum marcharum frumenti ad formam instrumenti in ipsis supplicatione et litteris mentionati annis singulis quamdiu in ipso preeris castellanie officio realiter persolvas adeo quod supplicantes ipsi causam non habeant nobis reiterandi querelam alias autem indemnitati ipsorum supplicantium prouidebimus. quibuscumque excusationibus litteris mandatis et aliis contrariantibus non obstantibus. Datum Lausanne die quinta octobris anno domini millesimo quatercentesimo nonagesimo octauo.

Bucteti.

Per dominum presentibus Dominis Raynerio Sabaudie
Comite de Villaribus locum tenente generali
Reuerendo Aymone de Montefalcone Episcopo lausanensi
Ludouico Comite Camere
A. domino dyuone preside
Johanne de....
Guillelmo Domino gellerie
Petro Gorrati consilii Chamberiaci collateralis
Ludouico Orioli Magistro hospicii.

LXXVI

— 18 novembre 1499 —

*Autre ordonnance du duc Philibert, semblable
à la précédente.*

Turin, archives du royaume. Paquet 5, n° 1.

Philibertus dux Sabaudie &c. Dilecto nostro Castellano Rotundi montis seu eius locum tenenti. Salutem. Visis supplicatione et litteris nostris his per tenorem annexis et consideratis contentis in eis itterate supplicationi venerabilium oratorum nostrorum prioris et fratrum conuentus sancte Marie Magdalene lausanensis. Super his nobis facte beneuote anuentes, tibi expresse committimus et precipiendo mandamus sub pena centum librarum fortium. Quatenus pensionem annuam duorum modiorum frumenti de qua supplicatur tam pro tempore preterito quam pro futuro iuxta formam instrumenti super hoc confecti et hactenus solitum et debitum realiter persoluas sic quod merito valeant contentari. Nisi causam justam in contrarium habeas quam nobis a dorso presentium, debite rescribas. seu relaturus venias vt ipsa rescriptione visa vel relatione audita, quod no-uerimus expedire super supplicatis vberius prouidere valeamus. Presidenti quoque et magistris camere com-

putorum nostrorum pariter mandantes vt dictam annuam pensionem debitam quam sic vt preferitur solueris in computis tuis ad causam tui officii primo reddendis iuxta hactenus obseruatum intrent et in librata allocent sine difficultate quauis. Datum Thaurini (1). die decima octaua nouembris M IIIJ LXXXX nono.

Perret.

Per Dominum presentibus Dominis illustri Raynerio naturali et locum tenente Sabaudie generali. Reuerendo Aymone de Montefalcone episcopo lausanensi. R^e de Romagnano episcopo montis Regalis Sabaudie cancellario. Hugone de Palude. Comite de Varax marescallo Sabaudie. A. domino Dyuone preside. A. Prouane patrimoniali preside. Petro Agacie. Petro de Cara. Ludouico Vignate. A^o de Azelio. Francisco Prouane. Defendente pectenati aduocato. Sebastiano Ferreri Domino Gallianici thesaurario.

Signé : Duport.

(Avec sceau et placard.)

(1) A Turin.



LXXVII

— 1421-1422 —

*Mémoire sur la fondation du couvent des Pères
de Saint-Dominique dans la ville d'Annecy.*

Turin, archives du royaume. Paquet 5, n° 1.

L'éminentissime cardinal Jean Fraçon de Brognier parroisse d'Annessi le vieux ayant obtenu vne bulle du pape Martin cinquième dattee a Rome la quatrième année de son pontificat qui estoit 1421 a S^{te} Marie Maieur le cinquième des calendes d'octobre pour bastir vn couuent en faueur d'un des quatre mendiants, et ayant déterminé son pieux dessein en faueur de l'ordre de S^t Dominique comme l'on voit par ses lettres du second mars 1422 qui estoit la cinquième année du pontificat du susnommé pape, en présence du venerable Francois abbé de S^t Claude, et les venerables Gerard Tardit chanoine a Paris docteur ès droits, et Lombans Combas preuost de l'esglise d'Alby, les dites lettres ou est la bulle tout au long deüment sellée du grand seau du susnommé cardinal, et contresignée au replis Chauuet : le cardinal a donné pour lors mille escus d'or, successivement le cardinal susdit pour executer son pieux dessein enuoya le mois de may suiuant de la presente année 1422 le R. Père Jean Grucelly docteur en

theologie homme de grande probité, religieux de saint Dominique qui estant parti d'Auignon en suite des ordres de ce pieux fondateur qui l'auoit establi son procureur arriua dans la ville d'Annessy le vingtième du dit mois de may, ou il fust reçu avec applaudissement de tout ce quil y auoit de plus considerable dans la ville, et mis en possession sans aucune difficulté des maisons et autres possessions qu'on auoit acquis pour cet effect qui auoit esté d'Anthoine Cagnat docteur ès droits et iadis chancelier de S^t Pierre de Genève (4) dernier de cette famille comte de Geneuois les maisons et possessions estants du costé de la place de la hasle.

Le dit illustrissime cardinal par son testament fait le douze aoust 1422 fit heritiers vniuersels l'archiprestre et chappelain de la chappelle quil auoit fondé a Genève, et le couuent d'Annessy, l'ayant obligé à vne messe des morts tous les iours, et confirma specialement les dites fondations et institutions par son codicille du vingt quatre septembre 1425 et mourut le quatorze fevrier 1426 et fust enterré dans l'esglise de S^t Pierre d'Auignon mais il faut remarquer que ce grand cardinal ayant laissé quelques sonmes d'argent pour continuer l'esglise et l'edifice qui nestoit pas beaucoup aduancé l'on n'en receut que deux mille florins, vn calice d'argent et quelques ornemens pour l'esglise, ainsi le tout demeura imparfait, et particulièrement l'esglise bastie dans le fond dit des Lombards, ou il y auoit vne maison qui fust donnée le dix sept may 1422 par les nobles Jaques de

(1) Il y a sans doute ici une erreur. Besson dit mieux en écrivant : *chancelier de Pierre, comte de Genève.*

Menthon, Amedé et Jean de Menthon ses enfants dits de Dingy.

Sur le revers on lit :

Je sousigné not^{re} et procureur au siège mage de Genevois atteste par serment que l'acte de l'autre part escript est conforme à l'acte qui m'at esté exhibé par R^d Pierre Gottaz l'un des dits religieux, et procureur du couent de S^t Dominique d'Annecy. lequel l'at ensuite retiré en foy de quoy iay signé. Annecy le onze septembre mille sept cent dix sept. Bien et bon escrit.

Planche.



LXXVIII

— 17^{me} siècle —

Notice donnée par les RR. PP. Dominicains du couent des Voirons sur leur établissement en la province de Faucigny.

Turin, archives du royaume. Paquet 5, n° 3.

Les religieux du couent de Notre Dame du Voirons de l'ordre de saint Dominique ont succédés à des religieux de l'ordre de S^t Augustin anciennement fondés

par les nobles et puissants seigneurs de Langin enuiron l'année cinq cent après la patiuité de Nôtre Seigneur.

Mais comme les Bernois se rendirent maistres du Chablais enuiron l'année mil cinq cent et trente, cette maison située entre la province du Chablais et du Faucigny fut entièrement par les dits Bernois ruinée, et détruite et feust comme abandonnée, jusques en l'année mil six cent dix neuf, que quelques bons hermites vinrent habiter ce desert au sommet de la montagne, et ce feust de l'authorité de saint François de Salles qui leurs donnat des reigles, et des constitutions dans la pensée qu'un des moyens plus efficaces pour la destruction de l'heresie estoit de retablir les anciennes deuotions dont celle du Uoyrons étoit des principales, y ayant une image miraculeuse de la saincte vierge par l'intercession de laquelle les peuples y ont touiours receus et recoiuent encore beaucoup de graces, avec plusieurs miracles qui se sont faits dans ce lieu, et se font encore aujourdhuy.

Charles Auguste de Salles nommé coadjuteur de l'uesché de Genève étoit du nombre de ces bons hermites, dont il y en auoit quatre prestres et quatre freres lays, et lesquels ne uiuoient que de charité, et d'aumônes, parceque les Bernois, après auoir chassés et maltraités leurs predecesseurs les Augustins, s'étoient aussy saisis de tout ce qu'ils pouuoient auoir, et même de tous leurs titres et papiers.

Et parceque les charités, et aumônes qu'on faisoient à ces bons hermites, estoient asses abondantes dans ce temps la ils heurent le moyen d'acquérir quelques bois au haut de la montagne, et quelques prés au bas, deux

choses qui sont absolument nécessaires pour y pouvoir subsister, on y a a present bastit solidement et asses commodement.

Enuiron l'annee mil six cent quarante trois ces hermites par le conseil de Monseigneur Charles Auguste de Salles sollicitèrent pour être aggrège au couuent de saint Dominique de la ville d'Annèssy, ils y furent aggrégés avec l'aggrement de leur altesse Royale, de Monseigneur l'euesque de Genève et les patentes ont été uerifiés en chambre les jour et an y contenu.



LXXIX

— Août et octobre 1643 —

Extrait des registres des archives du sénat de Savoie, contenant le contrat d'association et d'union des R^{ds} Pères ermites de Notre-Dame-des-Voirons au couvent des R^{ds} Pères de St-Dominique d'Annecy; approbation de l'évêque Jules Guerin et approbation de la régente de Savoie, Christine.

Turin, archives du royaume. Paquet 5, n° 3.

Nous Charles Auguste de Sales, seigneur de la Thuille, docteur en theologie, nommé coadjuteur à l'evesché de Genève, et delegué avec plein pouvoir de l'Illustris-

sime et R^{me} Juste Guerin eveque et prince de Genève pour la visite, et dernier établissement des devots frères clercs hermites et hermitages de la visitation de Nôtre Dame de Voiron, constant de ce par lettres données à Annessy le seizième des calendes d'octobre mille six cent trente neuf signé Justus Episcopus Gebennensis, contresigné Diaconis commis et sellé sur pain d'hostie rouge du grand seau des armes de mondit seigneur, A tous qu'il appartiendra salut en nôtre seigneur Jesus Christ, scavoir fesos qu'attendû nôtre dit pouvoir nous auroit été présenté requeste par lesdits hermites de Voiron en datte du quatorzième de juin mille six cent quarante trois signé Raphy supérieur, et Paul Mollier, par laquelle ils nous supplient d'aggréer le choix qu'ils ont fait de l'ordre des frères prescheurs pour y être annexés et vnis conformement à vn autre bref dudit jour présenté par lesdits hermites, au R^d Prieur, et venerables Péres, et frères du couvent de S^t Dominique d'Annessy sur quoy après que nous aurions communiqué et meurement deliberé avec mondit seigneur eveque R. Messire Pierre Francois Dayner son vicaire general et chanoine theoloyal de l'eglise cathedrale, et quelques autres, nous auroit été prorogé notre pouvoir pour agir en telle affaire plus efficacement en datte du cinquième d'aoust mil six cent quarante trois signé Justus Episcopus Gebennensis, et a même tenus exhibé l'acte d'admission, et reception desdits hermites à la société, et habit de S^t Dominique par lesdits prieur, et religieux du couvent d'Annessy en datte du meme jour signé Darniet prieur. Portier. Marnini. Pury. Bally. Blanc. Avrillion. Langin. Bachelot. Desfontany. Biollet. Bou-

vard et Rousset. Pour ce est il que du même jour cinquieme d'aout nous nous sommes transporté en ce lieu de Voyron accompagnés principalement des R^{ds} Peres Jacques Damiet prier, Jean Portier et Michel Marnini docteurs de la faculté de Parys, et speciaux deputés de leur chapitre pour traiter de la ditte vnion, et en acte de notre visite, avons examiné diligement, puis assemblés capitulairement au son de la cloche et à l'invocation du S^t Esprit, c'est à scavoir. R^d père Henry Raphy. R^d père Paul Mollier prêtres et venerables frères Jean Francois Janini. Pierre Moret. Maurice Dupré. Jean Estienne Jacob. Hillarium Millet. Mamert Jerat et Jean Antoine Vernier. R^d père Claude Ange Salesse prestre, etant le seul absent pour le service des hermitages de Tarentaise, de la volonté duquel il nous conste assez sur ce fait par missive deüement signée en datte de notre Dame de la Vie le vingt deux de juillet de cette année, nous a été plus particulierement représenté en conclusions, et deliberations que lesdits hermites desirans de faire fleurir de plus en plus le culte de la très S^{te} et très sacrée Vierge Nôtre Dame en ce lieu de Voyron par un final établissement de personnes stables, et assurés à perpetuité en qualité et titre de Religion formée, ont vnanimement recherché, et demandé le bien de la ditte vnion avec le couvent de saint Dominique d'Annessy en particulier, et generalement avec tout l'ordre, ne regardant en cela que purement la plus grande gloire de Dieu, salut de leurs ames et edification du prochain, sous et moyennant les conditions suivantes :

Premièrement que sera faite audit lieu de Voiron, et

à cause de ce dans tout l'ordre de S^t Dominique eternele memoire du Bienheureux Francois de Sales eueque jadis, et prince de Genève premier restaurateur dudit hermitage, instituteur et fondateur des dits hermites comme encore y sera memoire d'Illustrissime et Rev^{dm}e Jean Francois de Sales son frere, et successeur en la ditte evesché leur bon promoteur, protecteur et conservateur de leur eglise, a raison de quoy tous les Illustrissimes et R^{dm}es eueques et princes de Genève canoniquement entrans seront à perpetuité receüs, traités, honorés et respectés audit lieu, et maison de Voiron comme fondateurs et principaux bienfaiteurs toutes les fois qu'il leurs plaira d'y venir.

Secondement qu'on y celebrera solennellement a perpetuité les festes de la Visitation de notre Dame, comme titulaire de la Conception immaculée et du très glorieux S^t Joseph.

Troisiémelement qu'il sera fait vn anniversaire aussy a perpetuité le lendemain de la Visitation pour tous les pères et frères hermites qui depuis l'an mille six cent et vingt jusqu'à présent sont decedés en l'habit de cet institut, c'est à scavoir Jean Duvernay. Jean Antoine Rigaud. Daniel Canigé. Jean Philippe Avrillion prestres et Francois Floquet laics.

Quatriémelement que les fondations de messes et autres services faittes cy devant en faueur desdits hermites seront ponctuellement executtés et obseruées c'est à scavoir de noble et puissant Philippe de Lucinge baron d'Aranthon de la ville de Sallanche de noble Pierre de Lucinge de noble et R^d Claude Ange de Salesse, et de noble et puissant Jean Francois de Blonay seigneur de

Verney, et Mathilly, d'hon^{ble} Jacqueline Dumonet de la Roche, d'egrege Philippe Favrat notaire et de noble et puissant Prosper de Montvuagniard seigneur de Boege.

Cinquièmement que quand audit père Claude Ange Salesse au cas quil ne voulut entendre a telle vnion pour son particulier ou ne parvinst a profession selon l'ordre, la communauté de Voiron au couuent d'Annessy l'un au deffaut de l'ordre, seront tenus de luy payer pension conformement à la somme de sa donation par cet ordinaire, le fond, et principal restant toujours à l'ordre.

Sixièmement que pour ce qui est des messes qu'ont accoutumés de celebrer au grand autel le jour de la Visitation alternativement, les R^{ds} S^{rs} curés de Vons et de Boege, sera obserué le decret du Bienheureux Francois de Sales.

Septièmement que les Pères et frères hermites presentement existans en cette ditte maison de Voiron seront retenus, et laissés sinon que pour *cause* (1) d'infirmité corporelle ou de vice, ce que Dieu ne plaise, il fut expedient de leur faire changer d'air, et les éloigner.

Huictièmement quant à la personne du R^d Père Henry Raphy attendu son age ses infirmités corporelles et les continuelles peines qu'il a prises pour le service de cette ditte maison de Voiron, en qualité tant de supérieur, que d'econome pendant le tems de dix-huict ans, au cas qu'il ne put paruenir à la profession de l'ordre, luy sera obserué l'escrit qu'on luy fera sur ce, et dont il demeurera saisy pour son assurance.

(1) Ce mot, qui est probablement celui qui complète le mieux le sens, manque dans le texte original.

Neufviement que sera fait vn inventaire de tous les biens meubles et immeubles, papiers, droits, noms, actions, debtes actiues et passiuës, et autres appartenances, dependances et charges de la ditte maison presentement existentes tant pour la descharge desdits hermites que pour l'assurance de celui à qui la superiorité et economie seront cy après remises et comises.

Dixiement qu'a cause du grand nombre de penitents qui de toutes parts montent en ce même lieu de Voiron, à l'assurance de la conscience desquels, et administration des sacremens, il est important au R^{dme} eueque de pourvoir et mettre ordre, seront présentés au dit eueque les predicateurs et confesseurs qu'on destinera pour le dit lieu de Voiron, affin d'etres juges de leur capacité, et admis selon ce, toutes les quelles conditions nous auons communiqué aux dits R^{ds} Père Damiet prieur, Portier et Marninⁱ députes pour y deliberer, et conclure, lesquels après meure deliberation entre eux, et ensuite de leur pouuoir les ont acceptées, promettans pour eux, leur couuent ordre, et successeurs au dit couuent, tant d'Annessy, que du dit lieu de Voyron, de les obseruer, et faire obseruer sans y contreuenir aucunement, et se soumettent aussy pour tel effet à toutes voyes de justice ecclesiastiques, et seculières, legitimes et raisonnables conformement toutefois aux indults et priuileges de leur ordre, et non autrement, c'est pourquoi nous visiteur predit de l'autorité que nous auons en admettant le présent traité de société annexation, incorporation, et union des dits hermites de Voiron à l'ordre desdits freres Prescheurs,

et specialement avec le couuent de S^t Dominique d'Annessy, relachons les dits hermites, et les absolons de tous les vœux, et autres astrictions hermitiques et regulières par lesquelles ils ont été jusqu'a présent et deuront être obligés à l'obeissance ordinaire de mon dit seigneur eueque, et de nous en la qualité de leur visiteur, et ce toutefois en tant que le present traité d'union vienne à sortir son plein, et entier effet, et non autrement, les remettans de la meilleure façon qu'il se peut, ensemble le dit hermitage avec tous ses droits, appartenances, et dependances quelconques pleinement, et absolument au dit ordre, et couuent de S^t Dominique d'Annessy pour en faire comme du leur propre sans préjudice des droicts si aucuns y en a, des nobles et puissants seigneurs de Langin, et de Boege, et des R^{ds} curés de Vons et du dit Boege riere les terres et paroisses desquels, la dite maison de Voyron est assise, et en attendant que de nôtre coté, et pour les dits hermites le present acte soit confirmé et ratifié par mon dit seigneur Illustrissime et R^{dme} Eueque et prince de Genève, et du costé des dits frères Prescheurs par le chapitre de leur couuent, et vicaire général de la congrégation gallicane de leur ordre, à quoy ils s'obligent comme dessus par condition, c'est à scauoir de faire le tout rattifier dans six mois, avec toutes autres approbations et autorisations requises tant au spirituel, qu'au temporel, nous auons prié et prions R^d père Jean Portier docteur en theologie de vouloir accepter et prendre la charge de superieur local de cette dite maison au nom du couuent d'Annessy, du prieur, et chapitre, duquel devra désormais a perpétuité depen-

dre l'élection, et constitution du supérieur, soit vicaire prieur ou autrement jusqu'à ce qu'il soit plus ample-ment et pertinement déterminé par l'ordre, car ainsi, et par même manière de condition, a encore été convenu entre les parties, si a le dit R^d pere Portier accepte ladite charge de supériorité par consentement, et autorité de ses dits condeputés, tant à notre prière qu'ensuite de l'élection faite de sa personne pour cette première fois seulement, et sans le tirer en conséquence par les dits pères, et frères hermites autorisés de nous, auxquels il pourra de présent donner l'habit et les recevoir à l'observance de la règle du glorieux S^t Augustin, et constitutions de l'ordre du Bienheureux patriarche S^t Dominique selon et comment il verra à faire par raison au nom du dit couvent d'Annessy, et de tout ce nous avons fait le présent verbal et acte de notre visite pour faire foy, et valoir selon qu'il escherra sous les soins manuels des parties paraffés par notre signature et seau de nos armes au lieu et hermitage sacré de Notre Dame de Voiron le neufvième d'aoust mille six cent quarante trois signé frère Henry Raphy, frère Paul Mollier prestre, frere Francois Janini, frere Illarion Milliet, frere Pierre Moget, frère Jean Estienne Jacob, frère Manmergue Porra, Charles Auguste de Sales visiteur, frère Jacques Damiet humble prieur, frere Jean Portier docteur, frère Michel Marnini docteur et selé des armes dudit seigneur de Sales.

Acte d'approbation de l'évêque.

Nous Juste Guerin eueque de Geneve, ayant veu tout ce qu'a été traité par le s^r Charles Auguste de

Sales nôtre special député pour la ditte aggregation, et vnion des dits hermites de Voiron avec les dits frères Prescheurs d'Annessy, et le tout considéré, l'auons approuué, ratifié et confirmé approuuons, ratifions et confirmons en tout que de nouveau selon sa forme, et tenour, et sans preiudice de toutes autres autorités requises, et necessaires s'il y eschoit, et saluo jure tertii, ordonnant que le tout soit enregistré en nôtre greffe pour y auoir recours en tant que de besoin, fait a Annessy sous le seau de nos armes et contreseing de nôtre greffier le vingt neufuime aoust mille six cent quarante trois, sellé et signé Juste eueque de Genéue et Dumont.

L'extrait sus escrit a été leué sur son propre original, et deuement collationné à icelui qu'est demeuré entre les mains des R^{ds} pères de St Dominique par moy greffier sousigné, Annessy le premier de septembre mille six cent quarante trois.

Sellé et signé Dumont.

Patentes ducales d'approbation.

Chrestienne de France par la grace de Dieu Duchesse de Sauoye Reine de Chypre, mère Tutrice de S. A. R^{le} Charles Emanuel par la grace de Dieu Duc de Sauoye, Chablais, Aoste, Geneuois, prince de piedmont Roy de Chypre &. Regente de ses Etats &. de la part des R^{ds} pères Prieur et Religieux du conuent de saint Dominique en la ville d'Anney, et des R^{ds} Pères de Nôtre Dame, au lieu des Voyron, dans la Duché de Chablais nous ayant été remonstré comme par dignes conside-

rations à nous particulièrement déclarées, lesquelles regardent la gloire de Dieu, iceux hermites par diuines inspirations, ont estimés nécessaires de s'unir à l'ordre et regle du Bienheureux Dominique, et pour y affermir leur établissement auroient priés le Prieur du susdit conuent, et ses religieux de les receuoir, et unir avec eux au même conuent d'Annessy pour estre cy après l'eglise et monastère des dits hermites à Voyrons membre inseparable d'iceluy, sous l'obediance du dit Pere Prieur, et ses successeurs à la dignité prieurale, et ainsy que louäblement a été conclud, et arresté entre eux par approbation de tres R^d Pere en Dieu nôtre tres cher et deuot orateur l'euesque de Genèue, sous nôtre permission pour entier affermissement d'une si bonne, et sainte union de quoy ils nous ont fait supplier, et voulant contribuer tout notre pouuoir a un si bon effect pour l'augmentation de la sainte foy catholique, et de l'Eglise par ces présentes signées de nôtre main de nôtre certaine science, pleine puissance, et autorité souueraine avec l'assistance de Messieurs les Princes Mauris et Francois Thomas mes beaux frères, et eu sur ce l'auis des gens du conseil résidants pres notre Personne, nous auons agréé, loué et approuué, -aggreons, louons et approuuons la susdritte union des dits R^{ds} hermites de nôtre Dame des Voyrons, au dit ordre, et regle de saint Dominique, et obediance du Prieur de la ditte eglise d'Annessy, comme faite par autorité episcopale, Mandons à ces fins à nos tres cher bien amés, et feaux conseillers, les gens tenant nôtre senat, et chambre des comptes en Sauoye, chacun en ce que les concerne de verifier et intheriner les presentes de

poinct, en poinct selon leur forme et teneur sans aucune difficulté, restriction, ny reserue que celles y contenües, et à nos procureurs generaux, et patrimoniaux d'y prester leurs consentemens et tenir main à l'observation d'icelles, car ainsy nous plaît.

Données à Turin le septième octobre, mil six cent quarante trois.

Signé Chrestienne.

V^e Piscinaz.

V^e Topatti.

V^e Granery.

Agreement et approbation faite de l'union des R^{ds} hermites de Notre Dame des Voyrons au Duché de Chablais, à l'ordre et reigle de S^t Dominique en la ville d'Annessy par l'autorité du R^d euesque de Genève gratis quia ad opus pium.

Signé Piscina.

Collationné et signé à la Bonneville par Louis Burnier collègié le cinquième auriil mil sept cent dix huit.

Burnier Louis collègié.

Legalisé à la Bonneville lieu de notre siege ce neuf auriil mil sept cent et dix huit.

De Geneue de Boringe (1).

Suivent les teneurs d'enregistrement desdites patentes par le sénat de Savoie le 5 décembre 1643, et par la chambre des comptes le 22 août 1644.

(1) Pierre-Elie de Genève de Boringe était conseiller du roi et juge-mage de la province de Faucigny.

LXXX

Lettre du Père Borrand, Dominicain, concernant la fondation de l'ermitage de Villette en Tarentaise, adressée à l'intendant du roi dans la province de Tarentaise.

Turin, archives du royaume. Paquet 5, n° 5,
trouvé parmi les papiers du sénateur Planchamp.

Monsieur

Pour répondre à la vostre si obligeante, ie vous diray que ie n'ay aucun tiltre de fondation, et il faut pour cela s'adresser aux R^{ds} pères de S^t dominique de Montmeillant pour faire paroistre les tiltres, ie vous diray cependant comme nous l'auons eut, premièrement il y auoient icy des hermites, monseigneur l'archeuesque Benoist Theophile de Chiuron (1) leurs dits qu'ils n'auoient qua choisir un ordre approuué de l'eglise, il y en eut un qui prit l'habit de S^t Dominique a Montmeillant, et l'autre prist celuy de S^t Benoist, alors Monseigneur fit uenir des religieux de Talloire pour demeurer dans cet hermitage, mais comme nayant pas de quoy uiure sans quester il se trouuat a Moustier un de nos

(1) On voit à la page 76 du V^e vol. des *Mémoires et documents* publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, sur la liste des prieurs claustraux de Talloires, donnée par Jules Philippe dans sa Notice historique sur cette abbaye, Benoit-Theophile de Chevron figurer en 1629.

pères de Montmeillant qui auoit presché un caresme, les pères de Talloire remercièrent (1). Monseigneur le dit archeuesque le donnat aux religieux de S^t Dominique de Montmeillant, duquel nous l'auons possédé iusqu'a présent, pour ce qui est de la fondation monsieur le baron de Uillette a donné la place pour le batir et a donné un uerger et une uigne auprès de l'hermitage ainsy monsieur ie n'ay a present autre chose a uous dire sinon que ie suis de tout mon cœur d'affection et d'ame

Monsieur

Votre tres humble et tres affectionné seruiteur
f. Estienne Borrand dominiquain.

Monsieur

Monsieur Metral Intendant
du Roy dans la province de
Tharentaise &c.
a Moustier.

(1) Dans la même Notice historique donnée par Jules Philippe, sur l'abbaye de Talloires, insérée dans le V^e volume des *Mémoires* précédemment indiqués, on lit au bas de la page 237, au n^o 155 de son inventaire historique du 17^e siècle : « Donation faite en 1647 par dom Benoit Theophile de Chiuron archeueque de Tarentaise au monastere de Talloire des dimes de la val de Bosel par luy acquises et de sa biblioteque pour la residence de quelques relligieux dans l'hermitage de Villette, laquelle donation n'a pas sorti son effect pour n'auoir pas été acceptée par les relligieux dud^t Talloire, vù qu'il n'y auoit pas de quoy y faire subsister le nombre requis des relligieux, de sorte que, etc., etc. »



LES MOINES DE LA BAZOCHE
LES ABBAYES DE LA JEUNESSE
LE TIR DU PAPEGAI
ET LES COMPAGNIES
de l'Arc, de l'Arbalète, de la Couleuvrine et de l'Arquebuse.
EN SAVOIE
ET DANS LES PAYS ANCIENNEMENT SOUMIS
AUX PRINCES DE LA MAISON DE SAVOIE
DEÇA LES MONTS

PAR
PERRIN ANDRÉ

INTRODUCTION



Avant de commencer cette étude sur les anciennes Compagnies d'archers, d'arbalétriers, de coulevriniers et d'arquebusiers de nos pays, et les moines ou abbayes de la bazoche qui les précédaient, j'ai lu avec soin, et je crois pouvoir dire avec fruit, les ouvrages et notices sur le même sujet de MM. Fouques (1), Janvier (2), Gomard (3),

(1) *Recherches historiques sur les archers, arbalétriers et arquebusiers de Châlon-sur-Saône*. 1852.

(2) *Les anciennes corporations d'archers, d'arbalétriers, de coulevriniers et d'arquebusiers des villes de Picardie*. — *Mémoires des antiquaires de Picardie*, 2^e série, tome IV, page 61.

(3) *Notice sur la fête de l'arquebuse à Saint-Quentin*. — Même volume, page 373.

J.-D. Blavignac (1), L. Sordet (2), Coindet et Chaponnière (3), de Laplane (4). Les dissemblances que j'ai trouvées quant à l'origine et au développement de ces diverses institutions dans nos pays ; leurs organisations parfois différentes ou moins régulières, m'ont engagé à ajouter quelques pages à celles déjà écrites sur ces Compagnies bourgeoises.

Grâce à l'obligeance de MM. Rabut François, Dufour Auguste, J.-A. Bonnefoy et Croisollet, j'ai pu réunir un grand nombre de chartes inédites, aussi intéressantes pour l'histoire du pays que pour celle des Compagnies de tir auxquelles elles se rapportent principalement.

La première partie de ce mémoire contient l'histoire générale des Compagnies de tir et des Abbayes dans nos pays : leur origine, leur développement, leurs organisations, règlements, etc.

La deuxième ne comprendra que les Compagnies de Chambéry, plus importantes et plus con-

(1) *Armorial genevois. Des exercices et sociétés militaires de Genève.* — *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, tome VI, page 291.

(2) *Des abbayes ou sociétés laïques de Genève.* — Même ouvrage, tome IV, page 1.

(3) *Récit des fêtes célébrées à l'occasion de l'entrée, à Genève, de Béatrix de Portugal, duchesse de Savoie.* — Même ouvrage, tome I^{er}, page 135.

(4) *Les arbalétriers, les arquebusiers et les archers. Leurs services à Saint-Omer et ses environs.* — *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, 1861, page 28.

nues que les autres : j'ai pu lui donner un certain développement, M. Rabut (François) ayant bien voulu m'envoyer une copie des pièces les plus intéressantes qui s'y rapportent (1). J'avais, en outre, quelques notices (2) sur les Compagnies de tireurs et les registres des délibérations des chevaliers tireurs, dès 1742, que leur secrétaire m'avait obligeamment confiés.

La troisième partie sera relative aux autres Compagnies de l'ancien duché de Savoie.

La quatrième comprendra quelques détails sur celles de la Bresse, du Bugey et du pays de Vaud.

(1) Ces pièces se trouvent dans les archives de la ville, mises sous scellé pendant la construction du nouvel hôtel-de-ville.

(2) *Les Compagnies de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse*. Ménabréa, *Histoire de Chambéry*, page 347.

Notice sur l'ancienne Compagnie des nobles chevaliers tireurs de la ville de Chambéry, par le marquis de la Serraz.

Souvenirs de la Savoie ou Notice sur la fête des chevaliers tireurs à Chambéry, par Créteineau-Joly, 1842.



PREMIÈRE PARTIE



HISTOIRE GÉNÉRALE DES COMPAGNIES DE TIR, ABBAYES, ETC.

§ 1. Origine, développement.

Dès que, par l'obtention de franchises et de libertés, les communes, délivrées, en partie, du joug féodal, eurent acquis une certaine autonomie, leurs habitants, réunis par l'intérêt commun, pensèrent à les défendre et à se soustraire aux dangers des luttes continuelles, des guerres suivies de destruction et de rapine, des discussions sans fin d'intérêt et de suprématie entre les nombreux vassaux qui divisaient nos pays en autant de petits états, et qui ne cessèrent de les bouleverser depuis la chute du deuxième royaume de Bourgogne, jusqu'à ce que les princes de la maison de Savoie les eussent soumis à leur domination.

En même temps que des murailles s'élevaient autour des villes, une milice bourgeoise se formait pour les défendre, milice tenue au service d'host ou de cavalcade, sous peine de payer une forte amende et d'encourir la colère des princes (4). Sous la direction des syndics et des conseils, les bourgeois s'exercèrent au maniement des armes, et partagèrent avec la force armée, aux ordres du châtelain, le service de garde. Il consistait en patrouilles nocturnes (*guet*), faites par les bourgeois, dirigés par un officier appelé gouverneur du *guet* (*gubernator guetii*), pour maintenir le bon ordre et la paix publique, arrêter les malfaiteurs et gens sans aveu, et veiller à la sûreté des villes. Peu à peu cette garde fut confiée à des hommes salariés se vouant au service des armes, qui, parfaitement exercés et équipés, furent par la suite seuls envoyés à l'armée, aux frais des communes, et remplacèrent le service d'host dû par tous les habitants.

Dès le milieu du quatorzième siècle, avec les dépenses pour la cavalcade figure la paye de gardes nationaux, fournis par les communes; les comptes des villes ne mentionnent plus que l'envoi et la paye d'arbalétriers et de clients d'armes, dont le nombre est fixé par les municipalités, suivant l'urgence et la gravité des cas. La bourgeoisie con-

(1) *Economie politique du moyen âge*, par Louis Cibrarid, tome I^{er}, page 141.

tinua cependant à s'exercer au maniement des armes ; à son exemple, la jeunesse, réunie pour se livrer aux jeux et aux exercices du corps , après avoir, dans quelques villes, sous le nom de Bazoche ou d'Abbaye, représenté des *moralités*, *farces* et *soties* , ajouta à ses autres délassements l'exercice des armes.

Aux Moines de la bazoche succédèrent les Enfants de Ville, troupe formée pour parader, en armes, aux entrées des princes et aux principales solennités ; elle vint se fondre dans la Compagnie des chevaliers tireurs , qui prit dès lors un costume et les remplaça dans les fêtes et réceptions.

La sûreté et la défense des villes et du pays donnèrent naissance à la milice bourgeoise ; le plaisir eut une part plus grande à la formation des Sociétés de tir. Ce ne fut qu'après avoir acquis un certain développement et rendu des services, que les princes, comprenant de quel avantage elles pouvaient être, leur donnèrent une organisation militaire et de nombreux privilèges (1). L'utilité de ces exercices, l'intérêt de la commune, puis les services rendus, engagèrent les syndics et les municipalités à octroyer aux membres de ces as-

(1) Quoique les exercices de chaque ville n'eussent pas reçu des patentes des princes, les statuts du duché de Savoie autorisaient le tir du papagai par tous les habitants dès 1480. (Grillet, tome I, page 149.)

sociations l'autorisation de se réunir librement, leur fournissant un local pour les exercices et des récompenses à l'adresse des Compagnons. Corporations civiles et le plus souvent confréries religieuses en même temps, elles se formèrent et se développèrent d'une manière plus ou moins complète, plus ou moins indépendante et régulière, selon l'importance des localités, la latitude plus ou moins grande des franchises, la nature même du sol.

Dans quelques villes, des Compagnies de tireurs s'organisèrent, distinctes de la milice communale (1). Ailleurs, la jeunesse se réunissait, pour les exercices militaires, sous les ordres d'un colonel, d'un gentilhomme, du syndic noble (2), d'un ou de plusieurs capitaines (3) ou d'un chef à la nomination des syndics, portant le titre d'Abbé (4), et jouissant d'exemptions et privilèges; toute la milice bourgeoise marchait sous ses ordres et à la suite de la Jeunesse dans les fêtes, les solennités et pour le service.

Les communes de moindre importance avaient établi le tir au papegai et des prix auxquels pouvaient concourir tous les tireurs habitant le man-

(1) Chambéry, Annecy, Genève, etc.

(2) La Roche.

(3) Rumilly, Cluses.

(4) Genève, Thonon.

dement (1). Dans les pays de montagnes, enfin, la chasse remplaçait les exercices du tir; les habitants y jouissaient du droit de chasser les animaux féroces avec l'arc, l'arbalète et l'arquebuse (haquebute) et autres armes semblables (2).

Les Moines de la bazoche et Abbayes de la jeunesse eurent une organisation régulière et des chartes de franchises et privilèges bien avant les Compagnies de tir; celles-ci restèrent longtemps sous l'unique loi d'usages locaux et de règlements établis par les membres ou les syndics; puis, à mesure que ces exercices prirent un plus grand développement, les Compagnons s'efforcèrent de les consolider au moyen de règlements régulièrement dressés ou empruntés aux Sociétés plus anciennes. Ils cherchèrent aussi à obtenir la sanction de leurs princes, ainsi que la confirmation et l'extension des privilèges concédés par les syndics, seule autorité de laquelle ils dépendaient d'abord. Tous les membres des Compagnies de tir devaient faire partie de la Confrérie de *Monsieur saint Sebastien* (3), *laurée martyr et patron des gens de*

(1) Saint-Jeoire (en Faucigny), Bieille (en Bresse), etc.

(2) Saint-Julien, Aiton (Maurienne).

(3) On comprend pourquoi S. Sébastien, martyrisé à coups de flèches, a été choisi pour patron par les archers, et comment il est devenu celui des Compagnies d'arbalétriers et d'arquebusiers, longtemps confondues avec celles des archers.

traict, lorsqu'il en existait une; presque partout elle prit naissance avec les Compagnies, à une époque où l'organisation religieuse était la base de toutes les associations. Quelques Compagnies n'avaient pas de chefs militaires, et formaient de véritables confréries dirigées par des prieurs et des conseillers, avec obligation de prières, d'assistance aux messes, aux processions, aux enterrements, etc. (1).

Les conditions sévères de moralité, de religion et d'honneur exigées des membres de ces Corporations, contribuèrent à leur donner une grande force de vitalité, en y attirant les citoyens les plus honorables. Unis par l'association, et formant en même temps une confrérie religieuse, les Compagnons étaient, comme les membres d'une même famille, soumis à un chef choisi par ses pairs, par les syndics ou par le conseil de ville.

Les armes, les uniformes, le costume, la bannière, le lieu de réunion, la confrérie, le patron, les fêtes, devinrent autant de liens entre eux. Les joies et les peines de la vie étaient, en quelque sorte, communes; le mariage d'un confrère, le baptême de ses enfants étaient des fêtes auxquelles prenaient part les membres de la Compagnie. Tous accompagnaient leurs confrères défunts, faisaient

(1) Lausanne.

célébrer des services funèbres et dire des messes, pour le repos de leur âme, dans l'église où ils honoraient leur patron, escortaient ou allaient chercher, en armes, tout membre qui s'éloignait d'une certaine distance (ordinairement de plus de dix lieues) de la ville ou commune ; celui qui s'éloignait devait toujours être muni de ses armes (1).

Lorsqu'au seizième siècle l'infanterie prit une plus large place dans les armées et succéda à la chevalerie féodale, les Compagnies de tir, dans nos pays , formèrent une milice d'élite, et les princes de la maison de Savoie leur donnèrent une organisation militaire, leur nommant des chefs dans les cas où ils les appelaient à un service actif, pendant la durée duquel ils étaient défrayés de leurs dépenses.

Dès lors aussi ils augmentèrent les privilèges des Compagnies, et les gratifièrent de prix francs ; et à mesure que s'étendit leur puissance, ils accordèrent de semblables privilèges ou des confirmations de ceux déjà obtenus aux Compagnies existant dans les villes et communes de leurs nouvelles possessions. Parfois aussi, en outre des sommes données par eux pour subvenir aux fêtes, ils imposèrent aux villes l'obligation de créer des prix annuels (2). Les ducs de Genevois, de Fauci-

(1) Lausanne.

(2) Chambéry, Rumilly, Yverdon, Moudon, Morges, Nyon.

gny, de Gex, les dauphins, etc., firent de même, suivant l'exemple donné plus anciennement par les rois de France.

La découverte de la poudre et l'usage d'armes à feu portatives donnèrent successivement naissance aux couleuvriniers et arquebusiers, dont les compagnies se formèrent distinctes de celles de l'arc et de l'arbalète, avec des règlements copiés sur ceux de ces dernières. Dans quelques localités, les anciennes Compagnies continuent d'exister (1); dans d'autres, l'arme nouvelle remplace les anciennes, qui ne paraissent plus que dans les jeux, et sont exclues des prix francs (2). Malgré ces mesures de proscription, les privilèges et les sommes annuelles pour les prix francs et pour subvenir aux dépenses des Compagnies de l'arquebuse, accordées par les princes, les armes à feu furent longtemps en défaveur. Dans les villes même qui avaient fait acquisition d'armes à feu, on trouvait fort peu d'archers ou d'arbalétriers disposés à échanger leurs anciennes armes contre les nouvelles (3). Le temps

(1) Chambéry, Genève, Bourg.

(2) Villes de Vaud.

(3) En 1526, Louise de Savoie, mère de François I^{er}, nommée régente, envoya, dit Brantôme, « par toute la France et principalement es bonnes villes tant de frontière que autres des commissaires pour leur recommander entr'autres choses surtout « qu'ils eussent à se pourvoir et garnir de bons harquebus. » A quoy obéyrent les villes et le pays, non pour en user, mais

seul put vaincre les résistances nées de l'habitude ; mais peu à peu l'exercice de l'arquebuse se répandit, et les tirs des papegais, des archers et des arbalétriers cessèrent d'avoir lieu.

L'exemple donné par les Compagnies fit naître le goût des armes dans le peuple, et, à la suite des règlements qui prohibaient les autres jeux, amena de tels désordres, qu'un arrêt du sénat de Savoie (14 juillet 1547) défendit les assemblées et les tirs de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse à tous ceux qui ne faisaient point partie des Compagnies privilégiées. Dans les lettres patentes concédées postérieurement à cette époque, défense fut faite aux tireurs de porter des armes autres que de longues arquebuses, et seulement les jours d'exercice ; l'inscription préalable dans les registres du châtelain fut exigée de tous ceux qui, sans appartenir à des Compagnies régulières, voulaient prendre part aux tirs de prix francs offerts par les communes (1).

L'utilité des Compagnies de tireurs et leur but moralisateur firent reconnaître et maintenir leurs droits par tous les princes et par toutes les puis-

« pour en faire leur provision seulement ; car ils demeurèrent « longtemps sans s'en pouvoir accommoder, tant ils aymoient leurs « arbalestes. » (Brantôme, *Vie des grands capitaines*, chap. 138, page 92. Edition du *Panthéon*.)

(1) St-Jeoire en Faucigny.

sances qui occupèrent temporairement ou d'une manière définitive tout ou partie des pays qui ont fait partie des Etats des princes de la maison de Savoie deçà les monts. Plusieurs des histoires particulières des Compagnies de tir nous présenteront des chartes de confirmation de leurs privilèges, accordées par les rois de France, Leurs Excellences de Berne, etc.

Avec les armées régulières, l'utilité de ces Compagnies diminua, et, sauf dans les pays passés sous la domination suisse, elles furent uniquement des réunions de plaisir, et des fêtes auxquelles les dames prirent part vinrent s'ajouter aux exercices du tir. Les privilèges furent restreints ou supprimés, ce qui amena la dissolution de quelques Compagnies; toutes les autres disparurent et virent leurs biens saisis à la Révolution; celles des pays devenus suisses furent dissoutes en 1798.

La venue de Charles-Félix en Savoie, en 1824, y donna lieu à des fêtes, et, dans toutes les provinces, se reformèrent des Compagnies de tireurs; quelques-unes n'eurent qu'une existence temporaire, d'autres ont conservé jusqu'à nos jours leurs assemblées, leurs exercices et leurs fêtes.

J'ai réuni dans cette étude les institutions de tir de la Savoie et des pays de Bresse, de Bugey, de Gex, de Valromey, de Vaud et du Valais qui reçurent des princes de la maison de Savoie des privi-

lèges ou la confirmation de ceux obtenus antérieurement.

L'uniformité de l'époque et des causes de leur formation m'ont engagé à grouper les faits particuliers relatifs à ces Sociétés autour de cette histoire générale, dont les documents locaux m'ont fourni les éléments. — Pour quelques-unes de ces Compagnies, je n'ai pu réunir qu'un petit nombre de documents; aussi ai-je développé l'histoire de celles de Chambéry qui m'offraient plus d'éléments, les seules dont je pensais d'abord m'occuper.

§ 2. Organisation, règlements.

Les Moines de la bazoche et les Abbayes de la jeunesse n'eurent pour chef qu'un abbé, électif, annuel, dirigeant la Société avec le concours de conseillers, dont l'un remplissait l'office de trésorier (1); chaque année avait aussi lieu, dans quelques Abbayes, l'élection d'un banderet chargé de porter la bannière (2).

Les premiers chefs des Compagnies de tir furent électifs; l'adresse seule servit ensuite à les désigner. L'autorité principale résidait dans le roi, titre dévolu chaque année à celui des Compagnons qui abattait l'oiseau ou papegai en le frappant au

(1) Chambéry, Genève, Thonon.

(2) Thonon.

col, à l'aile ou à la queue ; il recevait, pour signe distinctif de sa dignité, une couronne, une écharpe ou un bracelet (1). Le vainqueur ne prenait aucun titre là où il n'existait pas de Compagnie régulière, sauf à Cluses où il était proclamé Abbé de la bazoche. Le rang de connétable était donné à l'auteur du plus beau coup après celui du roi, et plus tard au tir à la cible le dimanche qui suivait l'abattue du papegai. Il y eut aussi dans quelques Compagnies un roi de la pie ou prince (2), ayant rang après le roi ; on tirait pour cette nomination une pie ou merlasse quelques jours après le tir au papegai.

Le tir du papegai, principale fête des tireurs, avait lieu le jour de S. Sébastien ou dans le courant du mois de mai. Le papegai ou perroquet fut, dans l'origine, un but vivant auquel on substitua un oiseau en bois, aux couleurs éclatantes, ayant la forme d'un perroquet, en italien *pappaglio*, dont on a fait papegau, papagai, papegai. On le plaçait sur une perche élevée (3), établie quelquefois d'une manière permanente, sur un édifice en charpente, sur un arbre élevé (4) ou sur un roc escarpé (5).

(1) Chambéry, Annecy, Moutiers, Genève.

(2) Chambéry.

(3) Bourg-en-Bresse, Rumilly, Saint-Trivier-de-Cortoux, les villes de Vaud, etc.

(4) Chambéry.

(5) Cluses.

Le roi, le connétable et le prince ou roi de la pie étaient assistés, dans la gestion des affaires de la Compagnie, de six (1) ou plus de conseillers nommés par les membres ; le roi de l'année précédente l'était de droit ; sans eux ils ne pouvaient rien ordonner et exécuter en dehors des cas prévus.

Le roi était reconnu en assemblée générale quelques heures après l'abattue de l'oiseau ; chaque membre était obligé de l'aller chercher chez lui, à peine d'une amende d'un quartelet de vin. Après avoir reçu l'investiture de sa nouvelle dignité, il promettait par serment à Dieu et à Monsieur saint Sébastien d'exercer fidèlement sa charge, d'empêcher les blasphèmes et de ne point souffrir de vexations ou machinations contre les princes, la ville, le roi et la Compagnie, et de résider dans la ville ou commune pendant l'année ; le connétable et le prince étaient obligés aux mêmes serments (2).

Le roi devait vérifier la boîte (*boëte*) ou caisse de la Compagnie tous les mois ; le connétable percevait les deniers, prenait soin du tir, du jardin et des bâtiments qui s'y trouvaient.

Un prévôt était chargé de surveiller l'observation des règlements, et signalait les contrevenants au conseil ; il visitait aussi les armes des Compagnons pour veiller à leur entretien et à leur conservation.

(1) Chambéry.

(2) Idem.

Dans aucun cas les armes ne pouvaient être aliénées non plus que saisies et vendues par voie de justice, tant qu'elles n'étaient pas le seul bien possédé par le débiteur (1).

Le conseil dirigeait la Compagnie, fixait les réunions, surveillait l'ordre des tirs, décidait l'expulsion des Confrères vicieux et obligeait les récalcitrants à se soumettre à sa juridiction en fait de duels, de rixes, d'injures, etc. ; les membres ne pouvaient plus être poursuivis, pour ces faits, par le châtelain, quand le conseil avait porté une peine ou amené un arrangement (2).

Chaque présentation et admission de nouveau membre se faisait en assemblée générale ; le nouvel admis versait un droit d'entrée à la boîte commune et prêtait serment entre les mains du roi et du connétable.

Il devait, dès son entrée dans la Compagnie, se faire inscrire dans la Confrérie de S. Sébastien, quant il en existait une, ou que telle n'était pas la forme même de la Compagnie.

Le nouvel admis, outre son droit d'entrée, était soumis à des charges assez onéreuses ; dans quelques Compagnies, il devait mettre à la boîte la première fois qu'il tirait à la cible, au papegai, assistait à une réunion générale, à la fête de

(1) Villes de Vaud, Morges, Nyon, Moudon, Yverdon.

(2) Idem idem.

S. Sébastien, ou portait un cierge à la procession.

Le roi jouissait durant une année, à partir de sa nomination, de toutes les exemptions et franchises accordées par les princes ; s'il l'était, la même année, des deux ou trois Compagnies existant dans la même ville, il avait droit aux exemptions pendant autant d'années. L'exemption était à vie pour celui qui avait été roi trois années de suite dans la même Compagnie ; il prenait alors le titre d'empereur. Cette dignité ne s'est rencontrée dans nos pays qu'à de rares intervalles. Tous les Compagnons étaient soumis à l'autorité du roi, auquel ils devaient rendre de gracieuses visites au commencement du mois de mai, au jour de l'an et quelquefois à d'autres époques fixées par le règlement ; des aubades et des bouquets lui étaient donnés, ainsi qu'aux principaux chefs, par les trompettes, tambours et servants, aux deux époques ci-dessus.

Le dimanche qui suivait la reconnaissance du roi, un joyeux banquet, dont il devait faire les frais, réunissait les Compagnons sous l'abri d'antiques platanes, et, quand le temps était défavorable, dans la maison commune ou dans la salle capitulaire de quelque couvent, dont la cuisine, voire même le cuisinier, étaient volontiers mis au service de la Compagnie. L'on festoyait gaiement et longtemps, et ce n'est qu'après avoir porté les santés du prince, des dames, du roi du tir et de la

Compagnie, qu'on se rendait au tir du prix franc ; ces repas se renouvelaient à l'occasion de chaque fête, surtout à celle du saint patron.

Tous les membres, ai-je dit, devaient faire partie de la Confrérie de S. Sébastien, assister aux messes annuelles de fondation, à la procession qui se faisait le jour de la S. Sébastien, procession générale dans quelques villes, à la suite de vœux faits par les autorités, pour obtenir la cessation de la peste ou de ces épidémies si fréquentes au moyen âge. Les messes de fondation étaient célébrées à la chapelle du saint patron par un prêtre chargé de la desservir, retirant le revenu qui y était affecté ; dans le XVIII^e siècle, il eut le titre d'aumônier.

Presque toutes les Compagnies adoptèrent un costume uniforme, qui fut le plus ordinairement à l'origine un hoqueton, mi-parti aux couleurs de la commune, costume auquel la mode, les règlements somptuaires, puis les costumes militaires firent subir des transformations successives. Pour plusieurs villes de Savoie, je n'ai trouvé d'uniforme qu'à partir de l'époque où les Compagnies de tireurs prirent part aux entrées des princes et autres cérémonies publiques. A l'exemple des Enfants de ville, qu'ils remplacèrent dans ces solennités, après leur fusion dans les Compagnies de tir, plusieurs s'organisèrent à cheval.

Dans quelques villes, des sommes annuelles,

données par le conseil, venaient aider les Compagnons à faire l'acquisition des costumes, qui, parfois, étaient donnés en prix (1).

Les mises des tireurs furent à l'origine la seule récompensé de l'adresse ; les villes leur allouèrent ensuite des prix dans certaines circonstances, et ne les établirent annuels ou réguliers que dans le XVI^e siècle ; des dons faits par les princes et par quelques-uns des membres vinrent plus tard en augmenter le nombre.

Les prix francs de quelques villes étaient soumis à la condition que la valeur en fût perçue sur les droits de réception des nouveaux bourgeois que la Compagnie ferait recevoir (2). Ils consistaient en objets d'habillement, en étoffes, en vaisselle d'étain, de porcelaine ou d'argenterie.

La veille du tir, les prix étaient promenés par les rues et carrefours, et restaient ensuite exposés quelques heures sur la place principale ; des hérauts parcouraient la ville pour en annoncer l'heure et les conditions, à son de trompes et de criées (3).

Lorsque les compagnies de villes et communes voisines étaient invitées à disputer un prix, un bouquet ou une fleur accompagnait le premier

(1) Yverdon.

(2) Genève.

(3) Chambéry.

prix. Le vainqueur déposait ce gage entre les mains de la municipalité, chargée de le représenter lorsque sa Compagnie rendait le prix l'année suivante, ou à une époque fixée (1). Là où ce bouquet n'était pas en usage, le rondeau, le registre et les règlements étaient emportés par la Compagnie à laquelle appartenait le vainqueur (2).

On ne pouvait se présenter au tir sans avoir la tête couverte d'un bonnet ou chapeau, et être entièrement vêtu ou en tenue d'uniforme, à peine de nullité du coup; on devait, sous la même peine, crier *gare* avant de tirer. Chacun des tireurs devait être muni de ses armes, et l'emploi de celles d'un Compagnon, sans autorisation des chefs, rendait le coup nul; on jugeait encore tels les traits, flèches ou balles qui frappaient les buttes, les arbres, la charpente, ou ricochaient à terre.

Pour l'arquebuse, le coup était nul si l'arme ratait ou faisait long feu deux fois après trois repos, trois fois sans repos. Les coups étaient tenus pour bons et valables quand l'arc, la corde ou la flèche se cassaient, ou que la flèche tombait à terre par suite d'une fausse décoche; de même pour l'arquebuse, quand le coup partait en levant ou en baissant l'arme pour viser, sauf le cas où l'arme était encore sur le chevalet.

(1) Villes de Vaud.

(2) Chambéry, St-Genix, le Pont.

Un ou deux conseillers étaient auprès de la cible, et quand, après avoir pris échantillon, ils croyaient le coup susceptible de concourir pour le prix, ils faisaient emporter la cible dans la chambre du conseil. Au tir du papegai, celui qui le mettait à terre était conduit dans une salle, sous la garde de deux Compagnons armés, et le papegai, recouvert d'un manteau, porté dans la salle du conseil, où se décidait la validité du coup. Le roi nommé, trompettes, fifres ou tambourins commençaient leurs aubades, préludes de la fête qui devait suivre. Dans le XVII^e siècle, les dames intervinrent à ces fêtes; le roi se choisit une reine sur une rose formée de trois des plus jolies demoiselles de la ville, bourgeoise s'il était noble, noble s'il était bourgeois, pour consacrer en quelque sorte une égalité plus facilement reconnue alors qu'elle ne le serait de nos jours (1).

A la réception et au couronnement de la nouvelle reine succédaient la danse, la musique, et, le soir, la Compagnie lui offrait un bal ou une sérénade. Fort souvent la reine acceptait les hommages d'un de ses sujets et se mariait dans l'année de sa royauté; la Compagnie allait la saluer, lui offrait un bal, et chaque chevalier recevait d'elle, en remerciement, un nœud de ruban ou une dragonne.

(1) Chambéry, Modtters, la Roche, Cluses.

Les détails de ces fêtes trouveront une plus large place dans l'histoire particulière des compagnies où elles furent en usage.

Terminons cet article, trop long peut-être, en parlant des amendes imposées, d'une manière souvent arbitraire, aux blasphèmes et injures prononcés dans l'enceinte du tir, aux paroles et clamours déshonnêtes, aux excès de boisson, au bruit fait près des buttes pendant le tir, aux exercices les jours de grandes fêtes ou pendant le service divin. Ces infractions répétées trois fois amenaient l'expulsion du délinquant.

Les règlements et statuts ne furent point écrits d'abord, et les premiers que l'on retrouve sont du commencement du XVI^e siècle. Je pense terminer ce chapitre d'une manière intéressante en donnant le texte des règlements des archers de la ville de Cuiseaux en Bourgogne, transmis à la Société par M. Guichard (de Cousance) (1). Le seul jeu de l'arc auquel ils se rapportent, le style, l'orthographe et le nombre de mots devenus presque inintelligibles aujourd'hui, permettent avec raison de les faire remonter à une époque antérieure à

(1) M. Guichard, en adressant ces règlements à la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, y a joint plusieurs notes intéressantes sur les Compagnies de tir de la Savoie et de la Bresse.

celle où les Compagnies de tir furent régulièrement organisées.

A chaque article de ce titre curieux se révèlent les vieilles mœurs de nos pères, entre autres leur penchant pour les copieuses libations; la peine de l'amende est la seule appliquée, comme aux premiers temps de la monarchie franque. Le respect inviolable pour la divinité et les bonnes mœurs, dont on doit faire preuve jusqu'au milieu des luttes; le goût inné chez les Germains de n'être jugés que par leurs pairs; l'esprit de fidélité au souverain et à la ville ou commune.



IHESUS MARIA

ORDONNANCE ET STATUTS DU NOBLE JEU DE L'ARC



LA FORME ET ORDONNANCE DU NOBLE JEU DE L'ARC

Premièrement pour baptiser et faire Serment

Tu promets a Dieu, la Glorieuse Vierge marie et a Monsieur Saint Sebastien que tu maintiendras le noble jeu de l'arc bien et loyalleman sans Fraude ne Deception quelconques de Faict de Dict ne de Penser en quelque Maniere que ce soit, sur peyne de lesmende Telle que le cas le Requerra. Tu suyvras le noble jeu de l'arc et admonestras le plus de tes Compaignons que tu pourras a suyvre le noble Jeu. Quand tu te promeneras entre deux Buttes et les limites dicelles tu ne jureras de Dieu aulcun villain serment sur peyne de l'amende, selon le bon plaisir et vouloir du Roy ou ses officiers.

Quelque chose que tadvienne tu ne renieras le nom de Dieu.

Et si aulcungs de tes Freres Archiers te repreignent tu le croiras sans toy fascher et payeras lesmende arbitraire par le Roy et les Archiers, et iceux Freres ne te doivent accuser sinon devant le Roy et ses Archiers.

Tu ne jureras le Diable en quelque Façon que ce soit a peyne de lesmende tu ne P..... ni F..... entre deus Buttes pour l'honneur et reverence du noble jeu de Larc.

Semblablement tu ne parleras de Femme ny Fille innordonement ny daultres mots de Paillardise sur peyne de lesmende comme dessus.

Si tu Scais Aulcung par maltalent qui voulsit faire aucune Trahison ou Mal contre la ville ou le Pays tu le Revelleras au Roy des Archiers ou a Messieurs de la ville.

Si lon te doit aulcune chose touchant le jeug de Larc tu ne le Feras convenir autre part que devant le Roy des Archiers ou ses Commis et sils ne font bonne ou Briefve justice tu le pourras Tirer ou Bon te semblera.

Si tu estois present a Faire une Esmende tu revelleras a ceuls qui ont la garde des Boyttes pour la poursuyr au profit du luminaire de Monsieur S^t Sebastien et sans y espargner personne et fust il ton Pere.

Tu ne pourteras Aulcungs Bastons invasin (1) entre deus Buttes en jouant a lArc ou que tu le mettras bas jusquaceque tu ayes habandonne le jeug a peyne de lAmande que dessus.

Quand tu te trouveras entre deus Buttes jouant a Larc en partye tu le mettras loyaulment et tiendras la partye telle quelle viendra.

Aussy si tu te mets devant la Butte pour mesurer tu mesureras justement et loyallement pour ton compaignon comme pour Toy.

(1) Armes offensives; défense qu'on retrouve dans presque tous les réglemens postérieurs.

Que si tu te trouves en un Pris deffendu tu ne tireras point sans estre chausse de chausses vestu de Porpoint et que ton arc soit encorne (1) sans la licence du Roy ou de ses commis.

Que si tu prens ung Eschantillon a quelque Pris que ce soit tu le prendras le plus loyaulment que tu pourras et le fendras tout du long sur peyne de lesmende, puis le porteras escripre au Bureau.

A quelque Pris que ce soit tu ne joueras sans mettre au Jeu sur peyne de perdre tous wusts (2) et esmende arbitraire.

Quand tu seras entre deux Buttes tu ne dementiras aulcung qui soit du noble jeug de larc ny aultre sur peyne de lesmende.

S'il y a aulcung qui veuille a ung de tes Freres Archiers du jeu de larc tu luy feras scavoir le plus Briefs que tu pourras.

Si lung de tes Freres du jeu de larc prie dung service tu le feras joyeusement, et si tu es refusant tu auras coupe la teste dung seaul daul (3), et si tu ne le scavois tu te lapprendras.

Si lon tyre qui porte les arcs et tu sois le plus loing tu les porteras honnestement sans faire dommaige aux cordes et aux arcs a peyne de lesmende et de payer interests.

Que sil vient quelque compaignon pauvre Archier qui soit du serment entre deux Buttes syl te demande

(1) Mot peu lisible ; peut-être encordé, garni d'une corde, *cordelatus*. (Ducange ; voyez ce mot.)

(2) Sans doute *droits* ; mot mal écrit ou oublié aujourd'hui.

(3) Seau d'eau.

pour lhonneur de Dieu laulmone tu luy donneras si tu as de quoy.

Tu renunces a toutes cautelles fraudles Barat deception cavillacions et toutes choses ja que dessus et ordonnances du noble jeu de larc contraires.

Ordonnances suit les avant dites continuées

Assavoir que nul ne doit tyrer a larc a quelque pris que ce soy sil nest du serment et quil nait paye les droits ou bien quil promeste le faire deans huit jours après sur peyne de perdre ses coups.

Celui ou ceuls qui veuillent estre du noble jeu de larc en les Baptisans et arestant le serment doivent donner ung chacun quatre Blancs pour la messe et luminaire de Monsieur Saint Sebastien et deux Blancs pour la Cymaise de vin pour ceuls qui le baptiseront ne donnera autre chose pour son antree al le foyer.

Si aulcung ast de sentence des communiement ne se doit trouver entre deus Buttes au pris ni en partye, et sils y sont trouves et quils heussent gaignie quelque chose ou eussent eu aulcungs eschantillons ne leur sera atlcung proffit.

Qui mettra dedans le Blanc devant Boyre ou le plus pres de la Broche il doit a la boytte un Blanc et portera loyseaul et les Compaignons le doivent mener boyre et payer son escot pour alle al le foyer seulement.

A ung pris deffendu lon peut prendre eschantillon en la Teste et en tous lieux que lon pourra prendre et ce porterons escripre au Bureau comme est de coustume a peyne de les perdre et de lesmende.

Sil advenoit que une Flesche fut pres du Blanc ou de la Broche et quelle ne puisse soulever son eschantillon le space dun constraul ou de aultre chose qui lui puisse donner aide de son eschantillon ne luy vaudra rien sinon argent.

Et que ceuls qui prendrons les eschantillons que si d'aventure il advenoit qu'une flesche eust en danger que comme a ce seront tenus et tous aultres Compaignons ad ce congnaissant estant du serment de larc la remettre le plus loyaulment que faire ce pourra au profit de celui a qui sera le coup.

Le premier coup au Blanc doit estre franc tout revestu ou il donnera de tout le pris.

Que ceuls qui gaigneront ung pris de la vailleur de soixante sols ou au dessus mettront quatre Blancs en la boytte et sil nexcedde icelle somme il ny mettra que deux Blancs et ne seront tenus de faire aucuns pris.

Et a un pris deffendu la teste aura une haulne de haulteur et de large en bas un tiers d'haulne et au dessus ung quartier d'haulne.

Le Blanc aura de Rondeur deux doigts a l'entour de la Broche pris par le Roy a tout son gon (1) ou son commis.

A un pris qui nest pas deffendu ne sera pris eschantillon qui ne soyt revestu en la teste.

Quand le Roy se trouvera avec les archiers au jeu de larc ou ils soyent deux et allent boyre il doit estre francs ou a son absence le Roy de la pye de ce qui excedera leur perdu.

Et quand le Roy sera entre deux Buttes en jouant es

(1) Peut-être second.

partye ou le Roy du papegaul ou le Connestable ils joueront les premiers.

Syl y a propos de quelque coup qui ne semble pas Bon vous en demanderez a la plus saine partye et en ferez selon leur advis.

Quiconque tirera a larc dessus il en devra une symaise de vin pour le Boyre des archiers et aultres quils voudront.

Que entre deus Buttes nul ne fera Debat ny noyse et ne touchera pas mal sur peyne de lesmende.

Et si dadventure deus archiers se combattoient et quils heussent leurs arc bandes pour tyrer lung contre laultre ceuls qui seront pres debvront mettre la paix et leur copper les cordes de leurs arcs pour eviter le danger qui en pourroit venir et que en ce faisant ne se mettent en danger de leurs personnes.

Sil vient aulcun compaignon estranger a moins quil ne soit du serment et il deffie et de jouer pour une cy-maise de vin ou deux il ne doit estre reffuse.



HABITATIONS LACUSTRES

DE
LA SAVOIE



PREMIER MÉMOIRE
QUI A MÉRITÉ LA MENTION TRÈS-HONORABLE (MÉDAILLE D'ARGENT)
AU CONCOURS DES SOCIÉTÉS SAVANTES
(SECTION D'ARCHÉOLOGIE)
EN 1863

PAR

LAURENT RABUT

Peintre et Professeur de dessin
Membre de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie
Officier d'Académie

INTRODUCTION



La Société d'histoire et d'archéologie de Savoie, dans sa séance du 10 juillet 1862, a nommé une commission pour faire des explorations dans le lac du Bourget, et rechercher les anciennes habitations dont les vestiges lui avaient été signalés plusieurs fois.

Les travaux de cette commission ont été couronnés d'un plein succès. Ils sont consignés dans le rapport que j'ai fait à cette Société, et qui a été publié dans son deuxième Bulletin de la même

année. Depuis lors de nouvelles recherches ont été faites et ont donné des résultats non moins satisfaisants.

Dans ce premier rapport, je n'ai pu faire qu'un travail fort incomplet ; il fallait tout d'abord attirer l'attention des savants sur ces découvertes importantes, et tâcher d'obtenir du gouvernement des moyens plus puissants d'exploration (1). Dans ce rapport fait à la hâte, je n'ai pu donner les noms de toutes les personnes qui s'étaient déjà occupées de rechercher ces antiquités : aussi ma première pensée maintenant est-elle de rendre justice aux personnes qui ont provoqué ces recherches et qui en ont dirigé les premiers travaux.

Honneur tout d'abord à M. Frédéric Troyon, conservateur du musée cantonal de Lausanne, qui, le premier en Savoie, a signalé la probabilité de l'existence des habitations lacustres (2). C'est sous

(1) M. le Ministre de l'instruction publique, convaincu de l'utilité et du grand intérêt de ces recherches, leur a déjà accordé son haut encouragement ; mais il n'a pu mettre à la disposition de la Société savoisiennne qu'une somme de 350 fr., qui n'a pu permettre des travaux, assez coûteux de leur nature.

(2) Le 29 août 1856, dans une séance de la Société d'histoire et d'archéologie, tenue à Annecy, M. F. Troyon a fait le récit des découvertes curieuses et intéressantes effectuées dans les lacs de

ses yeux, le 30 août 1856, dans le lac d'Annecy, que la première exploration a été faite par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie et par la Société florimontane d'Annecy, réunies en congrès. La même année, M. Buvelot, banquier, fit part à la Société des observations qu'il avait faites dans le lac du Bourget, à Grésine.

Depuis cette époque, plusieurs personnes ont fait des recherches dans le lac du Bourget, dont les eaux transparentes permettaient mieux d'apercevoir les anciens vestiges des habitations.

Ces personnes sont : M. E. Desor, professeur à

la Suisse, et a vivement engagé nos Sociétés à faire aussi des recherches dans les lacs de la Savoie.

Le lendemain, dans une excursion sur le lac d'Annecy, on put constater l'existence d'un village lacustre au Roseley.

C'est M. E. Séran qui avait signalé les piquets de cette localité ; M. le docteur Gosse, de Genève, plongea plusieurs fois et put rapporter des piquets de chêne et des fragments d'une poterie noire et grossière d'une haute antiquité.

M. F. Troyon a vulgarisé les découvertes des habitations lacustres dans un grand ouvrage : *Habitations lacustres des temps anciens et modernes ; Lausanne, chez George Bridel, 1860*. Cela me dispense de donner certains détails généraux et connus sur ces habitations que l'incendie a détruites, mais dont l'incendie aussi nous a conservé des fragments précieux. La terre et l'eau, ces deux grands destructeurs, se sont réunies pour nous conserver de précieux témoignages d'une civilisation des plus reculées.

Neuchâtel (1), M. le docteur baron Despine (2), M. le docteur Daval (3), et surtout M. Charles de la Borde, de Segrès, qui a bien voulu accompagner la commission nommée par la Société d'histoire et d'archéologie, et la faire profiter de son expérience. M. de la Borde a pêché les plus belles poteries de la baie de Grésine : la lampe qui est dans le cabinet de M. Despine, et les beaux vases qui sont au musée de la Société, à laquelle il les a offerts de la manière la plus gracieuse et la plus désintéressée (4).

Je dois aussi des remerciements à MM. Forel, de Morges, qui ont bien voulu me communiquer le résultat de leurs explorations dans la cité lacustre

(1) Ce savant, auteur d'une publication sur les constructions lacustres du lac de Neuchâtel, a fait plonger dans la baie de Grésine en 1862.

(2) La *Presse* du 14 juin 1862 rend compte d'une exploration de ce savant ; il possède quelques objets précieux provenant de la baie de Grésine. Je donne plus loin la description et le dessin de ces objets.

(3) M. le docteur Davat, maire de la ville d'Aix-les-Bains, possède plusieurs instruments en pierre et en bronze provenant de Tresserve et des environs du lac.

(4) Tout récemment, à l'occasion de la session du Congrès scientifique de France, le marquis Costa de Beauregard a fait quelques pêches dans le lac du Bourget à l'aide du scaphandre.

de Thonon, et m'envoyer de beaux dessins d'objets en bronze trouvés dans cet endroit.

J'ai également reçu, par l'entremise de mon ami Joseph Dessaix, des dessins faits par M. Johard, conducteur des ponts et chaussées, qui les a accompagnés de renseignements utiles.

Abordons notre sujet.

I. Je me propose de décrire sommairement les emplacements lacustres du lac du Bourget et des lacs de la Savoie.

II. Je donnerai la description des antiquités trouvées dans les emplacements lacustres.

III. Je joindrai à cette description quelques considérations sur les peuplades qui habitaient sur nos lacs, et je terminerai en exprimant un vœu pour la formation d'un musée national d'antiquités lacustres.



HABITATIONS LACUSTRES

DE LA SAVOIE



I.

Habitations lacustres du lac du Bourget.

Le lac du Bourget portait anciennement le nom de lac de Châtillon, *Lacus Castillonis* (1). Il est borné au nord par le canal de Savières et par la Chautagne dont le sépare le promontoire de Châtillon ; à l'est par les montagnes de la Chambaute, de Saint-Germain et de Brison-Saint-Innocent, et par les collines de Saint-Innocent et de Tresserve ; au sud par la plaine verte du Bourget et l'embouchure du torrent de la Leysse ; et enfin à l'ouest par la chaîne du mont du Chat.

(1) C'est le nom qu'on trouve dans quelques anciennes cartes et dans quelques chartes du moyen âge. Il a ainsi emprunté, comme tant d'autres lacs, la dénomination de deux des principales localités situées sur ses bords.

Situé à une demi-heure de la ville thermale d'Aix-les-Bains, ce lac étend sa belle nappe bleue sur une longueur d'environ 20 kilomètres et sur une largeur moyenne d'environ 2 kilomètres $1/2$. Son niveau est de 227 mètres au-dessus du niveau de la mer. Sa profondeur est de 400 mètres environ devant Bordeau et Hautecombe (1). Le chemin de fer Victor-Emmanuel côtoie la rive orientale du lac dans toute sa longueur.

De tout temps les populations ont été attirées dans cette magnifique vallée par la beauté des sites environnants, par la fertilité des collines riveraines et par l'abondance et l'excellente qualité de poisson qu'on pêche dans les eaux transparentes de ce lac. On voit en effet aux alentours de belles et gracieuses constructions modernes; souvent auprès d'elles on retrouve des restes de constructions féodales: les châteaux de Châtillon, de Bonport, de Bordeau, les ruines de ceux du Bourget, de Chanfleury, de Longefan, de St-Innocent, l'abbaye restaurée d'Hautecombe où reposent les restes des comtes et des ducs de Savoie, enfin les ruines de l'ancien prieuré du Bourget.

Les vestiges de l'époque romaine sont plus nombreux encore; on les retrouve dans les plus belles situations, et leurs ruines sont souvent devenues

(1) Cette profondeur a été trouvée par M. de Saussure; mais, d'après les bateliers, elle serait bien plus considérable.

des carrières d'une exploitation facile, d'où l'on a tiré les matériaux qui ont souvent servi à la construction des châteaux et des églises du moyen âge. Deux voies romaines dominaient le lac : l'une d'elles passait au col du mont du Chat et menait de Lemencum à Ethanna (1); l'autre passait à Longefan et conduisait d'Albens à la Chautagne par le détroit de St-Germain.

Des inscriptions romaines, des médailles, des objets en bronze et des poteries se trouvent encore fréquemment aux environs du lac, à Grésine, à St-Innocent, à Tresserve (2), au Bourget, etc.

Enfin, en remontant à des temps plus anciens et presque ignorés encore, on retrouve dans les eaux du lac les vestiges et les débris d'anciennes habitations construites sur pilotis, dont la tradition n'avait pas gardé le souvenir et dont on ne soupçonnait pas l'existence il y a dix ans à peine. Ce sont les explorations faites récemment de ces

(1) Sur le col du mont du Chat, près de la voie romaine, se trouvaient d'anciennes constructions et une inscription votive à Mercure. Près de cet endroit existait aussi un cimetière-où nous avons trouvé, avec mes frères, de belles médailles impériales, parmi lesquelles une Julia Soæmias grand bronze, une boucle de ceinturon et une belle épingle à cheveux en bronze, le tout mêlé avec des ossements humains et de nombreux débris de poterie. Ces objets, sauf les médailles, sont au musée de Chambéry.

(2) Sur la façade occidentale de l'église de Tresserve se voit une inscription votive à POMPEIÆ MATRI. (Despine, *Manuel topographique d'Aix-les-Bains*, 1841.)

habitations lacustres que je me propose de faire connaître.

Je décrirai d'abord sommairement :

- 1° L'emplacement lacustre de Tresserve ;
- 2° Celui de Grésine ;
- 3° Celui de Châtillon ;
- 4° Les autres emplacements de ce lac.

1° *Habitations lacustres de Tresserve.*

Si l'on quitte le petit port de Cornin et si l'on prend la direction sud-ouest, on arrive en peu d'instants sur l'emplacement lacustre de Tresserve, en face du Saut de la Pucelle. Ce nom est donné à un rocher vertical qui termine brusquement la colline dans cet endroit. Cet emplacement lacustre forme une espèce de tumulus qui s'étend parallèlement à la rive dans sa plus grande dimension, à une distance d'environ 400 mètres de cette rive et à une profondeur qui varie entre 2 et 5 mètres. Le plateau supérieur du tumulus, plus rapproché du rivage, est jonché de pierres ou cailloux roulés de différentes grosseurs, mais presque tous transportables à la main. Les piquets sont nombreux, d'une grosseur d'environ quinze centimètres de diamètre. Les poteries qu'on trouve autour des piquets sont grossières, noirâtres et garnies de petits cailloux siliceux ; on retrouve encore là des

dalles de grès, des anneaux-supports en argile (1).

Plus avant dans le lac, le fond baisse, les piquets sortent plus longs de la vase, les poteries sont plus soignées de forme et d'une pâte plus ténue ; tout annonce une antiquité moins reculée.

Dans le milieu du tumulus on aperçoit, entouré de pierres plus grosses, un tronc d'arbre à moitié enfoui ; il serait à désirer qu'on pût le retirer de l'eau : on retrouverait peut-être là un de ces canots primitifs semblables à ceux qu'on a découverts dans les lacs de la Suisse (2).

Des traverses en bois de chêne jonchent le sol de cette station : les poteries qu'on y trouve affectent des formes très variées, et les plus belles portent des ornements gravés à la pointe. On y a pêché aussi des fruits, des noisettes, des noyaux de cerises sauvages et des glands de chêne.

Ces fruits, tantôt carbonisés, tantôt mêlés à des formations épaisses de tourbe, ne laissent aucun doute sur leur ancienneté.

Les objets en bronze trouvés dans cet emplacement sont un celt, une faucille et une belle fibule.

(1) On désigne sous ce nom de gros anneaux en terre destinés à faire tenir debout les vases qui se terminent en pointe par le bas ou qui sont arrondis.

(2) Un canot semblable, formé d'un tronc d'arbre et trouvé sur les bords du Rhône, se voit au musée de Lyon.

Il en existe aussi un autre dans le musée du colonel Schwab à Bienne.

Dans une exploration que j'ai faite avec mon ami Alexandre Beaugard, percepteur du Montcel, qui m'a souvent prêté un concours infatigable, j'ai trouvé dans ce même emplacement deux dents molaires non encore déterminées, un radius gauche d'une vache de petite espèce et une dent de castor (1).

Il y avait sur cet emplacement un village d'une certaine importance.

2° *Habitations lacustres de Grésine.*

L'emplacement lacustre de Grésine est situé au milieu de la baie voisine du village de ce nom, abrité au sud par la colline de St-Innocent et à l'est par la montagne de Grésine. Il est le plus considérable en étendue de tous ceux qui sont connus jusqu'à présent dans le lac du Bourget ; il en est aussi le plus riche. Il contient deux tumuli se reliant entre eux. Ces tumuli sont formés par des amas de cailloux roulés et par les débris des habitations incendiées. Le plus grand est au sommet d'un angle droit dont les côtés tomberaient perpendiculairement, l'un sur la façade de la maisonnette du garde-tunnel, et l'autre sur la voie ferrée,

(1) Le castor habitait le bassin du lac du Bourget. On le retrouve encore vivant à l'état solitaire dans certaines parties du bassin du Rhône.

à l'entrée du second tunnel, vers la tour, à une distance de 150 mètres du rivage. L'autre tumulus fait suite au premier, en se rapprochant du chemin de fer, à une distance d'environ 50 mètres de celui-ci, près de l'ouverture qui met le lac en communication avec la petite anse de Grésine.

Les pieux sont innombrables dans cet emplacement ; ils ressortent de la vase d'environ 15 à 30 centimètres et dessinent encore le plan des habitations. Autour de ces pieux, on trouve une quantité étonnante de poteries de toutes les formes et de toutes les dimensions, depuis la petite salière jusqu'aux grandes amphores. Ce sont des vases à fonds arrondis ou en pointe avec leurs anneaux-supports, des écuelles, des plats, des lampes, des faisselles, des disques, des pesons de fuseaux, des grains de collier, et d'autres objets pouvant servir à des usages domestiques.

On y a trouvé encore des instruments en pierre : marteaux, disques, dalles, pierres à aiguiser ou à broyer le grain ; des objets en bronze : hachettes, épingles à cheveux, une bague ; des fruits carbonisés : noisettes, tronçons de pommes sauvages, noyaux de cerises ; des agglomérations de grains de millet ; du blé ; des épis presque entiers conservés, grâce à leur état de carbonisation. Le gland de chêne y est en abondance : un vase retiré en entier en contenait trente. Les os retirés de cet en-

droit sont des dents de cheval, de vache et de veau, des têtes d'os, un bec de canard et un fragment de crâne humain. Je donnerai plus loin la description et le dessin exact des différents types de poteries et des principaux objets trouvés dans ce riche emplacement.

La position exceptionnelle de la baie de Grésine était bien faite pour y attirer un centre de population ; l'abri des vents, les bois de constructions fournis par la montagne voisine, l'accès facile de la colline de St-Innocent, colline fertile et riche en végétations, tout a favorisé l'établissement et l'augmentation de cette bourgade.

La colline de St-Innocent fut plus tard occupée par des colonies romaines. De hauts fonctionnaires y avaient leurs villæ, et l'on voit encore dans le clos du docteur Despine l'inscription votive d'un flamine. D'autres nombreux débris romains ont été trouvés en divers endroits de la colline, et notamment sur le versant de Grésine, en face des habitations lacustres (1). Je tiens à faire ressortir cette particularité de voisinage, parce qu'elle a été presque toujours observée en Suisse et en Savoie.

(1) Lorsqu'on a fait le tunnel qui perce le versant N.-O. de la colline, on a trouvé un cimetière romain ; des vases et des médailles y ont été recueillis par les ingénieurs.

3° *Habitations lacustres de Châtillon* (1).

L'emplacement lacustre de Châtillon est situé dans une anse à l'extrémité N.-E. du lac, près du château de Châtillon, entre le monticule sur lequel il est bâti et le pont viaduc du chemin de fer ; sa profondeur n'est que de 2 à 4 mètres au plus. Les cailloux roulés du tumulus sont moins abondants qu'ailleurs ; les pieux présentent une particularité qu'il est important de signaler. Ils sont de deux sortes : les uns apparaissent comme ceux de l'emplacement de Tresserve ; d'autres, occupant tout un côté du tumulus, sortent de la vase d'une longueur qui varie entre 80 et 110 centimètres, et sont inclinés à environ 45 degrés vers le levant.

Ces piquets, mieux conservés, plus longs, paraissent moins anciens que les autres. Peut-être ont-ils remplacé à une époque plus récente les anciens pieux hors d'usage ; ou bien encore ont-ils été posés plus tard à côté des premiers. L'incendie paraît avoir épargné cette partie des habitations.

(1) C'est avec deux aimables personnes, M^{me} et M^{lle} Sellerier, que j'ai eu le bonheur de faire la première découverte de cet emplacement lacustre ; toutes deux artistes et animées d'un grand amour pour la science, elles ont bravé pendant une journée les fatigues d'une longue exploration et les ardeurs d'un soleil tropical.

D'un autre côté, l'inclinaison des pieux pourrait faire supposer que ces habitations ont été renversées par quelques grands vents de l'ouest, qui chez nous sont les plus terribles. Des exemples semblables ont été signalés dans d'autres pays, en Hongrie par exemple.

Un vase trouvé dans cet emplacement pourrait donner l'explication de l'antiquité moins reculée des pieux inclinés, et faire présumer que ces habitations ont subsisté pendant l'époque de l'occupation romaine. En effet, ce vase, d'une pâte semblable à celle des poteries lacustres moins primitives, porte une inscription romaine. Le vase est plus soigné; il paraît fait au tour. L'inscription placée sur la partie extérieure du fond est circulaire, et ses belles capitales romaines nous donnent le nom du potier :

SEVERINVS. F.

Il est très probable que les anciens habitants de la Savoie ne se sont pas retirés devant les envahissements des Romains; qui ont été bientôt leurs alliés et qui avaient intérêt à les ménager; qu'ils ont dû pendant longtemps conserver leurs mœurs et leurs habitudes, et ne céder que peu à peu et à la longue à la nouvelle civilisation.

On a retrouvé à Châtillon tout à la fois les pote-

ries grossières primitives et d'autres vases qui se rapprochent davantage de l'industrie gallo-romaine. On y a trouvé aussi des os d'animaux, l'omoplate d'un animal de la grosseur du mouton, non déterminé, et une dent de veau. Parmi les fruits retrouvés, je citerai une agglomération de graines de millet carbonisées, prise entre deux fragments de vase, formant comme une espèce de gâteau.

Cet emplacement paraît très riche et très abondant en poteries et en objets divers d'industrie, mais il a été moins exploré que les autres à cause de son éloignement du port de Puer.

4° *Autres habitations lacustres du lac du Bourget :*
Conjux, Bonport, Meimart.

L'emplacement de Conjux, comblé en partie par les atterrissements formés des débris de la colline, est situé devant le village de Conjux, sur la rive opposée du lac, en face de Châtillon. L'accès de la colline est facile ; près du village on trouve beaucoup de vestiges romains.

L'emplacement de Bonport est situé en face du hameau des Fiollets, près du château de Bonport. Le niveau élevé du lac, pendant cette année, par suite de la crue des eaux du Rhône, dans lequel le lac va se dégorger, ne m'a pas permis d'explorer

ces deux stations d'une manière suffisante pour pouvoir les faire connaître. Toutefois, j'ai trouvé beaucoup de rapport entre l'emplacement de Tresserve et celui de Bonport, quoique ce dernier soit moins considérable.

L'emplacement lacustre de Meimart est situé à 400 mètres du rivage, devant la colline de St-Innocent, versant méridional, en face d'un bouquet d'arbres, près du village de Meimart.

Cette localité, qu'on n'a encore étudiée qu'en passant, lorsqu'on va de Puer à Grésine, a peu fixé l'attention des explorateurs. La raison en est qu'on n'y a encore retrouvé aucune poterie, mais seulement des piquets et des traverses de bois de chêne, comme dans les autres habitations lacustres. Le tumulus est aussi à une plus grande profondeur, à environ 5 ou 6 mètres.

Tous ces emplacements à pilotis, excepté celui de Conjux, sont situés sur la rive orientale du lac, dans des positions commodes et favorables, d'un accès facile avec les collines voisines. La rive opposée offrait moins de facilité aux peuplades pour s'y établir, à cause des bancs de rochers qui s'avancent dans les eaux, et à cause des escarpements de la montagne, qui n'offre pas d'accès, souvent aussi à cause de la profondeur des eaux, comme à Bordeau et à Hautecombe.

Cependant, outre l'emplacement de Conjux, je

dois citer une localité où je soupçonne que se trouvent des vestiges de constructions lacustres. C'est devant Grumau, près de la colline fertile qui précède le port d'Hautecombe, que se trouve un emplacement où j'ai pu voir des piquets dans une excursion pendant laquelle il ne m'a pas été possible de m'arrêter.

Les pêcheurs m'ont encore signalé un autre emplacement sur cette rive ; je n'ai pu le vérifier.

D'après la profondeur des divers emplacements à pilotis échelonnés le long du lac, profondeur qui varie peu, on peut croire que le niveau des eaux n'a pas changé depuis l'époque où les habitations ont été construites.

Toutes les découvertes faites jusqu'à présent ne nous ont encore indiqué que l'âge du bronze. Mais peut-être le dernier mot n'est-il pas dit encore. On retrouve en effet les objets d'industrie en silex dans beaucoup de localités de la Savoie.

Ainsi on a trouvé à Hautecombe un couteau en silex blanchâtre (1) ; une belle hache en serpentine dans le Chéran, près de Cusy (2). Mais c'est surtout sur les hauts plateaux que les silex sont le plus abondants. On les trouve, dans l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne, à Montrond, à St-Jean-d'Arves, à Albiez-le-Vieux, à St-Pancrace,

(1) Voir planche XII, fig. 6.

(2) Voir planche XII, fig. 3.

à Montdenis, à St-Martin-la-Porte, à Lanslevillard, etc., toutes localités très élevées. C'est d'Albiez-le-Vieux que vient un beau collier d'ambre, composé de 44 grains, lequel fait partie de la collection de M. Vulliermet. Il a été trouvé avec d'autres débris de l'âge de la pierre et des objets en bronze dits celtiques, tels que hachettes, bracelets et crotales ou chaînettes.

Dans toute la haute Maurienne on ne retrouve aucuns vestiges, aucune trace du passage des Romains, soit que ces derniers aient dédaigné d'occuper ces lieux pauvres et agrestes et d'un accès difficile, soit que les habitants aient trouvé les moyens de s'y maintenir et de s'y défendre contre toute invasion, ce que les données historiques ne rendent pas improbable. Des antiquités celtiques on y passe brusquement aux antiquités de l'époque mérovingienne (ici nous devons dire antiquités burgondes), qui y sont assez nombreuses.

Habitations lacustres du lac d'Annecy.

Ce lac, situé au sud-est de la ville d'Annecy, anciennement *Civitas Bovis*, entre de hautes montagnes, a son niveau à 443 mètres au-dessus du niveau de la mer; sa profondeur n'est que de 45 à 50 mètres. Sur ses bords, riants et fertiles, sont disséminées des constructions de tous les âges.

Les Romains surtout y ont laissé de nombreuses traces de leur séjour. Deux voies romaines passaient dans les environs : l'une conduisait d'Aix à Genève, en passant par Annecy ; l'autre venait d'Oblimum, passait à Casuaría et dominait toute la rive orientale du lac en passant par Talloires, Menthon-et Dingy. Des bains romains ont été trouvés à Menthon, dans la propriété de M. Ruphy.

La première exploration faite dans le lac d'Annecy a été relatée dans les Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Savoie. J'ajouterai seulement quelques détails. Le tumulus exploré est situé au lieu dit le Roseley, en face de Talloires. Il présente l'aspect d'une longue bande blanchâtre, avec les cailloux roulés et tous le caractère des tumuli du lac du Bourget. Il couvre un espace assez grand, et annonce des constructions importantes. Les dépôts considérables des eaux du lac recouvrent tous les objets de la surface, poteries et pilotis. La drague seule pourrait avoir raison de l'enfouissement des débris lacustres de cet emplacement. Ce tumulus a été peu exploré, et le musée d'Annecy n'a que de faibles témoignages de son existence. Il serait à désirer que la Société florimontane fit des explorations.

Un autre emplacement à pilotis a été signalé sur un autre point du lac par M. Eloi Séran, c'est celui de Sévrier. Il doit exister d'autres emplacements

dans ce lac, qui présente plusieurs baies et des bords peu profonds et bien abrités contre les grands vents.

Aux environs d'Annecy, dans la plaine des Fins, si riche en vestiges romains, on retrouve aussi les antiquités celtiques de l'âge de la pierre et de l'âge du bronze, qui ont une grande analogie avec les antiquités lacustres. Cette analogie constante nous amènera à reconnaître que les anciens peuples de l'Allobrogie ont dû occuper en même temps et les rives peu abordables des lacs et les plateaux escarpés des montagnes, où ils pouvaient plus facilement se mettre à l'abri d'un coup de main et se garantir des atteintes des bêtes féroces.

Habitations lacustres du lac Léman.

Tous les principaux emplacements à pilotis du lac Léman ont été décrits par M. F. Troyon, dans son ouvrage des habitations lacustres. Vingt-six emplacements déjà ont été constatés. Ceux de la rive française sont en partant de Genève; les emplacements situés au-dessus d'Hermance, anciennement Hermès, au nombre de quatre, un sous le *Moulin*, un autre en face de la fabrique de *Canton*, le troisième et le plus important au creux de la *Tougue*, et le quatrième en face de *Beauregard*. Après M. Troyon, quelques amateurs ont encore

pêché, au creux de la Tougue, des poteries, des hachettes et des faucilles en bronze. En continuant de côtoyer la rive de Savoie, on trouve encore les emplacements lacustres de Messeri, de Nernier, anciennement *Colonia Narniensis*; ceux de la Pointe-d'Ivoire, de Thonon et d'Amphion. Ce dernier n'a pas été encore reconnu d'une manière sérieuse.

Depuis la publication de l'ouvrage de M. Troyon, les travaux entrepris par le gouvernement français pour la construction d'un port à Thonon ont amené de nouvelles découvertes. Les empièvements faits pour servir de base aux brise-lames et aux jetées ont fait surgir des îlots couverts de pilotis (1). Un des ingénieurs a trouvé une navette à filocher en bronze et une hache en serpentine. Les emplacements lacustres du Léman n'avaient encore fourni que les objets d'industrie de l'âge du bronze. Cependant, des tombes celtiques, découvertes sur la rive du lac, aux environs de Thonon, avaient fait présumer à M. Troyon que l'emplacement de Thonon avait dû exister pendant l'âge de la pierre. La hache en serpentine est venue confirmer cette opinion, qui a encore été corroborée par la découverte des ossements de l'*Urus primigenius*, qui paraît avoir disparu avant l'âge du bronze.

(1) Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. Troyon.



M. Revon, conservateur du musée d'Annecy, a pêché dans cet emplacement des débris de poteries offrant quelques types variés, et un beau couteau de bronze dont je donne plus loin le dessin et la description.

A environ 35 mètres du rivage, des pieux nombreux sont disposés, parallèlement à la rive, sur plusieurs lignes. On trouve dans cet emplacement des poteries grossières, et par la forme et par la matière dont elles sont formées; elles sont cuites. On y trouve aussi des objets en silex. Pendant l'exécution des travaux du port, on y a trouvé une écuelle de terre non cuite et un couteau en silex (1).

Un autre emplacement plus considérable par le nombre des pieux fait suite au premier et s'avance dans le lac jusqu'à environ 200 mètres du rivage. Les poteries qu'on y trouve sont plus soignées, et les objets en bronze y sont plus nombreux. Cet emplacement devait former une cité lacustre importante. En 1857, dans une seule exploration de quelques heures, M. Forel, président de la Société d'histoire de la Suisse romande, y a pêché trois bracelets en bronze et un beau couteau de bronze. On trouvera plus loin la description de ces objets. M. le D^r Forel a eu l'obligeance de m'en adresser les dessins, que j'ai fait reproduire.

(1) Communication de MM. Joseph Dessaix et Johard, conducteur des ponts et chaussées.

Sur le rivage, en face de la cité lacustre, on a trouvé, en faisant les déblais du port, de nombreux débris de construction romaine, un piédestal, des chapiteaux sculptés et diverses poteries soignées, parmi lesquelles une terre cuite ayant la forme d'un cône arrondi au sommet et à la base.

**Habitations lacustres du lac d'Aiguebellette
et d'autres petits lacs de la Savoie.**

Le lac d'Aiguebellette est situé près du village d'Aiguebellette, au pied d'une montagne qui porte le même nom; il est profondément encaissé au milieu de collines et de rochers abrupts, et s'étend sur la voie romaine qui conduisait de Lemincum à Augusta, tout près de Lavisco, soit qu'on place cette ancienne localité au village de Lépin, sur la rive méridionale du lac, en admettant que la voie consulaire traversât le col de la montagne d'Aiguebellette (1), soit qu'on la place à Novalaise, opinion la plus anciennement répandue, en faisant traverser la voie au passage de Lépine. Cette question ne pourra être décidée qu'après de nouvelles et sérieuses explorations.

Le niveau du lac est à 408 mètres au-dessus du

(1) Cette opinion a été émise par M. l'abbé Ducis, à la suite d'une première excursion que nous fîmes ensemble.

niveau de la mer. Son étendue est peu considérable; ses bords sont riants et pittoresques.

En face de Lépin, au milieu du lac, on aperçoit sur une petite île les ruines d'une construction du moyen âge, et, parmi les débris épars, un sarcophage fait d'un seul bloc de pierre. Il paraît avoir appartenu à un enfant de huit ans; il est creusé au ciseau, avec entaille pour la tête. Albanis Beaumont dit avoir reconnu au milieu de l'île, ainsi que sur une rive du lac, au milieu des roseaux, les restes d'une voie dallée qu'il croit romaine et qui pourrait bien être celle dont j'ai parlé plus haut.

Deux emplacements à pilotis sont signalés dans le lac d'Aiguebellette; mais l'absence d'un bateau commode (1) et la difficulté de transporter des instruments de pêche ont empêché jusqu'à présent les explorations.

Une tradition, que l'on retrouve au bord de presque tous les lacs et qu'on ne peut admettre, rapporte qu'une ville a été submergée dans les eaux du lac. Le village d'Aiguebellette, situé sur les bords de ce lac, a dû être plus considérable au moyen âge, ainsi que l'attestent les ruines imposantes d'un château qui a appartenu aux seigneurs d'Aiguebellette. Une charte du XI^me siècle

(1) Les pêcheurs vont sur le lac dans un bateau fait de quatre planches, une sorte de caisse longue.

indique qu'il fut restauré à cette époque par les seigneurs de Chambéry.

On a encore signalé l'existence de pilotis dans d'autres petits lacs de la Savoie. M. Palluel, ancien secrétaire général de la préfecture du département du Mont-Blanc, parle, dans son Annuaire statistique de ce département, des pilotis du lac de la Thuile, situé sur la montagne de la Thuile, au-dessus de Montmélian.

On aurait vu des pilotis semblables dans le lac de Sainte-Hélène, sur la rive gauche de l'Isère, en face de Montmélian.

On signale encore le lac de Saint-Martin-de-Belleville et celui de Saint-Marcel, près de Moûtiers, comme ayant pu avoir des habitations sur pilotis.

Toutes ces indications assez vagues n'ont d'autres avantages que d'attirer l'attention des explorateurs. Quoi qu'il en soit, les grands lacs de la Savoie ont des emplacements à pilotis assez considérables pour appeler sérieusement l'attention des savants, et les objets qu'ils renferment sont assez nombreux et variés pour enrichir plusieurs musées et pour provoquer des observations scientifiques de tous genres.

II.

**Description des antiquités
trouvées dans les emplacements lacustres
de la Savoie.**

Poteries.

Les poteries sont les objets que l'on trouve en plus grand nombre dans les emplacements à pilotis du lac du Bourget. Elles sont innombrables, et présentent la plus grande variété de formes et de dimensions. Je n'en ai jamais rencontré deux complètement semblables. Les tumuli de Grésine et de Tresserve en étaient pavés. Les poteries les plus ordinaires se présentent sous la forme de grands vases plus ou moins brisés, mais dont il est souvent possible de compléter la forme et la grandeur.

La pâte de ces vases est grossière, non homogène, garnie de petits cailloux siliceux; elle est d'une teinte noirâtre, surtout à la brisure; quelques-uns cependant sont d'un rouge vif de brique; ils conservent ce ton rouge dans l'épaisseur de la pâte, tandis que quelques-uns l'ont plus gris ou

plus noir. Ils paraissent avoir été fabriqués à la main, sans l'aide du tour. Pour les plus grands, le diamètre varie entre 45 et 110 centimètres.

Le galbe de ces vases montre une courbe tantôt peu prononcée, et parfois une panse rebondie. Près de l'orifice, le col est entouré d'un cordon tordu et appliqué avec la main. Il n'y a rien de plus primitif que ces grands vases, soit comme matière, soit comme fabrication. Ils ont un cachet inimitable qu'on ne retrouve à aucune autre époque.

M. Salvétat, ingénieur à la manufacture impériale de Sèvres, a donné l'analyse d'une poterie pêchée dans la baie de Grésine, et remise par M. Lousteau, ingénieur civil à Paris (4). Elle est identique à une poterie qui a été trouvée en 1861 dans le lac d'Annecy, et qui a été déposée dans le musée céramique de Sèvres. Elle a tous les caractères des poteries appartenant à la période gauloise. Soumise à l'analyse et séchée à 400 degrés, elle a donné les résultats suivants :

Perte au feu.....	40.00	40.56
Silice.....	58.50	62.22
Alumine.....	22.50	18.36
Oxyde de fer.....	5.70	5.71
Chaux.....	1.65	1.17
Magnésie.....	1.10	0.47
Alcali.....	traces	traces
	<hr/>	
	99.45	

(1) Voir le numéro du *Courrier des Alpes* du 7 juin 1864.

On trouve en regard les résultats obtenus dans une analyse anciennement faite (Brongniart, t. I, p. 386) sur une poterie gauloise d'Albertville. Ces nombres sont aussi concordants que possible.

La poterie du Bourget fait une légère effervescence avec l'acide acétique ; il est possible que cette effervescence soit due à du calcaire interposé par suite d'un long séjour au fond du lac ; cependant certains *fragments blancs* qui sont interposés dans la pâte semblent se dissoudre, ce qui ferait admettre que l'argile qui fait la base de la poterie est un mélange de grains quartzeux et de grains calcaires.

PLANCHE I.

La figure 1 de la planche I est un fragment de vase d'un rouge vif ; la panse est très arrondie. Deux lignes parallèles, tracées près du col à l'aide d'une pointe émoussée, en sont le seul ornement.

La fig. 2 se présente avec une panse rebondissante qui semble avoir été formée par le cordon étroit qui étrangle la gorge du vase.

Les fragments des fig. 3, 4, 5 ont un ventre peu saillant et presque droit, avec une dépression qui paraît avoir été produite sans intention ; on trouve en effet des irrégularités de forme bien plus grandes.

La fig. 6 représente un fragment qui porte près

du col des creux faits avec le doigt, dont ils sont une empreinte assez exacte.

Les fig. 7, 9 et 10 offrent quelques variétés, soit pour la silhouette, soit pour la forme du cordon.

Le fragment de la fig. 8 appartient à un vase qui n'avait pas moins d'un mètre dans son plus grand diamètre, et de 15 millimèt. d'épaisseur. La pâte est grise, noirâtre et des plus grossières.

Les fig. 11 et 12 sont des fonds de vases d'une pâte grise et déjà moins grossière. L'ornement en creux du bord inférieur indique plus de soin dans la fabrication. Ce goût pour les ornements simples se reproduit très souvent sur les objets d'industrie des lacustres.

Tous ces vases servaient à retirer l'eau, la bière, les grains, les autres provisions.

Le fragment de la fig. 13 a une épaisseur de 35 millimètres. Sa pâte, sans mélange de petits grains caillouteux, diffère tout-à-fait de celle des autres poteries; elle est pétrie avec des parties végétales carbonisées. On voit très distinctement, dans l'épaisseur de la brisure, des grains de millet et l'empreinte d'un petit coquillage (d'une hélice). On trouve souvent des fragments de cette même terre portant des empreintes de branchages (fig. 14). On les considère comme ayant servi à garnir les parois des cabanes.

Tels étaient les premiers fragments retirés de la

baie de Grésine par les membres de la commission nommée par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. D'autres surprises et d'autres émotions leur étaient réservées.

PLANCHE II.

La planche II représente des vases entiers, ou rétablis d'après des fragments assez grands pour qu'il ait été facile d'en donner exactement le galbe.

La figure 1 représente un vase rouge, avec une bande de petits creux autour du col. Sa hauteur est de 35 centimètres.

Le vase fig. 2 est sans ornement, d'une forme semblable à celle du précédent; il est plus petit, et fait d'une pâte noire. Il contenait des formations de tourbe dans laquelle se trouvaient deux dents molaires non encore déterminées et des coquilles de noisettes.

Le vase fig. 3 est d'une terre noire, plus ténue. Quoique plus petit, il est semblable aux autres par la forme, et n'offre que la particularité d'une anse.

Le vase fig. 4 est d'une terre grise. Le bord de son orifice est orné de lignes obliques qui lui donnent l'apparence d'une torsade, et des creux en forme de coins sont disposés horizontalement autour du col.

Le vase fig. 5 présente une variété : un cordon tordu , appliqué après coup , remplace autour du col les ornements en creux.

La fig. 6 est un vase analogue au vase fig. 4.

Les deux vases fig. 7 et 8 sont plus grands, d'une forme plus évasée. Les ornements sont, pour l'un une bande de petits creux en forme de coins inclinés , et pour l'autre une ligne assez irrégulière de creux arrondis.

PLANCHE III.

La planche III représente de grands et beaux vases en forme de soupière, plus soignés comme forme et comme matière. Ils sont dessinés très exactement, comme ceux de la planche II, à l'échelle de $\frac{1}{4}$; ainsi le vase fig. 3 a 50 centimètres dans son plus grand diamètre.

Le vase fig. 4 est en terre noire, avec les grains siliceux plus petits.

Le vase fig. 2 est en terre rouge et grossière.

La fig. 3 est un des plus beaux fragments retirés ; sa pâte noire , plus ténue, offre une surface extérieure luisante et polie ; sa grande conservation est due à son enfouissement dans la vase.

Les fig. 4 et 5 sont des variétés des précédents vases. La terre , grise noirâtre , est parsemée de paillettes de mica d'un blanc d'argent ; on les voit briller sur la surface extérieure de ces vases.

Le fragment fig. 6 appartenait à un vase d'une belle pâte très noire et luisante. Il porte extérieurement des traces de doigts, qu'on y a laissé figurer comme ornement.

PLANCHE IV.

Après les poteries de grande dimension viennent celles qui se présentent sous la forme de plats et d'écuelles. Leur forme est très variée aussi, et souvent accompagnée d'ornements gravés à la pointe. Presque toutes ont pour galbe ou profil un talon droit plus ou moins allongé, ayant toujours plus de saillie que d'épaisseur.

Le plat fig. 1, d'une terre noire et plus homogène, vient de la baie de Grésine ; il est entier et fait partie de ma collection, ainsi que tous ceux de la planche IV (1).

La fig. 2 est un plat dessiné sous deux aspects ; le fond, dans sa partie extérieure, porte un ornement gravé en forme de croix. Il a été pêché entier à Tresserve. C'est dans ce vase que se trouvait, mêlée avec de la tourbe, une dent de castor.

Les petits vases fig. 3 et 4 viennent de la baie

(1) J'aurais encore à faire connaître de nombreuses poteries et des objets non moins intéressants que j'ai recueillis dans mes dernières explorations. Ils seront l'objet d'un second mémoire, dont je réunis les éléments.

de Grésine. Ils sont faits avec plus de soin, d'une terre noire. La partie inférieure du vase fig. 4 est ornée d'une bordure en creux. On voit briller, à leurs surfaces, des paillettes argentées de mica.

Les fig. 5 et 6 sont celles de deux écuelles à anse, en terre grise. Elles ne sont pas entières, et il pourrait se faire qu'elles n'eussent qu'une seule anse, comme quelques petits vases plus soignés que nous ferons connaître plus loin.

Le vase fig. 5 vient de Grésine, et celui qui est rayé de deux lignes parallèles vient de Tresserve.

Les vases fig. 7 et 8 viennent de Grésine; leurs fragments, très bien conservés, sont d'une pâte noire. A la brisure, on voit les petits cailloux se détacher très blancs sur la pâte noire. Le vase fig. 7 porte des anses; le 8 offre une variété: le talon du profil est surmonté d'un cavet renversé rétrécissant l'orifice du vase. Le vase fig. 9 est un vase fait d'une terre grise jaunâtre, d'une faible épaisseur; Il se rapproche un peu, par le galbe, des grands vases de la planche III. C'est encore le talon droit allongé et continuant de s'arrondir, en forme de tore, jusqu'au col, d'où part un cavet droit formant l'orifice, orifice qui est l'inverse de celui du vase précédent. Une petite anse relie de chaque côté le bord supérieur avec la panse.

La fig. 9 est un beau plat de 36 centimètres de diamètre, d'une pâte grise. La partie extérieure

porte les empreintes des doigts du fabricant ; la partie intérieure est une surface unie, sur laquelle sont gravées à la pointe des circonférences concentriques. Il a été pêché à Tresserve.

PLANCHE V.

La fig. 1 de la planche suivante est un plat analogue ; même forme, même pâte et même grandeur. On voit, de plus, briller à sa surface des paillettes de mica d'un jaune d'or. Il n'existe que deux fragments de ce plat, dont j'ai pu cependant rétablir entièrement la forme et l'ornementation. Ce dessin de méandre gravé à la pointe est très gracieux ; on employait fréquemment ces sortes de dessin pour décorer les vases grecs ; d'où leur vient le nom de *grecques*. C'est le seul plat qu'on ait trouvé dans la baie de Grésine.

Les deux vases fig. 2 et 3 sont de la même famille que les deux plats ; même pâte d'un gris jaunâtre, même goût dans l'ornementation, et, sur leurs flancs arrondis, brillent aussi des paillettes d'un jaune d'or. Ils proviennent de la baie de Grésine. Le bord du vase fig. 2 a peu de largeur ; au-dessous du col sont trois lignes parallèles ; viennent ensuite deux doubles raies qui se ferment perpendiculairement et forment comme deux caissons allongés. Trois autres raies parallèles pré-

cèdent la plus grande saillie. L'anneau de bronze donné planche XV a été trouvé dans le fragment de ce vase. — Le bord supérieur du vase fig. 3 se renverse gracieusement en dehors, comme pour montrer les raies gravées dont il est orné.

Le vase fig. 4 est plus simple, et a beaucoup plus d'analogie avec les vases de la planche III, fig. 2 et 4.

Les vases fig. 5 et 6, d'une belle terre grise et luisante, sont d'une belle conservation ; ils la doivent à leur enfouissement dans la vase. Ils viennent aussi de la baie de Grésine.

PLANCHE VI.

J'ai réuni dans la planche VI quelques poteries lacustres qui sont au musée d'Annecy, à l'exception du vase fig. 5 qui est au musée de Chambéry et du petit vase fig. 2 qui est dans ma collection. Elles ont été pêchées dans les lacs du Bourget et du Léman par M. Revon, conservateur du musée d'Annecy.

La fig. 4 est un tout petit vase de Tresserve ; on pourrait le prendre pour un jouet d'enfant.

La fig. 2, pêchée à Tresserve, est aussi un jouet d'enfant ; il est fait d'une terre noire et brillante.

Le vase fig. 3 vient de la même localité. Cette forme de vase à col étroit est peu commune dans le lac du Bourget.

Le vase fig. 4 a une forme analogue à celle des vases fig. 1 et 2 de la planche II; il est orné de deux bandes de creux, l'une près du col, l'autre sur le bord inférieur.

La fig. 5 est un vase entier, pêché dans la baie de Grésine; il est muni d'une seule anse.

Les deux fragments fig. 6 et 7 proviennent du port de Thonon (lac Léman). Ils nous font connaître des types variés et différents de ceux du lac du Bourget. Ils sont ornés, l'un de petites pièces, en forme de pastilles, appliquées autour du col; l'autre, d'une bande de petites lignes brisées et parallèles entre elles, qui font un bon effet.

PLANCHE VII.

La fig. 1 de la planche suivante représente la lampe pêchée dans la baie de Grésine par M. Ch. de la Borde. Elle est portée par quatre pattes arrondies. Sa forme elliptique est assez irrégulière. En avant est un trou qui communique avec l'intérieur. Quand on a pêché cette lampe, le trou était garni d'un petit tampon de bois carbonisé dans sa partie extérieure. Le côté opposé porte les traces d'une anse. Cette pièce intéressante est couverte d'une couche de limon durcie et qui adhère fortement aux parois, ce qui lui enlève son véritable aspect. Cela est regrettable, car cette couche limoneuse n'est pas nécessaire pour lui conserver son

caractère authentique d'ancienneté, caractère suffisamment établi par la qualité de la poterie et par la forme, qui n'a pas d'analogie dans l'industrie des autres peuples anciens.

La fig. 2 représente un petit vase rond à pied, ayant la grandeur et la forme d'un coquetier. Il a été pêché par mon frère, Jacques Rabut, dans la baie de Grésine. La terre grise dont il est fait est semblable à celle de la lampe.

PLANCHE VIII.

J'ai réuni dans cette planche des dessins de poteries diverses et bien intéressantes. L'une, fig. 2, est étrangère à nos lacs ; c'est un vase de la collection de mon frère, François Rabut, professeur d'histoire au lycée de Dijon. Trouvé en Afrique, ce vase arabe date de l'occupation romaine. Il est fait d'une terre rouge, homogène, semblable à celle qu'employaient les Romains pour leurs poteries. Je l'ai joint à ce travail à cause de certaines analogies qu'il a avec les vases lacustres, quoiqu'il soit d'un galbe bien différent. En effet, il est porté par trois pattes arrondies, exactement semblables à celles de la lampe de Grésine. Il porte des pièces d'appliques, dont quelques-unes en forme de lentilles, comme le fragment fig. 6, planche VI, et les autres comme les cordons en torsade des fig. 7 et 10 de la planche I. De nouvelles découvertes nous

ont montré d'autres analogies encore plus frappantes dans la construction des cabanes des lacustres et celle des gourbils des Arabes.

La fig. 4 est un morceau qui offre le plus grand intérêt, en ce qu'il nous révèle une nouvelle branche de l'industrie des populations lacustres, l'usage de fabriquer des fromages frais. Cette faisselle est représentée sous deux aspects à la moitié de sa véritable grandeur ; la pâte est celle des vases ordinaires. Son profil est encore un talon recourbé à sa partie supérieure ; le fond est une surface plate et percée de trous pour l'écoulement du petit lait. C'est le plus beau spécimen de ce genre trouvé jusqu'à présent dans les emplacements à pilotis ; il est au musée de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

L'écuelle fig. 3 a été trouvée au port de Thonon, dans l'emplacement à pilotis de l'âge de la pierre. Elle est faite d'une terre peu cuite, très grossière et garnie de grains siliceux. Cette poterie, d'une forme tout-à-fait rudimentaire, fait un certain contraste, placée à côté des vases ornés, fig. 5 et 6, de l'âge du bronze.

Ces vases viennent de la baie de Grésine, du tumulus le plus rapproché du rivage, où j'ai eu le bonheur de les pêcher, avec les grains de collier fig. 6 et 7 de la planche X et avec les épingles à cheveux en bronze de la planche XIV. La fabrica-

tion de ces vases montre des progrès sensibles ; leur pâte, d'un beau noir, est plus homogène. Les ornements dont ils sont couverts sont gravés à la pointe, et témoignent d'un certain goût des populations lacustres pour l'ornementation. On retrouve souvent les mêmes ornements gravés sur leurs armes et sur d'autres objets en métal.

L'écuelle fig. 4 vient du même emplacement ; elle est faite d'une pâte plus grise, plus grossière ; elle a une forme simple, et ne porte aucun ornement.

Toutes les poteries de cette planche sont dessinées à la moitié de leur véritable grandeur.

PLANCHE IX.

Les poteries fig. 2, 3, 4, 5 et 10 de cette planche ont un caractère tout différent de celles que nous avons étudiées jusqu'ici. La pâte de ces petits vases, dont le plus grand diamètre ne dépasse pas 15 ou 17 centimètres, est très noire, plus homogène, sans mélange de grains siliceux et recouverte d'un vernis de graphite. Dans quelques vases ce vernis a conservé un brillant tel, qu'on les croirait faits depuis peu de temps ; tel est le fragment du vase fig. 5, qui est d'une conservation parfaite. On les trouve plus facilement entiers, comme ceux des fig. 2, 3, 4 et 10. Ils viennent de Grésine, à

l'exception du vase fig. 3 que j'ai pêché à Tresserve.

Ces vases sont aussi mieux soignés comme fabrication ; ils annoncent une antiquité moins reculée. L'influence de l'industrie romaine paraît ici évidente. On les dirait faits au tour. Intérieurement et extérieurement, des traces faites dans la pâte, toujours horizontales, paraissent avoir été causées par un mouvement de rotation. Cependant les lignes parallèles creusées autour pour leur ornementation ne sont pas régulières. Ces vases se tenaient difficilement debout sur leurs bases étroites, ce qui explique l'usage des anneaux supports (voir les fig. 40 et 44 de la planche suivante). Le vase fig. 2 est le seul qui soit muni d'une anse.

La fig. 4 est un vase analogue, dans ses petites dimensions, à celui de la fig. 4, pl. III. La pâte est aussi plus ténue et plus fine, d'une belle teinte noire.

Les vases fig. 6, 7, 8, 9, de la collection de mon ami Alexandre Beauregard, viennent du petit tumulus de la baie de Grésine, où il les a pêchés. Ces petits vases sont entiers ; ils ont beaucoup d'analogie avec les précédents pour la forme et les lignes dont ils sont ornés. Leur pâte n'est pas toutefois aussi belle ; elle est plus grise et non vernissée.

Les vases fig. 11 et 12 sont d'une forme moins

commune et d'une terre noire et brillante. Le premier vient du même emplacement que les précédents, et l'autre vient de l'emplacement plus éloigné du rivage; il a le col étroit, proportionnellement à la rotondité de sa panse.

La fig. 13 nous montre un petit vase de Tresserve d'une forme simple et d'une terre grossière.

Le vase fig. 14, avec sa terre grise, et le vase fig. 15, avec sa pâte noire, sont des analogues des grands vases fig. 1, 2, 3, 4, 6 de la planche II.

Le vase fig. 16, de la même famille que les précédents, vient de l'emplacement le plus rapproché du rivage de la baie de Grésine; il est fait d'une pâte grossière et sablée de tons noirs, rouges et blancs. Il est remarquable par les petites anses, au nombre de dix, qui sont placées autour du col, et qui étaient destinées probablement à tenir le vase suspendu.

La fig. 17 est une coupe en terre noire, d'une forme simple et gracieuse, prise au même endroit que le vase précédent.

PLANCHE X.

Les poteries du lac du Bourget ne se présentent pas exclusivement sous forme de vases. La pl. X nous montre quelques autres objets. La fig. 9 est un disque de 12 à 13 centimètres de diamètre, de

la baie de Grésine. Il paraît avoir servi de couvercle à quelque vase.

La fig. 10 est un des anneaux-soutiens de plus petite dimension. Il n'a que 44 centimètres de diamètre. Son usage est suffisamment indiqué par la fig. 11 (4).

Les emplacements de Tresserve et de Grésine ont fourni des anneaux de plusieurs dimensions.

Les objets fig. 1 et 2, dessinés de grandeur naturelle, ont été donnés par les antiquaires de la Suisse pour des pesons de fuseau, et devaient servir à tordre le lin. Leur pesanteur ne paraît pas suffisante pour justifier complètement cette opinion. D'autres savants pensent que ces objets devaient servir de poids pour les filets des pêcheurs. Ils sont très variés de forme dans les lacs de la Suisse. Le premier est fait de la même terre rouge des vases ordinaires ; il a été pêché à Grésine par M. Charles de la Borde. Le deuxième, d'une terre noire, vernissée, a été pêché à Tresserve.

Le peson fig. 3, plus simple de forme, fait de la même terre, vient du même endroit.

Dans une récente exploration faite à Tresserve, j'ai pêché l'objet fig. 4, en terre noire vernissée de graphite, parfaitement conservé. Je crus d'abord avoir trouvé une variété des objets précédents ;

(1) Cette figure représente le même anneau, au quart de grandeur, avec le vase déjà donné fig. 4, pl. IX.

mais un second coup de drague donné au même endroit amena l'objet fig. 5. Ces deux grains, percés d'un trou par le milieu, paraissent faire suite l'un à l'autre et former comme le milieu d'un collier, ainsi que l'indique la fig. 8. Je n'ai pas tardé à être encore confirmé dans cette opinion en voyant des colliers de grains aussi gros et de même forme portés actuellement par les femmes des îles Marquises (voir le *Magasin pittoresque*, 1^{re} livraison de 1862). Cette comparaison entre les objets d'industrie des peuples de l'Océanie et ceux des populations lacustres a déjà permis de constater de nombreuses similitudes (1). L'heure avancée et un temps mauvais ne m'ont pas permis de continuer les fouilles dans cet endroit, où j'aurais peut-être trouvé les autres grains du collier.

Depuis lors, une exploration faite à Grésine m'a donné des grains plus petits et de formes variées (fig. 6 et 7). Ces grains sont aussi en terre noire et vernie.

Telles sont les différentes espèces de poteries trouvées jusqu'à présent dans les emplacements lacustres de la Savoie. Dans certaines explorations on en trouvait un si grand nombre, qu'on en rem-

(1) Voir Troyon, *Habitations lacustres*; — Gassies, *Notice sur les cailloux ouvrés*.....

plissait les barques. Avec quelques dépenses, on pourrait enrichir les musées publics du pays, et combler avec les doubles de véritables lacunes du musée céramique de Sèvres et du musée celtique de Saint-Germain.

En voyant tous ces spécimens de l'industrie des lacustres, ces formes si simples, mais non dépourvues de grâce, et toujours si conformes à leurs usages domestiques, ne pourrait-on croire que ces peuples aient fourni les premiers artistes de l'art céramique?... L'art de la poterie est aussi ancien que le monde, a dit M. l'abbé Cochet; les lacustres nous ont laissé les plus beaux spécimens de cet art dans son enfance.

Objets en pierre.

Les antiquités d'un autre genre que l'on trouve encore dans nos lacs sont les cailloux de quartzite taillés. Ils affectent diverses formes, dont la principale est la forme discoïde. On les retrouve encore sous la forme de parallépipèdes et de grands poinçons ou polissoirs.

PLANCHE XI.

La fig. 4 de cette planche est un quartzite d'un gris semé de bleu, pêché à Grésine. Cinq faces la-

térales, arrondies sur les bords, relie deux bases opposées, légèrement concaves dans le milieu, et portant les traces de coups donnés. On a généralement pris les cailloux de cette forme pour des marteaux, et on les a regardés avec raison comme des objets destinés à frapper.

Le quartzite fig. 2, d'un blanc jaunâtre, pêché à Grésine, est un analogue du précédent. Il est aussi formé de deux bases opposées et creusées dans le milieu, ayant la figure du pentagone. Les faces latérales se subdivisent par le milieu, et se prolongent en biseau jusqu'aux bases. Toutes les arêtes sont adoucies. Ces deux marteaux ont de 9 à 10 centimètres de diamètre et de 5 à 6 centimètres de hauteur.

Le quartzite fig. 3 a la forme d'un cylindre ; les angles sont arrondis vers les bases ; les bases sont légèrement creuses, surtout à leur centre. La forme de ce marteau est régulière.

La fig. 4 est un quartzite d'un blanc mêlé d'un peu de gris. Il a la forme d'une sphère tronquée aux deux pôles.

Le quartzite discoïde fig. 5 se rapproche beaucoup plus de la forme d'un disque ; les bases sont plates ; il a beaucoup moins de hauteur. Tous ces quartzites ont été pêchés à Grésine.

La fig. 6 représente un quartzite de plus grande dimension ; il a 21 centimèt. dans son plus grand

diamètre. Les cailloux de cette forme et de cette grandeur sont généralement considérés comme des meules à broyer le grain. Celle-ci est faite d'un caillou roulé ayant deux bases aplaties : la base supérieure a été creusée pour la mouture du grain, et la base inférieure a été aplatie pour donner de l'immobilité à la petite meule. Quelques grains adhèrent encore aux parois de ce caillou.

Tous ces quartzites sont dessinés à la moitié de leur grandeur réelle.

PLANCHE XII.

La pierre à aiguiser fig. 1 vient du port de Thonon ; elle est au musée d'Annecy. Il ne peut y avoir de doute sur son usage.

Le quartzite fig. 2 vient de Tresserve ; sa forme est celle d'un hexaèdre.

On a pensé que ces pierres étaient des dalles pour le foyer des habitations. Quelques-unes portent en effet les traces du feu ; ce qui peut aussi s'expliquer par l'incendie des habitations. Quelques antiquaires leur attribuent un autre usage, et disent qu'elles servaient pour la préparation, le massage des peaux d'animaux.

Le couteau en silex blanchâtre fig. 6 a été trouvé aux environs du lac du Bourget, au Biolay, près d'Hautecombe, ce qui peut faire croire que les habitations lacustres ont commencé à exister pen-

dant l'âge de la pierre. Mais aucune découverte de silex dans les emplacements à pilotis n'est encore venue confirmer ce doute. Cependant, dans une récente exploration faite à Tresserve, nous avons trouvé, en fouillant avec une drague à main, des fragments d'andouillers comme on en trouve dans les emplacements de l'âge de la pierre. Il est donc probable que l'on trouvera les silex au-dessous du bronze. Dans les emplacements lacustres, comme dans le sol des cavernes, on trouve souvent les objets des deux âges du bronze et de la pierre dans des couches superposées.

Ce couteau est d'une belle conservation ; il est formé, d'un côté, de trois faces longitudinales à arêtes nettes ; le dessous n'a qu'une seule face. L'ensemble du couteau affecte une légère courbure.

La fig. 3 est une belle hache à main en serpentine ; elle a près de 30 centimètres de longueur. Les faces du tranchant sont très polies jusqu'à la partie qui sert de poignée. Elle a été trouvée sur les bords du Chéran, près de Cusy.

Ces deux beaux spécimens de l'âge de la pierre font partie de la collection du docteur Davat.

La fig. 5 est une hachette en serpentine, pêchée dans le port de Thonon. Elle confirme l'ancienneté de cet emplacement, que d'autres découvertes faisaient déjà remonter à l'âge de la pierre. Elle

diffère de la précédente en ce qu'elle devait être emmanchée.

On a aussi pêché dans le port de Thonon, à 35 mètres du rivage, le beau couteau en silex fig. 7. Sa forme est bien différente du précédent ; il paraît avoir été terminé à la meule. J'en dois le dessin à M. Johard, conducteur des ponts et chaussées.

Le couteau suivant, fig. 8, en serpentine, n'est pas lacustre ; il a été trouvé en Maurienne, à Saint-Pancrace. Le dessus a trois faces longitudinales, et l'extrémité du tranchant est carrée, en forme de ciseau. Ce couteau fait partie de la collection de M. Vulliermet, ainsi que la hache en serpentine fig. 4. Cette hache, trouvée à Lanslevillard, est en serpentine de Bessan, localité voisine.

Les trois couteaux de cette planche, de forme variée, ont été dessinés de grandeur naturelle.

Objets en bronze.

Les emplacements lacustres ont généralement fourni une certaine quantité d'objets en bronze. On en a trouvé comparativement moins dans les tumuli du lac du Bourget. La raison en est que ces objets sont plus ou moins enfoncés dans la vase, et qu'on ne peut les prendre à l'aide de la pince, comme les poteries et les objets légers qui

sont à la surface. Il faut, pour les saisir, des instruments qui puissent pénétrer profondément, comme la drague. Depuis qu'on a pu, dans les dernières explorations, user d'une petite drague à main, on a commencé à retirer non seulement des objets en bronze tels que fibules, hachettes, épingles à cheveux, etc., mais encore beaucoup d'os d'animaux, des dents de cheval, de cochon, de vache, de cerf, de sanglier; des fragments d'andouillers et une quantité d'os fendus et concassés; diverses espèces de fruits: des glands de chêne, toujours en quantité, de l'orge et du millet, dont on faisait rôtir le grain, et qu'on faisait ensuite fermenter dans ces grands vases dont les débris sont si nombreux; des noyaux de petites cerises, des noisettes, des pois et même des tronçons de pommes sauvages.

PLANCHE XIII.

La faucille fig. 1 vient de Tresserve. Quoique brisée par le milieu, cette pièce est bien conservée. Les faces de la lame sont renforcées dans toute leur longueur par deux arêtes arrondies. Elle est percée d'un trou fait pour l'emmancher, et un appendice recourbé ressort du dos de la lame.

Le celt fig. 2 a été pêché à Grésine, où l'on en a déjà trouvé plusieurs. Ils ont tous à peu près la

même forme et la même grandeur, et sont munis d'une oreillette.

Le celt fig. 4 vient de Tresserve; il diffère du précédent en ce qu'il n'a pas d'oreillette. Ces deux celts ont été fondus.

Le celt fig. 3 a été trouvé à Hautecombe. Ce celt, plus grand que les précédents, annonce un progrès dans l'industrie et la fabrication de ces instruments. Il paraît avoir été battu et fini au marteau. La faucille et les celts fig. 3 et 4 appartiennent à M. le docteur Davat, qui m'a offert avec obligeance d'en prendre le dessin.

Le celt fig. 5 est d'une forme différente : il est terminé par une douille pour son emmanchement. Cet instrument, qui fait partie de la collection de M. Vulliermet, a été trouvé en Maurienne, à Collard, hameau d'Albiez-le-Vieux. Je l'ai placé à côté des précédents, pour qu'on puisse facilement comparer les différents types de celts qu'on trouve dans notre pays. Il n'a pas encore été possible de faire l'analyse du métal de ces divers instruments.

PLANCHE XIV.

Le beau couteau de bronze figure 1 et les trois bracelets de la planche suivante, fig. 4, 2 et 3, font partie de la collection de M. Forel, de Morges, président de la Société de la Suisse romande. Son fils a eu l'obligeance de m'adresser les dessins

de ces objets, en les accompagnant de renseignements utiles. Je suis heureux de témoigner ici à ces Messieurs toute ma reconnaissance. Le manche de ce couteau est aussi en métal, mais, au lieu d'être de bronze comme la lame, il est presque de cuivre rouge pur. On peut voir, à sa dimension, que, pour le saisir et pour s'en servir facilement, il faut une petite main. La lame paraît avoir été ornée de lignes gravées. Ce beau spécimen de l'industrie des lacustres a été pêché, avec les trois bracelets de la planche suivante, dans l'emplacement à pilotis de Thonon, le 24 mai 1857, par M. Forel lui-même, dans une seule exploration de quelques heures.

Le couteau fig. 2 a été pêché dans la même localité par M. Revon, conservateur du musée d'Annecy. Ce couteau est muni d'une douille pour le manche, qui devait être en corne de cerf ou en bois dur. Les plats de la lame sont ornés de lignes ondulées de points creusés à l'aide d'un poinçon.

L'instrument à filocher fig. 3 a été trouvé dans le même emplacement, depuis que l'on a commencé les travaux du port.

Les deux épingles à cheveux fig. 4 et 5 viennent de la baie de Grésine, où je les ai pêchées dans une récente exploration avec une drague à main. La plus grande est surmontée d'une double tête. Au-dessous de celle-ci, trois rangs de lignes pa-

rallèles, gravées autour de l'épingle, sont alternés par trois petites bandes de chevrons.

La suivante a la tête double aussi, mais plus petite. Les ornements gravés qui l'accompagnent sont encore plus simples que ceux de la première.

J'ai mis en parallèle de ces deux épingles lacustres une autre épingle de bronze, fig. 6, trouvée en Maurienne et faisant partie de la collection de M. Vulliermet.

PLANCHE XV.

Le bracelet fig. 1 est intéressant ; les ornements gravés qu'il présente sont des circonférences concentriques, bien indiquées, et presque identiques à celles d'un autre bracelet en bronze que possède le musée de Lausanne, et qui provient de tombes antiques découvertes sur une colline près de Morges, à quelque distance du lac.

Les bracelets fig. 2 et 3 sont analogues au précédent, avec moins d'ornements. Une section placée à côté de chaque bracelet en indique la forme et l'épaisseur.

Deux de ces bracelets ont été analysés par M. le professeur de Fellemborg, de Berne (1), et ont donné les résultats suivants :

(1) L.-R. de Fellemborg, *Analyse von antiken bronzen. Dritte fortsetzung* (p. 43). Bern, Mitth. d. schu. naturw. gefellschaft. N^{os} 474 et 475.

Le bracelet fig. 1 (analyse n° 63 de Felleberg)
sur 0,54 grammes de métal :

Cuivre.....	88.86
Etain.....	8.15
Plomb.....	1.85
Fer.....	0.41
Nickel.....	0.73
	<hr/>
	100.00

Le bracelet fig. 2 (analyse n° 62 de Felleberg)
sur 0,55 grammes de métal :

Cuivre.....	87.27
Etain.....	10.62
Plomb.....	1.38
Fer.....	0.73
	<hr/>
	100.00

Le bracelet fig. 1 a été trouvé dans la haute Maurienne. Il est creux et rond ; il a la forme d'un serpent qui se mord la queue. Il est placé ici, en regard des bracelets lacustres, comme sujet de comparaison.

Le bracelet fig. 2 a été trouvé à Albiez-le-Vieux. Un grelot ou crotale était attaché à cet anneau par une chaînette. On a trouvé dans le même endroit une certaine quantité de ces crotales ayant la forme d'une tête de serpent (fig. 6). Une notice manuscrite de mon oncle J. Bise, ancien bibliothécaire de la ville de Chambéry, mentionne des anneaux semblables à celui de la figure 2, auxquels étaient

attachées trois espèces de grelots en forme de tête de serpent, et qui provenaient de tombes antiques découvertes sur le territoire de la paroisse de St-André. Ces crotales étaient portés soit comme amulettes, soit comme ornements, et étaient attachés aux bracelets, à la ceinture et même aux harnais des chevaux.

La fibule fig. 5 est très bien conservée; l'ardillon est intact. Sa forme est des plus rudimentaires. Cet objet est intéressant, parce qu'il prouve l'usage de vêtements à une certaine époque chez les populations lacustres. On n'a pas encore trouvé, dans les emplacements lacustres de la Savoie, des fragments de tissus, comme on en a déjà trouvé dans ceux des lacs de la Suisse. — J'ai pêché cette fibule à Tresserve.

La figure 8 représente un anneau brisé, trouvé à Montrond. Les quelques objets trouvés dans la Maurienne, mis en regard des objets d'industrie des lacustres, témoignent, par leur analogie, de la similitude de ces populations qui menaient un genre de vie qu'on croirait si différent, les unes vivant sur l'eau des lacs, les autres habitant les hauts plateaux des montagnes de la Savoie.

L'anneau en bronze fig. 9 a été trouvé dans le fragment de vase fig. 2, pl. V, provenant de la baie de Grésine. Une patine noire et légère le recouvrait. Le contact de l'air a fait écailler cette pa-

tine, qui, en tombant, a laissé à découvert le métal de l'anneau, d'un jaune brillant.

PLANCHE XVI.

Le poignard représenté dans cette planche est en fer. Des pêcheurs l'auraient trouvé dans l'emplacement de Grésine; il est maintenant la propriété de M. le D^r baron Despine. Ce poignard est très bien conservé; il n'a pas moins de trente-deux centimètres et demi de longueur. Le manche est traversé de trois petits écrous qui servaient à fixer le bois dont il était garni. La garde est incrustée de trois petites plaques de bronze, sur lesquelles ont été gravés, à l'aide d'un ciselet, de petits ornements ronds, semblables à ceux du vase 5, planche VIII. La plupart des antiquaires n'hésitent pas à attribuer cette arme à l'époque mérovingienne. Cependant M. Desor, professeur à Neuchâtel, qui possède une belle collection d'armes lacustres de l'âge du fer, est persuadé que cette arme provient de l'industrie des lacustres. D'après ce savant antiquaire, les ornements gravés sur la garde du poignard seraient un caractère distinctif de cette industrie. Les vases 5 et 6 pl. VIII, que j'ai pêchés dans la baie de Grésine, portent des ornements semblables.

Le fragment de terre fig. 2 est un morceau très intéressant : il est à la fois une révélation et de la

forme et de la décoration intérieure des cabanes lacustres. Ce fragment, de terre grise, est fruste et friable d'un côté ; de l'autre, il est plat et durci, probablement au moyen d'un encaustique. Cette surface plane indique que les parois contre lesquelles la terre était appliquée appartenaient à une cabane de forme non circulaire, mais plutôt carrée, forme plus simple et plus facile pour la construction. Sur cette surface sont creusés des arcs de cercle concentriques, d'un rayon qui prouve aussi la grandeur et l'étendue des parois de cette cabane :

Mon ami Alexandre Beauregard, dont le père est inspecteur des eaux et forêts en Afrique, a eu souvent l'occasion de visiter l'intérieur des gourbils. Il m'a raconté que les Arabes tapissaient de la même manière l'intérieur de leurs cabanes avec de la terre argileuse, et que, sur la surface unie de cette terre, ils traçaient des ornements et des figures qui avaient quelque analogie avec les ornements des lacustres.

M. Beauregard m'a gracieusement abandonné ce fragment de terre, que nous avons pêché ensemble dans l'emplacement de Tresserve. Le concours de cet ami et collègue a toujours été aussi zélé qu'in-fatigable. Il m'a presque toujours accompagné dans mes nombreuses explorations, et m'a fait souvent profiter de l'aide de son bras et du résultat de ses observations.

L'emplacement à pilotis de Thonon , dont le plan , dessiné par M. Johard , termine l'album de ce premier mémoire , annonce une cité lacustre qui a dû être considérable par son étendue , les pilotis s'avancant dans le lac jusqu'à 220 mètres du rivage, et par la durée de son existence, durée constatée par les objets d'industrie des différents âges qu'on retrouve mêlés et perdus dans l'étendue de son emplacement. On y a trouvé, en effet, les objets d'industrie de l'âge de la pierre, les poteries grossières et mal cuites, les instruments en silex et les os de l'*Urus primigenius*, qui paraît avoir disparu à l'époque du bronze. On y a trouvé les poteries plus soignées de l'âge du bronze, les instruments de bronze tantôt fondus , tantôt finis et travaillés au marteau. En face de cet emplacement, sur le rivage, on a retrouvé aussi de nombreuses traces de l'industrie des Romains. Toutes ces découvertes sont une preuve de l'importance de la cité lacustre de Thonon, dont les habitants ont pu traverser une série de siècles, en modifiant leurs moyens d'existence, en perfectionnant leur industrie, et ont été assez nombreux et assez forts pour résister pendant longtemps aux invasions.

III.

**Considérations sur les anciens peuples
de la Savoie.**

Nos écrivains nationaux attribuent aux peuples de la Savoie une origine celtique. Les Celtes, en effet, ont dû occuper nos vallées et nos montagnes presque en même temps que celles des autres parties de la Gaule. Cette occupation est attestée par les noms, d'étymologie celtique, d'un grand nombre de localités de la Savoie, par les monuments épars que l'on rencontre sur son sol, dolmens, menhirs, etc., par les tumuli de cette époque et par l'introduction des objets de bronze dans les habitations lacustres. En Suisse, les constructions sur pilotis paraissent avoir diminué ou cessé avec l'invasion celtique; en Savoie, elles semblent avoir subsisté plus longtemps, peut-être jusqu'à l'occupation romaine.

Avant l'invasion celtique, quels étaient les peuples de la Savoie? d'où venaient-ils? Ces questions ne peuvent pas encore être résolues d'après les découvertes faites jusqu'à ce jour. Leurs moyens d'existence devaient être fort simples, la chasse, la pêche, l'agriculture. Mais leurs moyens très

restreints d'attaque ou de défense, leur ignorance de l'art de travailler les métaux, devaient leur faire rechercher les localités où ils trouvaient des abris naturels. Ils s'établissaient de préférence dans les grottes, sur les bords des lacs ou des rivières, dans les hauts plateaux près des fontaines ; ce qui a fait conserver cette tradition que ces localités étaient habitées par des fées ou des génies, tradition que l'on retrouve encore autour des grandes pierres tumulaires.

Les tombes *cubiques* montrent aussi des usages de sépulture fort anciens. On en a trouvé dans la Maurienne, dans la vallée de l'Isère et sur les bords du lac Léman. Des explorations poussées plus activement par la commission de la Société savoisienne d'archéologie auraient probablement fait connaître des tombes semblables dans les collines voisines du lac du Bourget, sur les bords du Chéran et dans les Beauges. Dans ces tombes *cubiques* d'un mètre environ de côté, le squelette est accroupi, les jambes reployées, les bras ramenés sur la poitrine, et la tête inclinée sur les genoux. Ils avaient adopté cette position, nous disait M. Troyon, comme s'ils eussent voulu reposer, dans le sein de leur mère commune, dans la même attitude qu'ils avaient dans le sein de leur première mère, et se préparer ainsi à une nouvelle transformation, à une résurrection des corps.

Les anciens peuples de la Savoie ont aussi brûlé les corps ; d'où vient que l'on trouve si peu de tombeaux d'une époque reculée. Il y a eu cependant souvent des exceptions, les usages d'un peuple ne pouvant subitement changer et être remplacés par ceux des derniers occupants. Même pendant la période romaine, les deux modes de sépulture ont été conservés. Ainsi, les cimetières romains de Grésine, du mont du Chat, de Lémenc près Chambéry, et bien d'autres contiennent les squelettes entiers ; on trouve aussi beaucoup de tombeaux romains avec les os calcinés et renfermés dans des urnes de verre, comme à Détrier, à Montagnole (1), dans le village des Fins près d'Aix-les-Bains, à Annecy-le-Vieux et dans bien d'autres localités.

Les Allobroges étaient fiers, courageux et très jaloux de leur indépendance. Tite Live a dit des Allobroges : *Nulla gens jam inde gallicâ gente opibus aut famâ superior*. Les Romains eurent beaucoup de peine à les soumettre ; il ne leur fallut pas moins de trois batailles rangées pour s'emparer de leur pays, et encore quelques parties restèrent vierges de leur occupation. Les Bramovices et les Garocèles, qui habitaient la Maurienne, ne furent pas sur l'arc de Suse. Les Bramovices passèrent, il est

(1) Voir ma notice du vase de Montagnole, tome II des *Mémoires de la Société savoisienne*.

vrai, sous le joug, après avoir été défaits en portant secours à leurs voisins les Centrons, mais ils rentrèrent dans leurs montagnes ; et rien jusqu'à présent ne peut faire présumer que leur pays ait été habité par les Romains. Jules César ne franchit jamais les Alpes par le mont Cenis. Ce passage était ou inconnu à cette époque, ou rendu infranchissable par les habitants qui en gardaient les défilés.

La vie des peuples lacustres devait être fort sédentaire. Ils ne s'aventuraient dans les forêts que pour en tirer leurs bois de construction ou pour chasser. Les peaux d'animaux, préparées à l'aide de certains instruments en quartzite, leur servaient de vêtements ; le pelage des castors devait leur fournir des coiffures d'une grande beauté. Les femmes portaient des colliers en grains de poterie, les plus riches en grains d'ambre. Ils obtenaient l'ambre par échange, en donnant des instruments en serpentine ou des fourrures ; de là, des relations commerciales qui plus tard devaient leur procurer le bronze, et aussi attirer dans leur pays ces invasions dont ils cherchèrent vainement à se mettre à l'abri.

Outre la chasse et la pêche, l'agriculture fournissait encore aux Lacustres des aliments. Le blé, rôti, était broyé sur des pierres plates à l'aide de petites meules à main. Ils savaient préparer le lait

pour en faire des fromages frais ; ils variaient encore leur nourriture avec les noisettes, les châtaignes, les cerises, les pommes, les fruits sauvages ; les glands de chêne, rôtis et broyés, étaient aussi mêlés à la farine. L'orge et le millet, préparés et réunis dans de grands vases, leur faisaient une boisson fermentée dont ils étaient friands et avides (1).

Les cabanes étaient élevées sur un plancher ou esplanade qui communiquait au rivage par un pont qu'on pouvait enlever au besoin. Ces cabanes carrées ou circulaires étaient formées de pièces de bois, garnies par des branches de remplissage, et les vides étaient comblés avec des mousses et de la terre argileuse, qu'on retrouve encore par fragments avec l'empreinte des branches. Le goût de la décoration leur faisait tracer sur cette terre des ornements simples, peut-être symboliques. Ils devaient d'abord construire près de la rive, et s'avancer ensuite dans le lac, selon les besoins de la population, et autant que le permettait le fond vaseux du lac. C'est ainsi qu'à Grésine on voit deux emplacements à pilotis formés l'un après l'autre, et annonçant un grand centre de population. Ce serait peu dire que d'élever à dix mille le nombre de pieux que cet emplacement contient. Peut-être

(1) Pelloutier, *De l'origine des Celtes*.

retrouvera-t-on encore plus près du rivage un troisième emplacement, dont les pieux plus anciens doivent être usés et recouverts par la vase, comme cela se voit en Suisse dans les emplacements de l'âge de la pierre.

Ils construisaient sur terre de la même manière que sur l'eau, et déjà l'on commence à retrouver dans le nord de l'Italie des constructions semblables en bois, sur des collines peu élevées.

Il y aurait encore bien des choses à dire sur ces populations étranges, qui commencent à nous apparaître comme dans une atmosphère encore vague et pleine d'obscurité. Mais peu à peu, avec les recherches, les études nouvelles, le brouillard dont elles sont entourées se dissipera, et on les verra s'en dégager insensiblement et se montrer enfin sous leur véritable aspect.

Pour la facilité des études et des observations, il est nécessaire de former un musée départemental des antiquités lacustres, celtiques, romaines et du moyen âge de la Savoie. Un musée semblable jetterait un lustre de plus sur le pays, et l'on n'aurait rien à envier, sous ce rapport, à nos bons voisins de la Suisse. La formation de ce musée serait facile; aidé et encouragé par le gouvernement, ce musée devrait recevoir ses premiers fonds de formation du conseil général du département; de son côté, la municipalité de Chambéry lui fournirait

un local et un conservateur, avec honoraires ; les explorateurs apporteraient, de leur côté, leurs dons patriotiques. Ici je dois manifester un regret, celui de n'avoir pas vu figurer à l'exposition du 10 août dernier des objets romains en bronze qui ont été cédés par mes frères et par moi au musée archéologique ; je citerai, entre autres, une belle épingle à cheveux et une boucle de ceinturon. Espérons que ces objets n'ont pas été égarés.

Avec un musée bien organisé et un conservateur qui serait chargé de la rédaction d'un catalogue raisonné, avec des numéros d'ordre et les noms des donateurs, on ne pourrait plus voir s'aliéner des objets précieux qui sont la propriété de tout le monde, et qu'on ne peut tout au plus échanger que lorsqu'ils sont en double ou en triple exemplaire. On peut alors, par échange, accroître le nombre et la variété des objets anciens.

Puissent ces paroles être entendues du pays et du gouvernement, afin qu'un musée intéressant pour l'histoire de la Savoie se forme bientôt et excite l'admiration des savants des autres départements et des pays étrangers !

Depuis que ces paroles, exprimant un vœu pour la formation d'un musée départemental, ont été écrites, feu M. le marquis Costa de Beauregard a présenté un projet pour la formation de ce musée.

Ce projet, appuyé par le conseil municipal de Chambéry, qui a offert le local et le mobilier, a été voté par le conseil général du département. Nous avons tout lieu d'espérer que ce projet, qui doit favoriser les études historiques et archéologiques en Savoie, recevra une prompte exécution.

HOC ERAT IN VOTIS.



HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE
DE
L'ILLUSTRE MAISON MILLIET
DE CHAMBÉRI

PAR
M. BESSON, CURÉ DE CHAPEIRI

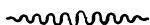
ÉDITÉE
AVEC UNE NOTICE SUR BESSON

PAR
FRANÇOIS RABUT
Professeur d'histoire au lycée de Dijon

NOTICE

SUR

L'HISTORIEN BESSON



Le grand mouvement historique du dix-huitième siècle s'est produit sous deux formes bien distinctes, et l'on a dit avec raison que ce siècle « eut deux sortes d'historiens : les érudits et les philosophes. »

En France, parmi les premiers qui furent les pionniers de la science, les bénédictins Mabillon, Montfaucon, Vaissette, etc.; — les membres non moins nombreux de l'Académie des inscriptions, Lancelot, Lebœuf et leurs collègues; — bien d'autres encore qui n'appartiennent pas à ces grands corps religieux ou scientifiques, ont accumulé dans de précieux volumes des matériaux nombreux. Les seconds, Voltaire en tête, ont déblayé le sol de

quelques vieilles murailles d'anciens préjugés, et ont commencé à reconstruire l'édifice historique avec des matériaux neufs et solides.

La Savoie a eu à la même époque des pionniers de son histoire nationale, livrée jusqu'alors aux détracteurs étrangers ou aux historiographes en titre ; et l'on doit citer hors ligne, parmi ces travailleurs persévérants, le curé Besson, trop peu connu hors des départements savoisiens, et trop peu apprécié par ses compatriotes, par ceux même qui ont eu le plus souvent recours à ses œuvres et qui y ont pris le plus abondamment.

C'est pour obéir à un sentiment de justice que je viens aujourd'hui, en publiant un opuscule inédit de cet archéologue, dire auparavant combien les chercheurs d'aujourd'hui lui sont redevables.

Grillet nous l'a déjà fait connaître dans son *Dictionnaire*, où il lui consacre deux petites pages (1). Il lui devait bien cela, car il lui a bien emprunté environ un quart de ce dictionnaire historique. C'est surtout dans ses manuscrits qu'il a puisé à pleines mains, pendant deux ans qu'il les a eus à sa disposition, ainsi qu'il le déclare dans l'article signalé, qu'il aurait facilement pu allonger un peu sans sortir du cadre imposé par son travail, étendu avec complaisance pour flatter les fa-

(1) *Dictionnaire historique*, tome II, page 272, à l'article FLUMET.

milles vivantes (1). Il aurait aussi pu se dispenser d'excuser le clergé savoisien en supposant à Besson un mauvais caractère. Le contraire ressort bien davantage des relations que celui-ci avait avec les hommes instruits de la France et de l'étranger. Grillet était à une distance des plus convenables pour trouver encore de nombreux renseignements dans la tradition : il écrivait un demi-siècle après Besson, et la distance était cependant suffisante pour porter un jugement sain et motivé.

Aujourd'hui, les renseignements sur un homme aussi modeste que Besson deviennent très difficiles à découvrir ; ce n'est guère que dans ses œuvres qu'on trouve les principaux. J'ai cependant retrouvé son nom de baptême, qui avait échappé à Grillet.

Besson (Joseph-Antoine) naquit à Flumet (2), aux environs de l'année 1700. Son père s'appelait Joseph comme lui, et il est qualifié d'*honorable* dans une procuration passée en 1727 par notre histo-

(1) Mon ami Dessaix rappelle quelque part dans ses œuvres nombreuses un mot fort significatif de l'évêque de Chambéry, Mgr René des Moustiers de Mérimville, qui avait été évêque de Dijon : « Avec son *Dictionnaire* sous le bras, le chanoine Grillet peut aller dîner dans toutes les maisons nobles de la Savoie. »

(2) Flumet est une petite ville qui a été un moment la résidence des hauts barons du Faucigni. Elle a été une chàtellenie. Aujourd'hui Flumet est une commune du département de la Savoie

rien , qui était alors vicaire moderne à la Giétaz. J'ai trouvé dans cette pièce la signature de Besson (1). Les familles de ce nom sont aujourd'hui nombreuses à Flumet et dans les environs. Ce mot, dans le patois du pays , a la signification de jumeau ; dans d'autres parties de la Savoie , on dit *besse*. Y aurait-il témérité à voir dans le latin *bis* l'origine de ce mot? Quoi qu'il en soit, Besson, qui s'est beaucoup occupé de généalogie et de blason comme élément de l'histoire, se laissant aller, dans la préface d'un de ses manuscrits inédits sur les armoiries des familles savoyardes, au plaisir de se choisir des armes, a dessiné un écu, sur lequel il a figuré deux jumelles d'argent sur un fond de sinople, avec un chef d'or chargé de deux étoiles de gueules. Au-dessus de l'écu, il a placé un chapeau de sable à trois houppes, et plus haut la devise : INTER SIDERA MICANT. Enfin , il a écrit au-dessous ces lignes :

S'il m'était permis de prendre des armoiries , il me paraît que celles-ci me conviendraient et feraient allusion à mon nom Besson, qui, en notre langage, signifie jumeau, à savoir : *de sinople* (parce que je suis né dans un pays de montagne) *aux jumelles d'argent* , *au chef d'or à deux étoiles de gueules* (qui sont la constellation des Jumeaux). La devise y est relative.

(1) J'ai vu cet acte dans de vieilles minutes , chez M. Constant Martin, alors notaire à Flumet, aujourd'hui notaire à Albertville.

Besson écrivait cela en 1750. Il va sans dire qu'il n'a jamais pris ni usé de ces armes (1).

Besson s'était voué à l'état ecclésiastique. Il a été vicaire à la Giettaz, commune voisine de Flumet ; nous l'y avons déjà vu en 1727. En 1744, il était aumônier du monastère de la Visitation à Anneck ; plus tard il fut curé de Chapeiri.

Actif et laborieux, il se sentit bientôt porté vers les recherches historiques. Il nous l'apprend lui-même dans l'avis préliminaire de ses *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique* de nos contrées, et je crois bien faire de lui laisser la parole. Il nous dira aussi les relations et les circonstances qui ont développé son penchant naturel. Il débute par une citation de Locke.

« *Chaque homme en particulier est indispensablement obligé de rendre à sa patrie tous les services dont il est capable ; je ne vois pas quelle différence il y a entre les animaux brutes et celui qui passe sa vie sans songer en aucune manière à remplir cette obligation.* » (Locke, *Education des enfants*, préface.) — J'aurois été dans le cas de mériter ce reproche et de demeurer dans cette catégorie, si le hasard ne m'en avoit tiré. L'activité de mon naturel ne pouvant simpatiser avec une vie oisive

(1) On conserve à Flumet, dans une maison, un cachet en cuivre que l'on regarde comme ayant servi à Besson, et sur lequel se trouvent en effet ses initiales. Rien n'autorise à regarder le fait comme certain. Dans un joli cartouche se trouve un soleil, et au-dessous un cœur accosté des lettres I B, et plus bas trois étoiles.

et inutile à laquelle je semblois être destiné dans le poste où la Providence m'avoit placé pendant un assez long temps, me détermina à quelque genre d'occupation qui ne demandât ni esprit, ni sçavoir, ni érudition, mais un travail austère et pénible..... Des mémoires manuscrits touchant l'histoire du païs m'étant tombés entre les mains en 1744, j'en tirai des observations et éclaircissements pour quelques-uns de nos évêques, que je ne connoissois que par des catalogues imparfaits. Je m'avisai d'envoier mes notes à Paris à Messieurs les Bénédictins de Saint-Germain des Prés, qui m'exhortèrent à faire des recherches, m'envoierent la méthode à laquelle je me conformois dans mon travail, et me chargèrent instamment de leur procurer tous les mémoires que je pourrois pour l'histoire des églises de Savoye, sur lesquelles, malgré leurs démarches et sollicitations depuis bien des années, ils n'avoient rien pû obtenir. Je n'hésitai point à les seconder ; et s'il y eut pour lors de l'imprudencce à se charger d'une pareille entreprise, mon courage l'a rectifiée, et j'en suis venu à bout. Je fus pour cela quelque temps en relation avec le R. P. dom Brice, auquel je fis parvenir les mémoires qu'il m'avoit demandé et que je pûs lui procurer..... C'est ainsi que le concours des circonstances développe les goûts qu'on a trouvé dans soi-même, et que l'Auteur seul de la nature a donné.

Plus loin il revient sur cette pensée si vraie. En parlant des perlustrations et des recherches qu'il a faites, il ajoute :

En ce genre comme dans tous les autres, le penchant naturel soutient, anime, récompense même en quelque

sorte ceux qui se dévoient à des travaux si ingrats ;
ON NAÏT ANTIQUAIRE COMME ON NAÏT POÈTE.

Besson fut encouragé en Savoie par de véritables amis de la science et de leur pays. Il y en a toujours. Il nomme le R. P. dom Cochet, qui lui permit de copier des manuscrits de la bibliothèque de Lémenc ; M. Prallet, chanoine de la Ste-Chapelle et professeur de rhétorique au collège de Chambéri, qui lui a procuré beaucoup de choses sur le décanat de Savoie (1) ; Mgr de Rolland, archevêque de Tarentaise, qui mit à sa disposition les archives de son diocèse ; le chanoine Ruffier, qui lui a ouvert celles du chapitre de Moûtiers ; noble Jérôme Ducrétion, prieur de St-Ours, et son frère, président au sénat de Chambéri ; le chanoine Carrel, d'Aoste, où ce nom est encore porté aujourd'hui par un homme très instruit ; Ribiollet, archidiacre d'Anneci, et plusieurs autres.

A l'étranger, il trouva de bonnes relations avec les bénédictins de Paris, auxquels il a fourni tout le travail inséré dans la *Gallia christiana* sur la Savoie. Il en trouva à Genève et ailleurs. Mais bien des éléments de ses travaux lui firent défaut, et le

(1) Prallet avait une nombreuse bibliothèque, dont les débris sont encore aujourd'hui souvent recherchés par les bibliophiles avec son *ex libris*. Il a écrit sur l'histoire. Je possède de lui un manuscrit sur les événements qui se sont produits en Savoie à l'occasion de la guerre de la succession d'Espagne.

clergé du diocèse de Genève fut hostile à ses projets de publication. Il fut obligé de faire, pendant deux ans, des courses, des démarches opiniâtres pour se procurer des renseignements dont il avait quelques indices et dont il avait besoin pour son ouvrage, mais qu'on lui refusait toujours. Son livre qui a pour titre : *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne, et du décanat de Savoie* (1), a le mérite d'être le premier travail de ce genre publié sur la Savoie. C'est une accumulation précieuse de faits, de noms, de dates, à laquelle il ne manque qu'une table pour être des plus utiles (2). Il renferme en outre, sous le nom de *Preuves*, un bon nombre de documents inédits, dont plusieurs, détruits ou égarés depuis lors, ne sont connus que par ce recueil. On doit excuser et on excusera sans aucun doute ses nombreuses fautes d'impression, quand on saura qu'il a été imprimé en cachette, sous le pseudonyme de *Nanci*, chez *Sébastien Hénault*, à Anneci, loin des yeux de l'auteur, qui ne put résider auprès de l'éditeur pour corriger ses épreuves. Aussi, le chanoine Carrel a-t-il pu écrire un volume de corrections ou d'additions qui sont restées à l'état de

(1) In-4° de 504 pages.

(2) J'ai fait pour mon usage une table de ce livre, et je me déciderai peut-être un jour à la publier dans le format de l'ouvrage de Besson.

manuscrit, et que Grillet a pu voir dans la bibliothèque de M. Montréal (4).

Lorsque Besson fit paraître le prospectus de ces *Mémoires*, beaucoup de personnes, et surtout des *gens de sa robe*, pour me servir de son expression, le décrièrent et se transportèrent à Chambéry pour y inspirer leur mépris pour son œuvre. Il ne vit là qu'un piège pour le détourner du travail; et il publia son livre, pensant qu'il serait utile en Savoie, où la *Gallia christiana* serait peu répandue. Ce livre est aujourd'hui très recherché et se paye très cher. C'est la meilleure preuve de sa valeur intrinsèque, car on ne l'achète certainement pas comme curiosité bibliographique : le papier, les caractères, la composition et l'impression, tout est mauvais.

Besson continua à amasser des matériaux et des pièces qui devaient former un travail beaucoup plus considérable que celui qu'il avait livré à l'impression. Il se proposait de le publier plus tard ou de le remettre aux continuateurs de Moréri; ni l'un ni l'autre n'a été fait. C'est un malheur, d'autant plus qu'on n'a pas retrouvé cette œuvre dans les manuscrits de Besson conservés jusqu'à nous.

(1) Grillet attribue l'insuccès de Besson à ses manières peu persuasives et peu insinuant. Ce reproche se comprend de la part de Grillet, qui était très obséquieux, tandis que Besson était indépendant comme le sont tous les travailleurs honnêtes, désintéressés et consciencieux.

Les amateurs le regretteront bien vivement, comme ils devront aussi bien regretter un troisième ouvrage annoncé en ces termes dans la préface des *Mémoires* :

Ce second ouvrage sera suivi d'un autre beaucoup moins volumineux, qui contiendra des notes et observations sur les mœurs, les usages et autres particularités de ce pays dans quelques-uns des siècles précédens, et le tout tiré des anciens titres et chartes.

Il avait bien d'autres projets, comme par exemple celui de donner l'histoire de chaque bénéfice du diocèse de Tarentaise, et, pour chacun d'eux, les droits, les usages, les limites, la suite des curés, etc.; mais il n'a fait imprimer que le livre mentionné dans les lignes précédentes et une *Table généalogique de la royale maison de Savoie*, tableau in-f° peu connu. Mais, comme tous les grands travailleurs, le curé de Chapeñri a laissé de nombreux manuscrits. Grillet a cité les suivans, reliés en deux gros volumes in-folio, qu'il a eu longtems à sa disposition et dont il a amplement profité, souvent pour en faire un usage qu'aurait réprouvé le sage Besson.

Je reproduis les articles donnés par Grillet :

1° Plusieurs chartes non imprimées, relatives à l'histoire civile de Savoie.

2° Une copie du *Tableau généalogique de la maison*

de *Faucigni*, par dom Hilaire Leyat, avec le commentaire du Père de Lucinge.

3° *Histoire manuscrite du diocèse de Genève*, par M. Fremin, avec la copie de celle rédigée (*sic*) par le chanoine Dumonal.

4° *La généalogie de 120 familles nobles de Savoie*. On y trouve des traits mordans et satyriques, des anecdotes peu connues (1), dont la publication ne pouvoit manquer d'attirer à l'auteur de très-mauvaises affaires s'il avoit eu l'imprudance de les livrer à l'impression.

Avouons que Grillet a été bien prudent dans son *Dictionnaire*, qui perd ainsi un peu de sa valeur.

Les manuscrits de Besson qu'il a eu à sa disposition étaient renfermés dans deux volumes in-f° de près de 1,200 pages de l'écriture de Besson, qui est fine et serrée. Ces deux précieux volumes sont actuellement la propriété de M. Boijeat, de Chênes.

Nous pouvons ajouter à cette liste l'indication de deux autres manuscrits autographes du curé de Chapeiri, savoir :

5° *Armoiries de diverses familles nobles de la Savoie et de quelques autres étrangères avec lesquelles elles ont fait alliance, recueillies par R^d Joseph-Antoine Besson*.

Cet armorial, commencé en 1750, est un ma-

(1) Le président Decret, qui a laissé des commentaires manuscrits sur le *Dictionnaire* de Grillet, dit, à propos de ces anecdotes satyriques et peu connues : *C'était la seule chose qu'il devait faire connaître*.

nuscrit autographe qui renferme plus de 950 armoiries dessinées et coloriées par Besson. Il renferme des notes précieuses et une quarantaine de tableaux généalogiques. Je l'ai vu successivement aux mains de MM. Ruffy, Ménabréa et Costa de Beauregard.

6° *Histoire généalogique de l'illustre maison Milliet, de Chambéri, par M. Besson, curé de Chapeiri.*

C'est ce dernier que je publie aujourd'hui, poussé à cela par un double motif : d'abord, mettre à la disposition de tous une œuvre qui a déjà profité à quelques travailleurs (1); ensuite, donner à mes jeunes collaborateurs un modèle pour dresser des généalogies avec les documents qu'ils pourraient rencontrer, et pour le faire avec une consciencieuse indépendance. Il existe plusieurs copies de ce manuscrit chez les divers descendants de la famille Milliet. La mienne a été prise sur celle qui appartient à M. le chanoine Alexandre de St-Sulpice, qui a toujours affectionné les recherches

(1) Grillet en a tiré presque tout ce qu'il a dit de la famille Milliet, et il le cite lui-même dans une note qu'il aurait bien fait de reproduire à son article Besson, et d'après laquelle on pourrait croire ce travail imprimé (tome II, page 86). M. Burnier en a tiré quelques notes pour son ouvrage sur le sénat de Savoie. J'ai moi-même fait quelquefois des citations de ce manuscrit, en publiant des documents sur les Dominicains de Chambéri et en annotant l'*Obituaire* des Franciscains, dans les tomes I, II et VII des *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

historiques, et qui a ajouté quelques lignes au manuscrit de Besson. Ces copies suffisent sans doute pour les familles qui descendent de la maison Milliet ou qui s'y rattachent. Mais n'est-il pas juste de mettre à la portée de tous ce qui peut être utile ? Ce sera, du reste, un hommage rendu à la persévérante activité de Besson, dont les travaux, mal reçus en Savoie au dix-huitième siècle, sont aujourd'hui bien accueillis par nos amateurs d'antiquités nationales ; et cet hommage n'était-il pas un devoir pour la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie ?

Je ne change rien au style, que l'auteur aurait cependant sans doute amélioré s'il eût fait imprimer cette généalogie. Du reste, n'a-t-il pas connu son défaut lui-même (1), ajoutant pour excuse que ce n'était pas dans la poussière des archives et par la lecture des vieilles chartes qu'on pouvait apprendre la langue française ?

(1) Préface des *Mémoires*.



HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE
DE
L'ILLUSTRE MAISON MILLIET
DE CHAMBÉRI

Les armoiries de cette famille sont : *d'azur au chevron d'or chargé d'un autre chevron de gueules accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe; supports : deux griffons de sinople; cimier : trois têtes d'hydre, et pour devise : VIGILI PRUDENTIA SERVOR.*

Pierre Milliet, par son mariage avec Amblarde de la Roche-Gavit, prit les armes de cette famille et plaça les siennes sur le tout, et sa postérité continua à les porter de même, quoique quelques-uns prennent seulement l'écu de Milliet. Je blasonne ici cet écu pour que les peintres, graveurs, etc., ne se trompent pas dans l'extension qu'il faut donner aux pièces qui le composent :

Ecartelé 1 et 4 d'argent à la face de gueules accompagnée de deux devises de même, au lion issant en chef de

sinople lampassé de gueules; aux 2^e et 3^e, de gueules à la bande d'argent accompagnée de deux cottices de même, et sur le tout l'écu de Milliet.

Il y a quelques auteurs qui parlent avec éloges de cette famille, savoir : le P. Ménetrier, dans son *Véritable art du blason*, page 209, édition de Lyon, 1659, — Georges Ponza, de l'Académie de Turin, dans son ouvrage intitulé *La science de l'homme de qualité*, édition de Turin, 1684, page 264.

Cette famille avait droit de bourgeoisie dans Genève, où elle faisait autrefois sa demeure; son tombeau était dans l'église de N.-D. la neuve. Elle perdit beaucoup de ses biens lors de la révolution de cette ville, et si une seule fille prévariqua, ce n'est pas un petit éloge pour cette famille d'avoir renoncé à sa patrie pour conserver la religion de ses pères, jusque-là qu'un d'eux fut proscrit de la ville pour avoir été trop zélé partisan des *mamelus* (1).

Je ne me répands point ici en éloge sur les caractères illustres qui distinguèrent cette famille; ils seront dispersés à leur place dans cet ouvrage; et encore moins à chercher son origine dans les siècles reculés; ayant été enveloppée dans la révolution de Genève, il n'est pas douteux que les titres et actes qui nous feraient connaître leurs ancêtres ne soient périés ou dispersés.

Je ne donne ici que ce que mes recherches dans les archives des trois familles qui composent aujourd'hui cette illustre maison m'ont procuré de lumière, et je commence cette descendance par le suivant.

(1) *Mamelus*, *mameluks*, employé comme synonyme d'esclave, était le nom que les partisans de l'indépendance de Genève donnaient aux partisans du duc de Savoie et de l'évêque.

I. **Etienne Milliet**, capitaine au château de Martigni en Chablais, pour le comte de Savoie, eut à femme Marguerite de Livron, dont vint

II. **Antoine Milliet**, maître d'hôtel de Jean-Louis de Savoie, évêque et prince de Genève (1); épousa Jeanne de Houlande de Creschêrel, et fut père de

III. **Pierre Milliet**, conseiller des ducs de Savoie Philibert, Charles II et autres, leurs successeurs, et encore de Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève; juge maje de la province de Faucigni et citoyen de Genève.

Il étudia le droit à Valence, où il prit ses grades de docteur le 19 avril 1474. Epousa en premières noces demoiselle Amblarde, fille de noble Petreman Gavit, de Genève; sa dot fut de 400 fl. d'or et 1100 fl. que lui constitua R^d Amédée Gavit, son oncle, chanoine et sacristain des églises de Genève et de Maurienne. Cet acte fut passé à la Roche en Genevois le 4 septembre 1475, en la maison de noble Pierre Gavit, où furent présents R^d Antoine de Villiers, protonotaire apostolique, chanoine de Genève; noble Pierre Gavit; Claude, son fils; noble Pierre de Beaufort; noble Jean Maillard; noble Nicod Portier; noble Jacques des Chavannes, etc.

Janus de Savoie, comte de Genevois, l'établit juge dans la province de Faucigni, par patentes données à Anneci le 14 janvier 1478.

Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève, l'établit juge de son prieuré de Contamines, par patentes du 7 avril 1480. Il y est qualifié de conseiller de ce prince.

Il fit diverses acquisitions, entr'autres une maison,

(1) Etienne et Antoine Milliet sont mentionnés dans les preuves de chevalier de Malte de Prosper Milliet. (*Note de Besson.*)

jardin avec le fief; places, cour, proche le cimetière, à la Bonneville, qu'il acheta d'égrège Jean Vulliet, bourgeois de Chambéri, par acte du 2 juin 1479. Il acheta une maison à Genève, rue des Chanoines, pour le prix de 500 fl., procédée de noble Hugonet de St-Germain, dont les créanciers la firent subhaster et vendre juridiquement par acte du 10 décembre 1485. Noble Pierre de St-Jeoire, seigneur des Clefs, lui vendit un fief le 6 avril 1502, et noble Jean-Louis Allamand, seigneur de Vauseri, lui céda tous ses droits sur divers biens qu'il avait acquis de Pierre de Bioges, par acte du 11 avril 1506, etc.

Notre Pierre testa le 3 octobre 1504. Il élit sa sépulture dans l'église de N.-D. la neuve, à Genève, où il fonda son anniversaire; fait des legs à Amblarde, sa femme, à demoiselles Jeanne, Guigonne, Guillemette, Jeannette, Françoise et Hugonine, ses filles; institue sadite femme avec Charles-Amblard et Claude Milliet, ses fils, les substituant l'un à l'autre, et leur donne pour tutrice leur dite mère, avec encore R^d Antoine Gavit, chanoine de Maurienne, Louis Gavit, oncles de sesdits héritiers, et noble Nicod Milliet, consanguin du testateur, en la maison duquel cet acte fut passé à Genève et reçu par Guillaume Megex, notaire.

Il survécut de plusieurs années à ce testament, et passa reconnaissance le 2 mai 1509, en faveur des R^{ds} archiprêtre et chapelain de la chapelle collégiale fondée par le cardinal d'Ostie à côté de la cathédrale de saint Pierre de Genève, en qualité de curés de l'église paroissiale de N.-D. la neuve, des biens reconnus précédemment en faveur de ladite collégiale par Hugonet de St-Germain et dernièrement par ledit seigneur Pierre

Milliet, savoir : une maison avec les places au-devant d'icelle, située *in carreria ejusdem parrochialis ecclesie Beatæ Mariæ Novæ, juxta ecclesiam et cimiterium ejusdem parrochialis ecclesie Beatæ Mariæ Novæ a Borea, domum liberorum Petri de Nanto ex vento, domum et plateam dictæ parrochialis ecclesie Beatæ Mariæ Novæ ex oriente, et carreriam publicam ex occidente, una cum stabulo retro ipsam domum e contra dictam plateam sub tus ædificia dictæ domus curiæ ecclesie predictæ existente et luminaribus in spondiis anteriori et posteriori existentibus quæ auferri nec occupari possunt*, sous le servis de 12 deniers; acte passé à Genève, en la maison dudit confessant, qui y est qualifié de citoyen de Genève, de même que dans les autres actes. Il reconnut en 1512 des vignes rière Aïse en faveur de noble Jacques de Lucinge.

Il épousa en deuxièmes noces demoiselle Jacquemine *de Benevix*, dont il n'eut point d'enfants, et à laquelle il laissa une pension.

Du premier lit, il eut deux fils et six filles, savoir :

1. *Charles-Amblard* et *Claude*, qu'on reprendra.

2. *Jeanne* épousa noble Amédée Macardi, de Cusieu en Bresse, secrétaire ducal, citoyen de Genève, par contrat dotal du 6 novembre 1498. Le même jour, elle fit cession, de l'autorité de sondit époux, à son père, présent et acceptant, et à Charles-Amblard et Claude Milliet, ses frères, absents, de tous ses droits, sauf la loyale échute, pour la somme de 500 fl. d'or constitués par son contrat qu'on venait de prononcer; acte passé à Genève. Sa dot fut payée, ainsi que par quittance générale du 14 octobre 1501.

3. *Guigonne*.

4. *Guillemette* épousa noble Mermet de Bonnet, d'Évian, ainsi que par quittance du 19 février 1502 de la somme de 100 fl. d'or, à compte des 500 qui lui avaient été constitués; acte passé à Genève, en la maison de son père.

5. *Jeannette* épousa noble Thomas Blondelli, maître des monnaies de Grenoble; sa constitution fut de 500 fl. d'or; acte passé à la Bonneville, le 3 octobre 1502.

6. *Françoise* épousa noble André, fils de noble Guillaume Roget, marchand et bourgeois de Genève. Sa constitution fut de 500 fl., y compris les droits maternels; acte passé à Genève, en la maison de son père, le 19 mars 1506, en présence de noble Louis Gavit, bourgeois de Genève, de noble François Milliet, habitant à Genève, etc.

7. *Hugonine* épousa noble Pierre Fabri, docteur es droit, citoyen de Genève, ainsi que par quittance passée en faveur de son père par sondit mari, le 20 septembre 1512, de la somme de 100 fl. d'or, outre celle de 300 en déduction des 1200 fl. qui lui avaient été constitués par son contrat de mariage.

En 1535, lors de la révolution de Genève, elle prit goût pour la nouveauté, se laissa séduire et embrassa l'hérésie avec le cadet de ses fils, dont descend M. Fabri, de Genève, qui occupa les premiers emplois de la république; les aînés ayant préféré s'exiler dans les pays étrangers pour vivre dans la religion catholique.

IV. **Charles-Amblard Milliet** étudia le droit en l'université d'Avignon (1), où il prit le grade de ba-

(1) On sait que le cardinal de Brogni avait fondé à Avignon un collège de 16 places pour les Savoyards qui voulaient suivre les cours de l'université de cette ville.

chelier le 11 août 1513. Succéda à son père en la judicature de la province de Faucigni; le premier acte que j'en aie vu est du 11 août 1517, qu'il tint ses assises à Flumet. Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, le continua dans le même emploi par patentes données à Bourg le 23 février 1520 et par autres patentes données à Anvers le 4 mai 1524; ce poste lui fut confirmé par Philippe de Savoie, duc de Nemours, par patentes données à Chambéri le 17 septembre 1531, et par Charlotte d'Orléans, veuve de ce prince, par patentes données à Anneci le 4 novembre 1535.

Il fonda en l'église de N.-D. la neuve à Genève, tant à son nom que de spectable Claude Milliet, son frère, dont il avait procuration en date du 20 décembre 1519, l'anniversaire de son feu père, ainsi que par acte passé à Genève, au cimetière de ladite église, le 9 décembre 1520. Il acquitta aussi le 11 mai 1533 certains legs pies que son père avait faits à l'église de Ste-Claire de Genève.

Il transigea le 29 août 1541, à son nom et de Claude, son frère, avec noble François de Benevix, agissant au nom de Jacquemine de Benevix, veuve de noble Pierre Milliet, leur père, à l'occasion de la restitution de sa dot et des legs que son mari lui avait faits; cet acte fut passé à la Bonneville, reçu par Pierre Rochette, notaire.

Il épousa Claudine, fille de feu noble Philibert de Gerbais, seigneur de Mussel, de Châtillon en Michailles, etc. Demoiselle Claire de Lécheraine, dame de Mussel, mère de l'épouse et tutrice de Philippe de Gerbais, son fils, lui constitua 1200 florins; acte passé à Mussel le 18 novembre 1518.

Il testa le 19 juin 1543; légua Marguerite, sa fille, et

fait héritier noble François Milliet, son fils. Cet acte fut passé à la Bonneville, en présence de Claude Milliet, son frère, ci-devant collatéral en la cour de Savoie. Il mourut le même jour. Il eut sans doute bien des désagréments lors de la révolution de la ville de Genève, dont il fut spectateur, et vit ravager une partie de son patrimoine. Il laissa un fils et une fille.

V. **François**. Dans les registres de la ville de Genève, on trouve un noble François Milliet proscrit de la ville pour tenir le parti des *mamelus*.

Il était à Verceil le 10 octobre 1543, qu'il fit procuration spéciale à Claude Milliet, son oncle, pour exiger tous ses droits, vendre et transiger en conséquence. Sa postérité, s'il en eut, est inconnue.

Marguerite Milliet, sa sœur, épousa noble Barjat d'Arve, écuyer, bourgeois de St-Jean de Maurienne, par contrat du 1^{er} mars 1551, de l'autorité et consentement de son oncle Claude Milliet, collatéral au conseil de Savoie, qui, en qualité de procureur de noble François Milliet, écuyer, absent du pays, son neveu, frère de l'épouse, lui constitua 400 écus d'or sol, portés par le testament de son père, qui furent payés comptant, avec encore 100 écus payés au nom de R^d Thomas de Boñnet, abbé commendataire d'Entremont, cousin germain de l'épouse. Cet acte fut passé à Chambéri.

IV. **Claude Milliet**, conseiller de S. A. R., premier collatéral au conseil de Savoie séant à Chambéri et son envoyé auprès des cantons suisses (1).

Il fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, et reçut la tonsure dans le couvent des Frères Prêcheurs de Ge-

(1) Grillet dit qu'il naquit à Bonneville.

nève, le samedi des quatre-temps 22 décembre 1498. Il étudia ensuite le droit en l'université de Turin, dont il était recteur lorsqu'il s'y gradua, par patentes du 30 juillet 1515; il y est qualifié de *magnifique seigneur, citoyen de Genève*. Marguerite d'Autriche, douairière de Savoie, l'établit juge de Faucigni par patentes données à Midelbourg en Zélande, le 24 août 1517, et le duc Charles le continua dans cet emploi par autres patentes données à Yvrée le 25 juillet 1522; ce prince le créa la même année collatéral au conseil de Savoie.

François Milliet, son neveu, sur son départ pour les pays étrangers, lui fit donation entre vifs de tous ses biens en cas qu'il vint à mourir sans enfants légitimes, se réservant cent écus sol à disposer en dernière volonté. Cet acte fut passé à Chambéri le 19 mars 1545, reçu par Ballin, notaire.

Messire Jean Truchon, second président au parlement de Savoie, en qualité de procureur de Françoise de la Chanaye, veuve de messire Charles de la Forêt, vendit à notre Claude Milliet, jadis conseiller du feu duc de Savoie et collatéral, une maison à Chambéri, en la rue de St-François (1), avec les meubles *dans étant*, pour le prix de 430 écus d'or sol; acte reçu par P. Philippe, notaire, le 12 février 1554.

Il épousa en première noce Jeanne *de Gerbais*, dont il n'eut point d'enfants, et en seconde Jeanne-Polixène *de Lambert*. Cette dernière mourut le 23 mai 1544. Son mari testa le 18 juin 1554; il y est qualifié de jadis conseiller de Charles, duc de Savoie, et de premier collatéral au conseil de Chambéri. Elit sa sépulture en

(1) Cette maison a longtemps été appelée *maison de Faverges*.

l'église de Ste-Marie-Egyptienne; lègue Claude Milliet, son fils; confesse d'avoir reçu la dot de feue Jeanne, sa femme, fille de noble Philibert Lambert, et institue Louis, son fils.

Il mourut, à la suite d'une fièvre aiguë, le 20 juin 1554. Messire Philibert Pingon harangua à sa sépulture à Ste-Marie. Ce petit discours est en latin. Il y est dit que ce Claude était fils de noble Pierre Milliet, jurisconsulte, juge de Faucigni, puis de Chablais, qui avait été conseiller de cinq ducs de Savoie, et de demoiselle Amblarde Gavit-la-Roche, de Genève; que son aïeul et aïeule furent noble Antoine Milliet, maître d'hôtel de Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève, et Jeanne de Crescherel, et ledit Antoine fils d'Etienne Milliet, gouverneur du fort de Martigni, et de Marguerite de Livron; que notre Claude fit ses études à Turin, où il se gradua en droit à l'âge de 22 ans, et qu'il fut ensuite créé sénateur au sénat de Savoie. Il ajoute qu'il était bien fait de sa personne, avait bon air, était savant, etc. Il a écrit sur la pratique pour la justice de Savoie.

Il fut en singulière estime auprès du duc Charles III, qui le députa son envoyé auprès des Suisses en 1530. On lit, dans le codicile de ce prince, ce qui suit : *Plus entend mondit seigneur que au collatéral Dupuys soient observées les lettres qu'il lui a octroyées, et aussi au collatéral Milliet, pour les services que l'un et l'autre ont faits à Monseigneur.* C'était d'être rétablis dans leurs charges et honneurs après que les Français auraient restitué la Savoie. Il eut les enfants suivants :

1. *Louis*, qui a continué.
2. *Antoinette*, née le 16 mai, jour de Pentecôte 1529, entre trois et quatre heures après minuit. Mourut jeune.

3. *Claude*, né le 20 septembre 1530, après huit heures du matin. Son père était pour lors absent et envoyé pour le duc auprès des Suisses et des Bernois. Il eut pour parrain noble Claude de Mareste, seigneur de Loysel, et mourut le 20 décembre suivant.

4. *Claude-Louis*, né le 22 novembre 1531, à onze heures du matin. Son parrain fut noble Louis de Chabod, seigneur de Lécheraine. Il mourut quatre mois après.

5. *Jacquemine*, née le 21 janvier 1533, à onze heures du soir. Son parrain fut noble Aymon de Publiciis, des comtes de Piossasque, président de Savoie, et sa marraine Jacquemine de Montbel, sa femme. Elle mourut environ trois mois après.

6. *Philiberte*, née le 25 mars 1534, à onze heures du soir. Son parrain fut noble Philibert Noé, seigneur de Bellegarde près de Montmélian, qui la tint sur les fonts au nom de Philibert, son frère, absent. Elle mourut en enfance.

7. *Jean*, né le 20 octobre 1535, à huit heures du matin, mort le 27 décembre suivant. Son parrain fut noble Jean Bay, banquier, résidant à Chambéri.

8. *Charles*, né le 28 mai 1537 à la Bonneville, en la maison paternelle, où sa famille s'était retirée à cause des guerres ; il y mourut à quatre mois ; il eut pour parrain Charles Milliet, son oncle.

9. *Françoise*, née le 20 décembre 1538, morte au mois d'août 1544. Son parrain fut le R^d chanoine de Michailles, au nom de François de Michailles, son frère, président en la chambre des comptes de Genevois.

10. *Catherine*, née le 8 juillet 1540, mourut jeune. Elle eut pour parrain Catherin Pobel, collatéral de Savoie.

11. *Dominiquaz*, née le 23 novembre 1541, morte le 18 mars 1542. Son parrain fut noble Dominique Suchet.

12. *Claude*, né le 19 août 1543. Son parrain fut Révérend Claude Mallet, commandeur de la commanderie de..... Il était clerc tonsuré, étudiant à Paris au collège de Baieux en 1661, qu'il fit procuration, le 13 juillet, à noble Louis Milliet, son frère. Il fut ensuite étudiant à Padoue, où il se gradua docteur ès droits par patentes du 15 avril 1570. Le cardinal Charles de Lorraine lui donna le prieuré de Conzié, ordre de Cluni, au diocèse de Bellei, dont Pierre de Rogemont, prieur de Chêne, lui donna l'investiture en commande au nom dudit cardinal, le 14 août 1572.

Le duc de Savoie lui donna l'abbaye d'Aulps, et le créa son conseiller d'état tant auprès de sa personne que dans son sénat de Savoie par patentes données à Turin le 15 mars 1581, et le créa sénateur le 15 décembre suivant.

Il fut envoyé diverses fois par son prince en ambassade auprès des Suisses, une entr'autres qu'il les harangua et sollicita dans l'assemblée de Bade la déclaration que les cantons firent de la souveraineté que les ducs de Savoie ont sur la ville de Genève.

V. **Louis Milliet**, baron de Faverges, baron de Challes, conseiller d'état, premier président au sénat de Savoie, commandant deçà les monts, puis *grand chancelier* et chef du conseil ambulatoire du duc.

Il naquit à Chambéri, en la maison du sieur Ravoyre, trésorier deçà les monts, le 26 juin 1527, à trois heures après minuit; il y eut grand concours de noblesse à la cérémonie de son baptême. Son parrain fut noble Louis de Dérée, président de Savoie. Il se gradua en droit ci-

vil et canon en l'université de Padoue, par patentes du 26 mars 1550. Le duc de Savoie l'établit avocat général deçà les monts le 6 octobre 1559. Ce prince lui accorda une pension de 100 écus, par lettres données à Moncalier le 3 novembre 1560; le créa viprésident au sénat, par patentes données à Rivole le 18 mars 1562; son conseiller d'état deçà les monts, par patentes données à Chambéri en février 1563.

Le duc Emmanuel-Philibert le créa premier président et garde des sceaux en la petite chancellerie delà les monts, vacante par le décès de messire Catherin Pobel, par patentes données à Turin le 22 novembre 1571. Il y est dit *que c'est en considération des services importants qu'il avait rendus tant en l'administration de la justice, qu'en plusieurs ambassades et charges importantes en France, en Suisse et ailleurs, qu'en qualité de conseiller d'état auprès de sa personne dès quelques années en deçà.*

Le duc Charles-Emmanuel le créa son grand chancelier, le 15 décembre 1580, à la place du feu comte d'Osasque. S. A. le fit ensuite chevalier, et il prêta en conséquence le serment accoutumé à ce prince, qui lui remit le bâton de justice et les sceaux le 5 février 1581 en présence de l'évêque de Mondovi, nonce du pape, de l'ambassadeur de Venise et des chevaliers de l'ordre.

Il fut huit fois en ambassade, auprès du roi de France Charles IX, auprès des Suisses, avec lesquels il négocia divers traités au nom de son souverain, auprès des gouverneurs de Milan, etc. Ses commissions d'ambassade sont en date des 8 octobre 1559, 18 mars 1562, 20 février 1563, 29 novembre 1571, etc.

Noble François de Benevix fit quittance à notre Louis

Milliet, héritier de feu Claude-Amblard Milliet, son oncle, de la somme de 1000 fl. et autres droits pour la dot de feu Jacquemine de Benevix, femme de feu Pierre Milliet, son aïeul, qui s'était obligé de ladite somme, le cas de restitution étant arrivé par le décès sans enfants dudit Pierre, procréés de ladite Jacquemine de Benevix; cet acte fut passé à Turin le 16 février 1566.

Il fit acquisition de la seigneurie de Faverges, que le duc Emmanuel-Philibert lui inféoda le 10 octobre 1569, et la lui érigea en baronnie, de même que la terre de Challes. Il acheta divers fiefs rière les mandements de Faverges, Ugine et Thône, pour le prix de 2500 fl., de noble François de Sales (1), curateur de noble Louis de Sionnaz, seigneur de la Thuile et de Sallières, son beau-frère, par acte passé à Faverges le 5 juin 1573, reçu par Desuisse, notaire.

Hector de Lambert, son oncle, étant mort sans enfants, sa succession arriva aux enfants de ses sœurs et se partagea entre les seigneurs Milliet, Maillant et Beaumont-Carra. Noble Bernard d'Acquin, procureur général de notre chancelier, procéda aux partages de cette hoirie, pour un tiers, avec noble Antoine-Baptésard de Maillant, seigneur de Bursin, à son nom et comme curateur de noble Jean de Maillant, et encore noble Jean-Marie de Maillant, juge maje de Bugei, aussi pour un tiers, et noble Paul de Beaumont dit Carra, à son nom et de Charles, son frère, pour l'autre tiers. Au laod du seigneur Milliet arriva un jardin au Vernai, de six seytorées, clos de murailles, avec la maison et maisonnette y contiguë, une vigne, maison, places, à la Batie, de 4

(1) Père de S. François de Sales.

journaux, trois seytorées de pré à Drumette, deux autres prés, deux journaux de terre à Barbi, etc., le tiers du four sous le château de Chambéri, avec deux rentes constituées. Cet acte fut passé à Chambéri le 2 août 1592, reçu par Boisvin, notaire.

Il épousa demoiselle Françoise Bay le 15 février 1556. Il testa à Turin le 8 novembre 1598. Ordonna qu'en quelque part qu'il meure dans les états du duc son corps soit porté à Chambéri pour être enseveli en la chapelle où sont ses prédécesseurs, en l'église Sainte-Marie. Lègue l'usufruit d'une partie de ses biens à Françoise Bay, sa femme, avec toutes ses chaînes, bagues et joyaux. A Philibert, son fils, évêque de Maurienne, abbé d'Aulps et prieur de Lémenc, la seigneurie de Marlens, la maison noble de la Balme, rière la juridiction de Chaffardon, et tout ce qu'il possèdera rière Saint-Jean-d'Arvei lors de son décès. Lègue à Hector Milliet, son autre fils, la seigneurie de Challes avec tous les biens qu'il a acquis du feu seigneur de Challes, la maison située vis-à-vis de la Grand'rue du seigneur de Marcossei, les biens rière le Faucigni, un moulin à Chambéri, les biens et vignes de Chanaz, St-Baldoph et Beauvoir, la grange, terre et pré de Longefan vers Bassin, le jardin sur les fossés allant du faubourg de Montmélian au Reclus, et la rente acquise du seigneur de Rubat; substitue audit Hector ses mâles d'ainés en aînés, et à eux François Milliet, son autre fils, qu'il fait héritier, et lui substitue ledit Hector.

Il mourut le 12 février 1599 à Moncalier, où il s'était retiré à cause de la peste qui ravageait Turin. Son testament solennel fut ouvert le 16 du même mois par le seigneur Bay, juge de Moncalier. Il y ordonne *expressé-*

ment que ses grands vases, bassins et vaisselle d'argent doré, dont le roi de France Charles IX lui fit présent lors de son ambassade auprès de ce monarque, appartiendraient à François, son fils aîné, et nomme pour son exécuteur testamentaire noble François Noé de Bellegarde, seigneur des Marches.

Françoise Bay, sa veuve, testa le 10 janvier 1609; fait des legs à Philiberte et Louis, fille d'Hector Milliet, son fils, et institue Philibert, évêque de Maurienne, François et Hector, ses fils. Elle git avec son mari en leur chapelle, en l'église Ste-Marie, où se voit leur épitaphe sur une lame de marbre avec le buste du chancelier.

Notre Louis Milliet fut un des grands hommes de son siècle; son seul et rare mérite l'éleva; il réunissait toutes les qualités d'un habile ministre. Le duc Emmanuel-Philibert se servit de ses lumières et de sa capacité pour renouveler la justice, rétablir les finances, réformer le gouvernement dans ses états, après qu'ils lui eurent été restitués par la France. Il avait de grandes vues et systèmes politiques pour l'affermissement de l'autorité de son prince et pour lui procurer des ressources dans ses états.

Voici l'éloge qu'en fait Borrinio dans son traité *De servitiis vassalorum*, imprimé à Turin en 1595, pages 154 et 155, en parlant de la charge de chancelier : *Unde et propter prærogativam hujusmodi, is esse debere dicitur qui magistratui non qui magistratu donatus videatur, prout opportune contigit superioribus annis in personna moderni patriæ hujus Pedemontanæ et ducatus Sabaudicæ Domini magni cancellarii Dni Ludovici Millieti Sabaudi Fabricarum baronis, quem ob eximias*

et singulares ingenii et animi sui dotes, ac merita explorata ejusdem fide et integritate, proprio motu principis ex Sabaudia et senatu camberiensis cui præsidebat, ad hujusmodi fastigium dignitatis vocatum et evectum suscepimus, virum omnibus numeris gravitatis, constantiæ, severitatis absolutum; undecumque doctum, undecumque placentem, virum denique omnium horarum, quo adhuc hodie cum summa populi et proborum omnium voluptate et utilitate fruimur et utinam diu fruamur (1).

Il eut une belle et nombreuse postérité :

1. *François-Amédée*, qui suivra.

2. *Hector*, qui a fait les branches de Challes et d'Arvillars, dont on donnera la suite ci-après.

3. *Henri*, né le 30 août 1560 avec grand péril pour sa mère; il eut pour parrain noble Henri Bay, son oncle, et mourut le 17 février 1563.

4. *Philibert-François*, connu sous le seul nom de Philibert, naquit le 15 novembre 1561. Son parrain fut noble Louis de Pingon, qui le tint sur les fonts au nom de Philibert de Pingon, et sa marraine, Jeanne Alardet, femme de Catherin Pobel, président de Savoie; il se gradua docteur en la faculté de la Sapience de Rome, par patentes du 5 avril 1585. Etait recteur de la chapelle de St-André *in Portugallo regionis montium de urbe*, lorsque Grégoire XIII lui accorda l'institution en commande du prieuré de St-Pierre de Lémenc, vacant par la mort de François de Lambert, évêque de Nice, par bulle donnée à Tusculum la veille des kalendes de

(1) Ajoutons qu'il fut un des donateurs du couvent des Franciscains de Chambéri. (Voyez l'*Obituaire* de ces religieux, que j'ai publié dans le volume VI des *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire, 2 août.)

septembre 1583. Il fut ensuite pourvu du doyenné de Viri en Genevois et nommé coadjuteur de Pierre de Lambert, son oncle, évêque de Maurienne, sous le nom d'évêque d'Hierapolis, par le pape Sixte-Quint, par bulle de la veille des nones d'avril 1590. Il succéda à l'évêché de Maurienne, et en prit possession le 6 mai 1591. Il était encore abbé d'Aulps en 1593, que le duc de Savoie le créa conseiller d'état, par patentes données à Turin le 29 janvier. Ce prince le créa chancelier de l'ordre de l'Annonciade par autres patentes du 25 mars 1608.

Il rétablit presque par les fondements son palais épiscopal, fit renover les rentes et fief de la mense épiscopale, réparer l'église de Lémenc où se voit sur la tribune, au dedans du chœur, l'inscription faite à cette occasion. Le duc Charles-Emmanuel l'envoya en ambassade auprès de Philippe II, roi d'Espagne, et du pape Paul V. Son zèle à annoncer par lui-même la parole de Dieu à son peuple, sa doctrine assaisonnée par la piété, sa modération sage et discrète, qui lui avait mérité l'amour et l'affection de ses ouailles, les plongèrent dans la dernière consternation, lorsque le mérite supérieur de ce prélat le leur arracha pour le transférer à l'archevêché de Turin, en 1618.

Il testa le 17 novembre 1624, et, sur les permissions qu'il avait obtenues de Paul V et de Grégoire XIII, il fit divers legs sur les fruits et revenus de ses bénéfices; légua à Hector Milliet, son frère, 2500 écus d'or et plusieurs autres rentes qu'il avait en Savoie, fait héritier François comte de Faverges, son frère aîné. Il mourut à Turin en 1625. Gît en l'église des Jésuites (1).

(1) Il a laissé les ouvrages suivants : *Discours sur la mort tra-*

5. *Prosper*, né le 10 janvier 1563. Son parrain fut Prosper de Genève, seigneur de Lullin, et marraine, Octavie de Morestel, femme de Louis Odinet, seigneur de Montfort; secrétaire privé du duc de Savoie. Il fut reçu chevalier de Malte, et prêta le serment ordinaire es mains de D. Pierre de Sacconai, au nom du grand maître, par acte donné à la Valette le 4 juin 1580. Il mourut à Turin, d'où son corps fut apporté à Chambéri et enseveli à Ste-Marie le 22 février 1589.

6. *Louis*, né au Villaret, près de Chambéri, le 7 novembre 1564. Il eut pour parrain Louis Oddinet, baron de Montfort, et pour marraine Ursule Gisland, son aïeule maternelle, et mourut le 28 août 1565. Je trouve dans les registres de Ste-Marie que le 14 août 1565 fut enseveli dans cette église, en la chapelle de N.-D.-des-Grâces, un enfant du président Milliet; peut-être y a-t-il quelque équivoque dans la date du jour.

7. *Claude-Sébastien*, né le 4 août 1566. Son père était pour lors en ambassade auprès du roi de France. Il eut pour parrain noble Claude Milliet, son parent, et mourut le 1^{er} octobre suivant.

8. *Emmanuel-Charles*, né à Turin le 5 janvier 1574. Le duc Emmanuel-Philibert et Marguerite de France le tinrent en personne sur les fonts baptismaux. Il mourut au mois de février suivant. Gît chez les Franciscains de St-Thomas.

9. *Charles-Emmanuel*, né à Chambéri le 6 août 1572, mort le 23 octobre suivant.

10. *Marguerite*, née le 9 mai 1574. Sa marraine fut Marguerite, duchesse de Savoie, qui la fit tenir par la

gigue d'Henri-IV. 1610. — *Eloge de S. Ignace de Loyola.* Turin, 1610. (Grillet, *Dictionnaire*, tome II, page 83.)

dame de Lécheraine, et le parrain fut Charles de Savoie, duc de Nemours et Genevois, qui revenait de Piémont et logea avec les seigneurs de sa cour chez le président Milliet. Elle mourut le 3 août suivant.

11. *Claude*, né le 10 août 1575, mort le 22 décembre suivant. Il eut pour parrain Claude Milliet, son oncle, et pour marraine Françoise de Bellegarde, femme de noble Jérôme de Lambert, qui le tint sur les fonts pour Claudaz de Bellegarde, comtesse de Tournon, sa sœur, qui s'en excusa pour ne pas contracter affinité avec son juge, à cause des procès qu'elle avait au sénat, quoiqu'elle fût présente à la cérémonie du baptême.

12. *César*, né le 8 juin 1577, mort le 4 août suivant.

13. *Théodora-Laurence*, née le 30 juillet 1580, morte à Turin en décembre 1582. Gît en l'église de St-Thomas.

VI. **François-Amédée Milliet**, comte de Faverges, chevalier grand'croix et chancelier de l'ordre des Sts Maurice et Lazare, conseiller d'état et premier référendaire de S. A. R., commandeur de Lémenc, seigneur de Marcié, du Chesnai, Montsécur, Marlens, des maisons fortes de Caton, de la Balme, etc.

Il naquit le 15 avril 1559. Il eut pour parrain François de Lambert, évêque de Nice, qui le fit tenir sur les fonts par Pierre de Lambert, son frère, archidiacre de la Ste-Chapelle, et pour marraine Amédée de la Baume, comtesse de la Chambre. Il n'est connu que sous le seul nom de François.

Il étudia le droit en l'université de Toulouse, où il prit le grade de bachelier le 10 octobre 1583, et le lendemain celui de docteur. Le duc Charles-Emmanuel le créa son conseiller d'état, référendaire ordinaire, maître des requêtes, par patentes données à Turin le 15

juin 1584. Ce même prince, eu égard aux services qu'il lui rendait depuis 25 ans, érigea en sa faveur la seigneurie de Faverges en comté, par patentes données à Turin le 8 janvier 1609, et le créa chevalier des Sts Maurice et Lazare en 1610.

Mathilde de Savoie, marquise de Pianesse, ayant fait construire la chapelle de N.-D.-de-Grâce sous le chœur de l'église de la Consola de Turin, elle permit à notre François, chevalier grand'croix de St Maurice, d'y ériger un tombeau, à côté de l'évangile, pour lui et ses descendants, d'y mettre ses armes et insignes, par concession du 10 août 1622; ce qui fut agréé par les religieux de ladite église.

Il prêta 2050 écus d'or à Paul-Emmanuel de Chaland, baron de Châtillon, pour employer aux noces, habits nuptiaux de ses sœurs; les intérêts de cette somme furent liquidés le 13 septembre 1618, et on lui assigna les revenus de la montagne de St-Marcel.

Il épousa en premières noces Jeanne de *Cambian*, qui mourut à Turin la veille des calendes de décembre 1689. Git en l'église de St-Thomas. Et en deuxièmes, Diane, fille de François *Coste*, seigneur d'Arignano, par contrat dotal passé à Quiers le 8 décembre 1591. Elle mourut le 19 juillet 1622. François, son mari, testa à Turin le 12 septembre 1631; institue la comtesse de Fossasque et Angélique, femme du comte Osasque, ses filles, en la dot qu'il leur a constituée, et Octavie, son autre fille, en 200 écus d'or, outre ses droits maternels; institue Benoit et Pierre-Alexandre, ses enfants, clercs réguliers, en la pension qui leur a été assignée, et à don Paul, son autre fils, 500 écus d'or outre les droits de sa mère; à Maurice, son autre fils, 200 écus d'or.

Fait héritiers Claude-Emmanuel et Philippe, ses fils, et leurs mâles, substituant l'un l'autre. Il mourut le 14 du même mois, deux jours après avoir testé, et laissa une nombreuse postérité.

Du premier lit :

1. *Charles*, né le 4 des nones de mai 1588, et mourut la veille des nones de novembre 1592. Gît avec sa mère.

2. *Louise*, née le 8 des calendes d'octobre 1589, morte la veille des ides de novembre 1601, à Verceil, au monastère de Ste-Agathe, où elle gît.

Du second lit :

3. *Louis*, né à Quiers le 17 août 1592; fut religieux.

4. *Philibert*, né à Turin le 25 juillet 1593. Le duc le créa chevalier des Sts Maurice et Lazare, par patentes données à Turin le 26 septembre 1618, et gentilhomme de sa chambre, par autres patentes du 2 septembre 1619. Il lui avait aussi accordé la survivance de la commanderie de Lémenc, que possédait son oncle, par brevet du 25 octobre 1618 (1). Il mourut sans postérité (le 17 novembre 1625) de Jeanne-Marie de Montmayeur, sa femme.

5. *Jean-François*, né à Turin le 21 juin 1594.

6. *Jérôme*, né à Turin le 14 septembre 1595.

7. *Catherine*, née à Turin le 21 août 1596. Epousa le 24 mai 1611 François Provana, comte de Frosasque.

8. *Claude-Emmanuel*, qui a continué, qu'on reprendra ci-après.

9. *Philippe*, chevalier de St Maurice, né le 25 octobre 1598.

(1) On voit encore aujourd'hui sur les dalles de l'église de Lémenc un fragment d'une pierre funéraire qui couvrait le tombeau commun de ce Philibert et de Claude-Emmanuel Milliet, qui suit.

10. *Paul*, né le 7 décembre 1599. Habile théologien et jurisconsulte, versé dans toutes les sciences, sa douceur naturelle et insinuante lui acquit l'estime et le fit considérer de tous ceux qui le connaissaient. Il fut une des créatures du cardinal Maurice de Savoie et chambrier du pape Urbain VIII ; ensuite évêque de Maurienne, dont il prit possession par son procureur Pierre Duvernai, vicaire général de Maurienne, où il se rendit en 1642. L'année précédente, le duc Charles-Emmanuel, étant à Chambéri, le créa chevalier de l'ordre de Savoie. Il procura l'habit de chœur aux chanoines de sa cathédrale en 1650, s'étant rendu à Turin pour y soutenir, avec son éloquence mâle et son zèle intrépide, les immunités ecclésiastiques, auxquelles on portait des coups de toutes parts (1). Il y mourut le dernier jour d'octobre 1656 en odeur de sainteté, dont la réputation laissa la cour et la ville dans les sentiments d'une particulière vénération. Pendant sa vie il aima singulièrement et soulagea les pauvres ; aussi à sa mort il leur laissa tout son bien.

11. *Françoise-Marie*, née à Turin le 26 mars 1601.

12. *Jean-Baptiste*, aussi né à Turin le 11 août 1602, mort le 21 juillet 1605. Git à St-Thomas.

13. *Marc-Antoine*, né le 20 août 1603.

14. *Prosper*, né le 7 octobre 1605, mort le 14 avril 1608.

15. *Angélique*, née le 2 avril 1608, épousa en premières noces le seigneur comte Osasque, gentilhomme de la chambre de S. A. R., et en deuxièmes le comte de Morette, chevalier de l'ordre de Savoie.

(1) Passage copié textuellement par Grillet, page 83, tome II de son *Dictionnaire*.

16. *Pierre-Alexandre*, né à Turin le 1^{er} août 1609; fut religieux.

17. *Victoire*, née le 25 octobre 1610; religieuse.

18. *Maurice* Milliet, seigneur de Marcié, conseiller de Buri en Piémont, capitaine d'une compagnie d'infanterie, naquit le 11 septembre 1612. Testa le 26 février 1653, fit héritier Claude-Emmanuel, son frère, et lui substitua l'aîné de ses enfants mâles à l'exclusion des filles.

19. *Octavie*, née le 30 décembre 1615, épousa messire Anselme, comte de Solerre.

20. *Benott*, chanoine, clerc régulier.

21. *Philibert*, chanoine régulier, évêque d'Aoste en 1657, puis transféré à l'évêché d'Yvrée l'année suivante.

VII. **Claude-Emmanuel Milliet**, marquis de Faverges, gentilhomme de la chambre de S. A. R., chevalier grand'croix des Sts Maurice et Lazare, commandeur de Lémenc, naquit à Turin le 11 septembre 1597. Ses patentes de chevalier de St Maurice sont en date du 27 février 1626; celles de gentilhomme de la chambre, du 20 novembre suivant.

Christine de France, duchesse de Savoie, créa le comte de Faverges colonel commandant le régiment d'infanterie sous et en l'absence du marquis de Lullin, avec le même appointment que les autres colonels d'infanterie, en récompense de ses services tant en la charge de gouverneur qu'autres emplois, par brevet donné à Turin le 1^{er} mars 1639.

Il transigea le 3 février 1637 avec Philippe, son frère, occasion de l'hoirie et substitution de leur père et aïeul, et procédèrent à des partages par lesquels il fut convenu que le titre de baron de Montsécour demeurera audit

Philippe et à son fils aîné tant seulement, qu'il aura tous les biens de Buri en Piémont, qu'il payera la moitié des dettes de leurs père et mère qui se trouveront dues en Piémont, la pension de 30 ducats à R^d Philibert Milliet, chanoine régulier, leur frère, celle de 20 ducats à la sœur Christine-Marie, religieuse à Turin, leur sœur, et que ledit comte de Faverges payerait celle de 50 ducats à R^d Benoit, chanoine régulier, leur frère, etc.

Il épousa Cinthie-Marie *de Berton*, contrat dotal du 30 septembre 1631. Il se retira et vint s'établir en Savoie, où il fit bâtir le château de Faverges; il y testa le 16 septembre 1640; fait des legs à sa femme, à Jean-Baptiste et François-Nicolas, ses fils, à Julie-Marguerite, sa fille; institue Charles-Maurice, son fils aîné, lui substitue ses autres fils, et à eux Philippe, Paul, élu évêque de Maurienne, et Maurice, tous trois frères du testateur. Il fit un testament olographe à Chambéri, le 10 octobre 1668, par lequel il élit sa sépulture à Sainte-Marie, fait des legs à Cinthie de Berton, sa femme, à Julie-Marguerite, sa fille, religieuse annonciade à Chambéri sous le nom de sœur Marie-Paule-Angélique, à Diane, son autre fille, religieuse à la Visitation de Chambéri sous le nom de Marthe-Gabrielle-Angélique; lègue à Claudaz-Françoise et à Jeanne-Marie, ses autres filles, à chacune 3000 ducats de 7 florins pièce; à Jean-Baptiste, son fils, pour ses droits paternels, sa maison noble de la Balme, rière la juridiction de Chaffardon, avec le fief, cens, servis et tout ce qu'il possédait rière Saint-Jean-d'Arvei; à Charles-François, son autre fils, novice chez les religieux de St-Dominique sous le nom de Charles-Emmanuel, 500 ducats. Fait

héritiers Charles-Maurice et ses mâles d'ainés en aînés, substitue Jean-Baptiste et ses mâles. Il fit encore un autre testament le 8 juin 1669 et le 15 septembre 1671, et mourut le 15 décembre suivant, âgé de 74 ans.

La dame sa veuve testa à Grési le 23 juin 1678. Fait des legs à Claudine-Françoise, femme de Joseph-Emanuel de Mouxi, seigneur de Loches, et à Jeanne-Marie, femme du sieur de Barillet, ses filles; institue Charles-Maurice, son fils, et Jean-Baptiste, son autre fils.

Voici leurs enfants :

1. *Charles-Maurice*, qui a continué.

2. *Jean-Baptiste*, comte de Faverges, fut créé lieutenant-colonel et capitaine de la deuxième compagnie du régiment genevois d'infanterie au service de France, avec ordre de lever au plus tôt une compagnie de 50 hommes genevois des plus vaillants, par brevet donné par Louis XIV le 28 novembre 1673. Son testament est du 21 septembre 1672, par lequel il institue son neveu Sigismond, second fils de Charles-Maurice. Il mourut sans avoir été marié.

3. *François-Nicolas*.

4. *Charles-François* fut page de S. A. R.; prit ensuite l'habit chez les religieux de St-Dominique de Quiers, qu'il quitta peu avant de faire profession, puis se révisa, et fut refaire son noviciat à Clermont en Auvergne, dans le couvent du même ordre, d'où il sortit trois mois après et se sauva à Toulon, où il reprit l'habit séculier. Son père le fit fermer dans le château de Nice. Etant élargi, il se rendit en Espagne en 1670; étant arrivé à Rhodés dans l'Andalousie, il entra en qualité de volontaire dans la compagnie de cavalerie du comte de

Valpergue; il prit congé environ la Saint-Michel 1671, qu'il se détermina à retourner en Savoie. Il s'embarqua à Cadix sur un bâtiment français, et fut transporté à Tanger; de là reprenant la route de Marseille, il lui prit fantaisie de tirer un mousquet chargé dès longtemps qui lui creva à la main, dont il eut le pouce ouvert, fut blessé à la mâchoire, au col et au ventre. Le patron fut obligé de le débarquer à Malaga; il y reçut les sacrements, testa et mourut le 8 novembre 1671. Gît en l'église de la Trinité de la même ville.

Il procura bien des dépenses et des chagrins à son père, qui le réduisit à sa légitime par son testament du 8 juin 1669. Chaque famille a ses étourdis.

5. *Paul*, mort au collège.

6. *Julie-Marguerite*, religieuse aux Annonciades de Chambéri sous le nom de sœur Marie-Paule-Angélique.

7. *Diane*, religieuse à la Visitation de Chambéri sous le nom de sœur Marie-Gabrielle-Angélique.

8. *Claudaz-Françoise* épousa Joseph-Emmanuel de Mouxi, seigneur de Loches et de la Perrière, conseiller de Grési, par contrat dotal passé à Chambéri le 10 février 1668.

9. *Jeanne-Marie* épousa en premières noces noble Joseph Derriddes de Belletour, chevalier de St Maurice, capitaine d'infanterie dans le régiment de Savoie; contrat dotal du 24 novembre 1671. — En secondes, noble Félix de Barillet. — En troisièmes, Joseph-Alexandre Fichet, — et en quatrièmes, M. Divolai. Elle était née le 5 décembre 1652.

10. *Christine*, religieuse à la Visitation.

VIII. **Charles - Maurice Milliet**, marquis de Faverges, chevalier de St Maurice, gentilhomme de la

chambre de S. A. R., capitaine en l'escadron de Savoie, naquit le 14 novembre 1631. Epousa Marie, fille de feu Charles-Emmanuel de *Mareschal-Duin*, comte de la Valdisère, et de Françoise-Marie de Lécheraine; contrat dotal passé à Chambéri le 13 janvier 1665, en présence de quantité de noblesse. Il eut les enfants suivants :

1. *Charles-Emmanuel*, mort sans avoir été marié.
2. *Sigismond*, marquis de Faverges, épousa Jeanne-Françoise, fille de noble Philippe Balli, sénateur au sénat; contrat dotal du 9 mai 1700. Il ne laissa qu'une fille, Anne Milliet, qui mourut jeune. Sa veuve lui survécut de plusieurs années; elle établit la maison des Orphelines de Chambéri.
3. *Antoine*, mort avant son père dans les pays étrangers.
4. *Jean-Baptiste*, qui a continué la postérité.
5. *François-Amédée*, comte de Faverges, colonel du régiment de Tarentaise, quitta le service en 1733, sa santé ne lui ayant pas permis de continuer les campagnes en Italie dans le Milanais.
6. *Joseph*, lieutenant-colonel du régiment de Savoie, à la tête duquel il fut tué à Palerme en 1718, à la descente des Espagnols en Sicile; par son testament du 2 août 1713, il fit héritier Jean-Baptiste, son frère.
7. *Christine*, née le 4 juillet 1672. Religieuse aux Ursules à Sallanches. Son contrat d'entrée en religion est du 26 décembre 1647.
8. *Jaillette* ou *Julie* épousa Balthazard Bobbioz, comte de Saint-Raphaël; sa constitution fut de 3000 ducats; contrat dotal du 29 février 1694.
9. *Jeanne* épousa noble Joseph Métral, intendant de

la province de Tarentaise, puis commissaire général des guerres de Savoie.

10. *Marguerite* épousa le 29 janvier 1690 Claude-Marie-Antoine Fichet, comte de Ponchi, chevalier de St Maurice.

IX. Jean-Baptiste Milliet, marquis de Faverges après Sigismond, son frère, épousa demoiselle Anne-Charlotte, fille de messire Joachim *Ducloz*, comte d'Eseri. Il mourut au mois de mars 1737, laissant ses enfants sous la tutelle de leur mère :

1. *Charles-Joseph*, qu'on reprendra.

2. *Françoise*, née le 29 mars 1723, religieuse à la Visitation de Chambéri sous le nom de sœur Thérèse-Virginie.

3. *Claudaz-Marie*, née le 5 octobre 1725, épousa au mois de mars 1745 François-Anet de Monthouz, comte du Barrioz, qui mourut le 28 janvier 1747.

4. *Jeanne-Christine*, née le 29 septembre 1728, religieuse au premier monastère de la Visitation d'Anneci, où elle prit l'habit le 2 février 1751.

X. Charles-Joseph-Joachim Milliet, marquis de Faverges, comte de Montbel en Piémont, étudia le droit en l'université de Turin, où il se gradua en 1749, le 7 juillet; naquit le 2 décembre 1726.

BRANCHE DE CHALLES.

VI. Hector Milliet, baron de Challes et d'Arvillars, naquit le 3 septembre 1568. Il eut pour parrain noble Hector de Lambert, son grand oncle, et pour marraine Anne Scarron, femme de noble Pierre Juge, juge maje de Savoie. Il fut conseiller d'état de S. A. R., qui l'établit 3^me président en la chambre des comptes de Savoie, par patentes du 15 décembre 1599, puis 2^d président en 1608, et premier président le 27 novembre 1614. Il le créa ensuite premier président au sénat et commandant général en Savoie, par patentes du 10 avril 1624. Ce prince l'envoya son ambassadeur extraordinaire auprès de Henri IV en 1605, et auprès des Suisses, pour renouveler l'alliance de 1616.

Il épousa en premières noces Lucrèce, fille de feu Jean-Marie de *Mareschal-Duin*, baron de la Valdisère; contrat dotal du 5 mars 1596. Il y est qualifié de seigneur de Marcié, capitaine de la ville de Chambéri. Elle mourut le 6 janvier 1609. Et en secondes, Madeleine de *Montchenu*, fille de feu François de Ternier, baron de Montchenu, etc., en Dauphiné, par contrat du 3 octobre 1610. Il testa le 26 septembre 1642, et mourut le lendemain à Arvillars, et son corps fut apporté à Chambéri et enseveli à Sainte-Marie, en la chapelle du Bon Ange. Madeleine de Montchenu, sa veuve, mourut le 25 décembre 1651.

Il eut les enfants suivants : du premier lit il eut trois garçons morts jeunes et trois filles, dont

1. *Louise*, née le 18 avril 1597, épousa Prosper, baron d'Avise, sénateur au sénat; contrat dotal du 2 décembre 1617.

2. *Philibert*, né le dernier août 1605, lorsque son père était à Paris auprès de Henri IV.

3. *N.....*, ensevelie à Ste-Marie le 14 novembre 1611.

4. *Jean-Louis*, qui suivra.

5. *Silvestre*. A fait la branche d'Arvillars.

Ces deux frères reçurent la tonsure en l'église de St-Léger, le 26 décembre 1624, des mains de P. Scarron, évêque de Grenoble.

6. *Geneviève*, née le 3 juillet, baptisée le 18 suivant 1611. Epousa Charles-Thomas Isnardi, marquis de Carail, grand veneur de S. A. R., chevalier de l'ordre de Savoie; contrat dotal du 5 novembre 1633. Elle mourut le 19 mars 1658.

7. *Françoise*, née le 10 juin 1612. Entra religieuse à la Visitation de Chambéri le 8 mai 1624; mourut le 5 décembre 1659.

8. *Pierre*, né le 6 avril 1614, chevalier de St Maurice et Lazare, mestre de camp du régiment de Savoie, gouverneur de Trin et de Villefranche, colonel du régiment français de S. A. R. et commandeur d'Aiguebelle; mort à Turin sans alliance le 23 juillet 1670.

9. *Reymondine*, née le 22 avril 1617. Religieuse à la Visitation de Chambéri; son contrat de profession est du 22 décembre 1633; morte le 24 décembre 1666.

10. *Gabrielle*, née le 17 novembre 1618.

11. *Claude-François*, né le 3 janvier 1621. Fut jésuite et célèbre mathématicien. Il a donné un *Cours de ma-*

thématiques et plusieurs bons ouvrages, parmi lesquels on peut regarder son *Art de naviguer* comme un chef-d'œuvre. Il professa pendant quatre ans les mathématiques à Paris, ensuite il retourna à Turin où il mourut, en 1678 (1).

12. *Louis-Ignace*, né le 1^{er} février 1622, mort le 3 novembre suivant.

13. *François-Amédée*, né le 4 septembre 1623. Sa marraine fut Marguerite de Seyssel, femme du comte de la Forêt. Il fit ses études à Paris, où il se gradua en droit civil et canon. Son génie et ses rares qualités lui méritèrent la bienveillance de la cour de France, où son père et son aïeul avaient paru diverses fois revêtus du caractère d'ambassadeurs.

A son retour en Savoie il fut pourvu d'une place de sénateur. Le duc Charles-Emmanuel II le nomma pour remplir le siège de Tarentaise, le 23 août 1658; il fut confirmé par bulles apostoliques du 15 décembre 1659, prit possession le 12 octobre 1660, fit son entrée solennelle le 25 novembre suivant. Sa charge de sénateur lui fut conservée par lettres du 12 juin 1660. Il fut créé premier président en la chambre des comptes et gouverneur de Savoie par patentes du 29 novembre 1675 et 15 octobre 1680. Il répara et rebâtit en partie son palais et son église cathédrale, établit le séminaire pour les clercs de son diocèse, et mourut. Ce prélat, qu'on place avec justice dans le nombre des plus grands de son siècle, s'éteignit le 25 mai 1703, au grand regret de ses ouailles, âgé de 80 ans. Git en sa cathédrale, où

(1) Voyez Grillet, tome II, page 125. Long article, mais la partie bibliographique est mal rédigée.

se voit son effigie en grand personnage à un des piliers de la nef du côté de l'évangile, avec son épitaphe au bas (1).

14. *Anne*, née le 20 février 1625, épousa François, marquis de Lécheraine, premier président au sénat, et mourut le 23 décembre 1663.

15. *Charles*, né le 30 novembre 1626.

16. *Jacques-Octavien*, né le 23 novembre 1627. Fut jésuite (2).

17. *Claude*, né le 24 mai 1630, mort le 12 septembre 1649.

VII. **Jean-Louis Milliet**, baron puis marquis de Challes, conseiller d'état de Son Altesse Royale, qui l'établit premier président en la chambre des comptes de Savoie par patentes du 26 avril 1660.

Il naquit le 27 mai 1613, épousa en premières noces demoiselle Christine de *Mareschal-Duin-Saint-Michel*, par contrat du 23 mai 1646. Elle mourut le 20 juin 1668. Et en secondes, Antoinette-Madeleine, fille de noble Claude-Louis de *Vidomme-Novéri* (3) et d'Aimée-Jacqueline de Bellegarde. Cette seconde femme hérita des biens de Novéri par la mort sans postérité d'Henri de Vidomme, son frère, baron du Saint-Empire, arrivée le 1^{er} novembre 1710. Notre Jean-Louis testa le 13 juillet 1675, et mourut le 21 suivant. Sa veuve lui survécut

(1) C'est lui qui fit bâtir la maison de *Buisson-Rond* près Chambéri. On a de ce prélat : *Acta Ecclesie Tarentasiensis aucta*, 1697, in-4°. (Grillet, *ibid.*, page 85.)

(2) Il fut recteur du collège de Chambéri et chancelier de l'université de Glatz en Bohême. (Grillet.)

(3) Voyez la *Vie de M. de Rossillon de Bernex, évêque de Genève*, Paris, 1751, page 26.

longtemps, et mourut dans un grand âge, à Novéri, en
..... Ils ont eu :

Du premier lit :

1. *Paul-Ignace*, né le 3 avril 1650, mort le 6 mai 1651.
2. *Marie*, née le 1^{er} mars 1652, épousa messire Gaspard de Rouër, marquis de St-Sévérin, par contrat du 25 août 1668.
3. *Paul-Joseph*, né le 5 mai 1654, mort le 25 juillet 1665.
4. *N.....*, née le 19 décembre 1658, morte trois heures après.

Du second lit :

5. *Françoise-Aimée*, née le 9 mai 1670, épousa Philibert Dufour, seigneur de Valérieux, sénateur au sénat. Sa dot fut de 26,250 florins; contrat dotal du 28 juin 1689. Elle mourut en 1716.
6. *Jean-Baptiste*, qu'on reprendra ci-après.
7. *Jacques*, né le 28 août 1672, chevalier des saints Maurice et Lazare, lieutenant-colonel des dragons Genevois, testa le 6 mai 1713, fit héritier Jean-Baptiste, son frère.
8. *Marie*, née le 12 septembre 1673, morte un mois après.
9. *François* } jumeaux (mort le 14 janvier 1680.
et } nés le
10. *Jeanne* } 8 août 1674 (morte le 10 août 1676.
11. *François-Amédée*, posthume, né le 29 octobre 1675, mort capitaine de cavalerie, sans alliance.

VIII. **Jean-Baptiste Milliet**, marquis de Challes, né le 13 avril 1671, épousa Marie-Françoise de Beaumont, qui lui apporta la plupart des biens de sa famille. Il a laissé les enfants suivants :

1. *Thérèse*, née le 30 mai 1696, épousa messire Joseph Milliet, son parent, marquis d'Arvillars.

2. *Catherine*, née le 17 mai 1697, épousa en premières noces le marquis Coste, et en secondes M. le comte d'Entremont, chevalier grand'croix des Sts Maurice et Lazare, capitaine de la 1^{re} compagnie des gardes du corps du roi de Sardaigne.

3. *Marie*, née le 8 mai 1698, morte jeune.

4. *Henri-Joseph*, marquis de Challes, comte de Sacconex, seigneur de Novéri, baron du Saint-Empire, né le 27 mars 1700 (1).

5. *Gasparde-Balthazarde*, née le 3 février 1702.

6. *Jean-Antoine*, comte de Challes, chevalier des Sts Maurice et Lazare, lieutenant-colonel du régiment de Savoie, né le 21 décembre 1707 (2).

BRANCHE D'ARVILLARS.

VII. **Silvestre Milliet**, baron puis marquis d'Arvillars, seigneur de la Fléchère, Bens, Picaraisin, Bauce, le Vuaz, Montréant, Bissina, Salonge, Chêne, conseiller d'Hauteville, Mons, Séminé et la Poype, conseiller

(1) « Il se distingua tellement en Allemagne, que l'empereur Joseph I^{er} le décora du titre de baron du St-Empire romain. » (Grillet, *ibid.*)

(2) Cette branche des Milliet de Challes s'est éteinte environ l'an 1777. (Grillet, *ibid.*)

d'état de S. A. R., commissaire général de la cavalerie de Savoie, maréchal général des camps et armées du duc.

Il naquit en 1615. Embrassa, dès ses jeunes années, l'état militaire au service de son prince. Le duc Victor-Amé le créa son conseiller d'état et commissaire général de sa cavalerie, à la place du marquis de la Serraz et en considération des services qu'il rendait depuis 47 ans, par patentes données à Turin le 9 juin 1680. Il épousa Anne, fille unique et héritière de Charles de la Fléchère, seigneur dudit lieu, et de Gabrielle More, par contrat passé à Chambéri le 28 août 1655. Notre Silvestre était pour lors capitaine en l'escadron de Savoie. Il testa le 18 mai 1684, et sa femme le 6 septembre 1672.

Ils eurent :

1. *Jean-Louis-Gabriel*, qui a continué la branche.

2. *François-Amédée*, né le 4 mars 1664, fut doyen de Tarentaise à la nomination d'Innocent XI, le 15 des calendes de novembre 1681; vicaire général en 1684, ensuite nommé à l'évêché d'Aoste (1) en 1698, qu'il partit de Moutiers le 28 août pour se rendre à Rome, où il fut sacré le 1^{er} février suivant 1699; fut transféré à l'archevêché de Tarentaise, dont il prit possession le 19 octobre 1727. Mourut le 28 août 1744, le même jour et à la même heure qu'il était parti pour Rome en 1698, âgé de 81 ans et 47 d'épiscopat. Il fit héritiers les pauvres, ayant laissé son patrimoine à sa famille.

3. *Pierre*, seigneur de Mont-Réant, capitaine dans le régiment de Foix au service de France, mourut à Douai en Flandre de ses blessures, au mois d'août 1700.

(1) Il fonda un mont-de-piété dans sa ville épiscopale. (Grillet, *ibid.*, page 86.)

4. *Gaspard*.
 5. *Pierre-François*, doyen de Tarentaise.
 6. *Gabrielle* épousa Joseph-Nicolas de Bieux, comte de Flumet.

7. *Françoise-Christine* épousa noble Claude Vibert, seigneur de Montagni, maître auditeur en la chambre des comptes de Savoie; contrat dotal du 9 juillet 1682.

8. *Silvie*, religieuse à la Visitation de Rumilli en 1688.

9. *Madeleine*.

VIII. **Jean-Louis-Gabriel Milliet**, marquis d'Arvillars, seigneur de la Fléchère, capitaine en l'escadron de Savoie, gentilhomme de la chambre du roi de Sardaigne, épousa Madeleine, fille de Guillaume *du Coudrai de Blancheville*, premier président au sénat de Savoie; contrat dotal du 18 mars 1679. Il testa le 17 août 1724. Voici leurs enfants :

1. *Joseph*, qui suivra ci-après.
2. *François-Amédée*, baron de Montpesat, officier dans les dragons Genevois. A épousé.....
3. *Jacqueline-Charlotte* épousa en premières noces, en 1709, Claude-Marc-Antoine Fichet, comte de Ponchi, et en secondes M. de Montfalcon.
4. *Madeleine* épousa Jean-Baptiste de Menthon, baron de la Balme et de Gruffi.
5. *Thérèse* épousa noble François Régis, major du régiment de Tarentaise; contrat dotal du 7 octobre 1721.
6. *Pauline*, à noble François Pelard, seigneur d'Espagni.
7. *Marguerite*, religieuse à Sainte-Claire-hors-Ville, à Chambéri, dont elle a été abbesse.

IX. **Joseph Milliet**, marquis d'Arvillars, seigneur de la Fléchère, la Poype, etc., gentilhomme de la cham-

bre du roi de Sardaigne et son ambassadeur auprès de S. M. Catholique Philippe V, épousa en premières noces Thérèse *Milliet de Challes*, et en secondes, le 9 mai 1718, demoiselle Marie-Joseph-Ignace-Eusèbe *Fichet*, fille de Claude-Marc-Antoine Fichet, comte de Ponchi, chevalier des Sts Maurice et Lazare, colonel d'infanterie, conseiller d'état, maître d'hôtel de Madame Royale, etc. Voici leur postérité :

Premier lit :

1. *Thérèse*, née le 19 novembre 1714. Epousa Charles-François-Anselme, comte de Montjoie; contrat dotal du 4 avril 1735.

Second lit :

2. *Laurent-Justinien-Gabriel-Silvestre* Milliet, marquis d'Arvillars et de la Fléchère, comte de Ponchi, seigneur de la Poype, Bauce, Bens, Chêne, Picaraisin, Bissina, St-Ours, la Bruyère et du château de Rumilli en Albanais, conseiller d'Archamp, Mons et Semine, né le 5 septembre 1722, mort le 7 avril 1761 sans postérité (1).

3. *Madeleine-Sébastienne-Donat*, née le 13 mars 1724, a épousé messire Louis, marquis d'Oncieux et de Chafardon, chevalier grand'croix de l'ordre des Sts Maurice et Lazare, etc. Elle mourut à Turin, où elle s'était retirée chez son gendre le marquis de Barrol, le 179..., pendant l'émigration.

4. *Françoise-Catherine*, née le 30 mars 1725, a épousé messire Favier, colonel du régiment de Chablais.

5. *François-Amédée*, né le 4 février 1726, mort quinze jours après.

(1) Ce qui suit a été ajouté d'une autre main au manuscrit.

6. *Claude-Nicolas-Julien*, qui a continué.

7. *François-Amédée*, baron d'Arvillars, officier dans les dragons du roi, gentilhomme de bouche de S. M., cornette des gardes-nobles-archers de S. M.; né le 24 février 1728.

8. *Jeanne-Marie-Dorothée*, morte en enfance.

9. *Louis-Joachim-Gratien*, né le 18 décembre 1733. Prêtre, doyen de la collégiale d'Anneci dès 1754, abbé de Longrilliers et de St-Calès en Flandre; demeura 40 ans à Paris, et mourut le 179..., à Turin, pendant l'émigration. (Besson dit : « est aux études à Paris; a été nommé doyen en 1754 (1). »)

10. *Pierre-Silvestre*, né le 9 décembre 1754, est au service dans le régiment de Savoie-cavalerie. Mort à Chambéri le 17...

11. *Jean-Joseph*, né le 27 mai 1737, reçu chevalier de St-Jean-de-Jérusalem en 1753, gentilhomme de la chambre de Sa Majesté, premier capitaine des chevaux-légers. Mort à Turin le 178.. pendant l'émigration.

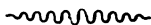
12. *Claude-Félix*, né le 18 mars 1739, mort à l'âge de six ans (2).

X. Claude-Nicolas-Julien Milliet, marquis d'Arvillars et de la Fléchère, comte de Ponchi, seigneur de la Poype, Bauce, Bens, Chêne, Picaraisin, Bissina, St-Ours, la Bruyère, du château de Rumilli en Albanais, conseigneur d'Archamp, Mons et Semine. D'abord comte

(1) Dans ses *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique*, Besson le place dans la liste des doyens d'Anneci, après Jean-Claude Coppier, mort en 1755.

(2) L'article suivant est de M. le chanoine de St-Sulpice.

d'Arvillars, puis marquis par la mort de son frère aîné. Capitaine dans les dragons de la reine, ensuite gentilhomme de la chambre de Sa Majesté. Né le 9 janvier 1727, épousa demoiselle Thérèse-Lucie *de Bertrand de la Perrouse* (contrat dotal du 21 août 1766, Magnin, notaire), et mourut *ab intestat* dans la nuit du 15 au 16 juin 1781, à Chambéri. Son corps reposait dans le tombeau de sa famille à Ste-Marie-Egyptienne, en la chapelle du Bon Ange; sa veuve fit transporter ses dépouilles, ainsi que toutes les cendres que renfermait le caveau, le 15 septembre 1819, au cimetière général de la ville de Chambéri. Elle mourut le 2 décembre 1823 à Chambéri, et repose avec son mari.



BLASON DES ARMOIRIES DES FAMILLES

DONT LES FILLES ONT PASSÉ DANS LA MAISON MILLIET

Bay porte d'azur à un cheval passant d'argent, à trois étoiles à six rais d'or, deux en chef et une en pointe.

Cette famille s'établit à Chambéri dans le commencement du seizième siècle. Elle se disait originaire de Piémont; ne subsiste plus depuis longtemps.

Benevix. D'azur au chevron d'or et deux étoiles d'or en chef, et un griffon de même en pointe.

Cette famille, sans être illustre, est ancienne et établie depuis plusieurs siècles aux Gets en Faucigni.

BRANCHE DE CHALLES. & d'Arvillars
Savoie,
ntchemu.

^{1^{er} Lit} **LOUISE, PHILIBERT, N..... VII, JEAN-^{nois}, L.-IGNACE,**
à Prosper *Baronnie M^{re} d. & jeune.*
d'Avise. à Christine de) et à An^{is} de Vi

^{1^{er} Lit} **PAUL-IGNACE, MARCQUES, MA**
& jeune. au Marqu^{is}-Colonel & j
de S^t Sév^{er} Dragon.

ASPARDE,

BRANCHE D'ARVILLARS.

Duc,

VIII. JEAN-LLE, Fçois
Marquis d'Alas à Cl
à Madeleine Dux.

IX. JOSEP, MARGUERI
M^{re} d'Arvill. Abbess
Ambassadeu de S^{te} Clair
en Espagne
à Thérèse
Milliet de Chall
et à Marie Fichu

^{1^{er} Lit} **THÉRÈS, Fçois-AMÉD**
à Charle, *Baron d'Arvill*
de Montjoi *Cornette*
des Gard
nobles.

FRANÇOIS - AMÉDÉE, ANNE, CHARLES, JACQUES, OCTAVIEN, CLAUDE,
Archévêque de Laurentaise. à Fran^{cois} de Lécheraine. *Esuite.* & jeune.

FRANÇOIS, FRANÇOIS & JEANNE, FRANÇOIS - AMÉDÉE.
une. *Jumeaux,* *Capitaine*
morts jeunes. *de Cavalerie.*
& sans Postérité.

JEAN-ANTOINE,
Colonel du Rég^{nt}
de Savoie.

CHRISTINE, SILVIE, MADELEINE,
Madame Vibert. *Visitandine*

E,

FRANÇOIS, JEANNE, LOUIS, PIERRE, J^{rs} JOSEPH, CLAUDE-FÉLIX,
ars, & jeune *Doyen* *Chevalier* & jeune.
d'Amnecy. *de* *S^t Jean.*

Bertone porte d'or à cinq cottices d'azur.

Ancienne et illustre famille de Quiers en Piémont.

Beaumont-Carraz. De gueules à trois faces d'argent; celle d'en haut endentée à cinq pointes, dont celle du milieu est un peu plus longue que les autres.

Cette famille, originaire de Chambéri dès le milieu du quinzième siècle, y est éteinte; une branche subsiste en Dauphiné.

Cambian, en Piémont. De gueules à la bande d'or chargée d'une autre bande d'azur surchargée de trois écussons d'or couchés en bande.

Coste-la-Trinité. D'azur à cinq cottices d'or.

Illustre famille de Piémont.

Crecherel. D'azur à un rencontre de cerf d'or ramé de même.

Cette famille, éteinte, a subsisté plusieurs siècles en Savoie, rière le mandement d'Ugine, où elle s'établit sur la fin du treizième siècle. Elle est originaire de Hollande.

Duclos porte écartelé au premier d'argent au chef endenté de sable et à la face abaissée de gueules; au second, d'or à une fleur de lis de sable; au troisième, d'or au sautoir de sable, et au quatrième, de gueules à un arbre d'or clos de même.

Famille ancienne, originaire de Bonne en Faucigni. Subsiste en plusieurs branches, dont celle du comte d'Eseri.

Ducouldray-Blancheville. D'or à l'ours rampant de sable.

Est une famille ancienne, originaire du mandement de Salanches.

Fichet porte d'azur à une colombe d'argent becquée et membrée de gueules.

Famille originaire du Petit-Bornand, annoblie sur la fin du seizième siècle et éteinte dans le courant du dix-huitième.

Gavit-la-Roche, de Genève; est éteinte. On a blasonné ses armoiries à la première page de ce manuscrit.

Gerbais. D'azur au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules.

Famille illustre et ancienne qui subsiste en plusieurs branches.

La Fléchère porte d'azur au sautoir d'or accompagné de quatre alérions d'argent.

Famille ancienne, établie dans le bas Faucigni sur la fin du treizième siècle. Subsiste aujourd'hui en six branches, dont trois en Savoie et trois dans le pays de Vaud.

Lambert porte d'argent au pal d'azur chargé d'une croix pleine d'or rayonnée de même.

Famille illustre, originaire de Chambéri dans le courant du quinzième siècle. Ne subsiste plus.

Livron porte de gueules à la bande d'argent accompagnée de deux cottices de même.

Ancienne et illustre famille du pays de Gex. Subsiste en Savoie en quelques branches.

Mareschal, ancienne et illustre famille, a pris le nom et les armes de **Duin** dans le courant du seizième siècle; subsiste en deux branches, dont voici les armoiries :

MARESCHAL-DUIN-LA-VAL-D'ISÈRE. Ecartelé 1 et 4 d'or à la croix de gueules qui est *Duin*; 2 et 3 d'or à la

bande de gueules chargée de trois coquilles d'argent qui est *Mareschal*.

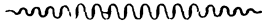
MARESCHAL-DUIN-SAINT-MICHEL porte d'or à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'argent; au chef cousu d'or à la croix de gueules.

Montmayeur porte d'argent à l'aigle éployée de gueules, membrée et becquée d'azur.

Ancienne et illustre famille de Savoie, aujourd'hui éteinte.

Vidomme porte pallé d'argent et d'azur au chevron de gueules brochant sur le tout.

Ancienne et illustre famille de Genevois, aujourd'hui éteinte.



LE PREMIER LIVRE
DE
L'AMÉDÉE

PAR
ALPHONSE DELBENE
Abbé d'Hautecombe

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR
AUGUSTE DUFOUR
Général, commandant l'artillerie du 4^e département militaire
à Bologne (Italie).

Quand je publiai dans le quatrième volume des Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie le travail historique de Delbene qui a pour titre *Fragmentum descriptionis Sabaudicæ*, je songeai déjà à donner plus tard une autre œuvre inédite du célèbre abbé d'Hautecombe, un fragment d'un grand poème français, *l'Amédéide*.

Delbene n'a laissé que le premier chant de cette épopée ; c'est ce premier chant que je viens éditer aujourd'hui. Obligé de quitter Turin avant d'avoir pu transcrire le manuscrit qui est conservé dans la bibliothèque de l'université de cette ville (1), j'ai dû recourir, pour en avoir la copie, à un de

(1) *Catalogue*, tome II, page 479.

mes bons amis, qui est en même temps un des membres les plus zélés de notre Société d'histoire, M. l'ingénieur Bernard Vanni, de Chambéri. Cet excellent collègue a fait cette copie avec les soins scrupuleux d'un vrai paléographe, et il l'a mise avec la plus rare obligeance à ma disposition.

Le manuscrit, de vingt-six feuillets sur papier format in-4°, est du seizième siècle et d'une écriture assez lisible. Il porte çà et là quelques corrections qui doivent être de la main de Delbene. J'ai laissé à ce manuscrit sa physionomie tout entière, orthographe et ponctuation.

Je ne dirai rien cette fois de l'auteur, à qui j'ai consacré quelques lignes en tête du *Fragmentum*. J'aime mieux parler de son poème. — Et d'abord constatons que le brave abbé Grillet (auquel j'ai d'ailleurs très souvent recours comme à un utile indicateur, mettant sur la trace de beaucoup de choses, bien que son ouvrage renferme tant de citations et de faits inexacts) n'a jamais accumulé plus d'erreurs en moins de mots qu'en citant ce manuscrit. Il dit, en parlant des œuvres de Delbene :

5° *L'Amédéide, poème sur Amédée VIII, écrit en dialecte savoisien.*

Eh bien ! premièrement, ce n'est pas l'*Amédéide*, mais le premier livre de ce poème, très probablement le seul qui ait été fait.

En second lieu, le héros de ce poème n'est pas Amédée VIII, mais bien son aïeul Amédée VI, et le sujet en est l'expédition qu'il a faite contre les Turcs Ottomans en 1366.

Enfin, cette œuvre n'est point en dialecte savoyard, mais bien en français, en français de Ronsard et de la pléiade, en français de la renaissance.

C'est même cette dernière circonstance qui m'a déterminé à publier ce morceau. Il renferme bien, il est vrai, quelques renseignements historiques pour qui sait les y trouver; mais sa principale valeur est celle que lui donne l'époque où il a été fait. C'est un spécimen de la poésie en Savoie dans la seconde moitié du seizième siècle. A côté de l'histoire des faits, il y a l'histoire des idées, l'histoire de la littérature et de la langue, et, à ce point de vue, il y a aussi à glaner dans l'œuvre de Delbene.

J'ai tout lieu de croire que ce premier livre de l'*Amédéide* a été écrit par Delbene dans l'intervalle écoulé entre les années 1580-1588. Il est en effet dédié à Charles-Emmanuel I^{er}, à qui il s'adresse dans le cinquième tercet, et qui est monté sur le trône l'année marquée par la première de ces dates. D'un autre côté, Delbene a quitté la Savoie en 1588, quand le roi Henri III l'eut appelé à l'évêché d'Alby. C'était sans doute pendant qu'il était en Savoie et pendant les loisirs que lui donnait son

titre d'abbé d'Hautecombe qu'il fit ce travail, dont le détournèrent brusquement les occupations de ses fonctions épiscopales. Voilà en même temps pourquoi on ne connaît qu'un chant de ce poème épique.

Voici l'analyse rapide de ce livre, dont les deux premières strophes ont été déjà citées plusieurs fois et contiennent l'indication du sujet, à la mode des poèmes épiques :

Je chante les travaux, les faits et la valeur
Du généreux Amé, qui des monts de Savoye
En Orient alla secourir l'empereur,

Lorsque le Turc félon issu du sang de Troie
Vint ravager l'Europe et s'en faire seigneur,
Bouleversant la Grèce, et la mettant en proie.

Il s'agit, comme on le voit, du comte Amédée VI (le comte Vert), fils d'Aimon, dont le règne s'étend de 1342 à 1383. Prince d'un grand génie, ambitieux et infatigable, Amédée VI s'était promis de faire parler de lui ou de mourir à la peine, et il se tint parole. En 1366 il fit une expédition en Orient, au secours de l'empereur grec, contre les Turcs et les Bulgares; il les vainquit, délivra Paléologue qui était prisonnier, et le porta même à se réunir à l'Eglise romaine, ce qui, au reste, ne dura pas longtemps. Il y avait bien dans tout cela les éléments d'un poème épique.

Notre poète invoque ensuite Uranie ; il fait intervenir ou plutôt mélange dans son action l'olympé chrétien. C'est Dieu irrité contre l'empire grec , à cause du schisme , qui a suscité les Turcs contre cet empire. En voyant les vaisseaux d'Amédée VI sillonner les eaux de la mer Ionienne pour aller au secours d'Andronique , il réunit les dieux Amour, Sagesse, qui sont avec lui sur un même trône, les trois ne faisant qu'un dieu, puis le Temps, le Lieu, l'Ordre, la Fortune, et leur dit qu'il lui plaît, pour punir les Grecs , d'anéantir leur empire ; et tous opinent du bonnet. Les éléments s'agitent , et , après le conseil céleste , vient une tempête (1). Dans le danger, Amé s'adresse à la Reine du ciel, qui invoque à son tour le Saint des Saints. Celui-ci suspend sa colère ; les *esprits véhéments des tempêtes recteurs* s'apaisent , et *l'œil de l'univers* reluit sur l'eau ; le comte de Savoie aborde, non sans peine, en Achaïe, avec les neuf vaisseaux qui lui restent, et sur la plage on allume des feux, et les *Savoyens* banquettent et dansent. On trouve en cet endroit une énumération des principaux compagnons d'Amédée VI (2).

La souveraine de Patras, la despote Orytie, qui était veuve d'Arthur, bâtard d'Amédée V, s'en aperçoit et envoie un chevalier pour inviter Amé à se

(1) Tercets 20-30.

(2) Tercet 70.

rendre dans la ville de Patras où elle lui offre l'hospitalité et veut lui demander un service. Le comte accepte, expédie ses troupes dans un village voisin et s'achemine avec ses preux vers la porte de la ville, où l'attendait Orytie.

Le poète ne pouvait omettre le portrait de cette princesse; il s'étend même avec plaisir sur la description détaillée de ses charmes (1), entre autres de son sein,

Sur lequel est planté un petit mont jumeau.

Trente vers y suffisent à peine; mais il faut bien s'arrêter, car

De ce qui est caché ne se peut rien descrire.

Arrivé au palais, aussi longuement décrit, le double cortège en admire les beautés et surtout une galerie où étaient représentés les hauts faits des princes de Savoie. L'évêque de la cité, cicéron d'Amédée, lui apprend qu'un de ses prédécesseurs sur le siège de Patras, le Savoyard saint Anselme, avait été évêque de cette ville et avait laissé au palais un livre de l'histoire des comtes savoisiens, et qu'un prince allié de la maison de Savoie avait fait peindre cette galerie, dont la description, faite par le prélat, comprend plus de trois cents vers. C'est la partie historique du poème;

(1) Tercets 103-112.

c'est une histoire de Savoie en vers, depuis Bérold jusqu'au comte Edouard, oncle et prédécesseur de notre héros, racontée à celui-ci par l'évêque de Patras.

Après les longues flatteries de ce prélat, vient le repas, où prennent place Orytie et ses dames, Amédée et sa suite. Tout s'y trouve : mets, vins, chants avec accompagnement de lyre, cantate sur l'équité, récitée par Synope, et les grâces dites par le pasteur. On passe ensuite dans la salle de danse, où

Orytie et Amé sont assis en un coing,

et la princesse en profite pour narrer ses malheurs au comte de Savoie et implorer sa protection pour elle et pour son fils. Amurat veut qu'elle lui prête hommage, et il lui suscite un ennemi armé, un seigneur voisin dévoué au Turc qui lui a donné la terre de Patras. Ce méchant voisin a avancé que l'époux d'Orytie avait mis fin volontairement à ses jours, et que ce fait était à la connaissance de sa veuve, et il a offert de prouver ce propos par le fer de sa lance. Orytie jure ses grands dieux que cela est faux. Le prince *courtois* la console et lui promet de prendre en main sa querelle ; il est prêt à combattre le calomniateur. Et chacun va se mettre au lit pour chercher le repos.

Après un long travail veult reposer nature.

C'est le dernier vers du premier livre de l'*Amédeïde*.

Il permet d'entrevoir un duel judiciaire pour le chant suivant.

Ce premier chant a neuf cent vingt-quatre vers alexandrins divisés en tercets, au nombre de trois cent huit, comme quelques poèmes épiques italiens. J'ai numéroté les tercets de cinq en cinq pour faciliter les citations. Les rimes sont mêlées, alternativement masculines et féminines au nombre de deux seulement pour deux tercets (6 vers); ainsi, dans le premier tercet, le premier et le troisième vers ont une rime masculine qui figure aussi au second vers du tercet suivant; le second vers du premier tercet et les premier et troisième du second tercet ont des rimes féminines. Quelques vers sont faits avec une certaine facilité, ceux entre autres qui expriment une maxime ou un proverbe, comme les suivants :

Du timide pigeon l'aigle ne prend naissance (1).

Le faible ne doit point le plus fort provoquer (2).

Qui se confie en Dieu ne perd son espérance (3).

Delbene cultivait la poésie avec un assez grand succès. Outre ce poème inachevé, il a fait quelques

(1) Tercet 146.

(2) Tercet 176.

(3) Tercet 196.

vers qui ont été imprimés avec le *Tombeau* d'Adrien Turnèbe, 1665, in-4°. Et c'est bien ici le cas de rappeler ses relations avec Ronsard, qui lui a dédié son *Art poétique*, et avec plusieurs des membres de l'Académie florimontane, entre autres avec le président Favre, qui, lui aussi, faisant quelquefois trêve à ses profonds travaux de jurisprudence, sacrifia aux Muses françaises (1).

(1) Il fit, entre autres, la tragédie des Gordians et des Maximians.



LE PREMIER LIVRE
DE L'AMÉDÉEIDE

A TRES HAULT ET TRES PUISSANT ET TRES MAGNANIME
PRINCE
CHARLES EMANUEL DUC DE SAVOYE

PAR
ALFONCE DELBENE
Abbé d'Hautecombe

*Je chante les travaux, les faits & la valeur
Du genereux Amé, qui des monts de Savoye
En Orient alla secourir l'Empereur¹,*

*Lorsque le Turc felon issu du sang de Troie²
Vint ravager l'Europe & s'en faire seigneur,
Bouleversant la Grece, & la mettant en proie.*

*Uranie, dis moi qui causa ce meschef
Qui du tout ruina la Grece & son empire,
Accrasant soubz ces maux son miserable chef,*

*Et des preux chevalliers, & beautés qu'on admire,
Et ses assaux d'amour, son torment le plus grief,
Du-Tracien les ieux, ses hazars, & son ire.*

5 *Charles, prince excellent, de tes peres je veux
Depeindre les vertus, sy tu me fais la grace
D'aider mon entrepr̄ise, assistant à mes vœux.*

*Tes lauriers planteray sur le mont de Parnasse
Qui enfleront le cœur de tes braves nepveux,
Sy bien qu'ils ensuivront de tes vertus la trace.*

*L'Eternel tout puissant qui l'univers de rien
Fit & crea, l'ornant de brillante lumiere,
De son œil tout voiant voit le peuple christian,*

*Qui habite en la grace a sa foy non entiere,
Qui s'adonne a tout vice, ennemy de son bien,
Delaissant son salut, et sa bonté premiere;*

*Qui a banni de soy chrestienne charité,
En meprisant les loix de l'ancienne mere,
Sy bien que de son Christ la vraie foy a quitté.*

10 *Et pource il se courouce ainsi que le bon pere
Contre ses enfans chers, quand ilz ont merité
Le chastiemment du fouët, ou d'une voix amere.*

*Du genereux Amé les belliqueux vaisseaux
Presque à l'oeil de Corchire^s aiant vent favorable
Sillonnoient gaiement les Ioniques eaux,*

*Quand le grand Dieu des Dieux à chacun equitable,
Qui ne veult que les Grecz tirent en leurs tombeaux
Pour pechez impunis, de sa voix redoutable*

*Appela tous les Dieux, luy assis au milieu
Dedans son mesme trosne, a dextre avoit sagesse,
A senestre l'amour, qui tous trois sont en Dieu;*

*Et soubz ses pieds voutez la seconde déesse,
Mere de tous humains, & le temps, et le lieu,
Et l'ordre qui le suit, & fortune diverse;*

- 15 *Puis leur tint ses propos, O citoyens des cieux,
Les mortels recevant quelque griefue infortune,
Que leur vice a tiré des enfers stigieux^h,*

*Blasphemant les accusent, et nous, et leur fortune
Et non leur volonté au frein licentieux,
Qui court apres le mal qui tousiours l'importune :*

*Ainsi que faict le Grec, qui ramasse sur soy,
Par son chisme meschant les tresors de mon ire,
En foulant mon honneur, et trahissant ma loy.*

*Or puisque incessamment son lache cœur empire
Et s'endurcit au mal, en reietant ma foy,
Il me plaist d'aneantir de la Grece l'empire.*

*Ces propos acheves, les bien heureux esprits
Furent attains soudain d'une effroiable crainte,
Et d'un juste courroux justement ennaigris :*

- 20 *Les cieux, les elemens qui ont senti la plainte
De leur moteur puissant, de fraieur furent epris,
Flechissant soubz le joug de la volonté sainte.*

*Dans les cieux azurez les astres flamboians
Leur plus malin aspet ont jetté sur la terre
Et sur neptune aussy, & ses flots ondoians,*

*L'air et le feu esmeus leur ont dressé la guerre,
Leurs vapoureux enfans horribles tornoiens,
Et jupiter dardant son rugissant tonnerre.*

*Par le vuide de l'air, Austre le pluvieux
Galloppe librement, de mesme l'accompaigne
Le Tracien, Circie & Eure furieux :*

*D'autrepart Aquilon, Euronote qui baigne
Et l'horrible Afriquain s'efforcent à qui mieux mieux
Troublera le plus creux de l'humide campagne,*

25 *Flot dessus flot faisant ces ondes escumer,
Et les daulphins courbés presaigne de tempeste,
Avecque les vaisseaux sautiloient sur la mer :*

*Ilz esgallent aux cieux leur chancellante teste,
Puis soudain on les voit es gouffres abismer,
Aux yeux rien n'aparoist que la fureur celeste.*

*Et le ciel rugissant d'eclairs brillans reluit,
Obscursissant son jour de l'espesseur des nues,
Qui change aux matelots en une obscure nuict.*

*Il creve aussy de gresles & de pluies menues,
Menassant les nochers de son horrible bruit,
De les ensevelir dans les vagues tortues.*

*Le genereux Amé qui voit devant ses yeux
Le péril eminent, lors fut saisy de crainte,
Et oultré de douleur levant ses mains aux cieux,*

30 *Disoit Royne du ciel oy ma juste complainte,
Tornant sur nous chetis tes beaux yeux gracieux,
Sy jamais aresté de vray pitié attainte.*

*Je veux en ton honneur ung bel ordre sacrer
De nobles chevaliers, valeureus & preudhommes,
Et nos armes & vie a ton nom consacrer^s,*

*Sy tu fais que ma flotte, advocate des hommes,
A ton ayde, et secours puisse a bon port ancrer,
Nous tirant du danger, & peril ou nous sommes.*

*Tandis qu'il fait ses vœux, euronote Aquillon
Donne au travers la voile & fait cracquer l'antene,
Piroetant les flots d'un roïant tourbillon :*

*Du saige nautonnier la science certaine
Se sert contre l'orage outrageux, et selon,
Il fuit de son pouvoir les rochers & l'areine :*

- 35 *L'Affriquain violant escarte les vaysseaux
En plaine, & haute mer, & le pillotte sage
Calle la voile au vent, l'un au plus creux des eaux*

*Est engouffré soudain, trois fois dessus l'orage
On le voit eslevé, puis les rompus morceaux
Flotter dessus les flots, tesmoignant son naufrage.*

*Colligni commandoit en ce vaisseau perdu,
A nombre d'escuiers qui pour servir son prince,
D'emploier ses moiens avoit bien pretendu :*

*Son malheureux destin qui son bon heur evince
N'a permis que son sang pour luy fut espendu,
Privant de sa valeur la dolente province.*

*Cependant les clameurs des preux savoysiens
Sont venus jusqu'au Ciel a la piteuse mere
Du sauveur des humains, vray espoir des chrestiens,*

- 40 *Et jettant son regard sur le val de misere,
Voit qu'ils sont agitez des flots Ioniens,
Atteinte de pitié de leur douleur amere :*

*O saint des saints (ainsy dresse son oraison)
Pere qui n'oublis oncques misericorde,
Secourez maintenant Amé qui a raison*

*D'armer contre Andronique, & de plus luy accorde
Qu'il puisse delivrer l'Empereur de prison⁶,
Et qu'a terre a bon port le Savoien aborde :*

*S'il te plaist du faux grec l'Empire ruyner,
Pour s'estre separé de l'eglise romaine,
Je te supply seigneur ne vouloir terminer*

*Le temps, ains differer ceste fatale peine,
Voudrois tu avec eux ce prince exterminer,
Cela, ne permettra ta bonté souveraine :*

45 *De ce prince tu sçais la juste intention,
D'Andronique meschant la volonté cruelle,
Son courage enrayé sa vaine ambition,*

*Les forces, & le pouvoir de ce Turc infidelle,
Qui de ce fier pervers a pris protection,
Pour ruiner la Grece epousant sa querelle :*

*Favorise, seigneur, ce prince genereux,
De soldat indonté de ta vray' foy chrestienne,
Anneantant le party de ce fier malheureux,*

*Armé contre son pere, & par la force tienne
Fais repandre le sang par le fer valeureux
De ces preux chevalliers à cette gent paienne.*

*Le tout clement alors respondant dict ainsy,
Vierge pleine d'amour je te veux satisfaire,
Et puisque du salut d'Amé tu as soucy :*

50 *Fais cesser maintenant ce qui luy est contraire,
Je ne veux pour cela de grace avoir mercy,
De son chisme pervers disferant le salaire.*

*Ayant dict, tout soudain les esprits vehemens
Des tempestes recteurs obtemperent à son dire
Appaisant le couroux de la mer, & des vens,*

*Et toute nue obscure à grand pas se retire,
L'eau se voit azeuré, en ses doux mouvemens,
Et l'œil de l'univers sur elle vient reluire.*

*Phæbus n'estoit venu avecque ses cheveux,
Et son char lumineux au milieu du voiage,
Qui part esgalement les journaliers travaux,*

*C'est alors que des corps il racoursit l'ombrage :
Quand le Savoy sien sent le calme des eaux,
Et voyt de loing aussy le désiré rivage,*

55 *De ses bras bien nerveux fait son plus grand effort,
Haletant, & suant de ramer en la plaine,
Pour arriver contant à l'Egialle bord⁷ :*

*Il s'egaie en chantant pour soulager sa peyne ;
A la fin courageux il se saisit du port,
Jouissant a souhait de l'Appienne areine.*

*Panorme a nom le port, auquel se peuct cacher
A l'abry tout vaisseau; fait en façon de lune
Qui est en son croissant, ou l'ennemy nocher*

*Ne peut point aborder, pour chercher sa fortune,
Aiant sur chasque pointe ung orgueilleux rocher,
Armé de grosses tours pour deffence opportune.*

*De la flotte d'Amé reste que neuf vaisseaux
Fraguassez, & rompus, que ce beau port enserre :
Les aultres sont errans sur les marines eaux :*

60 *Le Savoyen lassé, qui à pied ferme en terre
Se couche dessus l'herbe à l'ombre des ormeaux,
Oubliant tout le mal pour la vertu acquerre,*

*Authene d'un caillou par le fer d'un fusil
Coup sur coup redoublant, fait sortir l'etincelle,
Qui mort dessus la mesche, & lors le feu subtil*

*Des nourissemens secz s'allumant il chancelle,
Et d'ung dur charvairon Lucien pour outil
Les beaux dons de Ceres fracasse et amoncelle.*

*Sur ung tertre monta tandis le preux Amé,
Sur le dos de Thetis jettant au loin la veüe,
Pour voir les panonceaux d'Aymar son bien aimé.*

*D'Aix le seigneur il voit la grand mer desproveuë
De vaysseaux, et pourtant craint qu'il soit abismé :
De cacher sa douleur sagement s'evertue :*

65. *Il a regret aussy, & craint que soient perdus
Ses seigneurs Delalóche⁸, & Basset preux et sage,
Et Clermont, et Lambri par la mer espandus,*

*Gaspard de Monmaieur, & Groulé⁹ jeune d'âge,
Veü qu'ils ne sont encore a Panorme rendus,
Se souvenant tousiours du perilleux naufrage.*

*De là il s'en retourne où ses soldatz lassez,
Assis dessus l'herbette, ou le sergent commande
De mettre en neuf troupeaux en un rond amassés.*

*Le ris & le biscuit est principale viande ;
Ils dansent en bevant, de leurs perils passez,
Et l'appetit leur sert de saulce plus friande :*

*Au milieu de ce rond sur des gazons terreux
On a dressé les mets, à ce conte equitable,
Que l'avidé appetit rend doux & savoureux.*

- 70 *Est Amé de Geneve assis a mesme table,
Et la Chambre, & la Baume, & Enri valeureux,
Chalan, Chairon, Monbel, la Palu veritable.*

*Lors le comte leur dit Compaignons, et amis
Pour l'honneur, & vertu qui au ciel nous envoie,
A la mercy des flots vous vous estes soubzmis,*

*Courage donc, seigneurs, quelque jour en Savoye
Aprés que nous aurons vaincu noz ennemis,
Le souvenir du mal au cœur nous donra joye.*

*Du hault sommet des tours aiant veu arriver
La flotte des vaysseaux, la despote Oritye
Ung chevallier manda soudainement trouver*

*Ce prince genereux, estant bien advertie
Des forces qu'il menoit, & qu'il vouloit priver
De l'empire Andronique, amy de sa partie.*

- 75 *Il trouve à table Amé recognois pour seigneur
Sur tous austres, & dit humblement Vous salue
La dame de Patras, vous souhaittant tout heur,*

*De vous venir trouver elle estoit resohue,
Pour vous offrir soi mesme & sa terre, et faveur,
Souhaistant de long temps vostre douce venue :*

*Mais é n'a peu laisser la ville, ni le fort,
Car son cault ennemi la cherche à la surprendre,
Faisant de jour en jour son plus cruel effort.*

*Elle vous quiert seigneur à la ville vous rendre,
Loger en son palais, cognoistre de son tort :
De vostre grand' bonté seule elle veult dependre.*

*Lors Amé lui respond, Ami je suis venu
Pour acquerir honneur, et m'opposer au vice,
Par moy sera tousiours son bon droit soustenu,*

80 *Et repandray mon sang pour luy faire justice,
Et apres que j'auray mes troupes recongneu
Je ne fauldray d'aller luy offrir mon service.*

*Le comte cependant oyant bruire le son
Du tabourin enste, Revel le cappitaine,
Se leve le premier, & d'une humble façon*

*Commande a ses soldatz, qu'un chacun son rang
En bataille ranges ils font ung limaçon, [tienne :
De picques herissant la verdoiante plainé :*

*Tousiours porte en son cœur ung regret qui le point,
Qui est de ses vaisseaux ou la perte ou l'absence,
Et ce regret mordant jamais ne se desjoint,*

*De son cœur, ains tousiours l'espoinçonne & l'é-
Touteffois son maintien ne se decelle point [lance :
Demonstrant en cela sa discrete prudence.*

85 *Il commande a Viri ses troupes heberger
Dans ung village assis au long de la marine,
Deffendant aux soldatz de ne rien fourager.*

*Viri qui sçait de Mars la bonne discipline,
Regarde bien surtout de rien endomager,
Et celle part soudain les troupes achemine*

*Les morions cristés, les homicides dars,
Et les harnois fourbis, que sur eux on voit luire,
Lès longs bois herisez montrent l'effroy de Mars :*

*Le ffre, le tabour bourdonnant qu'on oyt bruire,
Faisoit bondir le cœur aux savoyens soldatz,
Et en cette façon Viri les vient conduire.*

*Ce guerrier valeureux marchoit tout au devant,
Le marcial airain faict parler la montagne,
Maint estendart croisé ply sur ply se mouvant,*

90 *Umbrageoit d'un grand tour le dos de la campagne
Bouffant, & rebouffant sert de jouët au vent,
Et à tel-passe temps le marcial se baigne :*

*Et d'autrepart Amé vers la ville marchoit
Superbement armé soubs sa coste dorée,
Et comme esclair brillant d'un tonitre luysoit ;*

*Son destrier pied leger d'une lame acérée
Avoit le front couvert, a grande ondes flotoit
Ung grand panache verd sur sa teste esgarée.*

*En ce point équipé ce prince genereux,
Marchoit en conduisant sa troupe bien aymée
De ses preux chevaliers, aux fronts audacieux :*

*Il montroit entre tous sa taille bien formée,
Son port, et son maintien, non l'habit precieux
Le fait cognoistre chef d'une puissante armée :*

95 *Et faisant le chemin rencontra vivandiers
Que la belle Oritye envoioit au rivage,
Les chariots de vin marchaient tous les premiers,*

*Puis les moutons camus les bœufz au grand corsage
Gras & charnus venoient alans pas les derniers,
Le tout pour soulager les hostes du village :*

*Il trouve un chevalier au poil gris, & chargé
D'ans, conduisant gaillard une belle jénesse
D'Acheans ¹⁰ chevaliers qu'on avoit enchargé,*

*De venir au devant honorer son altesse :
Venant il les avoit en bel ordre rangé,
Et montrait en leurs cœur une grande allaigresse.*

*Les accueils estant faits, il se range courtois
Coste à coste du prince, et ainsy font la voye,
Ils devisent en allant du païs, & des loix,*

100 *Du temps que commandoit Philippe de Savoye,
Du peuple regretté, des seigneurs & bourgeois,
Que le pays n'avoit que bon heur, et que joye.*

*Hors la premiere porte Oritye attendoit
Ce prince valeureux avecque belle bande
Des barons et seigneurs comme un soleil luysoit.*

*Au milieu de sa troupe où joyeuse commande
Avecque bel accueil, humblement le reçoit
Montrant le bienveignant un aleigresse grande.*

*Elle avoit un beau corps, et grand, & bien formé,
Ce etay obiect parfait du bel art de peinture,
D'un esprit cleir, et net vivement animé.*

*Il eust eü le cœur d'une roche bien dure,
Celuy qui la voyant Amour n'eut entamé,
On le pouvoit juger chef d'œuvre de nature ;*

105 *Les longs cheveux crespés tous pareil au fin or,
Son front d'ivoire blanc le miroir de sa face,
Ses arcs noirs, & voulés, où amour fait son fort,*

*C'est l'abus, la prison, le lien qui enlace
Les amans enchantés, & le riche tresor
De ce dieu qu'en pouvoir tous les autres surpasse.*

*Ses yeux astres jumeaux plus clairs que le soleil,
Ou ce dieu prend les traicts qu'au cœur des hommes il
Et le teint de sa face aux rose, & lis pareil. [fiche,*

*C'est le nid, et carquois où amour volle et niche
Ses perles d'orient le cinabre vermeil
Sont les dons de Venus dont la bouchette est riche.*

*De cette bouche sort les gracieux soubris,
Les motz emmièles, & la douce parole
Qui enchante, et detient les plus lourdauts esprits :*

110 *D'un seul ris blandissant de sa bouchette molle,
Ung paradis elle ouvre aux douceurs de Cypris
Plain d'arabique odeur, où toute ame s'amolly.*

*Son col rond est de laict, delicate est sa peau,
Son sein large est de neige elevé, qui souspire,
Sur lequel est planté ung petit mont jumeau.*

*Aux bras, aux mains, aux pieds il n'y a que redire,
Argus ne pouroit voir corps plus parfait, et beau,
De ce qui est caché ne se peult rien descrire.*

*Tous deux vers le palais ils prennent le chemin,
Pres la princesse estoient en robes solennelles
Les dames de sa court au doux visage humain ;*

*En cent, & cent façons d'Amour les estincelles
A passades sortoient de leur regard divin,
Surmontant, et forçant les volontés rebelles :*

115 *Se tenant par la main, ilz arrivent au portal
Du sumptueux palais, qui a ses yeux vient rire,
L'artifice moulé de chasque pied-destat,*

*Les colonnes qui sont d'un varié porphire,
L'architraut, & la frise, & son efai ducal
A mi bosse levé sur l'arceau il admire.*

*Du seuil entre à la court voit son plan bien quarré,
Que quatre pavillons egallement enserre,
Chasque corps de logis d'un art elabouré*

*En diametre est quarze d'une excellante pierre,
De corniches, festons, de moulurés paré :
A la nature ainsy le bel art faict la guerre.*

*Au milieu de la court à la cristaline eau
Une fontaine il voit l'honneur de ceste place,
En cime est le bassin d'un porphire tres beau,*

120 *Le plinthe rond d'orphite, & sus en taille basse
Des syrenes d'airin chef d'œuvre d'un ciseau,
Q'un pillié rond de jaspe autour de soy ramasse :*

*Sur leurs esles d'airin ung bassin est levé
D'amestite luisant, au dedans c'est ung vase
Sus dessous renversé, de feuillage gravé*

*Et six dragons d'airin, et au dessus la base
Trois charites ⁴¹ d'airin au visage lavé,
Tenant leur corne en main, qui sur leurs testes passe.*

*L'eau claire reialit en diverses façons
Par chasque corne, et fuicts haust en l'air, & l'esclice
Et des testons des sœurs par l'airs durs pupillons,*

*Les gueulles des dragons font ung semblable office,
Du bassin d'amestite aux gueulles des lions
Dans le bassin cuvé par ung bel artifice.*

125 *Au grand corps de logis qui estoit vis a vis
De la fontaine il entre, & voit que chasque membre
A ses proportions, et montant par la vis*

*D'une grand' salle il entre a une belle chambre,
Les lits de soye, et d'or sont de meubles suivis,
Esquis, & parfumés de tres doux musc, et ambre :*

*De ses armes soudain et des siens despouillé,
Puis richement vestu a la façon ducalle,
Son visage lavé de poussiere souillé,*

*Puis comme ung astre beau entre dedans la salle,
Ou estoit Oritye, et l'evesque habillé
De ses longs vestemens à la façon papale.*

*Les accueils estant faicts, ils s'envont de ce pas,
Visitant du palais la belle architecture,
Auquel on sent fremir valets de toutes pars,*

130 *Qui parent vistement de riche garniture
Les chambres, & les lits amis des membres las,
Enrichis, et ornes d'une riche parure :*

*Les ungs chargeoient buffets de beaux vaysseaux dorés,
Aultres de lin orné couvroient les longues tables,
Ornant chaires en rang de beaux cussins quarez :*

*Les ungs servoient des fleurs aux odeurs variables,
Les uns tatoient le vin soulas des alterés,
Autres couchoient au feu les viandes delectables ;*

*Tandis le preux Amé va repaisant ses yeux
En ce palais doré qu'en son esprit compasse,
Vient a la galerie où sont peints les majeurs,*

*Leurs actes vertueux d'une assez longue trace,
Bon Dieu, dit il alors, qui a peint en ces lieux
L'histoire, & les hauts faicts des princes de ma race :*

135 *L'evesque luy respond, Anselme fut jadis
Vray pasteur de ce lieu, natif de votre terre,
Du temps que les Latins courageux, & hardis*

*D'un magnanime cœur firent la sainte guerre,
Puis apres fut chassé par les paiens maudits
Lorsqu'ils firent l'effort de ce païs conquerre,*

*Avant que de partir laissa dans l'evesché
Jusqu'à Thomas premier de vos maieurs l'histoire,
Le livret fut long temps aux archives caché :*

*A Philippes donné dont l'honneur, & la gloire
De ses vertueux faits dans nos cœurs est fiché,
Qui nous fait honorer son heureuse memoire :*

*Qui du bon duc Guillaume print a femme Ysabeau
Seule fille heritiere, et eut en heritage
Ce païs d'Achaie opulant, riche, & beau,*

- 140 *Acheva ce palais, fit faire cest ouvrage ,
 • A l'histoire d'Anselme adioutant de nouveau
 Jusqu'au quatriesme Amé, qui regnoit de son aage.*

*Artur suivit apres, & ainsy l'ay appris
 Non pour l'avoir ouy, mais bien par la lecture
 Que j'ay fait d'un beau livre, ou le tout est compris.*

*Lors le comte luy dit, pere je vous adiure
 Me vouloir raconter les faits qui sont escrits,
 Et me les remarquer suivant ceste peinture :*

*Le pasteur luy respond, je ne puis desnier
 Ung si juste desir, puis commença son dire.
 Celuy que vous voiez en ce rang le premier,*

*C'est le saxon Beraud de qui on vient deduire
 Vostre sang genereux, qui fut grand justicier,
 Digne de commander à ung bien grand empire :*

- 145 *Il fut de mesme sang que les grands empereurs,
 Au beau nom des Othons & des grands roys de France
 Qui ont le sceptre en mains, imitant en ses mœurs*

*Leur force, et leur vertu, leur guerriere vaillance
 Qui ont mis sur les siens les roialles grandeurs :
 Du timide pigeon l'aigle ne prend naissance.*

*Voiez en ceste part ondoier sur les eaux
 Le sang des genevois (où se baigne Bellone)
 Qui vouloit de Bosen enfondrer les vaisseaux,*

*Le navrant à la mort, Berault les environne,
 Les ventres des poissons leur donnant pour tombeaux,
 Rassurant sur le chef de ce roy la couronne :*

*Icy le roy Ardoin sous le joug fut soumis
Par la force et vertu de ce grand capitaine,
Il chasse en ceste part ses mortels ennemis,*

- 150 *En les privant du tout du val de Maurienne ;
Icy donne secours aux assiegez amis :
Nulle vertu ne peut resister a la sienne.*

*Manfroy marquis de Suse en ce mont fut vaincu.
De soldats animez la campagne est couverte,
Il presente le chocq, de ses forces deceu,*

*Il fuit, portant au front & sa honte, & sa perte,
Et fuyant sur le dos mainte plaie a receu,
Le sang en reiallit par dessus l'herbe verte.*

*Ce prince fut bien né, benin, & gracieux,
Balançant bien le droit d'une main equitable,
Habominant le vice, et les seditieux.*

*Surtout il aymoit Dieu, en ses dicts veritables,
Orné de ses vertus s'envolla dans les cieux :
Qui a Dieu pour sa guide a une fin semblable.*

- 155 *Humbert le suit apres surnommé blanche main,
Fils du vaillant Beraud qui poursuivit du pere
L'exercice de Mars d'un cœur brave, & hautain*

*Contre Manfroy qui n'a le Thracien prospere,
Et sy veuct asprouver son succez incertain,
Pour vanger sur le fils le receu vitupere.*

*Voiez le viel Manfroy en sa ville assiegé,
Qui comme ung limaçon s'enserre en sa muraille,
Et d'aullre part Humbert en bataille rangé,*

*L'appellant au combat, & comme il se travaille
De s'approcher des murs, et comme il est chargé
• Repoussant l'ennemy, vivement il assaille*

*Le marquis, qui le voyt assailly d'Atropos,
Redoublant de ce prince et la force, et vaillance,
Ouvrit l'aureille aux siens qui luy tiennent propos*

160 *Luy donner Adelide, en prenant alliance,
Le faisant heritier pour achepter repos :
Lui n'a ce bon desir est prive de prudence.*

*Il fut prince paisible, et de chacun aimé,
Marquis en Italie, aiant eu l'heritaige
De Manfroy son beau pere, eut le corps bien formé,*

*Il fut a ses desseins cault, diligent, & saige,
A tout combat adroit, aux perilz animé :
A la fin de ses jours eut le ciel en partage.*

*Le suit son fils Amé, au surnom de Cauda,
Le gendre valeureux au comte de Bourgoigne,
La fureur des normans par ses armes brida,*

*Ici du pasteur d'ast la querelle il empoigne,
Chastiant ses mutins, en son droict le garda :
Des mutins le salaire est la honte, & vergongne!*

165 *Et joignit a Cesar son uterine sœur
Berte à l'œil amoureux sous les loix d'hymenée
Fut doux, et pacifique, & remply de bon heur :*

*Il amortit aussy la dissention née
Entre le pere saint, & Henry l'empereur :
Aussy de Dieu la paix au ciel fut donnée ,*

*Celluy qui suit le rang, est Humbert valeureux
Fils de ce bon Amé, qui aimoit l'exercice
De la plaisante chasse, & chassant amoureux*

*Il print la belle fille au comte de Venice,
Qui luy fut chere espouse, & rendit mal'heureux
Les iniques tyrans par sa bonne justice.*

*Fut seigneur des Centrons, terrassa maint chas-
siant d'un saint desir sa fidelle ame affaincte [teau,
Se joignit pour aller à ce brave troupeau*

170 *De chevaliers croisez, faire la guerre sainte,
De soldats remplissant maint belliqueux vaisseau,
Et fut des Turcs felons la fureur, & la crainte.*

*Il fut en son vivant courtois, & liberal,
Par l'empereur Henry faict comte de Savoye,
En proesse, & vertu ne trouva son égal.*

*Bastit incessamment de la vertu la voye,
Et pour y parvenir en dura bien, et mal :
A la fin de ses jours eut la celeste joye.*

*Voici Amé son fiez au magnanime cœur
Tendre au comte d'Albon, & du duc de Lorraine ;
Lui donna pour epouse Adelide sa sœur.*

*Au grand roy des François, lors la source germai-
Qui s'estoit respandue en diverses grandeur, [ne
En ung sang se lia faisant une fontaine.*

175 *Le comte de Geneve en voulant revoquer
Le reffus a iniure, il mit gens en campagne,
Ravageant la Savoye, Amé le veint choquer,*

*En bataille le rompt dessus cette montaigne :
Le faible ne doit point le plus fort provoquer,
Ou la perte & la mort comme ce comte gaigne.*

*Voiez en ceste part le grand ost du dauphin,
Aller a vaude-route, il vouloit de sa terre
Par force iniustement dilater le confin :*

*Courageux il s'atacque a sa foudre de guerre
Qui limita bien tost de sa vie la fin,
En brisant son orgueil comme un vaisseau de verre.*

*Ce grand Cesar Henry creut ses titres d'honneur,
Le creant à jamais grand vicairé à l'Empire,
Et d'Arle vice roy d'Aouste duc, & seigneur ;*

180 *Mainte province obtint, sa grandeur on admire
De Bresse, & de Baagé le fait superieur :
Le cœur par sa vertu d'un chacun il attire :*

*De la mere de Christ il fut grand serviteur ;
Saint Sulpice, & Thamé, Hautecombe la belle ¹²
Les donnans de grands biens il en fut fondateur,*

*Luy monstrant le desir de son ame fidelle :
De sainte pieté qui se rend amateur,
Par ses marques il faict de sa foy vive eternelle.*

*La force de son corps ne voulut consommer,
En paresse roulé sans loz, & sans memoire :
Acompaigna Loys deux fois passant la mer :*

*Guerroia les paiens, eut part a la victoire :
Qui de Dieu les vertus ardemment vient aimer.
Comme luy pour l'oïer à la celeste gloire.*

185 *Humbert tiers suit son pere en sainte pieté,
Du pasteur de Lausane il fut en son jeune aage
Soubs la tutelle instruit, & plain de charité*

*Soubsmit trois fois le col au joug de mariage :
Non qu'il n'aima du tout la pure chasteté,
Mais bien pour conserver son valeureux lignage.*

*De son pere suivant les vertueux santiers,
Des monasteres saints fait bastir, & parfaite,
Et orner richement les sumptueux moustiers.*

*Le pauvre survenoit d'une main necessaire ;
Hautecombe il ayma, & si tint volontier,
Pour gouster les plaisirs de la vye solitaire.*

*Il fut souvent forcé du cruel Thracien
L'exercice piteux, & donna maincte attaincte
Au dauphin taillefer, pour conserver le sien,*

190 *Au marquis de Saluce, ou par force, ou par crainte
Il fit prester homage : Ung grand duc terrien
Faire ne peut la vie, & solitaire et sainte.*

*Prenant le droict en main du souverain pasteur,
Frederic au poil roux ⁴⁵ de cruelle nature
Feit ses terres brusler, il porta ce malheur*

*Assez paciemment, & remit toute iniure,
Pour jouïr dans le ciel de l'eternel bon heur.
A Hautecombe eleut des siens la sepulture.*

*Thomas unique suit la fleur des vrais amans,
Par son pere laissé soubz la griefue tutelle
Du marquis Boniface, a ses nubilles ans*

*De Geneve espousa. Beatrice la belle,
Qui sa race augmenta feconde en beaux enfans,
Qui ont tracé aux cieux une voye immortelle.*

195 *Il fut par Henry quart ¹⁴ en ses terres remis,
Par Philippe en apres honorant sa vaillance ;
Aux tiltres des ayeuls dont Humbert fut desmis*

*Restably dignement, ainsy par sa prudence
Sa grandeur il accreut maugre ses ennemis :
Qui se confie en Dieu ne perd son esperence.*

*En Orient suivit les grands princes françois,
Chargeant d'hommes armés maint orgueilleux navire,
Qui les Grecs ont soubmis soubz le joug de leurs loix,*

*Au sanguinaire Alexe en arrachant l'Empire ;
Baudoin fut empereur d'une commune voie :
Le vertueux tousiours pour seigneur on desire.*

*Et villes, & chasteaux en Piemont a bastu,
Prins, et forcé d'assault, terrassant leur muraille.
Du Lombard envieux abaiant sa vertu,*

200 *Luy livra pres le Pau une fiere bataille,
Par sa proïesse il veit son orgueil abattu :
En son fort la formy le lion point n'assaille.*

*L'hereticque albigeois peuploit de toutes pars,
Et le comte Raymond meschamment le susporte,
Avecque les François mit au champ ses soldats :*

*Ces brisefoist rompus, la victoire on rapporte :
Leurs corps fut des oyseaux le merité repas :
La glissante heresie ouvre d'enfer la porte.*

*Il fut disposé, et grand, des vertus amoureux,
Mit à chef dextrement mainte belle entreprise,
Accreut biens, & honneurs eut le cœur genereux,*

*De Dieu garda les loix, et de sa sainte eglise :
Ainsy parvint aux cieux avec les bien heureux,
Pour jouïr de la gloire aux vertueux promise.*

205 *Celuy qui vient apres est le troisieme Amé,
Aux bonnes mœurs instruit dès sa tendre jeunesse,
Qui fut de l'honneur cher vivement animé,*

*Cherit la pieté, fut remply de proïesse,
Entre tous ses ayeuls fut sur tous estimé
Pour ses tiltres d'honneur, & mondaine richesse.*

*Allié du dauphin, et du mont ferrarois,
Par les loix d'hymenée eut la paix en sa terre :
Avec le preux Henry sua soubz le harnois,*

*L'Itale guerroit tout pour honneur acquerre :
Eu bonne pension du grand roy des Anglois :
Du prince les tresors sont les nerfs de la guerre.*

*Du differant qu'avoit le grand pasteur romain
Avecque Frederic, il en eut cognoissance,
Pacifa le tout, il fut doux & humain,*

210 *Aux monasteres saints donna de sa chevance,
A Hautecombe plus de liberale main :
Aussy dedans le ciel en eut la recompense.*

*Boniface apres suit son filz infortuné,
Qui en ses jeunes ans voulut suivre la trace
De ses guerriers maieurs, aux armes adonné :*

*Mais la fortune, Mars luy tournerent la face :
 Sy bien que dans Turin en prison fut mené :
 Le plus souvent aux bons la fortune est fallace.*

*Las il finit ses jours captif, & prisonnier.
 Aux grandeurs, et aux biens ne fault avoir fiance,
 La parque ne se peult ny fléchir, ni plier,*

*Dieu est le seul support, le rempart, l'espérance :
 Celuy qui en luy seul se viendra confier,
 Comme luy dans les cieux fera sa demourance.*

- 215 *Suit Pierre fils septieme, au grand comte Thomas,
 Oncle de Boniface, eut nom par sa vaillance
 Le petit Charlemagne, ayant fait grand amas*

*De chevaux, & pietons fit la guerre à outrance
 Aux turinois enflés, vengeant sur leurs primas
 La mort de son nepveu, leur folle outrecuidance :*

*Fut ardent, vigilant aux belliqueux travaux,
 Maugre ses ennemis adioignit a sa terre
 Chablays, Geneve, & Berne, & le país de Vaux,*

*Et Lausanne, et Toconod, fut comte en Angleterre,
 Garda, print, & força les villes, et chasteaux :
 Qui conserve le sien, fait autant que conquerre.*

*De fer, & de drap d'or ayant le corps vestu,
 Aux yeux de l'Empereur ainsy vient apparostre,
 Enquis de la façon dont estoit revestu,*

- 220 *Dit alors, qu'il portoit l'or luisant à la dextre,
 Pour honorer Cesar, amy de sa vertu,
 Pour conserver le sien le fer à la senestre.*

*D'un abbé reverend eut l'aneau precieux,
Qu'avoit porté jadis le Thebain saint Maurice
Qui depuis a servi de signe gracieux*

*A l'heritier esleu a ce grand benefice.
Fut ung grand justicier, haït les vicieux :
Aux cieux eut le laurier de sa bonne justice.*

*Philippe suit le rang de Pierre son germain,
Il fut par ses parens en son verdelet aage
Destiné, et instruit au service divin,*

*Fut esleu archevesque, eut esté davantage,
Sy Dieu, n'eut point changé des parens le dessein,
Du frere luy donnant l'opulent heritaige ;*

225 *Comme son devancier fut seigneur des Bernois,
Et de Geneve aussy, et par eux fut offerte
La douce obeyssance amie aux bonnes loix.*

*La guerre fut par luy aux Astesans ouverte,
Il la fit forcément contre les Dauphinois,
Des Astesans receut quelque petite perte.*

*A Rodolphe d'Ausbourg resista d'un grand cœur,
Qui de ses beaux estatz vouloit faire conqueste.
Fut comte de Bourgoigne, & de Bresse seigneur.*

*A tous ses ennemis sa vaillance fait teste :
Gouverna ses subiects en benigne douceur :
A la fin de ses jours eut la gloire celeste.*

*Voicy le grand Amé quatriesme de ce nom
Fils du second Thomas, esleu pour la prudence
De Philippe heritier, le valeureux mignon .*

230 *Du hardy Tracien, le miroir de vaillance,
Qui grava dans cieux son immortel renom,
Par le fer acéré de sa guerriere lance.*

*Comme son oncle tint le Bernois en sa main,
Fut fait par l'Empereur de Geneve vidone,
Par armes surmonta le preux Humbert dauphin :*

*Luy donna Foucigni la sanglante Bellonne
Mars en ses factions ne luy fut incertain,
Ains croissoit jour à iour sa ducalle couronne,*

*Ne voulant qu'Arachné fit toile en son harnois,
Ains haleter tousiours au guerrier exercice,
Donna secours, & aide au preux roy des Anglois,*

*Qui l'Ecosse attaquoit, au grand Albert d'Autriche
Qui surmonta Rodolphe ennemy de ses loix :
Pour regner on ne craint de violer justice.*

235 *De Montferrat vainquit le superbe marquis,
A celuy de Saluce il fict prester hommage,
En Italie alla de l'Empereur requis :*

*Ne l'abandonna point durant ce grand voiage,
Sy porta vaillamment, fut cause de l'acquis :
Les faits de la vertu rendent bon tesmoinaige.*

*Feit voile en Orient, d'Othoman retarda
A Rhodes l'entreprise, et le vint desconfire ;
Dieu de son œuil piteux Amé lors regarda ;*

*La croix blanche en rapporte, & de lui en vint dire
Rhodes le preux Amé par sa force garda :
Sans la force peu sert l'aigre couroux, & l'ire.*

*De vaine ambition il ne fut irrité ;
Fit refus de l'empire à luy offert a Pise,
Non que par ses hauts faits ne l'eut bien merité.*

240 *Observa saintement la foy par luy promise,
Ne s'enfla point le cœur pour sa prospérité,
Et ayma Dieu sur tout, qui son ame eternise.*

*Suit vostre oncle Edoüard qui par force a soumis
Le comte genevois, et le dauphin encore,
Fut la crainte, & terreur de ses fiers ennemis :*

*De ses valeureux faits la memoire on adore.
En pleine liberté le Bernois a remis,
La vertu du subiect en ce point on honnore.*

*Et Geneve rebelle en sa main replia,
Chastiant ses mutins il usa de clemence,
De luy prestier secours le François le pria*

*Contre le fier Anglois, qui bouversoit la France.
Avecque le François, le Flamand chastia :
Ung chascun l'honorroit pour sa force, & vaillance.*

245 *Entre tous voz ayeuls fut courtois, liberal,
Haïssant à la mort l'usuriere avarice ;
Eut un cœur genereux, magnifique, & roial,*

*Ne souilla poinct sa vie en l'ordure du vice,
Servit Dieu de bon cœur, fut constant, & loial,
Aussy receut au ciel le pris de son service.*

*Vostre pere Amé suit de son frere heritier,
Vous racompter ses faits, sa vertu & prouesse,
Il ne suffroit pas ung bon iour tout entier,*

*Ils vous sont trop cogneus , puis vous battez sans
Avec peine, & travail son vertueux sentier, [cesse
Qui comme luy au ciel sans erreur vous adresse.*

*Mit fin a son discours, ainsy ce bon pasteur.
Quand tout fut apresté ceste princesse affable
Supplia lors le comte, & tout aultre seigneur*

250 *De courtoise façon, vouloir venir a table,
Où les mets sont dressés, à la suave odeur
Pour appaiser la fain, sans la viande implacable.*

*Ce prince estant lavé, courtois se vint asseoir
Vis a vis d'Oritie, & de toutes les dames,
Pres de luy les seigneurs, qui de rang peuvent voir*

*Des yeux de ces Venus, sortir d'Amour les flames.
De boire, et de manger, chacun fait son devoir,
En repaissant les corps ils repaissent les ames :*

*L'un mange d'appetit, l'un de metz doucereux
Esperonne le sien, l'un parle, & l'autre couse,
Et maint prompt eschançon de bon vin savoureux*

*Vuide grosse bouteille, et remplit mainte coupe,
L'un boit pensif des yeux le venin amoureux,
L'un a boire gaillard assaut toute la troupe.*

255 *Synope cependant marioit a la voix
Le son de nerfs frappes de l'orphiene lire,
Et disoit que Justice habitoit autresfois*

*La terre basse, alors que le fraile navire
Ne sillonnoit la mer, & dans le cœur des loix
Engravoit l'equité, plustost que dans la cire :*

*Lors le peuple vivoit, & sans crainte, et sans peur,
Ne craignant les prisons, ny du Juste la face :
En sureté content, tout remply de bon heur.*

*Mais depuis que l'orgueil veint au monde et l'audace,
Et ces mots tien, et mien, la haine, et la rancueur
Abandonna la terre, & au ciel print sa place,*

*Où elle est à costé du throsne souverain
De l'Eternel puissant, & le forfait regarde,
Et tout le bien aussy de ce grand val mondain,*

260 *Une moysson de maux sur le meschant édarde,
Qui ne peuct point fuyr sa vengeresse main
Recepvant justement son loïer quoy qu'il tarde :*

*Et celuy qui cy bas ne se trouve entaché
De meurtre, et de larcin, ni souillé d'avarice,
Ami de la vertu, ennemy du peché,*

*Luy donne, caessant, du ciel maint benefice,
Le depestre des maux, s'il se trouve empeché,
Et à ses actions luy est tousiours propice.*

*Quand elle vient du ciel, et bas monde revoir,
Ung glaive bien tranchant elle porte à la dextre,
Elle a aussy couvert ses yeux d'un voile noir,*

*Une balance juste a dans la main senestre,
Aux mortels se presente ainsy horrible a voir
Et rassure des roys la couronne, & le sceptre :*

265 *Le glaive pour punir les vices, & les forfaits,
Chastiant les meschans, comme equitté l'ordonne :
De la balance poist egallement les faitz,*

*Et le droit d'un chacun, & ainsy elle donne
A tout homme le sien, et le fait vivre en paix :
Voillée, et ne peut veoir en jugement personne.*

*Descends fille du ciel, et reviens icy bas,
Nous donnant, & tes sœurs la paix tant désirée :
Fais cesser de Bellonne en ce temps les esbas,*

*Fais fleurir soubz tes loix ce pays de Morée :
Ta faveur nous assiste jusque à nostre trespas,
La joye nous donnant d'éternelle durée.*

*Ainsy chantoit Synope, et apres que la fain
Eut perdu sa fureur, & la soif surmontée :
Le pasteur rendit grace au grand Dieu souverain.*

270 *La troupe se leva, toute nappe est ostée,
Le chevalier courtois prend sa dame en la main,
Luy descouvre a l'escart d'amour son ame.....;*

*En la grand salle on sent le murmure qui bruit,
Le son des instruments gay provoque à la dance,
Au plancher lambrisé maint gros flambeau reluit,*

*Qui de pure clarté vient mettre en evidence
Tout ce qui est caché par l'umbre de la nuict :
Au son le pied leger trepigne la cadence.*

*Orytie, & Amé sont assis en ung coing,
La belle devisant sortoit de sa poitrine
Coup à coup longs sanglots, plains d'angoisse et de soing;*

*De ses beaux yeux couloit de pleurs une fontaine,
Le preux Amé l'advise, & voit qu'elle a besoin
De prompt ayde, & secours pour adoucir sa peyne,*

275 *La supply luy vouloit declarer sa douleur,
Et tout ce qui luy est ennuieux, & contraire :
La princesse luy dit, puis que j'ay çè bon heur,*

*Je ne veulx maintenant soubz silence le taire ;
La mort de mon mary me cause ce malheur ;
Entendez doncq comment ce passe mon affaire.*

*Artur qui fut bastard de votre ayeul Amé,
Estoit mon cher espoux, gouverna ceste terre
Soubz Philipès, & soubz Jacques aux armes animé :*

*Il soustint ung long temps de ce païs la guerre
Contre Catacuzan^{as}, le quel s'estoit armé
Pour chasser les Latins, & leur païs acquerre.*

*De Jehan Paleologe, estant simple tuteur,
Il voulut arracher d'une main larronnesse
Le sceptre, & la couronne a son prince, & seigneur :*

280 *Surmonta les latins, prend le peloponesse,
Fors que nostre Patras mon espoux d'en grand cœur
Luy resista tousiours, gardant la forteresse :*

*Catacuzan vaincu devint religieux,
Estant lors parvenu l'Empereur en bon aage :
Artur suivit tousiours ce prince glorieux,*

*Ce pays luy donna Jacques de bon courage,
Pour l'avoir conservé m'epousa en ces lieux,
Et de sa terre il fit à l'Empereur hommage.*

*Mon pere fut jadis Acheol Florantin,
Qui d'Athenes fut duc, chassé par violence,
De ce Catacuzan, (lors le peuple latin*

*Laissa tout ce pays) puis gouverna Florence
Bridant l'orgueil souvent de ce peuple mutin :
Artur me prit à femme avant sa despartance.*

285 *J'estois heureuse hélas ! Si le traistre gregeois¹⁶
Demetrie avoit nom, n'eut arraché la vie
A mon mary surprins, chassant aux prochains bois*

*Tout nu, & desarmé, si la parque eut ravie
La mienne ensemblément, plus heureuse serois,
De vivre en ce malheur, me desplait et m'ennuie :*

*Ung seul fils m'a laissé, qui est tout mon confort,
Qui adoucit un peu la peyne que j'endure,
Que me donne Amurat, me travaillant à tort.*

*D'Aya il est seigneur, de felonnie nature,
Et d'Andronique amy, qui s'est rendu plus fort,
Il tient son pere, & frere en une charte obscure.*

*Qui se dit Empereur, & m'a sommé souvent,
De luy prester homage, et toute obeïssance,
Dequoy jay fai refus, quar ce peuple mouvant,*

290 *Pour la plus part a fait sans aulcune deffense :
Comme la giroüette il se tourne à tout vent,
De faucer son serment ne fait grand conscience.*

*Pour le refus qu'ay fait, ma terre il a donné
A ce meschant voisin, qui cherche à la surprendre,
Pour la forcer souvent ses troupes a mené,*

*Par ses menaces haultain me sommant de la rendre :
Ainsy qu'estoit venu il s'en est retourné
A sa honte, & ennuy sans mes forces attendre.*

*Voiant qu'à me forcer il travailloit en vain,
Il se veult essayer de mettre en defiance
Et moy, & mes subiects, & comme cruel, et fin*

*Pour me rendre odieuse ung tel propos avance,
Qu'a mon sceu mon espoux a print de ses jours fin,
Et s'offre le prouver par le fer de sa lance.*

295 *Seulement mon penser si se trouve entaché,
Que la foudre du ciel maintenant me foudroye,
Et que mon corps estant sur ung roc attaché,*

*D'un vautour le repas soit mon cœur, & mon foye,
Sy en rien suis coupable à ce meschant peché,
Que l'enfer m'engloutisse, & que je soye sa proye.*

*J'ay offert maintefois, pour oster tout soupçon,
Prendre ung fer rougissant en la main toute nue,
Pour me purger du cryme, ou bien d'aulture façon,*

*S'il vous plaist le feray, et encore a la veuë
Et du peuple, et de vous, afin que ma raison,
Et la vraye verité, soit d'un chacun cogneuë.*

*Ainsy se complaignoit, souspirant maintefois,
Versant de ses beaux yeux une large riviere,
Et des sanglots cuisans entrerompant sa voix,*

300 *Tesmoin de son ennuy, de sa douleur amere :
Aiant compassion lors ce prince courtois,
La console en flatant d'une douce maniere,*

*Et luy respond ainsy, Je n'aurois de chair,
Mais de roc le cœur fait, & d'une ourse cruelle
J'aurois succé le lait dans le cœur d'un rocher,*

*Sy en main ne prenois vostre juste querelle,
Monstrant evidemment que mon honneur m'est cher :
Dame je la prandroy, mon devoir my appelle.*

*Je vous conseilerois faire execution
De vostre bon desir, alors vostre innocence
Sera notoire à tous par la purgation*

*De ce crime couvert, j'ay bien ferme esperance
Que Dieu prendra tousiours vostre protection,
Vostre droit, & le tort mettant en evidance :*

305 *Et si vostre ennemy au combat veult prouver
Sa fauce calomnie, & meschante malice,
S'il se veut sur les rangs des demain se trouver,*

*Il sçaura que je sçay bien chastier le vice,
De mon glaive trenchant, en venant esprouver,
Que par force il ne fault soustenir l'iniustice.*

*Aiant le preux Amé mit fin à son propos,
Et estant ja la nuict, & profonde, et obscure,
D'un doux somme arrousoit les yeux a demy clos,*

*Qui banit de la couche & le soing, et la cure :
Il vont se mettre au lit, pour chercher le repos.
Après ung long travail veult reposer nature.*



NOTES

1. Jean Paléologue.
2. *Issu du sang de Troie*.... Le poète a sans doute voulu faire allusion ici à ce que les Turcs-Ottomans étaient déjà en possession de l'ancienne Troade quand ils ont commencé à attaquer l'Europe.
3. Corfou, l'ancienne Corcyre.
4. *Stigieux*, qu'arrose le Styx.
5. Allusion à l'ordre du Collier, fondé par Amédée VI, en 1362, partant avant l'expédition en Orient.
Charles II fit plus tard de nouveaux statuts pour cet ordre, et le nomma *Ordre de l'Annonciade*.
6. Jean Paléologue était alors prisonnier des Bulgares.
7. Au nord du Péloponèse, ainsi nommé du nom d'Egyalus, fondateur de Sycione.
8. De Loche.
9. Grolée.
10. *Achéans*, Achéens. L'Egyalie a aussi été plus tard appelée Achaje.
11. Trois Grâces.

12. Les abbayes de St-Sulpice en Bugey, de Tamié et d'Haute-combe.

13. L'empereur Frédéric Barberousse.

14. Licence poétique ?... Il s'agit de l'empereur Henri VI, et non d'Henri IV.

15. Jean Cantacuzène.

16. *Gregeois*, Grec.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DE

LA SAVOIE

RECUEILLI PAR FRANÇOIS RABUT

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU LYCÉE DE DIJON

ET

PRÉSIDENT HONORAIRE

de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie



HUITIÈME ANNÉE

(1863)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DE LA SAVOIE

(Départements de la Savoie et de la Haute-Savoie)

ANNÉE 1863



PREMIÈRE SÉRIE

OUVRAGES IMPRIMÉS EN SAVOIE

I. THÉOLOGIE

- 1* Allocution prononcée par S. S. le pape Pie IX dans le consistoire du 6 juin 1862, en présence des patriarches, des primats, des archevêques et des évêques assemblés pour la canonisation solennelle des S^{ts} martyrs du Japon et du B. Michel des Saints, et adresse des prélats au souverain pontife. Traduction française avec le latin en regard. *Annecy, Ch. Burdet* ; 1862 (1) ; in-8° de 35 pages.
- 2 *Calendarium metropolitanæ ecclesiæ Camberiensis ad annum MDCCCLXIV..... Chambéry, Puthod fils* ; in-16 de 71 pages.
- 3 Mandement de S. Em. le cardinal-archevêque de Chambéry pour le carême de 1863 (Mgr Billiet). *Chambéry, Puthod fils* ; in-8° de 8 pages.

(1) Les articles omis dans les Bulletins antérieurs sont précédés d'un astérisque et portent la date de leur publication.

- 4 Circulaire de S. Em. Mgr Billiet pour l'anniversaire de la fête de l'empereur. *Chambéry, Puthod*; in-8° de 3 pages.
- 5 Lettre pastorale de S. Em. le cardinal-archevêque de Chambéry (sur le livre de M. Renan). (*Ibidem*); in-8° de 20 pages.
- 6 Alexius Billiet..... (Lettres patentes en latin, du 16 novembre 1863, prononçant par délégation du Saint-Siège la séparation du diocèse d'Aoste de l'archevêché de Chambéry, pour le réunir à l'archevêché de Turin). (*Ibidem*); in-8° de 8 pages.
- 7 Etat du personnel du diocèse de Chambéry au 1^{er} janvier 1864. (*Ibidem*); in-8° de 15 pages.
- 8 Sujets de conférences ecclésiastiques du diocèse de Chambéry pour 1863. (*Ibidem*); in-8° de 22 pages.
- 9 Doctrine chrétienne à l'usage des fidèles du diocèse de Chambéry. (*Ibidem*); in-16 de 216 pages.
- 10^e Lettre pastorale de Mgr Magnin, évêque d'Annecy, à l'occasion de son sacre. 7 juin 1861. *Annecy, Ch. Burdet*; 1861; in-4° de 16 pages.
- 11^e Mandement du même pour la réduction des fêtes, et lettres patentes sur les solennités de Rome. (*Ibidem*); 1862; in-4° de 19 pages.
- 12^e Adresse à S. S. présentée au même par le clergé d'Annecy. (*Ibidem*); 1862; in-4° de 7 pages.
- 13^e Lettre du même à S. S. le pape Pie IX, et réponse à cette lettre et à l'adresse du clergé. (*Ibidem*); septembre 1862; in-4° de 8 pages.

- 14 Mandement et lettres du même pour le carême de 1863, sur la pénitence et la première visite pastorale du diocèse. (*Ibidem*); in-4° de 19 pages.
- 15 Circulaire du même au sujet de la quête pour les incendiés d'Arenthon et de la Champagne. (*Ibidem*); in-4° de 4 pages.
- 16 Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Annecy. (*Ibidem*); in-4° de 62 pages.
- 17 Nouveau paroissien..... Imprimé pour l'éditeur Gauthier, de Lyon. (*Ibidem*); in-16 de 839 pages.
- 18 Nouveau paroissien. (*Ibidem*); in-16 de 528 pages.
- 19 Grand paroissien romain contenant l'office propre aux paroisses de la Savoie et augmenté de la semaine sainte. (*Ibidem*); in-24 de 660 pages.
- 20 Heures à l'usage du diocèse de Lyon. (*Ibidem*); in-16 de 643 pages.
- 21 Manuel de la confrérie du très saint sacrement de l'autel..... Pour l'usage du diocèse d'Annecy. (*Ibidem*); in-24 de 364 pages.
- 22 La Journée du chrétien sanctifiée par la prière et la méditation. (*Ibidem*); 1862; in-32 de 448 pages.
Texte français et gros caractères.
- 23 Méthode pour bien réciter l'office divin. (*Ibidem*); in-18 de 27 pages.
- 24 Acte héroïque de charité envers les saintes âmes du purgatoire, suivi d'une neuvaine. (*Ibidem*); in-18 de 34 pages.

- 25 Prières à la sainte Vierge et à Notre Seigneur, tirées de S^{te} Gertrude. *Chambéry, Bottero* ; in-32 de 4 pages.
- 26 Médaille de S. Benoît. Effets et vertus admirables attribués à cette médaille. (*Ibidem*) ; in-12 de 2 p.
- 27 Œuvre de la Sainte-Enfance. Compte-rendu des recettes de l'année 1862 pour les diocèses de Chambéry et de Tarentaise (signé Fernex). (*Ibidem*) ; in-8° de 12 pages.

II. JURISPRUDENCE

- 28 Les Constitutions du cardinal Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne et prince (1506) ; étude historique par Eugène Burnier. *Chambéry, Alb. Bottero* ; in-8° de 47 pages.

Extrait des *Mémoires* de la Société savoissienne d'histoire et d'archéologie, tome VII.

- 29 Utopie pour la réforme de la procédure civile, par M. Louis Pillet. *Chambéry, Puthod fils* ; in-8° de 27 pages.

Extrait des *Mémoires* de l'Académie de Savoie, tome V.

- 30 Requête d'intervention pour dame Marguerite Sevez dans la cause des hoirs Ailloud (succession du P. Laurent Ailloud, jésuite). (*Ibidem*) ; in-4° de 8 pages.
- 31 Cour impériale de Chambéry. Arrêt rendu en faveur de la compagnie d'assurance contre l'incendie dite *la Confiance*. *Chambéry, Bottero* ; in-4° de 2 p.
- 32 Mémoire pour MM. Cottarel....., défenseurs, contre

autres Cottarel..... (Signé Rassat, avoué). (*Ibid.*);
in-4° de 58 pages.

III. SCIENCES ET ARTS

1° SCIENCES

- 33 Congrès scientifique de France, xxx^e session, Chambéry, 10 août 1863 (questions proposées). *Chambéry, Puthod fils*; in-4° de 22 pages.
- 34 Congrès scientifique de France, xxx^e session (règlements, questions, programmes, liste des membres). (*Ibidem*); in-4° de 22 pages.
- 35 Lectures élémentaires pour les enfants. *Chambéry, J. Perrin, éditeur; impr. Bottero*; in-16 de 113 p.
- 36 Description géologique des environs d'Aix (Savoie), par M. Louis Pillet (2^e édition). *Chambéry, Puthod fils*; in-8° de 124 pages avec deux planches lith., coloriées à la main.
- 37 Le Mont-Cenis et sa végétation, par le Dr Louis Bouvier. *Annecy, Thésio*; in-8° de 32 pages.
- 38 Programme de la Société botanique de France en Savoie. *Chambéry, Puthod*; in-8° de 4 pages.
- 39 Analyse des eaux minérales ferrugineuses de la Bauche, canton des Echelles (Savoie), par Ch. Caloud. *Chambéry*; in-8°.
- 40 Note sur la concentration, au moyen du froid, des eaux minérales naturelles, par M. B. Pichon. *Chambéry*.

- 41 Société centrale d'agriculture du département de la Savoie. 5^e volume, contenant l'exposé des travaux des années 1862 et 1863. Rédigé par J^h Bonjean. *Chambéry, Ménard et C^{ie}*; in-8^o.
- 42 Journal de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie.....
- 43 Bulletin des séances de la Société départementale d'agriculture de la Haute-Savoie. *Annecy, Thésio*; in-8^o de 60 pages.
- 44 Concours agricole de la Motte-Servolex, le 22 août 1863 (programme, signé Sylvoz, président). *Chambéry, Puthod*; in-8^o de 14 pages.
- 45 Des moyens d'élever au sein des classes rurales le niveau des connaissances agricoles, par M. J. Dunand.....
- 46 Traité de la culture du tabac dans les deux départements de la Savoie, par Pierre Tochon. *Chambéry, A. Pouchet et C^{ie}*; in-8^o de 37 pages.
- 47 La Nymphé des Eaux, revue des eaux minérales de la Savoie et des environs; Dessaix Joseph, rédacteur en chef. *Thonon, typographie du Léman*; journal in-folio de 4 pages à trois colonnes, paraissant une fois par semaine pendant la saison des eaux (le 1^{er} numéro est du 2 juillet). Publie la liste des étrangers à Evian.
- 48 Association générale des médecins de France. Société locale des médecins du département de la

Savoie. Assemblée générale de 1863. (Michaud).
Chambéry, A. Pouchet; in-8° de 24 pages.

Contient un éloge du docteur Berthet, par le docteur Louis Guillaud.

- 49 A propos de la note présentée au conseil d'Etat par quelques médecins inspecteurs. Réflexions par L. Guillaud. (*Ibidem*); in-8° de 23 pages.

Extrait du *Courrier de Savoie*, n° 115.

- 50 Pharmacie Calloud. Instruction pour l'emploi des gouttes ammoniacales anisées. *Chambéry, Bottero*; in-4° d'une page.

- 51 Eaux thermales de Salins (Savoie , près Moûtiers), par le docteur Trésal. *Moûtiers, Ducrey*; in-8° de 36 pages.

- 52 Etudes sur les eaux thermales purgatives de Brides-les-Bains près Moûtiers (Savoie), suivies de considérations sur les eaux minérales de Salins et les eaux-mères des salines de Moûtiers combinées avec les eaux de Brides-les-Bains, par le Dr Laissus fils. (*Ibidem*); in-8° de 70 pages.

- 53 Recherches chimiques sur l'action des eaux d'Aix en Savoie dans le traitement des paralysies, par le docteur César Gaillard.

- 54 Compte-rendu médical de 1862 sur l'asile départemental de Bassens près Chambéry, par le docteur Fusier. *Chambéry, Bottero*; in-4° de 50 pages.

- 55 Instruction sur les moyens à prendre pour écarter les causes des maladies épizootiques les plus communes de la race bovine, et pour en arrêter les pro-

grès, rédigée par MM. Despine et Gaynard. *Moutiers, Ducrey*; in-8° de 28 pages.

- 56 Rapport de M. Le Coq, directeur de l'école vétérinaire de Lyon, sur la pleuropneumonie contagieuse qui règne dans les arrondissements d'Albertville et de Moutiers. *Chambéry, Bottero*; in-8° de 10 pages.

2° ARTS

- 57 Projet d'une exposition d'objets d'art à Chambéry, à l'occasion de la réunion du Congrès scientifique de France. *Chambéry, Puthod*; in-4° de 2 pages.
- 58 Catalogue de l'exposition d'objets d'art ouverte à Chambéry le 10 août 1863. (*Ibidem*); in-8° de 52 p.
- 59 Le Touriste, journal musical. Recueil choisi de morceaux inédits des meilleurs compositeurs modernes, paraissant deux fois par mois, par M. Kerl. N° 1, contenant un pas redoublé intitulé : *Le Mont Blanc*. Grand in-4°.
- 60 Méthode abrégée et élémentaire de musique vocale et de plain-chant, dédiée à Mgr Louis Rendu, évêque d'Annecy, par l'abbé P.-F. Poncet. 3^e édition. *Annecy, Ch. Burdet*; 1862; in-8° de 114 pages.
- 61 De la notation du plain-chant et des moyens de populariser la musique religieuse. Question traitée au Congrès scientifique de France dans sa xxx^e session tenue à Chambéry, par l'abbé P.-F. Poncet. (*Ibidem*); in-8° de 20 pages.
- 62 Chant à N.-D.-de-l'Aumône, paroles de M. l'abbé

Fénestraze, musique de M. Chiry. (*Ibidem*); in-4° de 2 pages.

- 63 Feuille de classification des comptes débiteurs et créditeurs (modèle du chemin de fer). Tableau tracé tiré sur papier d'un mètre de long. *Chambéry, Puthod*.

C'est comme spécimen remarquable de l'art typographique que j'ai placé ici (à la suite des arts) cet ouvrage, ainsi que d'autres modèles dont M. Puthod a été chargé pour le chemin de fer Victor-Emmanuel. Il présente de grandes difficultés, et cependant il a été exécuté avec un bon goût et un succès que ne désavoueraient pas les meilleures imprimeries de Paris. On est heureux d'avoir de pareils progrès à constater.

- 63 bis. De la poudre à canon et de ses effets dans les bouches à feu en bronze et en fonte de fer. — Des projectiles pleins et creux, de leur forme et de leur emploi; modifications proposées, etc., par Joachim Madeleine. *Thonon, imprimerie chablaisienne*; in-8° de XXIV pages.

IV. BELLES-LETTRES

- 64 Le Nuage, journal littéraire paraissant le 1^{er} de chaque mois (rédacteur, César Charmot). *Thonon, imprimerie du Léman*; in-4° de 8 ou 16 pages à deux colonnes.

Le premier numéro a paru en septembre 1863. Les quatre numéros parus cette année contiennent des articles signés : César Charmot, Gaston de Chaumont, Drevet, Jallabert, Dérissoud, Alphonse George, E....., Antony Dessaix. — Ecrit avec fraîcheur, grâce et humour.

- 65 Sermon de charité prononcé le 11 janvier 1863 par M. l'abbé C. Arminjon, suivi d'une quête en faveur des patronages d'ouvriers et d'apprentis institués

- en cette ville par la Société de S. Vincent de Paul. *Chambéry, A. Pouchet*; in-8° de 30 pages.
- 66 Académie de Savoie. — Discours de réception de M. Fabre : Etude sur la littérature judiciaire du XII^e au XVII^e siècle. — Réponse de M. le marquis Costa de Beauregard. *Chambéry, Puthod fils*; in-8° de 48 pages.
- 67 Cour impériale de Chambéry. Installation de M. Mourier, procureur général impérial. Audience solennelle du 28 avril 1863. (Procès-verbal et discours, entre autres du premier président Girod. (*Ibidem*); in-8° de 24 pages.
- 68 Cour impériale de Chambéry. Audience solennelle du 3 novembre 1863. Discours de M. Maurel, premier avocat général : Du concours de la Savoie aux progrès de la langue française; travaux de Vaugelas. (*Ibidem*); in-8° de 32 pages.
- 69 Discours prononcé à la distribution des prix du petit séminaire de Ste-Marie de la Roche et à l'inauguration des portraits des bienfaiteurs et des élèves illustres des écoles de Ste-Marie, le 6 août 1862, par M. l'abbé Grobel. *Annecy, Ch. Burdet*; in-8° de 22 pages.
- 70 Discours prononcé à la distribution des prix du petit séminaire de Ste-Marie de la Roche le 3 août 1863, par M. l'abbé F. Grobel. (*Ibidem*); in-8° de 18 p.
- 71 L'Annexion. La France et ses grandeurs. La Savoie et les siennes, par F.-E. Belly (poésies). *Aix-les-Bains, Bachet*; in-8° de vii et 78 pages.

- 72 Les Moissons polonaises (poésies signées Jules Tessier). *Chambéry, Puthod fils*; in-8° de 8 pages.
- 73 Les Baigneuses, par Antony Dessaix (poésies). *Chambéry, Bottero*; in-8° de 152 pages.
Composé et imprimé avec goût, cet ouvrage fait honneur à M. Bottero.
- 74 Chansons en patois de Jean-François Ducros (de Sixt), avec traduction française et notice sur l'auteur, par Hippolyte Tavernier. *Annecy, Thésio*; in-8° de 23 pages.
- 75 L'Ancien marquis. Aix-les-Bains. Une séance au casino (trois pièces de vers), par M^{me} Lesselier de Sainte-Croix. *Aix-les-Bains, Bachet*; in-8° de 20 p.
- 76 Mémoires de l'Académie impériale des sciences, lettres et arts de Savoie (3^e livraison du tome V de la seconde série). *Chambéry, Puthod*; in-8° de 169 pages.
Tiré à 400. Cette 3^e partie contient la suite du compte-rendu, une étude historique de M. le comte F. Sclopis, intitulée : *Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, reine d'Espagne*, et le n° 29 du présent Bulletin.
- 77 Mémoires de l'Académie..... Tome VI. (*Ibidem*); in-8° de xi-712 pages, avec fac-simile.
Ne contient que le travail qui figure au n° 90 du présent Bulletin.

V. HISTOIRE

1° HISTOIRE GÉNÉRALE

- 78 Histoire sainte par demandes et par réponses, suivie d'un abrégé de la vie de Jésus-Christ, avec cartes.

A. M. D. G. Nouvelle édition. *Annecy, Ch. Burdet*; 1861; in-18 de 122 pages.

2° HISTOIRE DE LA SAVOIE

A. Topographie

- 79 Carte de Chambéry et de ses environs, 1863, de 1 à 50,000. *Chambéry, J. Perrin*; format grand jésus.
Lithographiée, d'après la carte de l'état-major, par J.-C. Dijoud, qui a aussi lithographié les trois pièces suivantes.
- 80 Plan de la ville de Chambéry en 1863. (*Ibidem*); grand raisin.
- 81 Plan de la ville de Chambéry, format in-4°. Dessiné par J.-C. Dijoud. (*Ibidem*).
- 82 Plan des projets d'embellissement de la ville d'Aix. (*Ibidem*).

B. Histoire et Archéologie

- 83 Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome VII. *Chambéry, Bottero*; in-8° de XLIV-479 pages, avec planches lithographiées chez J^h Perrin.
Contient les travaux qui figurent, comme tirage à part, sous les n^{os} 28, 84, 91, 95, 97, 98, 98 *bis* et 105 du présent Bulletin.
- 84 Bulletin de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, nos 1 et 2 (Hudry-Menos). (*Ibidem*); in-8° de 44 pages.
- 85 Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. Rap-

- port présenté à la Société pour la publication d'un répertoire par fonds des chartes savoisiennes (signé A. de Jussieu et Montagnole). (*Ibidem*); in-4° de 3 p.
- 86 Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne (Savoie). *Chambéry, Puthod fils*; in-8° de 148 pages (de 221 à 369).
 Contient : *Les Urtières*, par M. C. Foray, et *Doléances des communes de la Maurienne*, par M. Truchet.
- 87 Mémoire sur les voies romaines de la Savoie, par l'abbé Ducis. *Annecy, Thésio*; in-8° de 148 pages, avec 2 planches lithographiées.
 Extrait de la *Revue savoisienne* (1862-1863).
- 88 Passage d'Annibal par les Alpes grecques, par l'abbé Pont.
- 89 Les Fins, Bautas et Annessy, étude archéologique, par l'abbé Ducis. *Annecy, Thésio*; in-8° de 49 p.
- 90 Histoire du Sénat de Savoie et des Compagnies judiciaires de la même province, par Eugène Burnier. Période de 1329 à 1630. *Chambéry, Puthod fils*; in-8° de xi-712 pages.
 C'est le volume VI de l'Académie avec un titre différent. (Voyez n° 77).
- 91 La crue des gages des gendarmes, épisode de l'histoire de Savoie sous le règne du roi Henri II, 1550. Documents extraits des archives de la ville de Salanches, par M. J.-A. Bonnetoy. *Chambéry, Bottero*; in-8° de 23 pages.
 Extrait du tome VII des *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
- 92 Monographie historique de la basse Maurienne, par

M. Foray Camille-Gabriel. Troisième partie : Seigneurie et vallée des Urtières. *Chambéry, Puthod*; in-8° de 255 pages.

Extrait du quatrième *Bulletin* de la Société d'histoire de Maurienne.

93 Chambéry sous la République et l'Empire, 1792-1815. Notes et documents recueillis et publiés par A. Claret. *Chambéry, Chambon*; in-8° de 16 pages.

94 Le lac d'Annecy, ses environs et les hommes célèbres qui l'ont illustré, par Andrevetan. *Bonneville, veuve Chavin*; in-16 de 76 pages.

95 Notice historique sur le prieuré de Bellevaux en Chablais, de la filiation de l'abbaye d'Ainay, et sur la commune de ce nom (département de la Haute-Savoie), par Melville Glover. *Chambéry, Bottero*; in-8° de 29 pages.

Extrait du tome VII des *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

96 Notice historique sur Ripaille en Chablais, ornée d'une vue lithographiée et suivie de documents inédits, par A. Lecoy de la Marche. *Annecy, (Thésio)*; in-8° de 135 pages.

Edition corrigée d'une notice qui a paru dans la *Revue savoisienne*.

97 Documents inédits relatifs à la Savoie, extraits de diverses archives de Turin et publiés par Auguste Dufour. 7^e décade : Ripaille et Félix V. *Chambéry, Bottero*; in-8° de 58 pages.

Extrait du tome VII des *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, ainsi que les n^{os} suivants.

98 Notice historique sur l'église paroissiale de Saint-

- Léger à Chambéry, par André Perrin, suivie de documents relatifs à la même église, recueillis et publiés par Auguste Dufour, colonel d'artillerie. (*Ibidem*); in-8° de 223 pages, avec un plan lithographié chez Joseph Perrin.
- 98 bis. Les Antonins de Chambéri. Glanes historiques, par François Rabut. (*Ibidem*); in-8° de 34 pages, avec une planche lithographiée.

C. Biographie et Bibliographie

- 99 Prospectus des *Gloires de la Savoie*. *Annecy, Thésio*; in-4° de 3 pages.
- 100 Les *Gloires de la Savoie*, par Jules Philippe. (*Ibidem*); in-8° de XIII-313 pages.
- 101 Vingt-cinq notes sur les *Gloires de la Savoie* de M. Jules Philippe publiées dans le *Courrier de Savoie*, par M. F. P. (Pont); *Annecy, Burdet*; in-8° de 31 pages.
- 102 Notices biographiques sur M. Pierre Mermier, fondateur et premier supérieur des missionnaires de St-François de Sales d'Annecy, et sur Mgr Neyret, missionnaire de St-François de Sales, évêque d'Olène, vicaire apostolique de Vizigapatam (signé P. G. M. de St-F.). (*Ibidem*); in-8° de 55 pages.
- 103 Etude sur Cavour, par Artom et Blanc Albert.....
- 104 Notice biographique sur Aimé Burdet. *Annecy, Ch. Burdet*; in-8° de 54 pages.

Imprimé avec soin. Tout y est bien, titre, justification, corrections, tirage, encrage. Témoigne en faveur de l'imprimerie Burdet, une des plus importantes de la Savoie.

- 105 Bulletin bibliographique de la Savoie, recueilli par François Rabut et suivi d'une table des auteurs et des imprimeurs savoisiens. Septième année. *Chambéry, Bottero*; in-8° de 51 pages.

Extrait du tome VII des *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

- 106 Librairie de A. de Châteauvieux à Genève. Catalogue des livres dont la vente commencera le jeudi 20 août 1863. *Annecy, Burdet*; in-8° de 60 pages.

- 107 Librairie ancienne de Ganivet à Lyon. Catalogue daté de septembre 1862. (*Ibidem*); in-8° de 8 pages à deux colonnes.

D. Revues et Journaux

(Voyez les n^{os} précédents 42, 47 et 64)

- 108 Revue savoisienne. Journal publié par l'Association florimontane, paraissant le 15 de chaque mois. Histoire, sciences, arts, industrie (quatrième année). *Annecy, Thésio*; grand in-8° de 100 pages à deux colonnes.

Les collaborateurs savoisiens ont été en 1863 : MM. Jules Philippe, directeur, Boltshauser, Bouvier, Charles Calloud, A. Despine, Ducis, François Rabut, Jacques Replat, Trippe.

- 109 Courrier des Alpes (21^e année). *Chambéry, Pouchet*; in-folio de 4 pages à quatre colonnes.

- 110 Journal de la Savoie, désigné pour l'insertion des annonces légales (2^e année). *Chambéry, Bottero*; in-folio de 4 pages à quatre colonnes.

A agrandi son format à partir du 1^{er} octobre 1863.

- 111 Le Glaneur savoisien, journal des connaissances chrétiennes et populaires (11^e année), par Hudry-Menos. *Chambéry, Ménard*; in-4^o de 8 à 12 pages à deux colonnes.

Le n^o du 15 décembre annonce que le *Glaneur savoisien* paraît pour la dernière fois, après onze ans d'existence.

- 112 Le Bon sens, moniteur des villes et des campagnes (14^e année). *Annecy, Burdet*; petit in-folio de 4 pag. à trois colonnes (hebdomadaire).

- 113 L'Industriel savoisien (10^e année). *Annecy, Robert*; petit in-folio de 4 pages.

- 114 Le Léman (5^e année). J^h Dessaix, directeur. *Thonon, imprimerie chablaisienne*; in-folio de 4 pages à trois colonnes.

L'année précédente il avait été réuni à la *Nymphe des eaux*, qui a paru séparément cette année. Voyez ci-dessus n^o 47. — Paraît le dimanche.

- 115 L'Abeille de Chamonix (2^e année). *Annecy, Thésio*.

- 116 Courrier de Savoie, journal des établissements thermaux et des comices agricoles, non politique. Littérature, sciences, arts, agriculture, tribunaux, etc. Paraissant les mercredis, vendredis et samedis. *Chambéry, A. Pouchet*; in-folio de 4 pages à trois colonnes.

A commencé à paraître en mars 1863.

- 117 Micromegas, journal d'Aix-les-Bains exclusivement littéraire et amusant. *Aix-les-Bains, Bachet*; in-4^o de 4 pages à deux colonnes.

Numéro spécimen du 11 juin 1863.

E. Almanachs et Annuaires

- 118 Le Cultivateur des Alpes pour 1864 (30^e année).
Annecy, Burdet; in-4^o avec planches.
- 119 Almanach des familles chrétiennes pour 1864 (23^e année). (*Ibidem*); in-4^o avec planches.
- 120 Messager de Savoie pour 1864 (23^e année). (*Ibid.*);
in-4^o avec planches.
- 121 Dieu soit béni pour 1864. (*Ibidem*); in-8^o.
- 122 Annuaire administratif et historique du département de la Savoie, par M. A. de Jussieu. *Chambéry, Puthod*.
Même édition que l'an dernier, avec un changement dans le titre.

F. Pièces historiques diverses

- 123 Notice sur l'œuvre des écoles d'Orient. *Chambéry, Bottero*; in-12 de 10 pages.
- 124 Obligations des débitants de vins, cidres, eaux-de-vie et liqueurs, et des propriétaires récoltants des départements de la Savoie envers l'administration des contributions indirectes. *Annecy, Burdet*; 1861; in-8^o de 24 pages.
- 125 Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie (4^e année). *Chambéry, Bottero*; in-8^o de 430 pages.
- 126 Département de la Savoie. Budget départemental

- des dépenses et des recettes de l'exercice de 1863. (*Ibidem*); in-4° de 40 pages.
- 127 Département de la Savoie. Supplément au budget de 1863. (*Ibidem*); in-4° de 7 pages.
- 128 Département de la Savoie. Compte des recettes et dépenses de l'année 1861. (*Ibidem*); in-4° de 51 p.
- 129 Département de la Savoie. Conseil général. Session de 1863. Rapports de M. Jolibois, préfet du département, et délibérations du conseil. (*Ibidem*); in-8° de 378 pages.
- 130 Budget de la ville de Chambéry pour 1863. *Chambéry, Puthod fils*; in-4° de 13 pages.
- 131 Budget de la ville de Chambéry, proposé par le maire pour 1864. (*Ibidem*); in-8° de 36 pages.
- 132 Caisse d'épargne et de prévoyance de la ville de Chambéry. Compte-rendu des opérations pour l'année 1863, par M. Louis Martin. (*Ibidem*); in-4° de 14 pages.
- 133 Règlement et tarif pour la perception des droits de place dans le marché couvert de Chambéry. (*Ibid.*); in-4° de 8 pages.
- 134 Modification au règlement sur la boucherie. (*Ibid.*); in-4° de 4 pages.
- 135 Règlement de police sur la prostitution. (*Ibidem*); in-4° de 16 pages.
- 136 Règlement sur l'octroi de la commune de Montmélian. (*Ibidem*); in-4° de 20 pages.
- 137 Règlement de l'octroi de la commune des Echelles. (*Ibidem*); in-4° de 22 pages.

- 138 Règlement de l'octroi communal du Pont-Beauvoisin. *Chambéry, Bottero*; in-4° de 22 pages.
- 139 Règlement de l'octroi communal de Saint-Pierre-d'Albigny. (*Ibidem*); in-4° de 16 pages.
- 140 Règlement de l'octroi communal de la Rochette. (*Ibidem*); in-4° de 16 pages.
- 141 Règlement de l'octroi communal de Saint-Genix. (*Ibidem*); in-4° de 16 pages.
- 142 Mairie d'Aix-les-Bains. Arrêté portant règlement pour l'enlèvement des boues et immondices. (*Ibid.*); in-16 de 16 pages.
- 143 Mairie d'Aix-les-Bains. Arrêté concernant les loueurs et conducteurs d'ânes. (*Ibidem*); in-16 de 8 pages.
- 144 Mairie d'Aix-les-Bains. Arrêté permanent du maire portant règlement de la boulangerie. (*Ibidem*); in-16 de 8 pages.
- 145 Les embellissements d'Aix-les-Bains, par un baigneur. *Aix-les-Bains, Bachet*; in-8° de 59 pages.
- 146 Vive Jésus! (Lettre contenant le compte-rendu annuel et triennal de la supérieure du couvent de la Visitation de Chambéry, la vie des Sœurs décédées, etc. (signé : S. Marie-Pauline de Glapigny). *Chambéry, Puthod*; in-4° de 25 pages.
- 147 Prospectus du pensionnat de Lémenc. (*Ibidem*); in-4° de 4 pages.
- 148 Prospectus du pensionnat de la Motte. (*Ibidem*); in-4° de 4 pages.

- 149 Distribution des prix du petit séminaire de Saint-Pierre-d'Albigny. (*Ibidem*); in-8° de 15 pages.
- 150 Distribution des prix du petit séminaire du Pont-Beauvoisin. *Chambéry, Bottero*; in-8° de 24 pages.
- 151 Distribution des prix du petit séminaire de Rumilly. (*Ibidem*); in-8° de 16 pages.
- 152 Distribution des prix de l'école publique de Montélian. *Chambéry, Puthod*; in-8° de 15 pages.
- 153 Département de la Haute-Savoie. Compte, au 1^{er} juillet 1862, des recettes et dépenses départementales ordinaires, facultatives, extraordinaires et spéciales de l'exercice de 1861. *Annecy, Burdet*; in-4° de 40 pages.
Très bien imprimé, malgré les difficultés.
- 154 Département de la Haute-Savoie. Budget départemental de l'exercice 1862. (*Ibidem*); in-4° de 42 p.
- 155 Département de la Haute-Savoie. Supplément au budget de 1862. (*Ibidem*); in-4° de 8 pages.
Ces deux pièces ont été imprimées les années précédentes dans la même imprimerie.
- 156 Département de la Haute-Savoie. Chemins vicinaux. Instructions à l'usage des cantonniers. (*Ibidem*); in-8° de 16 pages sur papier bleu.
- 157 Décret réglementaire sur l'exploitation des carrières dans le département de la Haute-Savoie. (*Ibidem*); in-8° de 15 pages.
- 158 Règlement pour les écoles primaires publiques de la Haute-Savoie. (*Ibidem*); in-8° de 15 pages.

- 159 Société de S. Vincent de Paul. Conférence d'Anecy. Exercice de 1862. Rapport présenté dans l'assemblée générale du 31 mai 1863 (signé A. D., président). (*Ibidem*); in-8° de 12 pages.
- 160 Règlement et tarif des guides de Chamonix. (*Ibidem*); in-8° de 19 pages.

VI. ICONOGRAPHIE

- 161 Les Charmettes. — Château des ducs de Savoie à Chambéry. — Fontaine de Boigne. — Solferino. — Fort de Lesseillon. — Château de Miolans; par M. d'A..... *Chambéry, Foudras, impr.-lith.*



DEUXIÈME SÉRIE

OUVRAGES FAITS PAR DES SAVOISIENS
ET IMPRIMÉS EN DEHORS DE LA SAVOIE

I. THÉOLOGIE

- 162 Œuvres du cardinal Gerdil, contenant sa vie et son éloge, par le R. P. Piontoni et le cardinal Fontana. Texte et traduction en regard. Publiées par l'abbé Migne. *Paris, Migne*; grand in-8° de 712 pages à deux colonnes. — Prix : 7 fr.

- 163 Devoirs des chrétiens. Sermons et instructions pour le carême, par Mgr Rey, évêque d'Annecy. *Paris, Crété*; in-12 de VIII-360 pages.
- 164 Devoirs des prêtres. Traité, sermons et instructions, par le même. (*Ibidem*); in-12.
- 165 Retraite pour les religieux, prêchée à la Visitation d'Annecy, par le même. (*Ibidem*); in-12.
- 166 Instruction pour la Confirmation, par le même. (*Ibidem*); in-32.
- 167 Manuel de la première communion et des grandes époques de la vie, par Mgr Dupanloup. *Paris, Tinterlin*; in-18 de VIII-280 pages.
- 168 Manuel du catéchiste (nouvelle édition), par le même. *Tours, Mame*; in-12 de VI-462 pages.

II. SCIENCES ET ARTS

- 169 Avertissement à la jeunesse, par Mgr Dupanloup (2^e, 3^e, 4^e et 5^e éditions). *Orléans et Paris*.
- 170 Lettres à Mgr l'évêque d'Orléans au sujet de son Avertissement à la jeunesse, par M. Clément Gourju. *Dijon, Rabutot*; in-8° de 16 pages (1).
- 171 La charité chrétienne et ses œuvres, par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. *Orléans*; in-8° de 276 p.
- 172 Lettres en faveur des ouvriers rouennais, par le même. In-8°.

(1) Ce n° est mis là comme rattaché au n° précédent, quoiqu'il doive figurer dans la troisième série.

- 173 Lettre de Mgr Dupanloup à un membre de l'Académie de Ste-Croix sur les études qui peuvent convenir aux loisirs d'un homme du monde. *Paris*; in-8° de 117 pages.
- 174 Réponse de Mgr l'évêque d'Orléans à la lettre de M. E. Quinet. *Paris*; in-18.
- 175 Saint Vincent de Paul et ses œuvres, par le même. *Orléans*; in-18 de 35 pages.
- 176 La Savoie agricole, industrielle et manufacturière, suivie d'une notice sur la percée du Mont-Cenis, par J. Bonjean. *Paris, Germer-Baillière*; in-16 de 179 pages.
- 177 Études géologiques, philologiques et scripturales sur la cosmogonie de Moïse, par le P. Laurent, capucin. *Paris*.
- 178 Circulaire et prospectus de la Flore médicale et de l'Iconographie végétale commencées par C.-L.-F. Panckoucke, continuées par J.-M. Joly, libraire-éditeur. *Paris*; in-8° de 8 pages.
- 179 Journal des connaissances médicales et pharmaceutiques, par MM. P.-L.-B. Caffé, propriétaire et rédacteur en chef, E. Beaugrand et L. Gustin. *Paris, Méquignon-Marvis*; 30^e année; in-8° de 576 pages à deux colonnes.
Paraît les 10, 20 et 30 de chaque mois.
- 180 Sur la section médicale du 30^e congrès scientifique de France tenu à Chambéry du 10 au 20 août 1863. Note adressée au Montpellier médical par le docteur Guillaud. *Montpellier*; in-8° de 21 pages.

- 181 Anatomie pathologique. Observation relative à un kiste pileux abdominal adressé à la Société médicale d'émulation de Paris par M. le D^r A. Clausure. Rapport par M. Caffé. *Angoulême*; in-8° de 15 p.
- 182 Le travail dans l'air comprimé. Mécanisme du vol des oiseaux et de la natation des poissons; étude médicale, hygiénique et biologique faite au pont de Kehl et au pont d'Argenteuil; nouvelle et puissante ressource thérapeutique fournie par l'air comprimé. Rapport lu à la Société médicale d'émulation de Paris par M. le docteur Caffé. *Paris*; in-8° de 8 pages à deux colonnes.
- 183 Notice historique sur la percée du Mont-Cenis et les nouvelles machines de MM. Sommeiller, Grandis et Grattoni, par J. Bonjean.....
- 184 Traforo delle Alpi tra Bardonnèche e Modane (par M. Sommeiller). Un volume et un grand atlas.
- 185 Le Tunnel des Alpes (signé : le docteur Caffé). *Paris*; in-8° de 4 pages à deux colonnes.

III. HISTOIRE

- 186 Le rétablissement de la Pologne, par P. Lanfrey. *Paris, Charpentier*; in-8° de 16 pages. .
- 187 Notes et observations sur l'origine de la domination des comtes Guigues à Grenoble et dans le Graisivaudan, et sur la valeur historique des cartulaires de St-Hugues, par l'abbé Trépier. *Grenoble, Prudhomme*; in-8° de 135 pages.
Extrait du *Bulletin* de l'Académie delphinale.

- 188 Chambéry à la fin du XIV^e siècle, par M. T. Chaperon. *Lyon, Perrin*; in-4^o de x-434 pages, avec deux plans lithographiés chez J. Cohendet à Chambéry.
- 189 Les Augustins de Thonon, par M. Melville Glover. *Paris, Muffat*; in-8^o de 8 pages.
Extrait de *l'Ami des livres*.
- 190 Sacra rituum congregatione eminentissimo ac reverendissimo domino cardinali Villecourt relato. Ordinis Carthusiani confirmationis cultus ab immemorabili tempore prestiti servo Dei Ayraldo episcopo Maurianensi beato nuncupato. Positio super casu excepto, instante R. Patre Basilio Nyel..... *Romæ, ex typis Salviucciano*; 1860; in-4^o de 52 pages.
Il y a dans ce travail, entre autres documents : le rapport de MM. Poncet (d'Annecy) et Costa de Beauregard, sur le tombeau d'Ayrald; des rapports de Mgrs Billiet et Vibert; une enquête où ont déposé les chanoines de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne, etc.
- 191 Armorial et nobiliaire de Savoie, par A. de Foras; 1^{re} livraison. *Grenoble, Allier*; grand in-4^o, avec planches chromolithographiées.
- 192 *L'Ami des livres*, recueil bibliographique et littéraire, publié sous la direction de M. René Muffat (fin de la 4^e année et commencement de la 5^e). *Paris*; in-8^o de 564 pages.
- 193 Portefeuille de *l'Ami des livres*. La vision publique d'un horrible et très espouvantable démon sur l'église de Quimper-Corentin le premier jour de ce mois de février 1620..... *Paris, Abraham Saugrin*, 1620; in-8^o de 8 pages.

Réimpression éditée par René Muffat, dont la marque est à la dernière page. C'est le commencement d'une série de pièces curieuses dont la réimpression est en cours de publication.

- 194 Catalogue des livres rares et curieux composant la bibliothèque de MM. de M^{***} et G^{***}, amateurs savoisiens, dont la vente aura lieu avec l'assistance de M. Muffat René, libraire (deuxième partie). *Paris, Pillet fils*; in-8° de 42 pages.
- 195 Vente de livres rares et curieux, la plupart relatifs à la Savoie et à la Bretagne, provenant des bibliothèques de MM. G^{***} et de Ping^{***} (troisième partie). *Paris*; in-8° de 62 pages.
- 196 Catalogue de livres anciens, la plupart rares et curieux, qui sont en vente, au prix marqué, chez René Muffat, libraire. *Paris*; in-8° de 21 pages.



TROISIÈME SÉRIE

OUVRAGES IMPRIMÉS HORS DE LA SAVOIE
ET PAR DES PERSONNES ÉTRANGÈRES A CETTE PROVINCE
SUR LA SAVOIE ET SUR LES SAVOISIENS

I. SCIENCES

- 197 Compte-rendu du Congrès scientifique de France à Chambéry en 1863 (texte allemand), par Egbert-Frédéric de Mulinen-Mutach.

- 198 M. Quinet, Mgr Dupanloup et l'Ultramontanisme en Pologne, par Alfred Dubois. *St-Germain*; in-8° de 15 pages.
Extrait de la *Revue germanique et française* (mai).
- 199 Réorganisation du système des banques. — Banque de France. — Banque de Savoie. *Paris, Guillaumin*; in-8°.
- 200 Banque de Savoie et Banque de France, par Henri Mathorel. *Paris, Towne*; in-8° de 15 pages.
- 201 Les petits Savoyards ou Exploitation de l'enfant par l'homme, par l'abbé C.-F. Bugniot, directeur de l'Œuvre des petits Savoyards à Châlons-sur-Saône. *Châlons-sur-Saône*, in-8° de 54 pages.
- 202 Terrains du versant italien des Alpes comparés à ceux du versant français, par Gabriel de Mortillet. *Paris*; in-8° de 60 pages et un tableau.
Extrait du *Bulletin* de la Société géologique de France (2^e série, volume XIX).

II. BELLES-LETTRES

- 203 Mes vacances en Suisse et en Savoie, lettres à un ami, par l'abbé A. Lamurée. *Dieppe, Delevoye*; in-8° de 403 pages.
- 204 La Loi de St-Mandé. — Au-dessus des Charmettes; vers par Gindre de Nancy. *Paris*; in-12 de 10 p.
- 205 Le Mont-Joli et ses aspects (vers), par M. Mollard, suivi de St-Gervais-les-Bains, le Prarion (vers), par Alisé. In-8° de 32 pages.

III. HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

- 206 Recueil des franchises et lois municipales des principales villes de l'ancien diocèse de Genève. *Genève, Ramboz et Schuchardt*; in-8° de 248 pages.
Presque toutes relatives à la Savoie. — Ce volume forme la 2^e partie du tome XIII des *Mémoires* de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
- 207 Chartes inédites, publiées avec un avant-propos et des notes par Jules Vuy. *Genève, Vaney*; in-4° de 40 pages.
Extrait des *Mémoires* de l'Institut genevois. — Ces chartes sont pour la plupart relatives à la Savoie, savoir : à Cruseilles, à Pomiers, à St-Jean-d'Aulps, au Faucigny, etc.
- 208 Deux députations genevoises aux provinces unies des Pays-Bas pendant le dix-septième siècle, par Théophile Heyer. *Genève, Ramboz*; in-8° de 76 p.
Extrait des *Mémoires* de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. — Relatives aux luttes avec la Savoie.
- 209 Histoire de M. Vuarin et du rétablissement du catholicisme à Genève, par l'abbé Fleury et l'abbé Martin. *Genève (?)*; 2 volumes in-8°.
- 210 Recherches sur l'abbaye d'Abondance en Chablais, par M. L. Charvet, architecte. *Lyon, Perrin*; avec planches et plan.
- 211 Mémoire sur la géographie du Dauphiné et de la Savoie avant, pendant et après la domination romaine, accompagné d'une carte des deux contrées, par M. Antonin Macé. *Grenoble, Maisonville*; in-8°.
- 212 Voyage dans la vieille France, avec une excursion

- en Angleterre, en Belgique, en Suisse et en Savoie, par Jodocus Sincerus, traduit par Thalès Bernard. *Paris*; 1859; in-12.
- 213 La vallée de Chamonix et le Mont-Blanc, par madame Louise Drevet. *St-Marcellin*; in-16 de 61 p.
- 214 Ascension des dents d'Oche et du Midi, par F. T. (Thioly), membre du Club suisse des Alpes.
- 215 Voyage aux glaciers de Savoie, par le même.
- 216 L'Italie et la Suisse dans la question de Savoie, par le même.
- 217* Quinze jours à Aix-les-Bains, par Th. Br... d'Uz... (signé Bruand d'Uzelle). *Besançon, Dodiviers et Cie*; 1859; in-4° de 20 pages, avec six planches lithographiées, tirées sur papier chine d'après les dessins de Br.... d'Uz....
- Les planches portent les légendes suivantes : Vue depuis la fenêtre du vieux Cercle. — Aix, maison vis-à-vis les bains. — St-Innocent depuis la Maison du Diable. — Le lac du Bourget et Hautecombe depuis Muxi (*sic*). — Sortie d'Aix du côté de Chambéry. — Le Bout-du-monde à Chambéry.
- 218 Les Charmettes ou J.-J. Rousseau et madame de Varens, par Arsène Houssaye (2^e édition). In-12, avec portrait.
- 219 Une visite à la percée du Mont-Cenis, par Paul Eymard. *Lyon, Mougin-Rusand*; in-8° de 14 pag.

IV. ICONOGRAPHIE

(Voyez les n^{os} 210, 211, 217)

- 220 Nice et Savoie : Thonon et le château de Ripaille.

— Cascade et grotte de la Balme-de-Thuy. — Bénédictier de l'église de Cluses. — Bonneville et la vallée de l'Arve. — Le Fer-à-Cheval et le mont Tanneverges. — Le pas de l'Echelle. — La perte du Rhône. — Le Mont-Blanc et la chaîne des aiguilles Rouges. — Châtillon et le lac du Bourget. — Abbaye et village d'Abondance. — Aix-les-Bains et le lac du Bourget. — Pont-Beauvoisin. — Lac d'Aiguebellette. — Eglise de l'abbaye d'Hautecombe. — Village d'Héri. — Beaufort. — Albertville et Conflans. La Chambre. — St-Jean-de-Maurienne. — Aime. — La Rochette. — Les Echelles. — Château de Miolans. — Le Châtelard. — Aiguebelle. — Saint-Michel. — Lans-le-Bourg. — Eglise de Saint-Jean-de-Maurienne. — Carte de la Savoie divisée en deux départements. Dessinées par Benoist, Ciceri, etc. *Nantes, Charpentier.*

- 221 Portefeuille Diday : Un moulin à Brides-les-Bains (Savoie). — Auberge du Bourget.
- 222 La Mer de glace. — La vallée de Chamonix, par Th. Muller. *Paris, lithographie Lemerrier.*
- 223 La chaîne du Mont-Blanc vue de Flégère, par Eugène Ciceri. *Paris, Lemerrier.*
- 224 Chamonix et le glacier des Bois. — Genève et le Mont-Blanc, par A. Cuvillier. *Paris, Lemerrier.*
- 225 Le Mont-Blanc (4 vues). *Paris, Becquet.*
- 226 Profil du lac Léman, en deux feuillets. *Paris, Lemerrier.*



TABLE ALPHABÉTIQUE
DES
AUTEURS, IMPRIMEURS ET ÉDITEURS SAVOISIENS



NOTA. Les noms précédés de l'astérisque sont ceux dont il a été fait mention
avec notice dans les Bulletins antérieurs.

A

- *ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAVOIE. — Nos 29, 66, 76, 77.
- *ANDREVEYAN, médecin. — N° 94.
- *ARMINJON, prêtre. — N° 65.
- *ASSOCIATION FLORIMONTANE. — Nos 87, 96, 108.

B

- *BACHET, imprimeur à Aix-les-Bains. — Nos 71, 75, 117, 145.
- BELLY F.-E., poète à Chambéri. — N° 71.
- *BILLIET, cardinal-archevêque. — Nos 2-9, 190.
- BLANC A. — N° 103.
- *BONJEAN Joseph. — Nos 41, 42, 176, 183.

*BOTTERO Albert, imprimeur à Chambéri. — Nos 25 à 28, 31, 32, 35, 50, 54, 56, 73, 83-85, 91, 95, 97, 98, 98 bis, 105, 110, 123, 125-129, 138-144, 150, 151.

Le nombre d'articles témoigne mieux que toute autre chose de la prospérité de cet établissement.

*BOUVIER Louis, médecin. — Nos 37, 38, 108.

BURDET Charles, imprimeur à Anneci. — Nos 1, 10-24, 60-62, 69, 70, 78, 88, 101, 102, 104, 106, 107, 112, 118-121, 124, 153-160.

Cette imprimerie, une des plus actives de la Savoie, la plus occupée du département de la Haute-Savoie, travaille même pour l'étranger, pour Genève et pour Lyon, imprime des œuvres musicales, et, malgré ses travaux nombreux, apporte un grand soin à ses productions. Voir, entre autres, les budgets du département, la notice sur M. Burdet père.

*BURNIER Eugène, juge. — Nos 28, 90.

C

*CAFFE Paul-Louis-Balthazard, médecin. — Nos 179, 181, 182, 185.

*CALLOUD Charles. — Nos 39, 50, 108.

*CHAMBON, imprimeur à Chambéri. — N° 93.

*CHAPPERON Timoléon. — N° 188.

*CHARMOT César. — N° 64.

*CHAUMONT (Gaston de). — N° 64.

*CHAVIN (veuve), imprimeur à Bonneville. — N° 94.

*CHIRY Michel, artiste. — N° 62.

*CLARET A. — N° 93.

- *COHENDET J., lithographe à Chambéri. — N° 188.
 *COSTA DE BEAUREGARD Pantaléon. — Nos 66, 190.

D

- DÉRISOUD Charles-Joseph. — N° 64.
 *DESPINE Alphonse. — N° 108.
 DESPINE, sous-préfet à Moûtiers. — N° 55.
 *DESSAIX Antony. — Nos 64, 73.
 *DESSAIX Joseph. — Nos 47, 114.
 *DIJOUR, dessinateur lithographe. — Nos 79-81.
 *DREVET. — N° 64.
 *DUCIS (l'abbé). — Nos 87, 88, 108.
 *DUCREY, imprimeur à Moûtiers. — Nos 52, 55.
 *DUCROS (de Sixt). — N° 74.
 *DUFOUR Auguste. — Nos 97, 98.
 DUNAND J. — N° 45.
 *DUPANLOUP, évêque d'Orléans. — Nos 167-175.

F

- *FERNEX, rentier. — N° 27.
 *FORAS (E.-Amédée de). — N° 191.
 *FORAY Camille. — N° 92.
 *FOUDRAS, lithographe à Chambéri. — N° 161.
 *FUSIER, médecin de l'hospice de Bassens. — N° 54.

G

*GAILLARD, médecin. — N° 53.

GAYMARD, vétérinaire à Moutiers. — N° 55.

GERDIL. — N° 162.

GIROD, premier président. — N° 67.

GLAPIGNY (Sœur Marie-Pauline de). — N° 146.

*GLOVER Melville. — Nos 95, 189, 194, 195.

*GROBEL François. — Nos 69, 70.

*GUILLAND L., médecin, vice-président de l'Association départementale. — Nos 49, 180.

H

*HUDRY-MENOS Grégoire. — Nos 84, 111.

I

*IMPRIMERIE CHABLAISIENNE. — Nos 47, 64, 14.

*IMPRIMERIE DE LA PRÉFECTURE (voir BOTTERO).

J

*JALLABERT, poète. — N° 64.

JOLY, libraire-éditeur à Paris, rue Serpente. — N° 178.

L

***LAISSUS** fils, médecin. — N° 52.

Correspondant de la Société médicale de Chambéri, de la Société impériale de médecine de Lyon et de la Société hydrothérapique médicale de Paris.

***LANFREY**. — N° 186.

LAURENT (le Père), capucin. — N° 177.

M

***MAGNIN** (Mgr), évêque d'Anneci. — Nos 10-16.

***MARTIN** Louis, négociant. — N° 132.

***MÉNARD**, imprimeur à Chambéri. — Nos 41, 42, 111.

***MICHAUD**, médecin. — N° 48.

***MONTAGNOLE** Joseph, trésorier de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. — N° 85.

***MUFFAT** René, libraire-éditeur à Paris. — Nos 192-196.

P

***PERRIN** André, bibliothécaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. — N° 98.

***PERRIN** Joseph, lithographe et libraire-éditeur à Chambéri. — Nos 79-83.

***PHILIPPE** Jules. — Nos 99, 100, 108.

PICHON, pharmacien à Aix-les-Bains. — N° 40.

*PILLET Louis. — Nos 29, 36.

*PONCET (l'abbé P.-F.). — Nos 60, 61.

PONT (l'abbé). — Nos 88, 101, 190.

POUCHET A.-N., imprimeur à Chambéri. — Nos 46, 48, 49, 65, 109, 116.

*PUTHOD François, imprimeur à Chambéri. — Nos 2-9, 29, 30, 33, 34, 36, 38, 44, 57, 58, 63, 66-68, 72, 76, 77, 86, 90, 92, 122, 130-137, 146-149, 152.

R

*RABUT François. — Nos 98 *bis*, 105, 108.

RASSAT, avoué à Chambéri. — N° 32.

*REPLAT Jacques. — N° 108.

REY, ancien évêque d'Anneci. — Nos 163-166.

ROBERT, imprimeur à Anneci. — N° 113.

S

*SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA MAURIENNE. — Nos 86, 92.

*SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE. — Nos 28, 83, 84, 85, 91, 95, 97, 98, 98 *bis*, 105.

*SOMMEILLER, ingénieur. — N° 184.

SYLVOZ, rentier, président de la Société centrale d'agriculture. — N° 44.

T

TAVERNIER, juge de paix à Taninges. — N° 76.

*THÉSIO, imprimeur à Anneci. — Nos 37, 43, 74, 87, 89, 96, 99, 100, 108, 115.

TOCHON Pierre, agronome. — N° 46.

Né à Chambéri en 1820. Ancien élève de l'école d'agriculture de Grignon, ancien secrétaire de la chambre royale d'agriculture et de commerce de Savoie, membre du conseil d'arrondissement et secrétaire du comice agricole de Chambéri. — Il a publié en 1854, à l'occasion de l'exposition de Gènes, une *Note statistique sur les exposants de la Savoie*.

*TRÉPIER (l'abbé). — N° 187.

*TRÉSAL, médecin. — N° 51.

TRIPPE, vétérinaire à Chambéri. — N° 108.

*TRUCHET (l'abbé). — N° 86.

V

*VIBERT (Mgr), évêque de Saint-Jean-de-Maurienne. — N° 190.



TABLE DES MATIÈRES



Bulletin de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie

	<i>Pages</i>
I. Procès-verbaux des séances.....	V
II. Actes de la Société.....	XIX
III. Membres de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, et Sociétés correspondantes..	XXV
Composition du bureau et des commissions pour 1864-1865.	id.
Membres honoraires de la Société.....	XXVI
Membres effectifs.....	XXVIII
Sociétés correspondantes.....	XXX

Mélanges

Documents inédits relatifs à la Savoie, extraits de diverses archives de Turin, et publiés par Au- guste DUFOUR. 8 ^e décade. Les Dominicains des états du duc de Savoie situés en deçà des monts	3
LXXI. Mémoire touchant l'établissement des Dominicains à Montmélian (17 ^e siècle).....	8
LXXII. Patentes du comte Aimon portant donation en faveur des Dominicains de Montmélian d'un jardin et de ses dé- pendances, pour rebâtir leur église qui venait d'être in- cendiée (22 mai 1331).....	13

LXXIII. Quittance et rémission faites par le prieur et par les religieux du couvent de l'ordre des Prédicateurs de Montmélian, en faveur du duc Amé de Savoie, de tous droits de succession sur les biens de feu le docteur Jean Lageret, de Chambéry, dont le fils, Claude Lageret, avait été religieux dudit couvent (31 août 1419)	14
LXXIV. Donation, faite par le prieur et les Pères Dominicains de Genève, à Mathilde de Bologne, épouse d'Amé III, comte de Genève, d'une chapelle sous l'invocation des saints Dominique et Pierre, martyr, existant dans leur dite église, avec une messe quotidienne perpétuelle, en récompense des services que ladite Mathilde a rendus à leur couvent. Avec l'approbation de cette donation par leur Père provincial, le samedi après Pentecôte de la même année (9 avril 1353)	19
LXXV. Requête des Dominicains de Lausanne au duc Philibert, et ordonnance de ce prince enjoignant au châtelain de Romont de leur payer une rente annuelle de deux muids de froment qu'ils avaient acquise de Catherine de Savoie, dame de Vaud (5 octobre 1498).....	21
LXXVI. Autre ordonnance du duc Philibert, semblable à la précédente (18 novembre 1499)	24
LXXVII. Mémoire sur la fondation du couvent des Pères de Saint-Dominique dans la ville d'Annecy (1421-1422).....	26
LXXVIII. Notice donnée par les RR. PP. Dominicains du couvent des Voirons sur leur établissement en la province de Faucigny (17 ^e siècle)	28
LXXIX. Extrait des registres des archives du sénat de Savoie, contenant le contrat d'association et d'union des RR. PP. ermites de N.-D.-des-Voirons au couvent des RR. PP. de St-Dominique d'Annecy. — Approbation de l'évêque Jules Guerin et approbation de la régente de Savoie, Christine (août et octobre 1643)	30
LXXX. Lettre du Père Borrand, Dominicain, concernant la fondation de l'ermitage de Villette en Tarentaise, adressée à l'intendant du roi dans la province de Tarentaise.....	41

Les moines de la hazoche, les abbayes de la jeu-

nesse , le tir du papegai et les compagnies de l'arc, de l'arbalète, de la couleuvrine et de l'arquebuse en Savoie et dans les pays anciennement soumis aux princes de la maison de Savoie deçà les monts , par PERRIN André.....	43
Introduction	45
I^{re} PARTIE. Histoire générale des compagnies de tir, abbayes, etc.	49
§ 1. Origine, développement.....	id.
§ 2. Organisation, réglemens	59
Ordonnance et statuts du noble jeu de l'arc.....	70
Habitations lacustres de la Savoie. 1^{er} mémoire, par Laurent RABUT	77
Introduction.....	79
I. Habitations lacustres du lac du Bourget	85
1 ^o Habitations lacustres de Tresserve	88
2 ^o Habitations lacustres de Grésine	90
3 ^o Habitations lacustres de Châtillon	93
4 ^o Autres habitations lacustres du lac du Bourget : Conjux, Bonport, Meimart	95
Habitations lacustres du lac d'Anney	98
Habitations lacustres du lac Léman	100
Habitations lacustres du lac d'Aiguebellette et d'autres petits lacs de la Savoie	103
II. Description des antiquités trouvées dans les emplacements lacustres de la Savoie.	106
Poteries	id.
Objets en pierre	124
Objets en bronze	128
III. Considérations sur les anciens peuples de la Savoie	138
Histoire généalogique de l'illustre maison Milliet (de Chambéri), par M. BESSON, curé de Chapeiri, éditée, avec une notice sur Besson, par François RABUT	147

	<i>Pages</i>
Notice sur l'historien Besson	149
Histoire généalogique de l'illustre maison Milliet, de Chambéri	163
Branche de Challes	192
Branche d'Arvillars	197
Blason des armoiries des familles dont les filles ont passé dans la maison Milliet	202
Le premier livre de l'<i>Amédée</i>, par Alphonse DEL- BENE, abbé d'Hautecombe, publié pour la pre- mière fois par Auguste DUFOUR	207
Bulletin bibliographique de la Savoie, 8^e année (1863), recueilli par François RABUT	257
Première série. — Ouvrages imprimés en Savoie.....	259
Deuxième série. — Ouvrages faits par des Savoisien et im- primés en dehors de la Savoie.....	280
Troisième série. — Ouvrages imprimés hors de la Savoie et par des personnes étrangères à cette province, sur la Sa- voie et sur les Savoisien	285
Table alphabétique des auteurs, imprimeurs et éditeurs sa- voisien	290

FIN DU HUITIÈME VOLUME.

